

RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

**MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS
OUEST DE TERRE-NEUVE ET SUD DU LABRADOR**

**Établi pour :
Pêches et Océans Canada
Direction des ports pour petits bateaux
Corner Brook (T.-N.-L.)**

**Établi par :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Corner Brook (T.-N.-L.)**

Janvier 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3
1.1	L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA <i>LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</i>	5
1.2	JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS	5
1.3	CONSULTATION	7
1.3.1	<i>PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU PUBLIC</i>	7
1.3.2	<i>CONSULTATION DES AUTOCHTONES</i>	8
1.4	REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	8
2.	PROJETS VISÉS PAR L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE.....	10
2.1	PROJETS ASSUJETTIS À LA <i>LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</i>	10
2.2	PROJETS VISÉS PAR LE RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT.....	10
2.3	PROJETS NON VISÉS PAR LE RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT..	13
2.3.1	<i>ESPÈCES EN PÉRIL</i>	13
2.3.2	<i>GROUPES AUTOCHTONES</i>	13
3.0	DESCRIPTION DE LA CATÉGORIE DE PROJETS	13
3.1	UTILITÉ ET BUT DES PROJETS	14
3.2	SOLUTIONS DE RECHANGE AUX PROJETS	15
3.3	CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS	15
3.4	CADRE ENVIRONNEMENTAL	15
4.	MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL	16
4.1	LIMITES.....	16
4.1.1	<i>LIMITES DES PROJETS</i>	16
4.1.2	<i>LIMITES ÉCOLOGIQUES</i>	17
4.2	ANALYSE ET PRÉVISION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS.....	17
5.0	DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER ET COMPOSANTES VALORISÉES DE L'ÉCOSYSTÈME	19
5.1	ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR CERTAINES CVE	19
5.1.1	<i>QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT)</i>	21
5.1.2	<i>EAU SOUTERRAINE</i>	21
5.1.3	<i>HABITAT MARIN (EAU DE MER, SOLS ET SÉDIMENTS MARINS)</i>	21
5.1.4	<i>FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS</i>	21
5.1.5	<i>ESPÈCES EN PÉRIL</i>	21
5.1.6	<i>RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)</i>	22
5.1.7	<i>CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU AUTRES ÉLÉMENTS DE L'HABITAT ESSENTIEL</i>	22
5.1.8	<i>PÊCHES COMMERCIALES</i>	23
5.1.9	<i>UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS</i>	23
5.1.10	<i>NAVIGATION</i>	23

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

5.1.11	RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES.....	23
5.1.12	SANTÉ ET SÉCURITÉ	23
5.1.13	PREMIÈRES NATIONS.....	23
5.2	ANALYSE ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS.....	24
5.3	ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS.....	31
5.4	ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES.....	33
5.5	EFFETS DE L’ENVIRONNEMENT SUR LES PROJETS	33
5.6	EFFETS CUMULATIFS	33
5.7	SURVEILLANCE	34
6.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	35
6.1	AUTORITÉ RESPONSABLE.....	35
6.2	PROMOTEUR.....	36
7.0	PROCÉDURES DE MODIFICATION DU RAPPORT D’EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT	36
7.1	MODIFICATIONS.....	36
7.2	NOUVELLE DÉSIGNATION	37
8.0	DURÉE D’APPLICATION.....	37
9.0	BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXE A : SITES DE LA DPPB DU MPO – RENSEIGNEMENTS PAR SITE		39
ANNEXE B : ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL DU MPO - T.-N.-L. : DRAGAGE D’ENTRETIEN PÉRIODIQUE.....		356
ANNEXE C : APPROBATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES - SITES DES TRAVAUX DE REDRAGAGE DE CHENAUX DE NAVIGATION.....		357

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SITES DES TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE	11
TABLEAU 2 : SYSTÈME DE PONDÉRATION UTILISÉ POUR DÉTERMINER L’IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS	18
TABLEAU 3 : DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER/MATRICE RÉCAPITULATIVE DE L’ANALYSE DES VOIES DE PÉNÉTRATION – COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES VALORISÉES ET PRÉOCCUPANTES – PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE REDRAGAGE MINEURS	20
TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS (BIOPHYSIQUES ET SOCIO- ÉCONOMIQUES) ET MESURES D’ATTÉNUATION	24
TABLEAU 5 : EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS SUR CHAQUE CVE, À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET, APRÈS L’APPLICATION DES MESURES D’ATTÉNUATION	31

1.0 INTRODUCTION

La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du ministère des Pêches et des Océans (MPO) exploite et entretient un réseau national de ports et de petites installations locales destinés à fournir aux pêcheurs commerciaux et aux plaisanciers des endroits sûrs et accessibles pour mettre à l'eau, accoster et entretenir leurs bateaux pendant la saison de pêche. La DPPB du MPO mène ses activités en vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*.

La DPPB du MPO a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports qui sont essentiels à l'industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de cette Direction est affectée à l'entretien des ports de pêche. En effet, la DPPB du MPO doit voir à ce que les installations payées par les contribuables et louées à un coût nominal soient utilisées dans l'intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ces installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité de leurs utilisateurs et de l'environnement.

Le nombre de ports naturels existant dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador étant limité, beaucoup de pêcheurs utilisent divers endroits de la région, ayant traditionnellement servi à ces fins, pour lancer, accoster et entretenir leurs bateaux pendant les saisons de pêche de printemps et d'été. Il s'agit en général de plages et d'anses relativement protégées, de petites dimensions, qui offrent un certain abri contre la houle. On trouve dans ces endroits des plages constitués essentiellement de substratums allant du sable aux galets, généralement pauvres. Chaque année, dans le secteur ouest de Terre-Neuve, la DPPB du MPO exécute un programme de travaux de redragage mineurs touchant jusqu'à quarante-et-un de ces petits lieux de pêche de Terre-Neuve et du sud du Labrador. Ces travaux de dragage se font à une fréquence variant de un à cinq ans. Dans la plupart de ces sites, la dérive littorale et les tempêtes occasionnent le déplacement des sédiments charriés sur le fond, qui se déposent ensuite dans les chenaux d'accès ou dans les zones d'amarrage à quai. Il est alors difficile ou impossible d'accéder à ces zones et chenaux sans danger à marée basse. De plus, des travaux mineurs de nivellement des plages doivent être effectués dans certains sites pour faciliter l'installation saisonnière de petites rampes de mise à l'eau qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche, en toute sécurité.

Le programme de travaux de redragage mineurs est par conséquent nécessaire pour donner aux pêcheurs un accès plus sûr aux installations de la DPPB du MPO dans tout l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

Doit faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la *Loi*) tout projet qui répond aux conditions suivantes :

1. Le projet est lié à des ouvrages concrets non décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion* ou à des activités concrètes décrites dans le *Règlement sur la liste d'inclusion* de la *Loi*;
2. Aux termes de l'article 5 de la *Loi*, le MPO ou une autre autorité fédérale (AF) doit assumer une ou plusieurs des responsabilités suivantes dans le cadre du projet :
 - a. être le promoteur du projet;
 - b. fournir des fonds ou une aide financière quelconque pour le projet;
 - c. accorder un droit foncier en vue de la réalisation du projet;
 - d. exercer des pouvoirs réglementaires en ce qui a trait au projet, notamment délivrer un permis ou une licence ou accorder une autorisation en vertu du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*.

La DPPB du MPO s'est déclarée autorité responsable (AR) aux termes de l'article 5 de la *Loi*, étant le promoteur ou la source de financement des travaux de redragage ou encore la propriétaire de terrains fédéraux visés par ces travaux. Une évaluation environnementale doit donc être effectuée pour tous les travaux de redragage décrits dans le présent document.

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

La DPPB du MPO coordonne les activités de dragage après l'exécution d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi* et après l'obtention de toutes les autorisations fédérales, provinciales et municipales nécessaires. Depuis les 15 dernières années, chaque projet de dragage dans les sites proposés qui sont inclus dans ce document a fait l'objet d'une évaluation environnementale, du niveau de l'examen préalable, en vertu de la *Loi* (1995-2004) ou de l'ancien *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement*. Conformément au *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation* découlant de la *Loi*, la majorité des projets de travaux de dragage mineurs proposés dans le présent rapport sont soumis à la Division de la protection de l'habitat (SPH) du MPO, à Transports Canada dans le cadre de son Programme sur la protection des eaux navigables (PPEN de TC), à Environnement Canada (EC), au ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador (MEC T.-N.-L.) et au ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve-et-Labrador (MSG T.-N.-L.), ou à un certain nombre de ces ministères, pour commentaires avant le commencement des travaux envisagés.

En février 2005, le MEC T.-N.-L. a délivré un permis général de cinq ans à la DPPB du MPO, conformément à l'article 48 de la *Water Resources Act* de Terre-Neuve-et-Labrador (SNL 2002 cW-4.01) pour tous les projets annuels de dragage d'un volume de moins de 2 000 m³ à Terre-Neuve-et-Labrador. Cela évite d'avoir à demander un permis provincial annuel individuel pour chaque site considéré, ce qui constitue une importante économie d'argent et de temps. Ce permis général a été mis à jour et renouvelé en janvier 2010 pour une autre période de cinq ans.

En avril 2010, dans le cadre du PPEN de TC, des autorisations d'une durée de trente ans ont été octroyées en vertu de *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) pour cinq sites de Terre-Neuve faisant l'objet de travaux annuels de dragage d'un chenal de navigation. Ces autorisations éliminent la nécessité de demander chaque année un permis individuel pour chaque site considéré, ce qui constitue aussi une importante économie d'argent et de temps.

La *Loi* est un outil de développement durable qui repose sur le principe de précaution. Cela dit, il faut effectuer les évaluations de la façon la plus efficace possible, puisque c'est là un des objectifs de la *Loi*. En 2005, la DPPB du MPO a évalué les options possibles pour simplifier le processus d'évaluation environnementale et rendre le processus de planification et de prise de décision plus efficace; cela a abouti en 2006 à l'établissement d'un Rapport d'examen préalable substitut (REPS) concernant le programme annuel de travaux de dragage mineurs dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Le REPS s'est révélé un outil précieux, qui permet à la DPPB du MPO d'intervenir rapidement en appui aux pêcheurs locaux selon les besoins. En actualisant la désignation de ce rapport, la DPPB du MPO entend continuer à maintenir l'efficacité du processus d'évaluation environnementale applicable aux travaux de dragage annuels.

L'actualisation de la désignation du REPS en vertu de la *Loi* continuera de permettre d'éviter l'exécution d'examen préalable individuels par projet dans le cadre du Programme annuel de travaux de dragage mineurs avant que soient délivrées les autorisations provinciales et fédérales nécessaires, pour autant que l'AR veille à l'application des mesures d'atténuation et des normes de conception décrites dans le rapport. Tout nouveau problème ou toute nouvelle situation propre à un site de la DPPB du MPO dont il n'est pas fait état dans le REPS aboutira à l'élimination du site de la catégorie visée par le rapport et donnera lieu à l'exécution d'un examen préalable individuel du site en vertu de la *Loi*. La catégorie visée par ce REPS est celle des sites de la DPPB du MPO exigeant des travaux annuels de dragage mineurs.

Le présent document constitue le rapport d'examen préalable substitut à l'évaluation environnementale liée au Programme annuel de travaux de dragage mineurs de la DPPB du MPO. Il convient de signaler qu'aux fins du REPS, le terme dragage englobe à la fois les travaux de dragage et les travaux de nivellement des plages nécessaires dans le cadre du Programme annuel de travaux de dragage mineurs. Les mesures

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

d'atténuation prévues à la section 5.0 visent les deux genres d'activités relevant du programme. À noter aussi que les sites pour lesquels il a été établi que des permis supplémentaires sont nécessaires seront assujettis aux exigences de ces permis.

1.1 L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La *Loi* et les règlements qui en découlent définissent le cadre législatif des évaluations environnementales fédérales. Ces textes législatifs permettent de veiller à ce que les effets environnementaux associés à des projets auxquels participe le gouvernement fédéral fassent l'objet d'un examen minutieux dès le début de leur planification. La *Loi* s'applique aux projets qui nécessitent une décision ou une intervention de la part d'une AF, en tant que promoteur, gestionnaire de terrains, source de financement ou organe de réglementation (chargé de la délivrance d'un permis ou d'une licence). L'AF devient ensuite une AR, qui doit voir à ce qu'une évaluation environnementale soit réalisée avant de prendre une décision ou une mesure de nature à faciliter le déroulement d'un projet.

La plupart des projets font l'objet d'une évaluation qui prend la forme d'un examen préalable. Cet examen permet de documenter systématiquement les effets environnementaux prévus d'un projet. Il permet aussi de déterminer s'il y a lieu de modifier le plan du projet ou de recommander d'autres mesures d'atténuation en vue d'éliminer ou de réduire ces effets.

On peut simplifier l'examen préalable de certains projets répétitifs en recourant à un rapport d'examen préalable type. Ce genre de rapport présente les connaissances acquises au sujet des effets environnementaux d'une catégorie donnée de projets ainsi que la liste des mesures connues pour réduire ou éliminer les effets environnementaux négatifs susceptibles d'en découler. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) peut désigner un tel rapport comme étant une forme pertinente d'examen préalable type après qu'il a été tenu compte des commentaires reçus pendant une période de consultation publique.

Un rapport d'examen préalable substitut consiste en un rapport unique qui définit la catégorie de projets visée et décrit les effets environnementaux de ces derniers, les normes de conception et les mesures d'atténuation à appliquer aux projets évalués dans le cadre de ce rapport. Le rapport établit l'importance des effets environnementaux associés à tous les projets visés par l'examen préalable substitut. Dès que l'Agence désigne un rapport d'examen comme étant un rapport d'examen préalable substitut (REPS) et qu'une AR juge qu'un projet entre dans la catégorie décrite dans ce REPS, aucune autre mesure n'est requise en vertu des articles 18 ou 20 de la *Loi* en ce qui a trait à ce projet, pour autant que l'AR veille à ce que les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le rapport soient appliquées.

1.2 JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS

Selon l'Agence, tout REPS proposé doit montrer que les projets visés répondent aux six critères établis. L'applicabilité des examens préalables types à des projets d'opérations terrestres de redragage est fondée sur les critères suivants :

1. Catégorie de projets bien définie : Les projets annuels de redragage, définis à la section 1 comme étant à la fois les travaux de redragage à proprement parler et les travaux de nivellement des plages, ont tous des caractéristiques similaires. Ils sont réalisés à la même période et d'ordinaire avec des excavatrices opérant sur terrain sec depuis le dessus des structures du site ou les zones stables du rivage. Si cette méthode s'avère impossible, on utilisera les matériaux extraits de la zone à redrager pour construire une plate-forme de travail temporaire, d'où l'excavatrice pourra atteindre les limites de la zone de redragage. Cette plate-forme provisoire sera détruite au fur et à mesure que l'excavatrice reviendra vers le rivage.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Dans la plupart des sites littoraux côtiers, les déblais de redragage sont poussés latéralement et nivelés par l'excavatrice au-dessus de la laisse de haute mer. S'il est nécessaire de transporter les déblais provenant du redragage, ceux-ci sont habituellement chargés dans des camions à benne étanches et amenés à la décharge provinciale approuvée la plus proche, où ils sont utilisés pour le remblayage au cours des opérations normales de déchargement des ordures.

2. Cadre environnemental bien compris : Cela fait maintenant environ trente-cinq ans (depuis 1975), que la DPPB du MPO est chargée du redragage des ports et qu'elle utilise divers sites d'évacuation terrestres, y compris des décharges, à Terre-Neuve-et-Labrador. Pour sa part, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'assure, au nom de la DPPB du MPO, que chaque site d'évacuation est approuvé par les autorités provinciales et fédérales compétentes. Les évaluations environnementales antérieures ont fixé le cadre environnemental (c.-à-d. les caractéristiques environnementales de chaque site, y compris son emplacement, les effets environnementaux qui y sont associés, la proximité des cours ou plans d'eau, les préoccupations liées à l'habitat ou à la faune, etc.) de chaque projet de redragage proposé dans un site.

3. Faible probabilité d'effets néfastes importants pour l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation proposées : Si on se fonde sur les cas antérieurs, les projets de redragage et l'utilisation de sites d'évacuation terrestres sont peu susceptibles d'avoir des effets environnementaux résiduels négatifs importants une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre. On a procédé chaque année à des travaux de redragage conformes aux exigences de la *Loi* en matière d'examen préalable et à celles des permis fédéraux et provinciaux connexes, dont les conditions servent d'outils pour réduire systématiquement les possibilités d'effets environnementaux cumulatifs. Des programmes d'échantillonnage des sédiments marins sont exécutés dans le but d'identifier les sédiments marins et de déterminer s'ils peuvent être acceptés dans les sites d'évacuation terrestres. Les matériaux considérés comme inacceptables dans les sites d'évacuation terrestres sont traités de la façon appropriée et conformément aux règlements fédéraux et provinciaux.

4. Mesures de suivi propres à un projet : Dans le cas des projets de redragage de port, il n'est en général pas nécessaire de mettre en œuvre des programmes de suivi particuliers. À l'occasion, les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux ainsi que l'AR effectuent toutefois des inspections de vérification de la conformité, pour veiller à ce que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre dans le cadre du projet, comme cela est indiqué dans l'évaluation environnementale et les permis connexes.

5. Processus de planification et de prise de décisions efficace : La plupart des projets de redragage de port consistent en des activités simples et courantes, qui sont faciles à planifier. Les examens préalables prévus dans la *Loi* sont conçus d'après les avis issus de la procédure établie en vertu du *Règlement sur la coordination fédérale*. Y contribuent le MPO, le MEC T.-N.-L., le MSG T.-N.-L., EC et TC ainsi que l'Agence. Les promoteurs de projet ont beaucoup d'expérience dans le redragage des ports et connaissent bien les exigences de la *Loi*.

Comme la nature des projets de redragage et leurs effets environnementaux possibles sont bien connus, plusieurs autorités provinciales et fédérales ont accéléré le processus de planification et de prise de décisions. La Division de la protection de l'habitat (DPH) du MPO a publié un énoncé opérationnel d'entretien courant, qui permet au promoteur, la DPPB du MPO, de procéder aux travaux de redragage dans la plupart des sites considérés sans avoir à se soumettre à un processus d'approbation officiel. Le MEC T.-N.-L. a renouvelé pour cinq ans des permis de travaux de redragage mineurs, autorisant la DPPB du MPO à procéder à des dragages d'un volume allant jusqu'à 2 000 mètres cubes sans avoir à obtenir une autorisation en bonne et due forme. TC a délivré pour sa part des permis d'une durée de 30 ans applicables aux travaux de dragage ayant lieu dans un chenal de navigation établi, éliminant aussi la nécessité d'obtenir une autorisation officielle de TC. Au besoin, un avis d'expert, des renseignements spécialisés et des autorisations supplémentaires sont demandés à SGC et EC.

6. *Faible probabilité de préoccupations de la part du public* : Avant l'adoption du REPS, un « Avis de lancement » était affiché à l'intention du public sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation environnementale (le Registre) pendant une période de 15 jours, cela pour chaque site visé par un projet de redragage. Au terme de ces 15 jours, les évaluations environnementales effectuées en vertu de la *Loi* pour chaque site étaient menées à bonne fin, après quoi une décision était affichée sur le site Internet du Registre. On pouvait ensuite commencer les activités liées au projet. Ces avis de lancement n'ont pas provoqué de réactions du public, qui s'est montré habituellement peu inquiet des activités de redragage et d'évacuation des déblais dans les sites considérés. Au cours de la période d'activités opérationnelles visée par le REPS (2007-2012), les projets de redragage visés ont été affichés tous les trimestres dans le Registre et cela n'a suscité aucune réaction ou expression d'inquiétude de la part du public. Les projets de redragage revêtent un caractère socio-économique positif, puisque l'infrastructure des sites qui en font l'objet ainsi que la sécurité et l'accessibilité des voies navigables connexes sont d'une importance capitale pour la viabilité des villes et villages côtiers dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Des ports sûrs et accessibles contribuent à protéger les actifs des utilisateurs, dont la valeur se chiffre en millions de dollars, permettent à ces derniers de mener leurs activités en toute sécurité, empêchent les dommages et l'érosion des côtes, concourent au développement économique et à l'emploi, et offrent un refuge aux marins en détresse.

1.3 CONSULTATION

Tel qu'indiqué au critère 5 (*Processus de planification et de prise de décisions efficace*) de la section 1.2, des représentants de la DGH du MPO, du MEC T.-N.-L., du MSG T.-N.-L., d'EC, de TC et de l'Agence ont été consultés et ont formulé des commentaires au sujet de la désignation initiale donnée au rapport en vertu de la *Loi*. Le même processus a été suivi avec chacun de ces ministères pendant l'établissement du REPS original.

En application du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation*, qui découle de la *Loi*, un avis d'intention de renouveler la désignation du REPS a été communiqué aux ministères fédéraux et provinciaux concernés. Le REPS original et une ébauche du REPS après actualisation de la désignation ont été transmis aux ministères et organismes fédéraux et provinciaux compétents, dont le MEC T.-N.-L., le MSG T.-N.-L., TC, EC et le MPO. Des commentaires ont été formulés par les organismes suivants et intégrés au document s'il y avait lieu :

- Water Resources Division, ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Transports Canada, Terre-Neuve-et-Labrador;
- Programme de protection des eaux navigable, Terre-Neuve-et-Labrador;
- Environnement Canada, Terre-Neuve-et-Labrador;
- Pêches et Océans Canada, Division de la protection de l'habitat, Terre-Neuve-et-Labrador;
- Federation of Newfoundland Indians, Terre-Neuve-et-Labrador;
- Mi'kmaq Alsumk Mowimsikik Kogoe Association, Terre-Neuve-et-Labrador;

1.3.1 PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Avant la désignation initiale du présent REPS, celui-ci a été soumis par l'Agence à une période de commentaires du public d'une durée de 30 jours, conformément à la *Loi*. Les commentaires reçus pendant tout le processus ont été pris en considération et intégrés au rapport final, lorsqu'il y avait lieu. Selon un même processus dans le cas de l'actualisation de la désignation, le rapport a été de nouveau soumis à une période de commentaires du public de 30 jours. Tout commentaire reçu jugé pertinent a été intégré au rapport.

1.3.2 CONSULTATION DES AUTOCHTONES

Eu égard à l'obligation juridique faite à l'État de consulter les groupes autochtones dans les cas où il envisage des mesures susceptibles d'avoir des incidences négatives sur des droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis, les mesures suivantes ont été prises :

L'AR confirme qu'une évaluation préliminaire a été effectuée pour déterminer si la désignation du rapport comme rapport d'examen préalable type entraînait une obligation juridique de consultation. À la lumière des résultats de cette évaluation préliminaire, l'AR a entrepris des consultations avec les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par la catégorie de projets considérée.

On a remis à la Federation of Newfoundland Indians, qui a indiqué que plusieurs pêcheurs de la bande mi'kmaq Qalipu exercent leur activité depuis des ports de la région de la baie des Îles, de la baie St-George et de Port-au-Port, une liste complète de tous les sites de travaux de redragage, pour qu'elle sache lesquels de ceux qu'utilisent les membres de la fédération étaient visés par l'examen préalable substitut. À la question posée de savoir quelles pouvaient être les incidences possibles des activités associées aux projets sur les pêcheurs autochtones, aucune réponse n'a été reçue. Durant la période visée par la désignation initiale du REPS (2007-2012), aucun pêcheur autochtone n'a fait état d'inquiétude à ce sujet. Par ailleurs, on ne connaît pas d'autres groupes ou particuliers autochtones ayant des droits établis ou potentiels sur une ressource quelconque qui se situerait dans les limites des lieux visés par ce REPS.

L'AR fera le nécessaire pour faire effectuer, s'il y a lieu, une analyse conforme à l'approche proposée dans le document du gouvernement du Canada intitulé « Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter » (mars 2011) lorsqu'un projet appartient à la catégorie visée par le REPS, afin de déterminer si en l'occurrence les mesures envisagées par l'État dans le cadre de ce projet entraînent l'obligation juridique de consulter.

1.4 REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Registre canadien d'évaluation environnementale (le Registre) a été mis en place afin de permettre au public d'avoir plus facilement accès aux renseignements relatifs aux évaluations environnementales et de faire les annonces connexes en temps opportun. Le Registre comprend deux parties – un site Internet et un dossier de projet.

Le dossier de projet du Registre doit comprendre une copie du REPS. C'est l'AR qui gère ce dossier, voit à ce qu'il soit facilement accessible au public et répond en temps opportun aux demandes d'information connexes.

La gestion du site Internet du Registre est assurée par l'Agence. L'AR et l'Agence sont tenues de publier dans le site Internet des renseignements donnés relatifs au REPS.

La *Loi* exige qu'après la désignation du REPS, l'AR publie dans le site Internet du Registre, tous les trois mois au moins, des relevés des projets à propos desquels un REPS a été utilisé. Chacun de ces relevés doit se présenter sous la forme d'une liste de projets et inclure les renseignements suivants :

- le titre de chaque projet à propos duquel on a utilisé le REPS;
- le lieu de chaque projet;
- les coordonnées (nom, numéro de téléphone, adresse courante et adresse courriel) d'une personne-ressource à l'AR;
- la date à laquelle il a été déterminé que le projet rentrait dans la catégorie de projets visée par le rapport.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Remarque : les dates-limites de publication des relevés de projets sont les suivantes :

- le 15 juillet au plus tard (pour les projets évalués du 1^{er} avril au 30 juin);
- le 15 octobre au plus tard (pour les projets évalués du 1^{er} juillet au 30 septembre);
- le 15 janvier au plus tard (pour les projets évalués du 1^{er} octobre au 31 décembre);
- le 15 avril au plus tard (pour les projets évalués du 1^{er} janvier au 31 mars).

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le Registre dans le *Guide sur le Registre canadien d'évaluation environnementale* que l'Agence a publié.

2. PROJETS VISÉS PAR L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE

Est visé par cet examen préalable la catégorie de projets portant sur des sites de la DPPB du MPO (voir le tableau 1) qui nécessitent des travaux annuels de redragage mineurs à une fréquence supérieure à une fois tous les cinq ans dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador.

2.1 PROJETS ASSUJETTIS À LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La DPPB du MPO s'est déclarée autorité responsable (AR) aux termes de l'article 5 de la *Loi*, en sa qualité de promoteur ou de source de financement des travaux de redragage ou encore de propriétaire de terrains fédéraux visés par ces travaux. Une évaluation environnementale doit donc être effectuée pour tous les travaux de redragage exécutés dans le cadre du programme considéré avant que la DPPB du MPO puisse exercer ses attributions dans le cadre des projets considérés.

Les projets visant des ouvrages concrets (projets qui ne sont pas décrits dans le *Règlement sur la liste d'inclusion*) ne sont pas assujettis à une évaluation environnementale s'ils répondent à tous les critères énoncés dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*. Si tous les éléments d'un tel projet sont décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, le projet est exempt de l'évaluation environnementale prescrite par la *Loi*. Si un élément du projet n'est pas décrit dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, une évaluation environnementale du projet, y compris de tous ses éléments, est exigée en vertu de la *Loi*. Les praticiens en évaluations environnementales doivent prendre connaissance de la version la plus récente du *Règlement sur la liste d'exclusion* avant d'entreprendre une évaluation environnementale.

2.2 PROJETS VISÉS PAR LE RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

Les projets visés par ce REPS sont des projets donnés de redragage dans les sites figurant dans le tableau 1. Tel qu'indiqué à la section 2.0, les modifications apportées au tableau 1, sous forme d'ajout de nouveaux sites de redragage de la DPPB du MPO, seront étudiées au cas par cas. Chaque nouveau site fera l'objet d'une évaluation distincte en vertu de la *Loi* avant d'être inclus dans le tableau 1 et d'être visé par le présent REPS.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

Tableau 1 : Sites des travaux de redragage mineurs à Terre-Neuve-et-Labrador assujettis à un examen préalable

<i>SITE</i>	<i>DESCRIPTION</i>	<i>Fréquence du dragage</i>	<i>Vol. (m³)</i>	<i>EMPLACEMENT</i>	<i>Mode d’élimination des déblais</i>
Abraham’s Cove	Nivellement de la plage	1-2 ans	50	48 31 N; 58 55 O	Élimination sur place
Baker’s Brook	Redragage du bassin	1-2 ans	200	49 39 N; 57 57 O	Élimination sur place
Anse Bank Head	Redragage du bassin/de la plage	1-2 ans	300	48 22 N; 58 40 O	Décharge
Barr’d Harbour	Redragage du bassin	3-4 ans	500	50 49 N; 57 04 O	Élimination sur place
Black Duck Brook	Redragage de la voie d’accès	1-2 ans	1 000	48 42 N; 58 55 O	Élimination sur place; décharge
Blue Beach	Redragage du chenal/bassin	1-2 ans	200	48 47 N; 58 46 O	Élimination sur place
Capstan Island	Redragage du bassin	3-4 ans	200	51 34 N; 56 44 O	Élimination sur place
Codroy	Redragage du chenal	2-3 ans	2 000	49 28 N; 58 07 O	Élimination sur place; décharge
Daniel’s Harbour	Redragage du bassin	3-4 ans	200	50 14 N; 57 35 O	Élimination sur place
Felix Cove	Redragage de la voie d’accès	1-2 ans	50	48 32 N; 58 47 O	Élimination sur place
Fischell’s River*	Redragage du chenal	1-2 ans	1 500	48 19 N; 58 42 O	Élimination sur place
Forteau	Redragage du bassin	2-3 ans	700	51 28 N; 56 58 O	Élimination sur place; décharge
Fox Island River*	Redragage du chenal	1-2 ans	500	48 42 N; 58 41 O	Élimination sur place
Frenchman’s Cove	Redragage du bassin	3-4 ans	800	49 04 N; 58 11 O	Décharge
Gravels	Nivellement de la plage	2-3 ans	50	48 31 N; 58 44 O	Élimination sur place
Green Island Cove	Redragage du bassin	2-3 ans	200	51 23 N; 56 34 O	Décharge
Heatherton (Brown’s Cove)	Nivellement de la plage	1-2 ans	200	48 17 N; 58 45 O	Élimination sur place
Highlands (Harbour Beach)	Nivellement de la plage	1-2 ans	200	48 08 N; 58 58 O	Élimination sur place
Anse Josephine	Redragage du chenal	3-4 ans	300	50 46 N; 57 09 O	Élimination sur place
L’Anse au Clair	Redragage du bassin	2-3 ans	1 500	51 25 N; 57 03 O	Décharge
Lark Harbour	Redragage du bassin	2-3 ans	500	49 06 N; 58 21 O	Décharge
Little Port, baie des Îles	Redragage du bassin	2-3 ans	1 000	49 06 N; 58 26 O	Décharge
Little Port Harmon	Redragage du bassin	1-2 ans	2 500	48 31 N; 58 32 O	Décharge
Lobster Cove	Redragage du bassin	1-2 ans	100	49 36 N; 57 57 O	Élimination sur place
Lourdes (3 sites)	Nivellement de la plage	1-2 ans	200	48 39 N; 59 00 O	Élimination sur place
Mainland (5 sites)	Nivellement de la plage	1-2 ans	300	48 34 N; 59 11 O	Élimination sur place
Martin’s Point	Redragage du chenal	1-2 ans	200	49 46 N; 57 54 O	Élimination sur place
Old House Rocks	Redragage du chenal	1-2 ans	200	49 54 N; 57 48 O	Élimination sur place
Parson’s Pond*	Redragage du chenal	1-2 ans	1 500	50 02 N; 57 43 O	Élimination sur place
Pinware	Redragage du bassin	3-4 ans	200	51 37 N; 56 42 O	Élimination sur place
River of Ponds	Redragage du bassin	3-4 ans	400	50 32 N; 57 24 O	Élimination sur place
Sally’s Cove	Redragage de la voie d’accès	1-2 ans	200	49 44 N; 57 56 O	Élimination sur place
Seal Cove, Baie St. George	Nivellement de la plage	1-2 ans	50	48 16 N; 58 45 O	Élimination sur place
Sheaves Cove	Nivellement de la plage	1-2 ans	50	48 31 N; 59 03 O	Élimination sur place
Ship Cove	Nivellement de la plage	1-2 ans	50	48 31 N; 58 57 O	Élimination sur place
Spirity Cove	Redragage du bassin	1-2 ans	700	50 36 N; 57 22 O	Élimination sur place
St. David’s (rivière Crabbes)*	Redragage du chenal	1-2 ans	2 000	48 13 N; 58 52 O	Élimination sur place; décharge

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Three Rock Cove (3 sites)	Nivellement de la plage	1-2 ans	150	48 37 N; 59 06 O	Élimination sur place
Trout River	Redragage du chenal	1-2 ans	700	49 28 N; 58 07 O	Décharge

*Estuaires où migrent des poissons anadromes. Les mesures d'atténuation de la section 5.0 traitent de cet aspect délicat.

Les modifications au tableau 1, sous forme d'ajout de nouveaux sites de dragage de la DPPB du MPO, seront étudiées au cas par cas et chaque nouveau site fera l'objet d'une évaluation, en tant que projet distinct, en vertu de la *Loi* avant d'être inclus dans le présent REPS.

2.3 PROJETS NON VISÉS PAR LE RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

Les sites de dragage de la DPPB du MPO qui ne figurent pas dans le tableau 1 dépassent la portée du présent REPS et doivent faire l'objet d'un examen préalable distinct en vertu de la *Loi* (voir les sections 2.0 et 2.2). Tout site de dragage recensé au tableau 1 qui ne répond pas aux critères établis pour ce site (p. ex. lorsque le volume dragué est supérieur à celui qui est indiqué dans le tableau) ne peut être inclus dans les sites visés par le REPS et doit faire l'objet d'un examen préalable distinct en vertu de la *Loi*. Les sites de dragage de la DPPB du MPO qui ne répondent pas aux six critères énoncés dans la section 1.2 ne peuvent être pris en considération dans le cadre de ce REPS. De plus, tout nouveau problème ou toute nouvelle situation mis en évidence pendant le processus d'examen découlant de la *Loi* et non traité dans le REPS aboutira à l'élimination du projet de la catégorie visée par le rapport et entraînera l'exécution d'un examen préalable distinct.

2.3.1 ESPÈCES EN PÉRIL

Font en particulier partie des projets qui ne peuvent être visés par le REPS ceux qui sont susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, des effets néfastes sur des espèces en péril, par exemple les projets qui nuisent à l'habitat de ces espèces*, ou ceux qui nécessitent un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Aux fins du présent REPS, les espèces en péril comprennent :

- Les espèces figurant sur la Liste des espèces en péril de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que l'habitat essentiel ou les résidences d'individus de ces espèces, selon les définitions données au paragraphe 2(1) de la LEP.
- Les espèces considérées comme étant « en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ou par des autorités territoriales ou provinciales.

*Si après étude de la description du projet d'après le rapport d'examen préalable, on apprend ou on a des raisons de penser que le projet proposé pourrait nuire à une espèce en péril, ce dernier devra alors faire l'objet d'une évaluation environnementale distincte en vertu de la *Loi*. À noter que le REPS peut servir à la préparation du rapport d'examen préalable distinct.

2.3.2 GROUPES AUTOCHTONES

Eu égard à l'obligation juridique faite à l'État de consulter les groupes autochtones dans les cas où il envisage des mesures susceptibles d'avoir des incidences négatives sur des droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis, sont exclus de la portée du REPS les projets au sujet desquels des problèmes soulevés lors de la consultation des Autochtones ne sont pas encore réglés de manière satisfaisante ou sont réglés de telle manière que ces projets ne font plus partie de la catégorie définie dans le REPS.

3.0 DESCRIPTION DE LA CATÉGORIE DE PROJETS

Le programme annuel de travaux de dragage mineurs comporte deux catégories d'activités de projet, soit le dragage et le nivellement des plages. Le lecteur trouvera ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Dragage (d'un bassin ou d'un chenal) – Cette activité concerne l'enlèvement du sable, du gravier et des galets qui se sont accumulés dans les chenaux de navigation ou les bassins d'amarrage de divers sites de la DPPB du MPO dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Le dragage se fait d'ordinaire à l'aide de matériel installé à terre, sur terrain sec, à partir du rivage ou des structures du quai existantes. Les déblais de dragage sont soit éliminés sur place le long du littoral au-dessus de la laisse de haute mer, soit chargés directement dans des camions à benne appropriés, soit encore laissés à s'égoutter au-dessus de la laisse de

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

haute mer et transportés ensuite vers les décharges provinciales approuvées, où ils seront utilisés comme couches de remblai au cours des opérations normales de déchargement des ordures. La laisse de haute mer est la ligne visible apparaissant le long de la plage qui est atteinte normalement par la marée haute à la période d'exécution des activités. On la reconnaît souvent par un changement dans le niveau de la plage ou par une ligne de débris visible le long du littoral (p. ex. végétation ou bois).

Si cette méthode de redragage est toutefois impraticable, on se servira des matériaux extraits de la zone de redragage ciblée pour construire une plate-forme de travail temporaire d'où l'excavatrice pourra atteindre les limites de la zone de redragage. Cette plate-forme provisoire sera détruite à mesure que l'excavatrice reviendra vers le rivage. Indépendamment de la méthode de redragage utilisée, le matériel servant au projet sera transporté sur les lieux par des semi-remorques plateau empruntant les routes locales.

Il convient de signaler que dans les estuaires des rivières à saumon réglementées et dans les sites avérés comme étant des frayères possibles du capelan, les travaux exécutés dans l'eau sont assujettis à des restrictions temporelles. Ces restrictions sont indiquées dans la section 5.0.

Nivellement des plages (Nettoyage et nivellement) – Cette activité concerne les travaux de nivellement ou régalinge des matières qui s'accumulent sur les plages au-dessus de la laisse de haute destinés à faciliter l'installation des rampes de mise à l'eau saisonnières ou l'accès aux diverses rampes saisonnières de la DPPB du MPO. Ces travaux ne comportent pas en général d'opérations dans l'eau; ils s'effectuent sur terre au moyen d'une excavatrice ou d'un bouteur. Le matériel nécessaire est transporté sur les sites par des semi-remorques plateau empruntant les routes locales.

Les projets visés par ce REPS concernent les sites de redragage cités dans le tableau 1 – sites pour lesquels des évaluations environnementales prenant la forme d'examens préalables ont déjà été effectuées.

3.1 UTILITÉ ET BUT DES PROJETS

Comme indiqué à la section 1.0, la DPPB du MPO a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports et les sites locaux qui sont essentiels à l'industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de la DPPB du MPO est affectée à leur entretien. En effet, la DPPB doit voir à ce que les installations du site, payées par les contribuables et louées à un coût nominal, soient utilisées dans l'intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ses installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité de leurs utilisateurs et l'environnement.

Chaque année, les services de la DPPB du MPO dans le secteur ouest exécutent des travaux de redragage mineurs d'entretien de quelque quarante-et-un petits ports de pêche dans tout l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Ces travaux se font à une fréquence variant de un à cinq ans. Dans la plupart de ces sites, la dérive littorale et les tempêtes occasionnent le déplacement des sédiments charriés sur le fond, qui se déposent ensuite dans les chenaux d'accès ou dans les zones d'amarrage à quai. Il est alors difficile ou impossible d'accéder à ces zones et chenaux sans danger à marée basse. De plus, des travaux mineurs de nivellement des plages doivent être effectués dans certains sites pour faciliter l'installation saisonnière de petites rampes de mise à l'eau qui permettent aux pêcheurs exploitant des petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.

Les projets de redragage revêtent un caractère socio-économique positif, puisque l'infrastructure des sites sur lesquels ils portent ainsi que la sécurité et l'accessibilité des voies navigables connexes sont d'une importance capitale pour la viabilité des villes et villages côtiers dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. Des ports sûrs et accessibles contribuent à protéger les actifs des utilisateurs, dont la valeur se chiffre en millions de dollars, permettent à ces derniers de mener leurs activités en toute sécurité, empêchent les dommages et l'érosion des côtes, concourent au développement économique et à l'emploi et offrent un refuge aux marins en détresse. Le programme de travaux de redragage mineurs et les exigences

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

connexes en matière d'évaluation environnementale sont nécessaires pour donner aux pêcheurs un accès durable et sûr aux installations de la DPPB du MPO à Terre-Neuve et au Labrador.

Les organismes de réglementation ont entrepris de simplifier le processus d'évaluation environnementale et de rendre le processus de planification et de prise de décisions plus efficace en établissant cette catégorie de projets visée par le REPS et en décrivant les effets environnementaux et les normes de conception ainsi que les mesures d'atténuation connexes. Ce processus de REPS rationalisé appliqué au dragage permet d'exécuter les travaux, sans avoir à se soumettre aux délais d'une évaluation, dès que le besoin en est établi, et par conséquent de réduire plus rapidement et de façon plus économique le danger posé pour les pêcheurs et les bateaux. Cet examen préalable type permet aussi une plus grande efficacité des mesures d'atténuation comportant des restrictions temporelles aux travaux, ceux-ci pouvant être achevés avant que s'amorcent des processus biologiques délicats comme l'avalaison des saumoneaux et le frai du capelan.

3.2 SOLUTIONS DE RECHANGE AUX PROJETS

Le nombre de ports naturels de dimensions assez importantes d'où il est possible d'entreprendre des activités de pêche sans danger est limité sur la côte ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador. C'est pourquoi la DPPB du MPO entretient, le long de la côte ouest, plusieurs sites locaux utilisés de longue date par les pêcheurs et qui offrent une certaine protection à ces derniers et à leur matériel. Dans beaucoup de ces sites, les travaux de dragage mineurs visés ici sont nécessaires pour enlever les débris qui jonchent les plages et faire en sorte que ces sites restent utilisables et sûrs.

La DPPB du MPO a déterminé quelles étaient la méthode de dragage et d'élimination des déblais à adopter ainsi que les profondeurs opérationnelles à maintenir dans les sites figurant dans le tableau 1 pour continuer à offrir un accès sûr aux utilisateurs et préserver les effets socio-économiques positifs découlant des pêches pratiquées par les petits bateaux locaux. Les solutions de rechange consisteraient à abandonner les projets ou les sites cités dans le tableau 1. Ces deux solutions compromettraient la sécurité et la viabilité commerciale de l'activité des utilisateurs; elles pourraient contribuer à des dommages et à l'érosion des côtes en amenant les pêcheurs locaux à établir des sites d'accès de façon aléatoire. Par conséquent, si on considère ces solutions de rechange et le potentiel de développement économique et d'emploi que continuent d'offrir les sites, la réalisation des projets considérés constitue la meilleure option.

3.3 CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS

Les projets de dragage sont normalement exécutés au printemps et en été, entre le début d'avril et la mi-juillet. Le calendrier de ces travaux est adapté à chaque site de façon à réduire au minimum l'interaction éventuelle avec des processus délicats (p. ex. les migrations et le frai) ou des facteurs socio-économiques (p. ex. les saisons de pêche commerciale) se manifestant alentour. Ainsi, dans les sites proches des rivières à saumon atlantique, les activités doivent être achevées avant le 1^{er} mai (le 15 mai dans les régions nord comme celle de Parson's Pond), pour limiter l'interaction avec l'avalaison des saumoneaux. Par ailleurs, les travaux doivent être terminés avant la mi-juin dans les endroits où on sait que fraie le capelan.

Selon le volume des matériaux dragués dans un site (pour obtenir les profondeurs opérationnelles voulues) ou nivelés sur une plage (pour faciliter l'installation saisonnière des rampes de mise à l'eau des petits bateaux), la durée des travaux pourrait se situer entre une demi-journée et sept jours.

L'annexe A (voir le tableau 1) contient une description du cadre environnemental de chaque site de la DPPB du MPO visé par le REPS.

3.4 CADRE ENVIRONNEMENTAL

La DPPB du MPO coordonne d'ordinaire les activités de dragage après l'achèvement d'une évaluation

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

environnementale en vertu de la *Loi* et l'obtention de toutes les autorisations fédérales, provinciales et municipales nécessaires. Chaque projet de redragage d'un site proposé inclus dans le présent REPS (voir le tableau 1) a récemment fait l'objet d'une évaluation environnementale du niveau de l'examen préalable. Conformément à la *Loi (Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation)*, les évaluations environnementales du niveau de l'examen préalable de tous les projets proposés de travaux de redragage mineurs sont généralement soumis à la DPH du MPO, au PPEN de TC, à EC, au MEC T.-N.-L. et au MSG T.-N.-L., pour commentaires.

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'annexe A décrit le cadre environnemental de chaque site de la DPPB du MPO cité dans le tableau 1.

4. MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Cette section a pour but de préciser les méthodes utilisées pour s'assurer que les effets potentiels du redragage sont traités avec cohérence, quelque soit le site de la DPPB du MPO considéré. À cette fin, des composantes valorisées de l'écosystème et du cadre socio-économique (CVE) sont définies et sélectionnées dans un processus de détermination de la portée des points à examiner. Les limites de l'étude réalisée à des fins d'évaluation environnementale ont été définies en ce qui concerne les aspects écologiques, socio-économiques, temporels et spatiaux de chaque projet. Les interactions entre les activités liées à un projet et les CVE sont décrites et les effets environnementaux potentiels des travaux de redragage dans les sites de la DPPB du MPO cernés. Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre pour réduire la possibilité que le projet ait des effets environnementaux sur les CVE. Une analyse des effets environnementaux résiduels et de leur importance est également effectuée. Enfin, les effets de l'environnement sur le projet et les effets cumulatifs possibles font aussi l'objet d'un examen.

4.1 LIMITES

L'établissement des limites de l'évaluation environnementale constitue un aspect important du processus. Une limite est une fonction de l'étendue et de la durée de l'interaction potentielle entre le projet proposé et une CVE. En général, les limites sont déterminées par les caractéristiques spatiales et temporelles propres aux périodes et endroits où les CVE sont susceptibles d'être influencées par le projet ou d'interagir avec lui.

Les limites de l'évaluation environnementale du projet de redragage sont définies par l'étendue spatiale et temporelle des perturbations potentielles aux caractéristiques physiques et chimiques de l'habitat, par exemple l'eau et les sédiments. Les sous-sections suivantes exposent, de façon générale, les limites qui ont été établies pour le projet (à la fois à des fins écologiques et socio-économiques). Une fois établies les CVE dans la section 5.0 (Détermination de la portée des points à examiner et composantes valorisées de l'écosystème), chacune des CVE cernées a été précisément délimitée dans les différentes parties de la section 5.1.

4.1.1 LIMITES DES PROJETS

Les limites des projets ont trait aux dimensions spatiales et temporelles des activités liées à chacun des projets et dépendent principalement des particularités du projet à chaque site mentionné dans le tableau 1. En général, les limites spatiales du projet proposé se rapportent à l'aire dans laquelle se situent les activités du projet dans le site de la DPPB du MPO qui est concerné et, le cas échéant, à la route qui servira au transport entre le site et le lieu d'élimination des déblais approuvé. Les limites temporelles correspondent au cycle de vie des activités liées au projet ou au laps de temps au bout duquel expirent les autorisations provinciales accordées pour le projet.

4.1.2 LIMITES ÉCOLOGIQUES

Il a été tenu compte des limites écologiques dans l'évaluation de la portée des points à examiner et la recherche des effets environnementaux potentiels. Une pondération selon l'importance a été attribuée en fonction du degré d'incidence du projet sur les CVE.

Durant l'étude de l'incidence du projet réalisée en vertu de la *Loi*, les effets socio-économiques ne sont principalement examinés que s'ils sont dus à des changements causés à l'environnement par le projet. Les opérations matérielles de dragage ont été prises en considération dans le contexte des changements que le projet peut occasionner aux conditions du milieu considéré (comme la navigation). Les limites spatiales sont fondées sur les caractéristiques spatiales du milieu socio-culturel et économique, qui tiennent compte des activités des utilisateurs des ressources, dont certaines sont propres à des endroits particuliers (p. ex. les ressources halieutiques) et à des périodes données (p. ex., les saisons de pêche).

4.2 ANALYSE ET PRÉVISION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

Comme le prescrit la *Loi*, il est nécessaire d'établir l'importance des effets environnementaux. La présente section expose les critères qui servent à évaluer l'importance des effets environnementaux négatifs potentiels. L'analyse de l'importance des effets environnementaux résiduels est fondée sur plusieurs critères, notamment l'ampleur, l'étendue géographique, la durée, la fréquence, la réversibilité et le contexte écologique de ces effets (voir le tableau ci-dessous), conformément au Guide de référence de l'Agence CEE de novembre 1994 intitulé *Déterminer la probabilité des effets environnementaux importants d'un projet*, et au *Guide des autorités responsables sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1994). Les critères ont été évalués selon l'expérience acquise et le jugement professionnel, et on les combine pour déterminer si les effets d'une activité sont importants.

Les définitions de « l'importance » ont été fondées sur des données scientifiques, des valeurs sociales, les préoccupations du public et des jugements économiques (l'Agence 1994). Lors de l'évaluation de l'importance des effets potentiels d'un projet proposé, l'Agence recommande de tenir compte des critères suivants :

- l'ampleur;
- l'étendue géographique;
- la durée et la fréquence;
- la réversibilité;
- le contexte écologique (ou socio-économique).

Ces critères ont servi à définir ce qui constitue un effet résiduel négatif important pour chaque CVE.

Tableau 2 : Système de pondération utilisé pour déterminer l'importance des effets environnementaux résiduels

Critères	Degré d'importance		
	Négligeable (1)	Mineur (2)	Majeur (3)
Ampleur (A)	Degré négligeable de perturbation ou de dommage (c.-à-d. se situant dans les limites des variations naturelles)	Degré mineur de perturbation ou de dommage (c.-à-d. se situant temporairement hors des limites des variations naturelles)	Degré majeur de perturbation ou de dommage (c.-à-d. se situant hors des limites des variations naturelles)
Étendue géographique (EG)	Limité à la zone du projet dans le site de la DPPB du MPO	S'étend au-delà de la zone du projet mais dans les limites du site de la DPPB du MPO	S'étend au-delà des limites du site de la DPPB du MPO
Durée de l'effet (D)	Moins d'un jour	De quelques jours à plusieurs semaines	Un mois ou plus
Fréquence de l'effet (F)	Mensuelle ou à intervalles plus grands	Hebdomadaire	Quotidienne ou à intervalles plus courts
Réversibilité (R)	Effets réversibles à court terme sans intervention	Effets réversibles à court terme avec intervention	Effets réversibles à plus long terme avec intervention ou effets irréversibles

5.0 DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER ET COMPOSANTES VALORISÉES DE L'ÉCOSYSTÈME

On décrit ici le processus utilisé pour définir les CVE, qui sont les composantes de l'écosystème valorisées par la société et qui servent de base à l'évaluation. Le choix des CVE à retenir pour cette évaluation nécessitait de déterminer la portée des points à examiner et de procéder à une analyse des voies de pénétration, processus suivi antérieurement pour chaque site de la DPPB du MPO cité dans le tableau 1.

Pour choisir les CVE, il a fallu d'abord déterminer quelles étaient les composantes environnementales et socio-économiques préoccupantes (CEP). Ce processus a été fondé sur les préoccupations exprimées par les divers intervenants, organismes non gouvernementaux, membres du milieu scientifique et ministères et organismes gouvernementaux, sur l'examen de la documentation et des documents de référence disponibles et sur les antécédents en matière d'évaluation. Les projets de redragage revêtent un caractère socio-économique positif, car l'infrastructure des ports ainsi que la sécurité et l'accessibilité des voies navigables sont essentiels à la viabilité des villes et villages côtiers de l'ouest de Terre-Neuve et du sud du Labrador. Les CEP retenues pour le REPS sont indiquées dans la première colonne du tableau 3.

Ensuite, ces CEP ont fait l'objet d'un examen ayant pour but d'établir les voies de pénétration (ou liens) par lesquelles les activités proposées peuvent toucher chacune de ces CEP (voir le tableau 3). Dans ce processus, l'évaluation porte sur les CVE pour lesquelles il est possible d'établir clairement une voie de pénétration ou un lien entre les CEP et les activités liées au projet et où des effets négatifs importants peuvent se produire et être préoccupants. Dans le cas de divers CEP, notamment ceux qui ont été évités dans le cadre du processus de sélection des sites de la DPPB du MPO, il n'y a pas de voie de pénétration préoccupante. Par conséquent, ces CEP ne figurent pas comme CVE et ne sont pas retenues dans l'évaluation.

Le tableau 3 énumère les CEP et indique pourquoi elles sont exclues ou incluses dans les CVE. À noter que le terme « site » utilisé dans les prochaines sous-sections et analyses se rapporte à la zone où seront exécutés les travaux au sein des sites de la DPPB du MPO énumérés dans le tableau 1.

5.1 ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR CERTAINES CVE

Une fois les CVE cernées, il est nécessaire de les évaluer plus à fond pour déterminer l'importance des effets qui peuvent les toucher. Les sections suivantes définissent les effets négatifs importants qui touchent chacune des CVE citées dans le tableau 3. La liste des CVE a été quelque peu condensée, ce qui permet d'évaluer concurremment les composantes qui réagissent de façon semblable aux activités. Chaque définition a été établie dans le contexte d'une « aire circonscrite » (comportant des limites spatiales et temporelles) dans laquelle les activités relatives au projet pourraient interagir avec chacune des CVE.

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

Tableau 3 : Détermination de la portée des points à examiner/Matrice récapitulative de l’analyse des voies de pénétration – Composantes environnementales et socio-économiques valorisées et préoccupantes – Programme annuel de travaux de redragage mineurs

Ressources environnementales	Composantes environnementales préoccupantes (biophysiques et socio-économiques)	Voie de pénétration préoccupante		Voie de pénétration possible	CVE		Étape du projet			Motif d’inclusion/d’exclusion de l’élément considéré comme composante valorisée de l’environnement (CVE)
		Oui	Non		Oui	Non	Mobilisation	Opération	Démobilisation	
Environnement atmosphérique	Qualité de l’air ambiant	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du matériel ○ Rejet accidentel de matières dangereuses 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – préoccupation établie
	Bruit	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – préoccupation établie
Environnement biophysique	Physiographie et géologie		X	Aucune voie de pénétration établie		X				Exclu comme CVE – pas de voie de pénétration préoccupante importante établie
	Eau souterraine	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Eau de surface		X	Élément évité lors de la sélection du site		X				Exclu comme CVE – évité lors de la sélection du site
	Eau de mer	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Sols et sédiments marins	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Ressources des milieux humides		X	Élément évité lors de la sélection du site		X				Exclu comme CVE – évité lors de la sélection du site
	Terrain forestier		X	Élément évité lors de la sélection du site		X				Exclu comme CVE – évité lors de la sélection du site
	Agrégat de minéraux		X	Élément évité lors de la sélection du site		X				Exclu comme CVE – évité lors de la sélection du site
	Faune/oiseaux migrateurs	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Espèces en péril	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Poisson, habitat du poisson et ressources halieutiques	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Zones désignées et autres éléments de l’habitat essentiel	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
Cadre socio-économique	Population et main-d’œuvre	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Économie locale 		X				Exclu comme CVE – pas de voie de pénétration préoccupante importante établie
	Pêches commerciales	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux zones de pêche commerciale 	X			X		Inclus comme CVE – préoccupation établie
	Utilisation actuelle des terrains	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux terrains ○ Utilisation actuelle des terrains <ul style="list-style-type: none"> ○ Sentiers d’excursion ○ Infrastructure souterraine ○ Circulation ○ Routes et trottoirs 	X		X	X	X	Inclus comme CVE – préoccupation établie
	Navigation	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Interférence avec les eaux navigables 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Ressources patrimoniales et archéologiques	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Santé et sécurité	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et élimination des déblais 	X			X		Inclus comme CVE – protégé par la loi/préoccupation établie
	Premières nations		X	Accès aux zones de pêche commerciale	X			X		Inclus comme CVE – préoccupation établie

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

5.1.1 QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la qualité de l'air a été définie comme étant les bassins atmosphériques provincial et local. Le bassin atmosphérique local est considéré comme étant la zone se trouvant dans un rayon de 200 m d'un site. Dans le contexte des effets possibles à l'échelle provinciale et locale, est défini comme effet nocif important sur la qualité de l'air un dépassement pendant plus d'une semaine des critères établis dans les lignes directrices réglementaires.

5.1.2 EAU SOUTERRAINE

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les eaux souterraines est généralement considérée comme étant la zone d'influence sur les systèmes de puits se trouvant au sein de la zone de déblaiement et d'élimination des déblais de la DPPB du MPO dans un site ou chevauchant cette dernière (ce qui peut comprendre des puits se trouvant dans un rayon de 100 m). Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur les eaux souterraines tout effet résultant d'une réduction du rendement ou de l'apport en eau des systèmes actuels d'approvisionnement en eau souterraine, réduction qui serait telle que l'apport en eau pourrait être insuffisant pour les utilisations actuelles de cette eau ou que la qualité de l'eau souterraine ne serait plus conforme aux lignes directrices réglementaires régissant les utilisations actuelles des eaux souterraines.

5.1.3 HABITAT MARIN (EAU DE MER, SOLS ET SÉDIMENTS MARINS)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'habitat marin est considérée comme étant la zone pélagique (colonne d'eau) et la zone benthique (fond marin) d'un site. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur l'habitat marin tout effet se traduisant par une perte nette d'habitat fonctionnel.

5.1.4 FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la faune, dont les oiseaux migrateurs, est considérée comme étant l'habitat de la faune/des oiseaux migrateurs connus pour fréquenter les alentours d'un site. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur la faune ou les oiseaux migrateurs tout effet aboutissant à une suppression soutenue du succès reproducteur nécessaire au maintien de la population ou une diminution de la densité de la population qui ferait tomber celle-ci sous ses niveaux naturels.

5.1.5 ESPÈCES EN PÉRIL

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les espèces en péril est considérée comme étant l'habitat des espèces en péril connues pour fréquenter les alentours d'un site. Dans ce contexte, sont définis comme effets nocifs importants sur toutes les « espèces disparues du pays », « en voie de disparition » ou « menacées » qui figurent à l'annexe 1 de la LEP ou dans la *Newfoundland and Labrador Endangered Species Act* les effets résultant d'une violation non autorisée de toute interdiction énoncée aux articles 32, 33, 34, 35 et 36 de la LEP ou d'une violation de toute interdiction énoncée à l'article 16 de la *Newfoundland Endangered Species Act*. Dans le cas d'espèces visées par les deux lois, la perte d'un individu de ces espèces peut être considérée comme un effet nocif important.

Il convient de noter qu'en vertu du paragraphe 79(1) de la LEP, l'AR doit aviser par écrit le ministre ou les ministres compétents si un projet est susceptible d'avoir un effet (bénéfique ou nocif) sur une espèce sauvage inscrite sur liste des espèces en péril ou sur son habitat essentiel. Aux termes de la LEP, les ministres compétents sont :

- Le ministre des Pêches et des Océans en ce qui concerne les individus appartenant à des espèces aquatiques autres que celles visées par l'alinéa a) de la définition de ministre compétent;

Programme annuel de travaux de redragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

- Le ministre de l'Environnement en ce qui concerne tout autre individu, y compris les individus présents dans les parties du territoire domanial dont la gestion relève de ce ministre et qui sont des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des aires marines nationales de conservation ou d'autres lieux patrimoniaux protégés selon les définitions du paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

(*Depuis le 12 décembre 2003, l'Agence Parcs Canada relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Environnement. Elle reste néanmoins une agence distincte d'Environnement Canada et continue d'exercer ses attributions relatives aux espèces en péril au sein des aires protégées et sur le territoire domanial qu'elle administre. L'Agence Parcs Canada doit être avertie si des individus appartenant à une espèce en péril se trouvent dans ces aires protégées et sur le territoire domanial qu'elle administre).

Selon l'espèce en péril considérée, l'AR doit aviser soit EC, soit l'Agence Parcs Canada, soit le MPO. Si plus d'un ministre compétent est responsable de cette espèce, l'avis doit être envoyé à chaque ministère ou organisme responsable de ces espèces. Les trois organismes ont déterminé que l'avis en question doit être régional et transmis par les voies utilisées habituellement par chacun d'eux en matière d'évaluations environnementales.

Selon le paragraphe 79(2) de la LEP, si une évaluation environnementale fédérale est effectuée à propos d'un projet susceptible de toucher une espèce sauvage inscrite sur la Liste des espèces en péril ou son habitat essentiel, il faut :

- déterminer quels sont les effets éventuels nocifs du projet sur l'espèce en question et prendre des mesures d'atténuation;
- si le projet est réalisé, surveiller ses effets sur l'espèce en question;
- voir à ce que les mesures d'atténuation soient conformes aux programmes de rétablissement et aux plans d'action.

5.1.6 RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les ressources halieutiques (c.-à-d. sur le poisson et sur l'habitat du poisson) a été considérée comme étant la zone située dans un site ou adjacente à un site (c.-à-d. aux fins d'évaluation se trouvant dans un rayon de 500 m du site). Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur les ressources halieutiques tout effet direct (sur le poisson) ou indirect (sur l'habitat) aboutissant à une suppression soutenue du succès reproducteur nécessaire au maintien de la population ou une baisse de la densité de la population qui ferait tomber celle-ci sous ses niveaux naturels.

5.1.7 CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU AUTRES ÉLÉMENTS DE L'HABITAT ESSENTIEL

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les caractéristiques désignées a été considérée comme étant la zone de présence de ces caractéristiques qui chevauche le voisinage général d'un site. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur les caractéristiques de l'habitat essentiel tout effet se traduisant par une perte nette d'habitat fonctionnel.

5.1.8 PÊCHES COMMERCIALES

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les pêches a été considérée comme étant les zones faisant partie d'un site ou les zones adjacentes à un site (c.-à-d. aux fins d'évaluation se trouvant dans un rayon de 500 m du site). Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur les pêches un effet se traduisant par l'exclusion des pêcheurs de lieux qui leur étaient traditionnellement accessibles.

5.1.9 UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'utilisation actuelle des terrains (c.-à-d. le tourisme et les loisirs) a été considérée étant comme la zone adjacente à un site (c.-à-d. à des fins d'évaluation se trouvant dans un rayon de 500 m du site) et les routes d'accès à ce site. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur l'utilisation actuelle des terrains toute interférence ou perturbation dans les utilisations actuelles des terrains.

5.1.10 NAVIGATION

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la navigation a été considérée comme étant la place occupée par le site et les routes d'accès à ce dernier. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur la navigation toute interférence ou perturbation dans l'utilisation actuelle des eaux navigables, autre que celles qui sont temporaires.

5.1.11 RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les ressources patrimoniales et archéologiques a été considérée comme étant la zone de présence de ces ressources ou caractéristiques qui chevauche un site. Dans ce contexte, est définie comme effet nocif important sur les ressources patrimoniales et archéologiques toute perturbation occasionnée à une ressource qui en compromet l'intégrité.

5.1.12 SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la santé et la sécurité a été considérée comme étant le site même. Cela comprend le lieu de décharge des déblais et la route qui y mène lorsque l'élimination des déblais se fait hors du site. Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur la santé et la sécurité un danger dont on n'a pas tenu compte ou une situation imprévue (p. ex., un déversement accidentel, un accident ou un incident).

5.1.13 PREMIÈRES NATIONS

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les Premières nations a été considérée comme étant les zones situées au sein d'un site ou les zones adjacentes à un site dont on sait qu'elles sont utilisées par la bande mi'kmaq Qalipu pour accéder aux lieux de pêche (soit aux fins d'évaluation les zones situées dans un rayon de 500 m du site). Dans ce contexte, est défini comme effet nocif important sur les Premières nations un effet se traduisant par l'exclusion des pêcheurs de lieux qui leur étaient traditionnellement accessibles.

5.2 ANALYSE ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

Le tableau 4, fondé sur les définitions des CVE établies précédemment, énumère les CVE, décrit l'interaction éventuelle entre chaque CVE et le projet, et décrit les mesures d'atténuation qui réduiront au minimum le risque d'effets résiduels négatifs importants liés au projet.

Tableau 4 : Résumé des effets environnementaux potentiels (biophysiques et socio-économiques) et mesures d'atténuation

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit)	Mobilisation Opérations Démobilisation	<p>Poussière provenant du déblaiement et des mouvements de camions et de matériel.</p> <p>Bruit, émissions atmosphériques et émission de gaz à effet de serre provenant des camions, des véhicules et du matériel.</p>	<p>Il est inévitable qu'une certaine quantité d'émissions gazeuses émane du matériel utilisé pendant les diverses étapes du projet, mais certaines pratiques opérationnelles peuvent être adoptées pour les atténuer et les ramener à des niveaux acceptables. Il s'agira notamment de s'assurer que le matériel est en bon état et qu'il fonctionne bien. Il faudra également éteindre le moteur des véhicules en stationnement et respecter les limites de vitesse. Ces mesures empêcheront que des concentrations élevées d'hydrocarbures émanant des moteurs se répandent dans l'atmosphère et éviteront la perte de lubrifiants due à des fuites.</p> <p>Il est recommandé de garder tout le matériel en bon état de fonctionnement et d'entretenir les soupapes d'admission pour réduire les vapeurs de carburant. Les silencieux de tous les moteurs doivent aussi être en bon état.</p> <p>Tous les travaux effectués dans le cadre du projet devront être conformes aux règlements municipaux régissant les heures durant lesquelles il est permis de faire du bruit; le promoteur exécutera les travaux de façon ordonnée en veillant à produire le moins de bruit possible.</p>

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Eau souterraine	Mobilisation Opérations Démobilisation	Contamination de l'eau souterraine à proximité des lieux des travaux effectués dans le cadre du projet à la suite du déversement d'une matière dangereuse.	<p>Il est recommandé de garder tout le matériel en bon état de fonctionnement pour empêcher la fuite de matières dangereuses dans l'environnement.</p> <p>Signaler tout déversement d'hydrocarbures à la Garde côtière canadienne (au 1-800-563-9089), en lui fournissant les renseignements suivants : nature du déversement, notamment le type et quantité du polluant en cause, heure et date du déversement, source du déversement, localisation de la zone et incidence sur le rivage, longueur de rivage touchée, caractéristiques du rivage, présence de faune dans le secteur et direction du vent et des courants.</p> <p>Des aires seront désignées pour le stockage et la manutention des matières dangereuses, et pour faire le plein de carburant (à 30 m de la mer); de plus, du matériel d'intervention en cas de déversement devra se trouver sur les lieux. Les travailleurs recevront une formation sur l'utilisation sûre et efficace des carburants et produits chimiques.</p> <p>Le promoteur doit avoir mis en place dans le cadre du projet un plan d'urgence, un plan de préparation aux situations d'urgence et un plan de gestion de site.</p> <p>Le projet doit être exécuté selon les lignes de conduite et règlements applicables des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des municipalités.</p> <p>Les matières et matériaux opérationnels provenant des travaux à terre ou qui pénètrent dans un plan d'eau doit être rapidement enlevés des lieux et éliminés de la façon appropriée. Au besoin, les débris et le lixiviat (film à la surface de l'eau) seront confinés à l'intérieur du périmètre du site à l'aide d'installations de retenue comme les barrages ou les écrans flottants.</p>

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Eau de mer	Opérations	Décharge ou déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers (PP), causant une détérioration de la qualité de l'eau.	Voir « Eau souterraine » ci-dessus.
		Augmentation des matières solides en suspension ou de la turbidité dans le site du projet ou dans une zone adjacente au site.	<p>Effectuer un contrôle visuel de la turbidité dans le voisinage du site pour s'assurer qu'elle est limitée. Si un changement excessif de la turbidité est observé au-delà des limites du site par rapport aux étendues d'eau environnantes (différence de couleur marquée) après l'exécution des travaux liés au projet, les activités doivent être interrompues et le chef de projet doit déterminer s'il y a lieu de prendre d'autres mesures d'atténuation.</p> <p>Commencer les travaux de déblaiement à marée basse en vue de diminuer la turbidité et la sédimentation en contenant les matières en suspension dans la zone du site et de permettre aux plus grosses fractions de se déposer sur place avant que les courants de reflux de la marée basse suivante entrent en jeu. On pourra aussi utiliser des filtres à limon flottants si les conditions le justifient (p. ex., si les fractions limoneuses sont trop nombreuses dans les zones proches de la côte).</p> <p>Exécuter les travaux dans des conditions météorologiques favorables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.</p> <p>Faire fonctionner le matériel lourd sur des terrains secs et stables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.</p>

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Sols et sédiments marins	Opérations	Décharge ou déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers (PP), causant une détérioration de la qualité de l'eau et du sol.	Voir « Eau souterraine » ci-dessus.
		Contamination causée par les déblais de dragage.	<p>Avant tout déchargement dans un site d'élimination des déchets, il faut échantillonner et analyser les matériaux qui contiennent les déblais de dragage et soumettre les résultats au MSG T.-N.-L., aux fins d'autorisation.</p> <p>Il faut échantillonner et analyser les matériaux dragués devant être éliminés sur place dans un site de la DPPB du MPO et les résultats obtenus doivent être conformes aux directives applicables du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.</p>
Faune/oiseaux migrateurs	Mobilisation Opérations Démobilisation	Effets sur les mammifères marins en raison du bruit.	Voir « Qualité de l'air ambiant » ci-dessus.
		<p>Les restes de nourriture et autres déchets laissés sur les plages et dans les autres habitats côtiers peuvent occasionner une augmentation artificielle des populations de prédateurs aviaires et mammaliens.</p> <p>Limitation des aires de nutrition et de repos pour les oiseaux migrateurs et perturbation occasionnée aux espèces résidentes et aux espèces en péril, notamment aux sites de nidification sur le rivage.</p>	<p>Voir à ce que le matériel de chantier qui pénètre sur le site soit propre et à ce que le personnel ou les entrepreneurs ne laissent pas de déchets (y compris de la nourriture) dans les zones côtières.</p> <p>Dans l'utilisation du matériel lourd nécessaire au projet, éviter les zones de concentration d'oiseaux migrateurs à l'époque de la parade, de la nidification et de la croissance des oisillons. N'approcher à aucun moment des concentrations d'oiseaux de mer, de sauvagine ou d'oiseaux de rivage.</p> <p>Pour éviter des interactions négatives avec les oiseaux de rivage, il est recommandé de terminer l'élimination des déblais sur les plages avant le 15 mai. L'élimination de déblais sur les plages ne peut avoir lieu que dans les limites des terrains appartenant à la DPPB du MPO. L'élimination</p>

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		Le déversement de déblais de dragage sur la plage peut perturber ou détruire l'habitat des oiseaux de rivage qui viennent là chercher de la nourriture, se reposer ou se reproduire.	<p>hors de ces terrains nécessite une autorisation préalable du MSG T.-N.-L.</p> <p>Veiller à ce que les activités terrestres exécutées près du rivage soient conformes aux lois applicables.</p> <p>Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer » et « Ressources des milieux humides » ci-dessus.</p>
Espèces en péril	Mobilisation Opérations Démobilisation	Perturbation ou modification/déplacement possible de l'habitat.	<p>Le calendrier du projet doit être établi en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles.</p> <p>Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Ressources des milieux humides » et « Faune/oiseaux migrateurs » ci-dessus.</p>
Poisson et habitat du poisson	Opérations	Perturbation ou modification/déplacement possible de l'habitat.	<p>Dans le cas de projets qui ne se situent pas dans un estuaire de rivière à saumon réglementée, il faut respecter les conditions décrites dans l'Énoncé opérationnel du MPO concernant le dragage d'entretien périodique à Terre-Neuve-et-Labrador (MPO 2007, v. 3.0).</p> <p>Les calendriers du projet doivent être établis en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles. Pour les projets réalisés dans l'estuaire des rivières à saumon réglementées, il faut contacter le biologiste de secteur (Habitat) du MPO avant de commencer les travaux.</p> <p>Pour éviter une interaction négative avec l'avalaison des saumoneaux qui se trouvent dans les estuaires des rivières à saumon réglementées, on achèvera tous les travaux de dragage mineurs et de nivellement des plages avant le 1^{er} mai dans les rivières Crabbes, Fox Island et Fischell's et avant le 15 mai dans l'étang Parson's et la rivière Trout.</p>

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>Pour éviter une interaction négative avec le frai du capelan, on achèvera tous les travaux de dragage mineurs et de nivellement des plages avant le 15 juin dans les installations situées dans des zones de frai connues.</p> <p>Voir aussi « Eau souterraine », « Eau de mer », « Sols et sédiments marins » ci-dessus.</p>
		Introduction permanente d'espèces envahissantes dans le milieu marin.	Retirer tous sédiments, plantes et animaux du matériel qui a été immergé dans le milieu marin et nettoyer celui-ci selon les meilleures pratiques de gestion pouvant être recommandées par les organismes de réglementation, avant la mobilisation de ce matériel sur le site.
Caractéristiques désignées ou autres éléments de l'habitat essentiel	Mobilisation Opérations Démobilisation	Perturbation ou modification/déplacement possible de l'habitat.	Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Ressources des milieux humides », « Faune/oiseaux migrateurs » et « Espèces en péril » ci-dessus.
Pêches commerciales	Opérations	Voir « Eau de mer », « Faune/oiseaux migrateurs » et « Poisson et habitat du poisson » ci-dessus.	Avant le début des activités, communiquer avec l'administration portuaire locale afin de faire en sorte que le calendrier des travaux cause le moins possible de conflits.
Utilisation actuelle des terrains	Mobilisation Opérations Démobilisation	Dérangement des utilisateurs locaux dû aux activités liées au projet (p. ex. mouvements de matériel, de fournitures et de personnel vers le chantier ou le site de déblaiement ou à partir de ces lieux).	Voir « Pêches commerciales » ci-dessus. Tenir des discussions avec le personnel municipal et provincial pour déterminer quelles sont les heures de pointe sur les segments de route visés, afin de faire en sorte que les activités (mouvements de matériel et de personnel) aient lieu hors de ces périodes ou des routes où la circulation est intense.
Navigation	Opérations	Perturbation de l'accès aux voies navigables.	S'il y a lieu, le promoteur doit se conformer aux conditions applicables de la LPEN et à l'Arrêté sur les ouvrages et les eaux secondaires découlant de la LPEN et il doit émettre un « Avis aux navigateurs » avant le début des travaux. Pour ce qui est des travaux de dragage du chenal dans la rivière Crabbes, à Blue Beach, à Parson's Pond à Fischells River et à Fox Island River, lorsque ces travaux portent sur un chenal de navigation établi, le promoteur est tenu de se conformer aux conditions des autorisations

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d’examen préalable substitut

Composante valorisée de l'écosystème ou du cadre socio-économique (CVE)	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			octroyées pour chaque site en vertu du paragraphe 5(3) de la LPEN. Ces autorisations et les conditions connexes sont décrites à l'annexe C du présent document.
Ressources patrimoniales et archéologiques*	Opérations	Perturbation ou perte de ressources patrimoniales et archéologiques près du rivage.	Voir à ce que les activités terrestres exécutées près du rivage soient conformes aux lois applicables. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet ou artefact pouvant avoir une importance historique, les travaux devront être suspendus immédiatement et la découverte devra être signalée à l'archéologue responsable des ressources historiques de Terre-Neuve-et-Labrador, au 709-729-2462, pour plus ample évaluation.
Santé et sécurité	Mobilisation Opérations Démobilisation	Des travailleurs pourraient être blessés ou tués dans des accidents pendant les étapes de la mobilisation, des opérations et de la démobilisation.	Les employés recevront une formation sur les protocoles de santé et de sécurité (c.-à-d. sur les pratiques de travail conformes à la sécurité et les interventions en cas d'urgence). Les travailleurs devront porter l'équipement et les vêtements de protection appropriés.
		Circulation des camions qui transportent le matériel et les déblais dragués (au besoin) et circulation des véhicules nécessaires aux déplacements de la main-d'œuvre.	Les mouvements prévus des camions et des véhicules seront strictement surveillés et gérés conformément aux dispositions applicables de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> . Les activités liées au projet doivent s'inscrire dans les limites du marché régissant le projet.
		Le renversement ou la perte de matériel dans le milieu marin pourrait avoir une incidence sur certaines CVE.	Les consignes de sécurité pertinentes découlant de la réglementation municipale, provinciale et fédérale doivent être respectées pendant l'exécution du projet.

Remarque : En janvier 2010, le MEC T.-N.-L. a renouvelé un permis général de cinq ans octroyé à la DPPB du MPO, conformément à l'article 48 de la *Water Resources Act* de T.-N.-L., SNL 2002 cW-4.01, portant sur tous les projets annuels de dragage à Terre-Neuve-et-Labrador. Les projets exécutés dans le cadre du programme annuel de travaux de dragage mineurs doivent respecter les conditions établies dans ce permis.

5.3 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

D'après les critères utilisés pour déterminer l'importance des effets qui sont décrits dans la section 4.2 ci-dessus, les effets environnementaux résiduels après application des mesures d'atténuation ne sont pas importants. Comme l'indique le tableau 5, la plupart des effets de chaque activité réalisée dans le cadre du projet sur les CVE connexes sont négligeables par rapport aux critères fixés. Si les mesures d'atténuation indiquées dans le tableau 4 sont bien mises en œuvre, il est peu probable que le projet ait des effets résiduels négatifs importants.

Tableau 5 : Effets environnementaux résiduels sur chaque CVE, à toutes les étapes du projet, après l'application des mesures d'atténuation

CVE	Étape du projet	Effet environnemental résiduel	A	EG	F	R	D	I/SI
Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit)	Mobilisation Opérations Démobilisation	Aucun	1	2	1	R	1	SI
Eau souterraine	Mobilisation Opérations Démobilisation	Aucun	1	2	1	R	1	SI
Habitat marin (y compris l'eau de mer et les sols et sédiments marins)	Opérations	Possibilité de dégradation localisée et mineure de l'habitat (p. ex. la qualité de l'eau)	2	2	2	R	1	SI
Faune/oiseaux migrateurs	Mobilisation Opérations Démobilisation	Aucun	1	1	1	R	1	SI
Espèces en péril*	Mobilisation Opérations Démobilisation	Aucun	1	1	1	R	1	SI
Ressources halieutiques (notamment poissons et habitat du poisson)	Opérations	Possibilité de perturbations localisées et mineures de l'habitat (p. ex. déclin de la macrofaune)	2	2	2	R	1	SI
Zones désignées ou autres éléments de l'habitat essentiel	Opérations	Aucun	1	1	1	R	1	SI
Pêches commerciales	Opérations	Possibilité de perturbations temporaires des activités de pêche	2	2	2	R	1	SI
Utilisation actuelle des terrains	Mobilisation Opérations Démobilisation	Possibilité de perturbations temporaires des activités liées à l'utilisation actuelle des terrains	2	2	2	R	1	SI
Navigation	Mobilisation	Aucun	1	2	1	R	1	SI

Programme annuel de travaux de dragage mineurs – Rapport d'examen préalable substitut

CVE	Étape du projet	Effet environnemental résiduel	A	EG	F	R	D	I/SI
	Opérations Démobilisation							
Ressources archéologiques, paléontologiques et patrimoniales	Opérations	Aucun	1	1	1	R	1	SI
Santé humaine	Mobilisation, Opérations Démobilisation	Aucun	1	1	1	R	1	SI
Premières nations	Opérations	Possibilité de perturbations temporaires des activités de pêche commerciale	2	2	2	R	1	SI

A = Ampleur; EG = Étendue géographique; F = Fréquence; R = Réversibilité; D = Durée de l'effet et I/SI=Important/Sans importance

1=Négligeable, 2=Mineur, 3=Majeur

Voir la section 5.1.6 pour connaître les exigences réglementaires en matière d'avis à donner en cas d'effet résiduel négatif important sur les espèces en péril.

5.4 ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES

On a tenu compte des accidents et des défaillances pouvant toucher chaque CVE considérée. Vu la nature des projets visés par ce REPS, les effets environnementaux potentiels résultant des accidents ou défaillances incluent :

- Les déversements éventuels de combustible ou autres d'hydrocarbures ou les déversements d'huile hydraulique qui pourraient affecter la qualité de l'eau de mer, des sédiments ou de l'habitat du poisson.
- Le renversement ou la perte de matériel dans le milieu marin, qui pourrait avoir un effet sur certaines CVE.
- Les blessures ou les décès si des accidents frappent les travailleurs pendant la mobilisation, les opérations ou la démobilisation.

Se reporter aux mesures d'atténuation recommandées figurant dans le tableau 4 sous « Qualité de l'air ambiant » « Eau souterraine » « Eau de mer » et « Santé et sécurité » pour connaître les effets susmentionnés.

Importance des effets résiduels

Les accidents ou défaillances ne devraient pas avoir d'effet résiduel important sur le projet si les mesures d'atténuation recommandées sont bien mises en œuvre.

5.5 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES PROJETS

Les sites de la DPPB du MPO sont sujets aux conditions extrêmes de l'environnement dans lequel ils se situent. Ils sont exposés aux courants marins générés par la force du vent et des marées. Parmi les voies de pénétration et les effets de l'environnement qui peuvent être associés au projet il faut citer les dommages permanents ou la perte de matériel utilisé sur le site pendant la durée du projet. Les mesures ci-après seront mises en œuvre pour atténuer ces effets possibles.

- Recours exclusif à des méthodes prouvées dans le redragage ou dans le nivellement des plages.
- Exécution du projet lorsque les conditions météorologiques sont favorables afin de réduire au minimum la possibilité d'accidents, etc.

Importance des effets résiduels

L'environnement ne devrait pas avoir d'effet résiduel important sur le projet si les mesures d'atténuation recommandées sont bien mises en œuvre.

5.6 EFFETS CUMULATIFS

Selon les exigences de la *Loi*, une évaluation des effets environnementaux potentiels doit aussi tenir compte des effets environnementaux cumulatifs possibles. Les effets cumulatifs sont « les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées,

présentes et futures » (Hegmann et coll., 1999). Il peut y avoir des effets cumulatifs lorsque des effets environnementaux se produisent à une fréquence si grande ou à une telle densité que chacun de ces effets ne peut être absorbé. Ainsi, un effet considéré comme mineur dans le cadre d'un projet peut devenir plus important si l'analyse des autres activités révèle que la CVE considérée est déjà touchée ou pourrait l'être de diverses façons.

En vertu de la *Loi*, on considère comme projets futurs probables, les projets certains (c.-à-d. ceux qui ont été approuvés, ceux dont l'examen réglementaire est en cours ou ceux qui ont été officiellement annoncés aux organismes de réglementation) et les projets raisonnablement prévisibles (c.-à-d. ceux qui ont été désignés dans un plan de développement approuvé ou à l'étude, ou ceux qui sont conditionnés à l'approbation d'un plan de développement à l'étude) (Hegmann et coll., 1999). Il n'est pas tenu compte des projets hypothétiques (c.-à-d. de nature conjecturale ou dont il a été discuté sur une base conceptuelle) (Hegmann et coll., 1999).

Beaucoup des effets éventuels liés au programme annuel de travaux de redragage mineurs sont de courte durée, localisés, réversibles et peu susceptibles d'avoir un caractère cumulatif. Les activités de redragage sont régies par des permis provinciaux, si bien qu'il est peu probable qu'elles aient des interactions avec d'autres activités qui pourraient entraîner des effets cumulatifs (c.-à-d. se produisant hors des chenaux de navigation; en outre, dans les cas où des interactions néfastes auraient pu survenir, l'emplacement aurait été choisi de manière à ce qu'il n'empiète pas sur l'habitat essentiel ou ne le limite pas, eu égard à ses caractéristiques environnementales sensibles). De plus, la nature intermittente et saisonnière des activités de redragage permet aux sites de se rétablir naturellement.

Puisque les promoteurs sont chargés d'obtenir les licences, autorisations et permis nécessaires et qu'ils doivent veiller à ce que leur projet satisfasse à toutes les exigences législatives fédérales, provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux, il est peu probable qu'il y ait une interaction entre les divers projets de redragage ou entre ces projets et d'autres activités exécutées dans les limites circonscrites du projet ou entre les projets de redragage et des activités se déroulant hors des limites circonscrites du projet. Pour ces raisons, des effets environnementaux cumulatifs importants et nocifs sont peu susceptibles de se produire.

5.7 SURVEILLANCE

Dans le cas des opérations de redragage, des programmes de suivi particuliers ne sont généralement ni exigés ni exécutés. Des inspections de contrôle de la conformité sont toutefois réalisées à l'occasion par les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux, et l'AR doit voir à ce que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre dans le cadre du projet, comme il est indiqué dans l'évaluation environnementale et les permis connexes.

6.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 AUTORITÉ RESPONSABLE

Étant donné que la DPPB du MPO est la seule AR, elle peut appliquer le REPS, s'il y a lieu, jusqu'à ce que l'Agence retire la désignation de rapport d'examen préalable type donnée à ce REPS ou que la période à laquelle s'appliquait cette désignation soit échue.

Il incombera à la DPPB du MPO de s'acquitter des tâches suivantes :

- vérifier que les projets font bien partie de la catégorie visée par le REPS;
- voir à ce que les normes de conception et mesures d'atténuation décrites dans le REPS soient mises en œuvre;
- afficher régulièrement sur le site Internet du Registre un relevé indiquant dans quelle mesure le REPS a été utilisé, tel qu'indiqué à la section 1.4;
- tenir à jour le dossier du projet dans le Registre, veiller à ce qu'il soit facilement accessible au public et répondre rapidement aux demandes de renseignements connexes;
- fournir à l'Agence une confirmation annuelle du maintien de la validité des conditions de l'évaluation des effets cumulatifs;
- procéder à l'examen et à la modification du rapport, tel qu'indiqué à la section 7 ;
- voir à ce que les licences, autorisations et permis pertinents soient tous obtenus;
- voir à ce que le projet soit conforme à toutes les exigences législatives fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux.

Les AF concernées sont TC, la DPH du MPO et EC.

Eaux navigables

En avril 2010, dans le cadre du PPEN, TC a octroyé des autorisations d'une durée de trente ans en vertu de la LPEN pour cinq sites de Terre-Neuve (Parsons Pond, Blue Beach, la rivière Crabbes, Fox Island River et Fischells River) faisant l'objet de travaux annuels de dragage d'un chenal de navigation. Ces autorisations éliminent la nécessité de demander chaque année un permis distinct pour chaque site considéré, ce qui constitue une importante économie d'argent et de temps. Toutefois, le promoteur est tenu de se conformer à toutes les conditions énoncées dans ces autorisations. Si la portée des travaux ne correspond pas à celle qui est décrite dans chaque permis, il pourra être nécessaire de présenter une demande distincte en vertu du Programme de protection des voies navigables. Dans tous les autres cas de travaux de dragage, le promoteur doit veiller à se conformer aux conditions prescrites dans l'*Arrêté sur les ouvrages et les eaux secondaires* découlant de la LPEN.

Ressources halieutiques

Avant d'entreprendre un projet dans l'estuaire de rivières à saumon réglementées, il faudra communiquer avec le biologiste de secteur du MPO qui est responsable de l'habitat. Dans le cas des autres projets, le promoteur devra veiller à respecter les conditions et mesures d'atténuation décrites dans l'Énoncé opérationnel du MPO concernant le dragage d'entretien périodique à Terre-Neuve-et-Labrador (MPO 2007, v. 3.0).

Élimination des déblais de dragage

Quand il n'est pas possible d'éliminer les déblais sur place à terre (soit en cas de dépassement des quantités recommandées ou lorsque le MPO ne possède pas les terrains voulus), les déblais provenant des travaux de redragage devront être éliminés dans une décharge provinciale approuvée. Toutefois, il faudra auparavant, en prélever des échantillons, les faire analyser et soumettre les résultats au MSG T.-N.-L., aux fins d'autorisation.

L'élimination en mer des déblais provenant des travaux de redragage n'est pas prévue dans le présent REPS. Tout projet de travaux de redragage dans lequel on envisage d'éliminer les déblais sous le niveau de la laisse de basse mer devra faire l'objet d'une demande auprès d'EC et d'un examen environnemental préalable distinct, conformément à la *Loi*, avant que les travaux puissent être commencés.

Ressources en eau

Il convient de signaler qu'en février 2005, le MEC T.-N.-L. a délivré un permis général de cinq ans à la DPPB du MPO (numéro de permis : ALT2120 – Travaux de redragage mineurs - 2005-2009), conformément à l'article 48 de la *Water Resources Act* de T.-N.-L., SNL 2002 cW-4.01. Ce permis, qui s'applique à tous les projets annuels de dragage de moins de 2 000 m³ à Terre-Neuve-et-Labrador, a été mis à jour et renouvelé en janvier 2010 pour une autre période de cinq ans (numéro de permis : ALT5054). Les projets exécutés dans le cadre du Programme annuel de travaux de redragage mineurs doivent respecter les conditions établies dans ce permis. Un site, celui de Little Port Harmon, ne répond pas aux exigences étant donné les quantités estimées de déblais de dragage et nécessitera par conséquent un permis distinct, en vertu de l'article 48, avant la réalisation des travaux.

Ressources historiques

Même si les sites considérés ici sont utilisés depuis les trente-cinq dernières années et que les travaux de redragage mineurs et de nivellement des plages font partie de leur entretien courant, ces travaux doivent être suspendus s'ils donnent lieu à la découverte de tout objet de valeur historique et il faudra alors en référer aux services d'évaluation du Bureau provincial des ressources historiques.

6.2 PROMOTEUR

Le promoteur doit prendre note du fait que la présente évaluation environnementale ne constitue pas une approbation implicite du projet en vertu de toute autre loi fédérale ou provinciale ou de tout règlement municipal. Le promoteur est tenu de se conformer à toutes les mesures d'atténuation et pratiques exemplaires décrites dans le REPS et à toutes les autorisations réglementaires délivrées par des organes fédéraux, provinciaux ou municipaux.

7.0 PROCÉDURES DE MODIFICATION DU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

7.1 MODIFICATIONS

L'AR informera l'Agence par écrit de son intention de modifier le REPS selon les modalités et conditions établies dans la désignation. Elle discutera des modifications proposées avec l'Agence et les ministères fédéraux touchés et pourra solliciter des commentaires des parties concernées. Dans le cas d'une nouvelle désignation d'un REPS, une période de consultation du public sera nécessaire. L'AR soumettra ensuite les modifications proposées à l'Agence, accompagnées d'une déclaration expliquant la raison d'être de

chaque modification proposée et d'une demande de modification du REPS ou d'actualisation de la désignation de ce dernier.

La procédure susmentionnée vise à permettre d'apporter des modifications mineures du REPS, mettant à profit l'expérience acquise dans l'utilisation de ce dernier. Ces modifications ne nécessitent pas de consultation publique, mais elles ne doivent pas toucher aux conditions de la demande. En règle générale, des modifications peuvent être apportées au REPS si l'Agence est d'avis que ces modifications :

- représentent des remaniements du texte destinés à clarifier ou à améliorer le document et le processus d'examen préalable;
- simplifient ou modifient le processus de planification;
- ne changent pas substantiellement la portée des projets visés par le REPS ou les facteurs qui doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation de ces projets;
- reflètent de nouvelles procédures et méthodes d'atténuation environnementales nouvelles qui ont été élaborées au fil du temps.

7.2 ACTUALISATION DE LA DÉSIGNATION

L'actualisation d'une désignation vise à permettre d'apporter des changements importants au REPS en fonction de l'expérience acquise dans l'utilisation de ce dernier. L'actualisation de la désignation d'un REPS nécessite une période de consultation publique. Elle peut porter sur la partie restante de la durée d'application de la désignation initiale ou sur une nouvelle période si les changements satisfont à une des conditions suivantes :

- ils étendent l'application du REPS à des projets ou des cadres environnementaux qui n'y étaient pas inclus précédemment, mais qui sont semblables aux projets inclus dans la définition de la catégorie de projets ou qui y sont liés;
- ils constituent des modifications à la portée des projets visés par le REPS ou aux facteurs à prendre en considération dans l'évaluation nécessaire pour ces projets;
- ils reflètent des changements aux exigences réglementaires ou de nouvelles exigences, politiques ou normes.
- ils introduisent de nouvelles normes de conception et mesures d'atténuation;
- ils modifient les procédures d'avis associées à la coordination fédérale;
- ils élargissent l'application du REPS à des AR qui n'étaient pas précédemment des utilisateurs déclarés du rapport;
- ils excluent des projets qui ne se situent plus dans la catégorie de projets visée;
- ils prolongent la durée d'application du REPS.

8.0 DURÉE D'APPLICATION

Le présent REPS restera en vigueur pendant cinq ans à partir de la date de sa désignation. Vers la fin de la période de validité de sa désignation, et à tout autre moment où cela sera nécessaire, la DPPB du MPO examinera son contenu et son utilisation afin de mettre à jour ce rapport et de préparer une demande d'actualisation de sa désignation, s'il y a lieu.

9.0 BIBLIOGRAPHIE

Agence canadienne d'évaluation environnementale. 1994. Guide des autorités responsables de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*) : Guide du praticien. N° de catalogue : En106-25/1-1994-F.

Agence canadienne d'évaluation environnementale. 1994. Guide des autorités responsables de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*) : Guide du gestionnaire. N° de catalogue : En106-25/1-1994-F.

Agence canadienne d'évaluation environnementale. 2005. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale : Guide sur le registre canadien d'évaluation environnementale. Agence canadienne d'évaluation environnementale – Formation et orientation. N° de catalogue : En106-59-2005F-PDF.

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. 1994. Guide de référence : Déterminer la probabilité des effets environnementaux négatifs importants d'un projet

Hegmann, G., C. Cocklin, R. Creasey, S. Dupuis, A. Kennedy, L. Kingsley, W. Ross, H. Spaling et D. Stalker. 1999. Guide du praticien sur l'évaluation des effets cumulatifs. Rédigé par AXYS Environmental Consulting Ltd. Et le groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs à l'intention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Hull, Québec.

MAMKA (Mi'kmaq Alsumk Mowimsikik Koqoey Association). Site consulté le 1^{er} août 2011
<http://www.mamka.ca/MAMKA/Welcome.html>

ANNEXE A : SITES DE LA DPPB DU MPO – RENSEIGNEMENTS PAR SITE

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Abraham's Cove, T.-N.-L.

Nom du site	Abraham's Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	49° 30.4' N; 58° 56' 29" O Abrahams Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	49° 30.4' N; 58° 56' 29" O Abrahams Cove, T.-N.-L. cf. carte: Stephenville 12 B 10. Remarque : Renivellement de la plage seulement.
Mode d'élimination:	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour niveler les déblais qui proviennent de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • ½ à 1 journée
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais, qui se composent de sable, de pierres et de roches, se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc

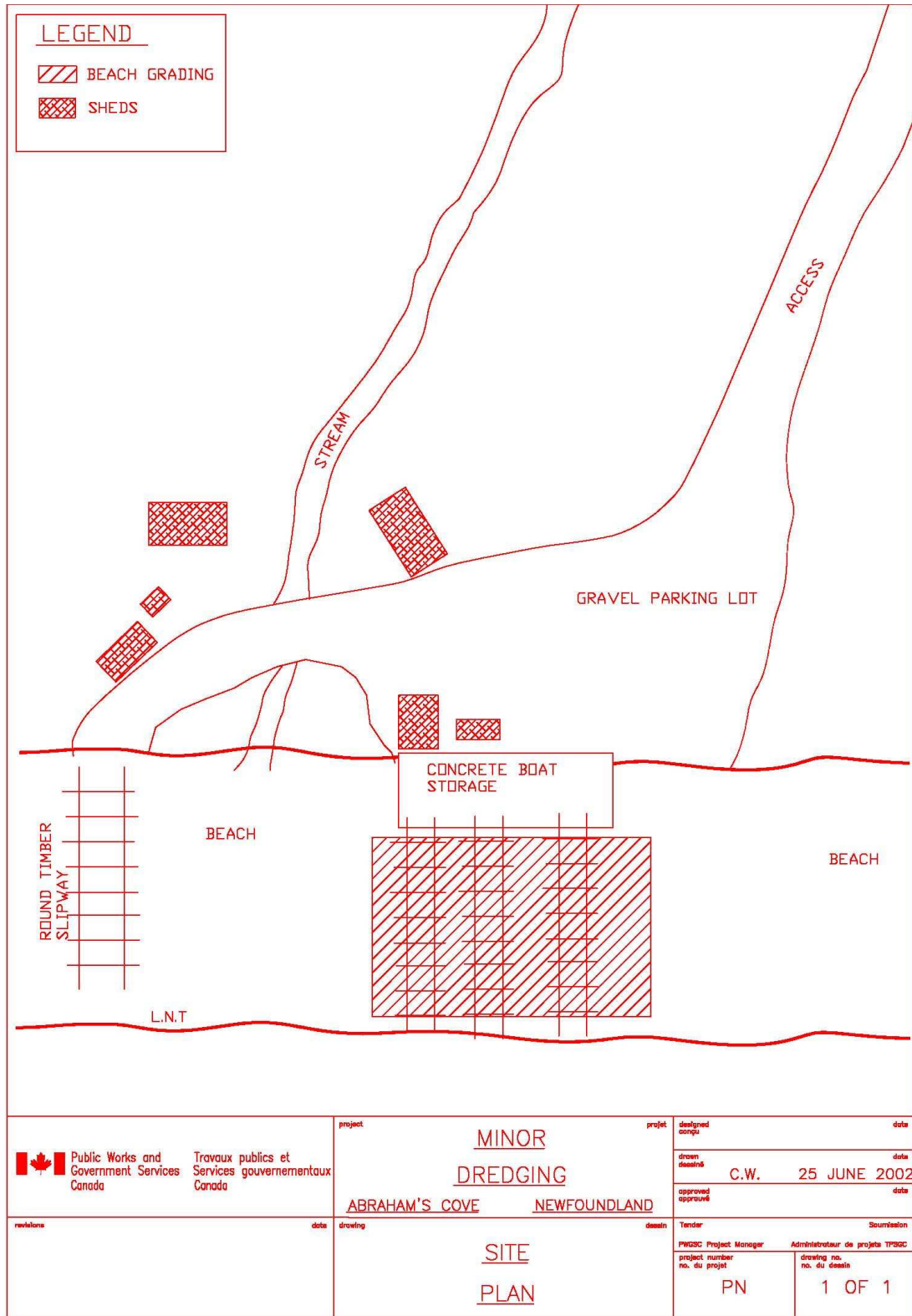
	<p>aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de roches. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert aux équipages de sept bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Abrahams Cove compte environ 60 personnes. • Plusieurs petites collectivités entourent Abrahams Cove, notamment Campbells Creek (à l'est), Jerry Nose (à l'ouest) et Piccadilly (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et

	<p>les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p>
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage d'Abraham's Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage du site se composent de sable, de roche et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Toutes interactions éventuelles incluraient des plans d'eau douce et d'eau de mer (petits ruisseaux à l'ouest du site).
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage pourrait correspondre à la période de frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage du site ont pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières d'accès à l'eau qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de

	<p>pêche en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--	--



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage d'Abraham's Cove (voir rampes d'accès à l'eau).



Unité de l'échelle graphique=0,5 km
Carte 1: Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

NIVELLEMENT DE LA PLAGE

HANGARS

RUISSEAU ACCÈS TERRAIN DE STATIONNEMENT EN GRAVIER

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN RONDINS

MARÉE BASSE (ENGLISH L.N.T.)

HANGAR EN CIMENT POUR ATEAUX

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

ABRAHAM'S COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002 1 de 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Bakers Brook, T.-N.-L.

Nom du site	Bakers Brook T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 42' 12" N; 57° 57' 23" O Bakers Brook, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12.
Emplacement de la décharge principale	49° 42' 12" N; 57° 57' 23" O Bakers Brook, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none">• Excavatrice terrestre pour le dragage.• Bermes non requises.• Site accessible par la route en gravier existante.• Déblais de dragage déchargés latéralement sur la plage adjacente sur les deux côtés du chenal d'accès.• Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage.• Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none">• 200 m³• 1-2 ans• 1 à 2 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none">• Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur la plage adjacente des deux côtés du chenal d'accès.• Les déblais se composent de sable et de pierres.

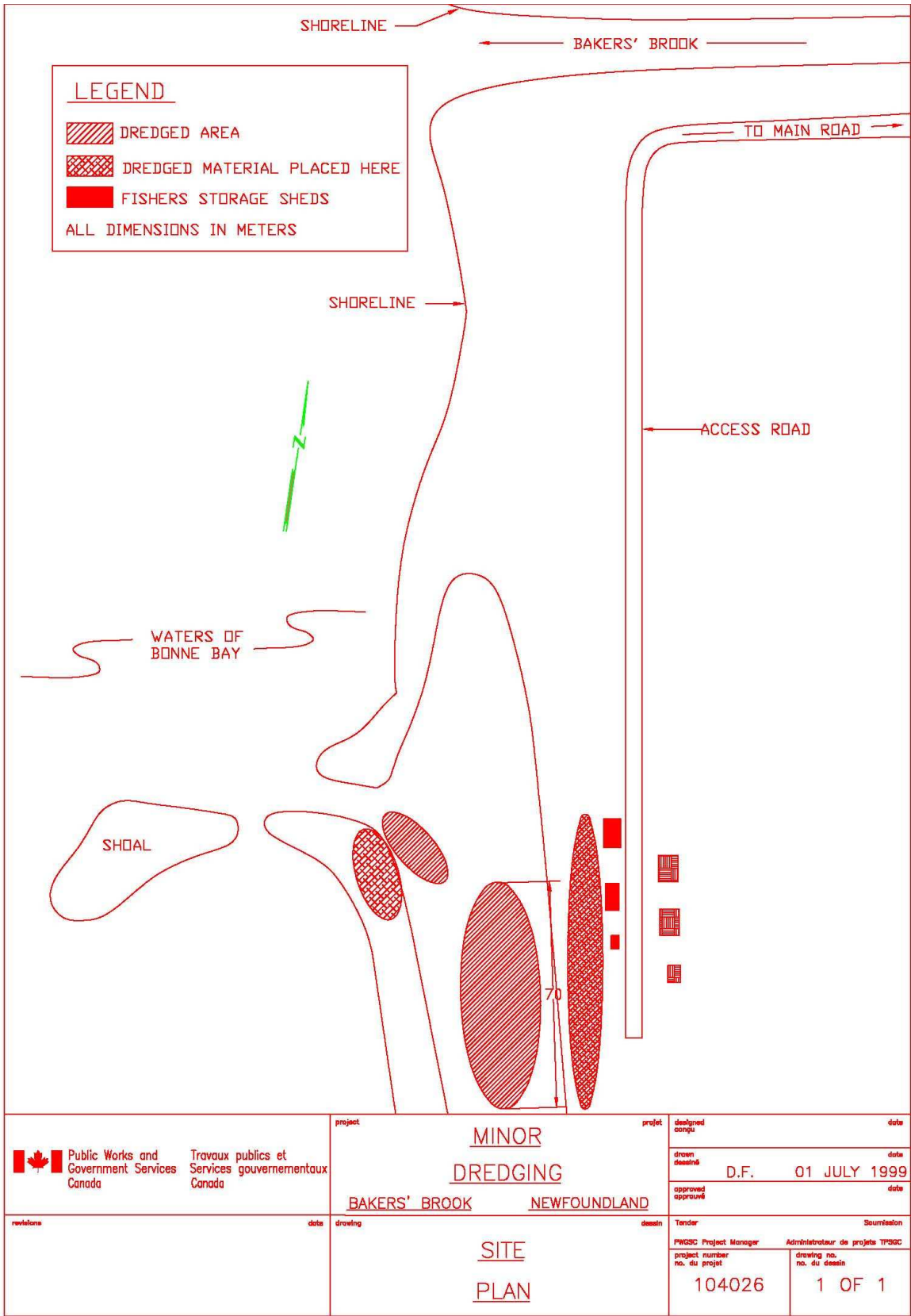
	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage des bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le

	<p>capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Baker's Brook est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.

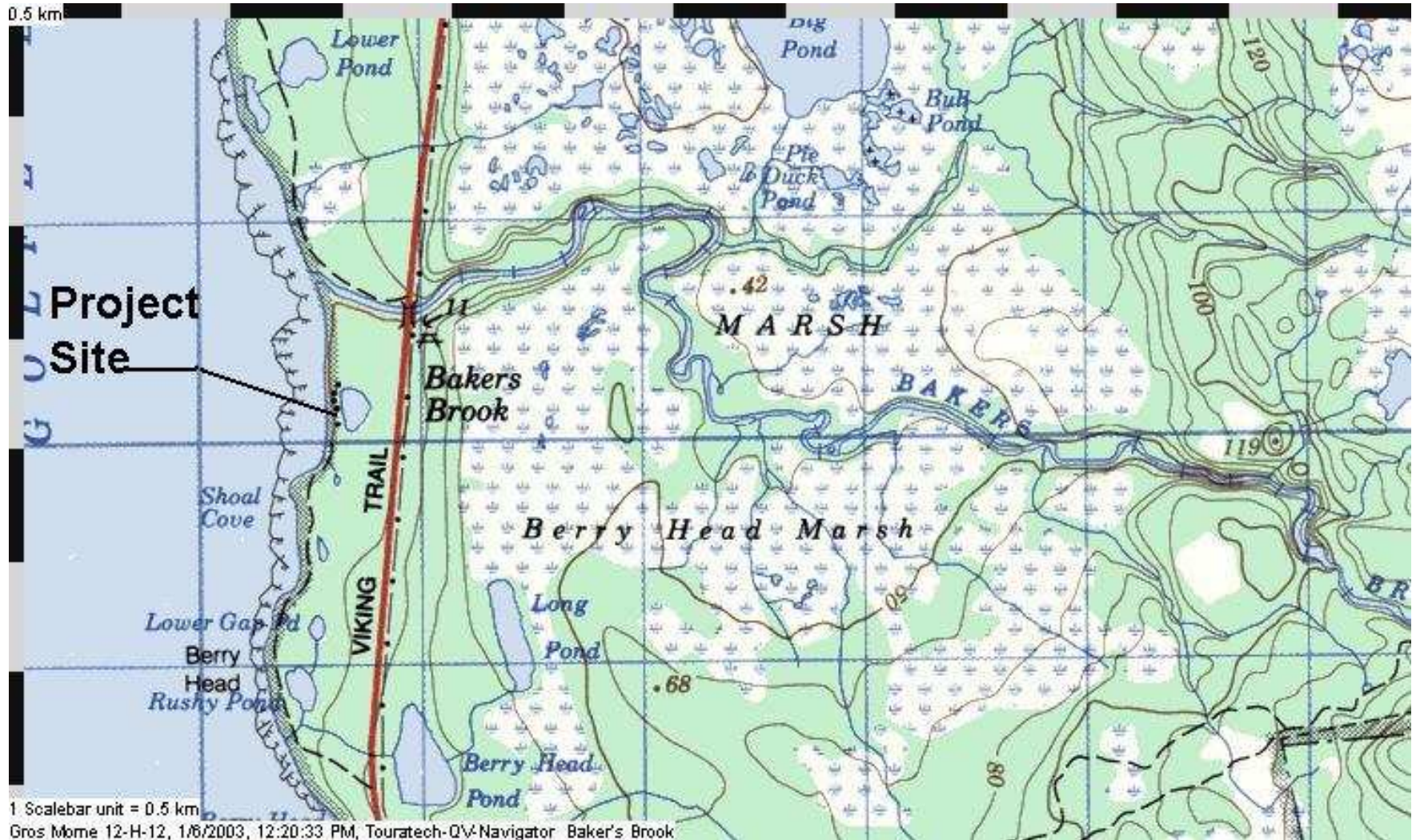


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Baker's Brook

Bakers Brook



Bakers Brook



Carte 1 : carte topographique du site du projet

RIVAGE

BAKER'S BROOK

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI
HANGAR DES PÊCHEURS

TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES

RIVAGE VERS LA ROUTE PRINCIPALE
EAUX DE BAIE BONNE ROUTE D'ACCÈS

HAUT-FOND (SHOAL)

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{er} JUILLET 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS PAR SITE DESTINÉS
À L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Anse Bank Head (T.-N.-L.)

Nom du site :	Anse Bank Head (T.-N.-L.)
Emplacement du site de dragage :	48° 22' 28" N; 58° 40' 20" O Anse Bank Head (T.-N.-L.) N° de carte : St. Fintan's 12 B 02.
Emplacement du principal site d'élimination des déblais :	48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Anse Bank Head (T.-N.-L.) N° de carte : Flat Bay 12 B 07. Il n'y aura pas d'élimination des déblais hors du site.
Méthode d'élimination :	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice ou tracteur utilisé depuis le rivage pour régaler ou niveler divers niveaux de matériaux de plage. • Excavatrice utilisée depuis le rivage pour draguer le bassin. • Pas de berme requise. • Site accessible par la route de gravier existante. • Pas de lieu de décharge requis. • Tous les travaux seront effectués sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Des nécessaires de dépollution en cas de déversement d'hydrocarbures seront disponibles sur place.
Quantité de déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • 300 m³ • 1-2 ans • 1-2 jours
Qualité des déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux destinés à être dragués et nivelés seront redéposés et aplanis le long de

	<p>la plage avoisinante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces matériaux se composent de gravier et de galets. • Le site a servi jusqu'ici à la pêche côtière commerciale saisonnière; par conséquent, on n'a pas de raison de soupçonner de contamination. • Il n'y a pas eu de prélèvement d'échantillons de sédiments marins aux fins d'analyse chimique car les matériaux à draguer ne se prêtent pas à l'échantillonnage.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux à draguer se composent de gravier et de galets. • La pente serait considérée comme étant de minimale à modérée.
Utilisations du port/de l'anse :	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de onze bateaux de pêche côtière accèdent à leurs bateaux à ce site. • Les installations présentes dans le site consistent en plusieurs rampes de mise à l'eau et cabanes de pêche utilisées de manière saisonnière.
Villes, localités et résidences avoisinantes :	<ul style="list-style-type: none"> • L'anse Bank Head n'est utilisée que de manière saisonnière. Aucune résidence permanente ne se trouve près du site du projet.
Qualité de l'air et bruit :	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation devrait être minimale, car seule une excavatrice sera utilisée depuis le rivage pour procéder au nivellement de la plage et au dragage du bassin.
Ressources patrimoniales et archéologiques :	<ul style="list-style-type: none"> • À ce qu'on sache, le site ne comprend pas d'endroits d'importance historique. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet pouvant avoir une importance historique, les travaux seront suspendus et on en référera aux ministères compétents.
Oiseaux :	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, corneilles, guillemots, macareux, aigles, éperviers et balbuzards pêcheurs sont courants le long de certaines parties des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
Poisson et habitat du poisson :	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les poissons et autres espèces marines présents dans la région en général peuvent figurer le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et la littorine. Des mammifères marins comme les baleines et les phoques fréquentent vraisemblablement cette région. • Le capelan utilise la plage pour frayer (voir les restrictions figurant ci-dessous).
Zones sensibles ou protégées :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, il n'y a pas de zone sensible ou protégée sur le site ou à proximité de celui-ci.
Espèces en péril :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, le site ne contient aucune espèce en péril. • L'anse Bank Head se trouve dans l'aire de répartition générale du hibou des marais, du courlis eskimau, du garrot d'Islande, de l'arlequin plongeur, de l'anguille d'Amérique, du moucherolle à côtés olive, du bec-croisé des sapins et du quiscale rouilleux. Bien qu'il se situe dans l'aire de distribution générale de ces espèces, il est peu probable que le site du projet constitue un habitat essentiel de ces dernières ou qu'il limite l'habitat qui est à leur disposition; le site ne contient pas non plus de composantes environnementales considérées comme importantes, vulnérables, menacées ou en voie de disparition et susceptibles d'être touchées par le projet.
Sol :	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage du site se composent de gravier et de galets.
Qualité de l'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • Toute interaction éventuelle toucherait l'eau

	de mer.
Restrictions temporelles applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient entraver la migration et le frai du capelan. • En règle générale, les travaux sont effectués avant la migration et le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage entrepris dans ce site visent à entretenir les installations et maintenir les services permettant aux pêcheurs qui utilisent des petits bateaux de pouvoir accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes contiennent d'autres renseignements, notamment des photographies et une carte topographique du site.



Proposed Basin Dredging = Travaux de dragage proposés dans le bassin

Photographie du site : Vue aérienne du site des travaux de nivellement de la plage et de dragage du bassin à l'anse Bank Head.

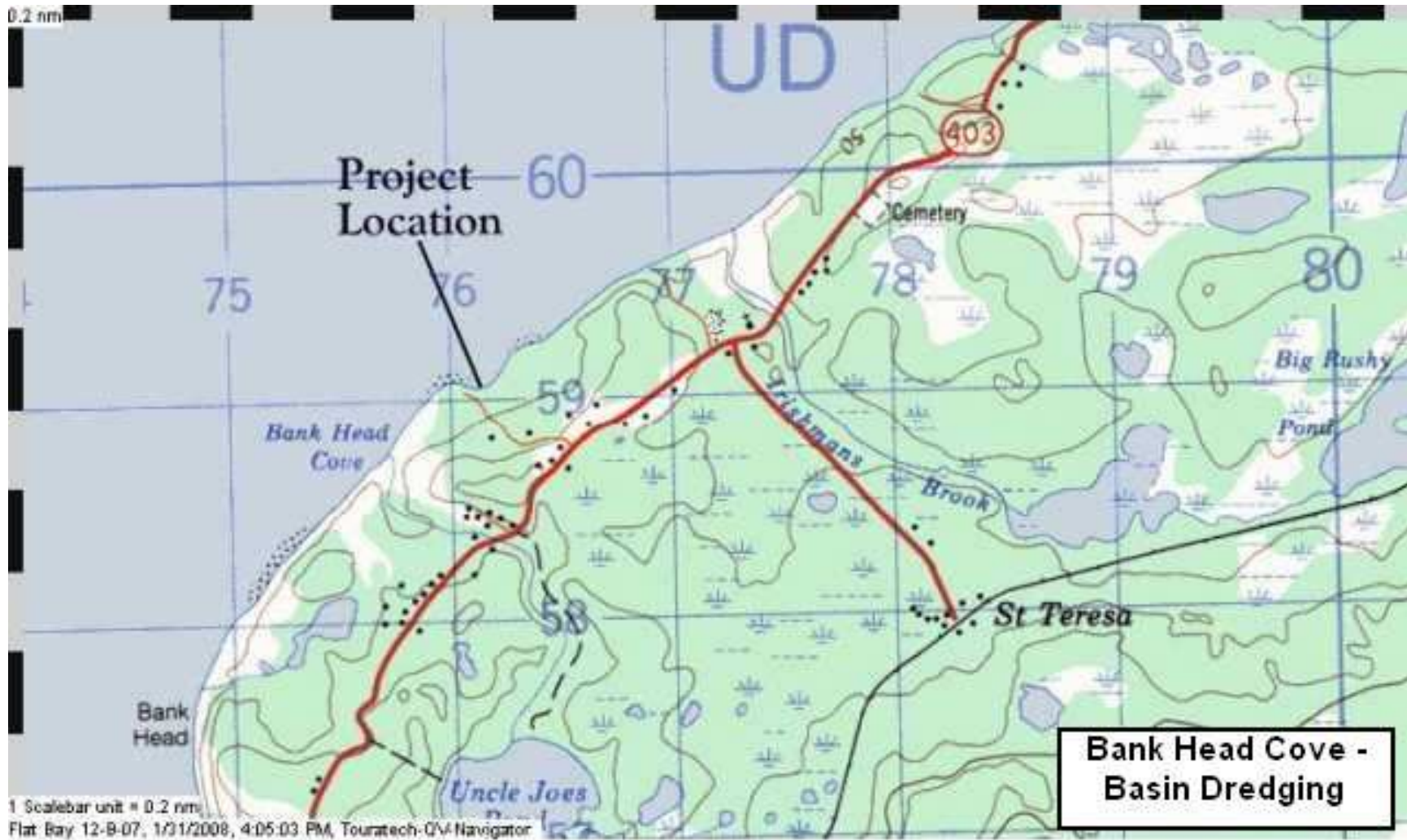
Anse Bank Head



Bank Head Cove Dredge Area = Zone à draguer dans l'anse Bank Head

Photographie du site : Vue aérienne du site des travaux de nivellement de la plage et de dragage du bassin à l'anse Bank Head.

Anse Bank Head



Project Location = Lieu du projet
 Bank Head Cove - Basin Dredging = Dragage du bassin de l'anse Bank Head
Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Barr'd Harbour, T.-N.-L.

Nom du site	Barr'd Harbour, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 50' 45" N; 57° 01' 40" O Barr'd Harbour, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14.
Emplacement de la décharge principale	50° 50' 45" N; 57° 01' 40" O Barr'd Harbour, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement et nivelés sur le côté sud du port. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 3-4 ans • 4-5 jours
Composition de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur le côté sud du port. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique

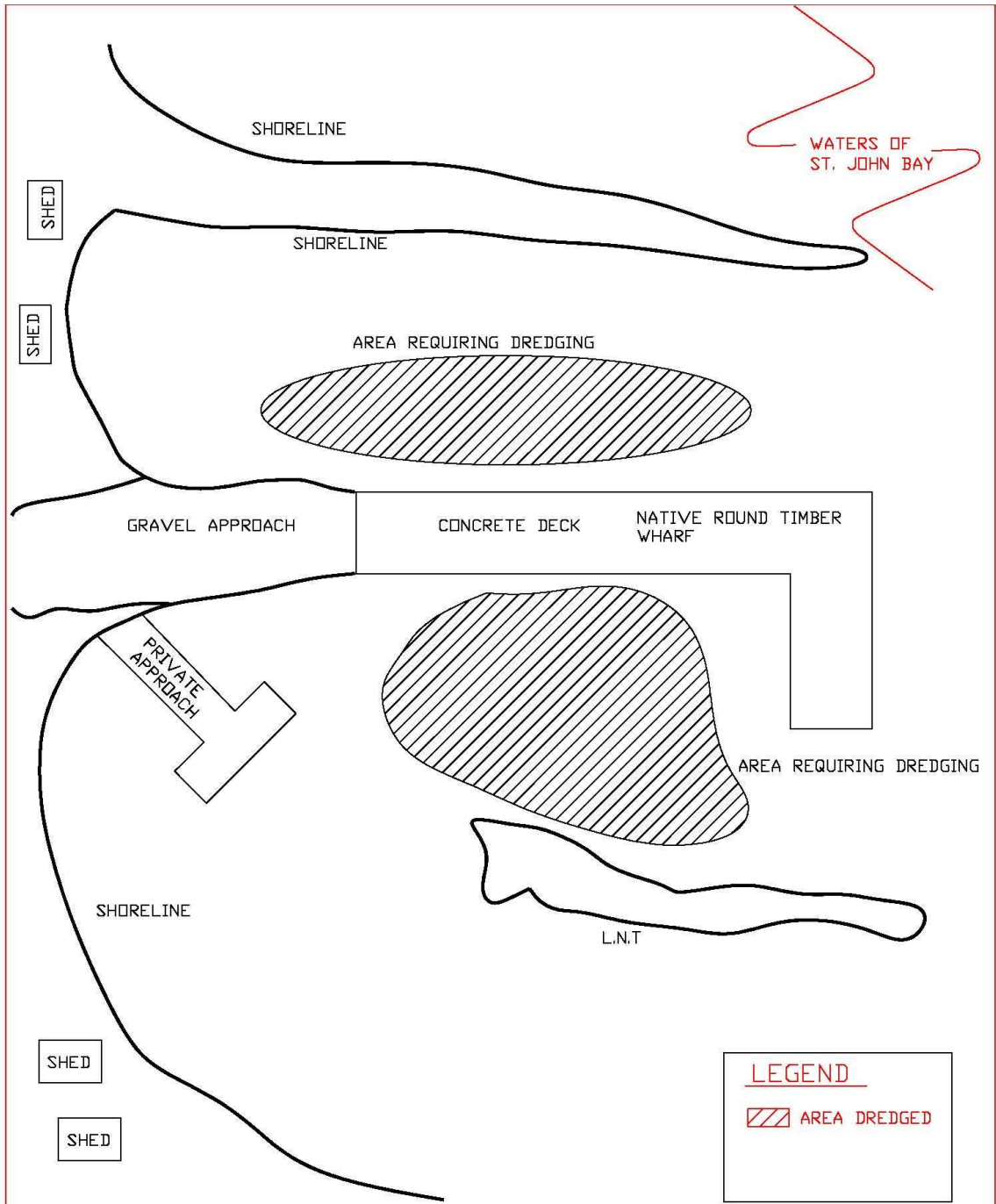
	<p>puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.</p>
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai brise-lames, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Barr'd Harbour, notamment Eddies Cove (au sud-ouest) et Castors River (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.

Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Barr'd Harbour.

Barr'd Harbour



	project MINOR DREDGING BARR'D HARBOUR NEWFOUNDLAND	projet designé conçu date D.C. 13 FEB 2001
	revision date drawing SITE PLAN	approved approuvé date Tender PWGSC Project Manager / Administrateur de projets TPSGC project number / no. du projet PN 1 OF 1



Carte 1 : carte topographique du site du projet.

Unité de l'échelle graphique = 0,5 km

Barr'd Harbour

RIVAGE EAUX DE LA BAIE ST-JEAN
HANGAR RIVAGE
HANGAR ZONE À DRAGUER

CHEMIN EN GRAVIER
EN BOIS ROND INDIGÈNE

PONT EN BÉTON

QUAI

CHEMIN PRIVÉ ZONE À DRAGUER

RIVAGE
ZONE À DRAGUER

MARÉE BASSE (L.N.T.)

HANGAR

HANGAR

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
BARR'D HARBOUR TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C.LE 13 FÉVRIER 2001 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Black Duck Brook, T.-N.-L.

Nom du site	Black Duck Brook, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 42' 10" N; 58° 54' 32" O Black Duck Brook, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	48° 42' 10" N; 58° 54' 32" O Black Duck Brook, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déchargés latéralement sur la plage adjacente au-dessus de la laisse de haute mer. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 1-2 ans • 5 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur la plage adjacente au-dessus de la laisse de haute mer. • Les déblais se composent de sable, de pierres et de varech.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de varech. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un chafaud communautaire.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Black Duck Brook, notamment Winterhouse (au sud-ouest) et Long Point (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage de Black Duck est une zone sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de varech.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond et le varech dans les chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



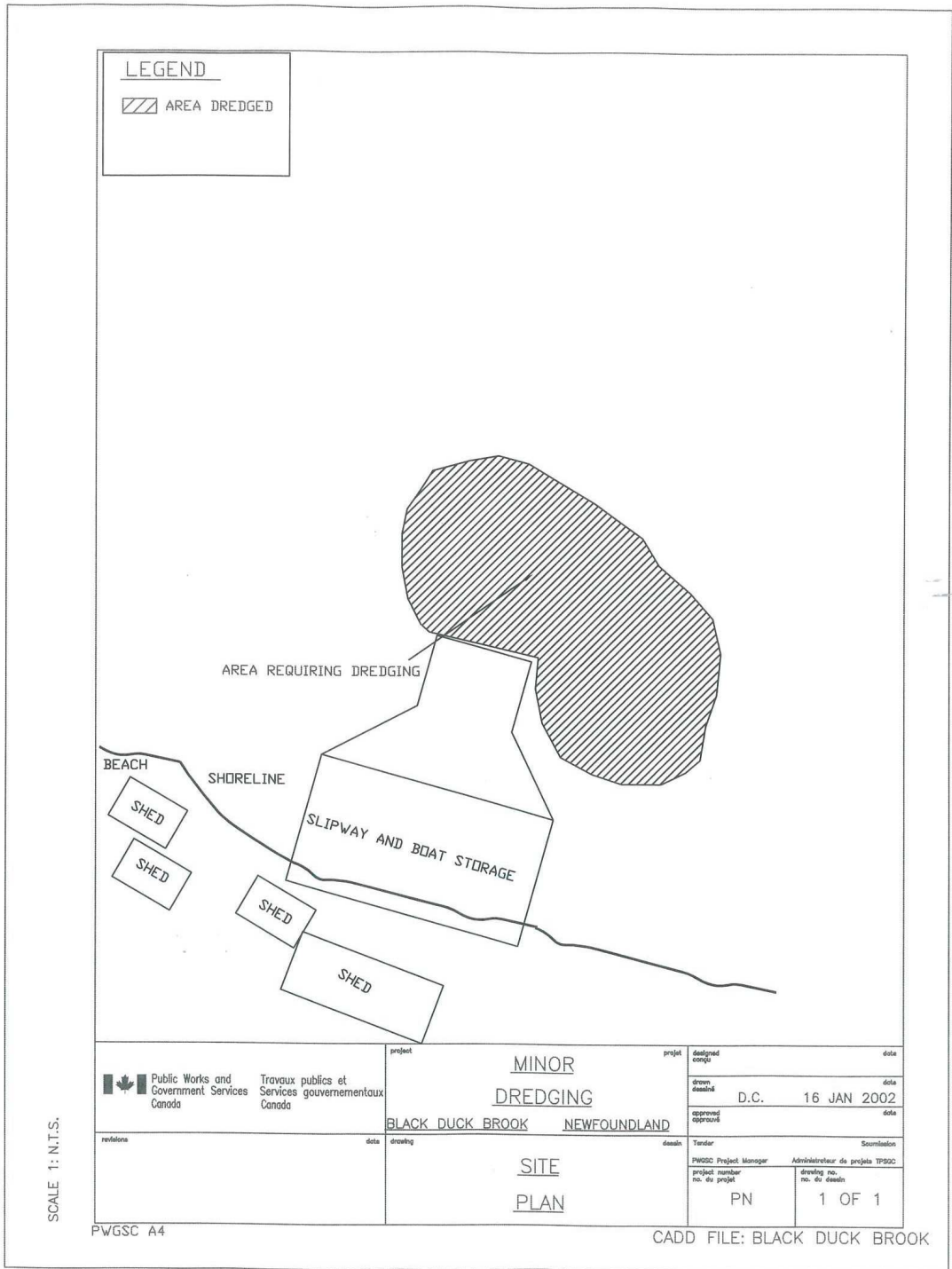
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Black Duck Brook.

Black Duck Brook

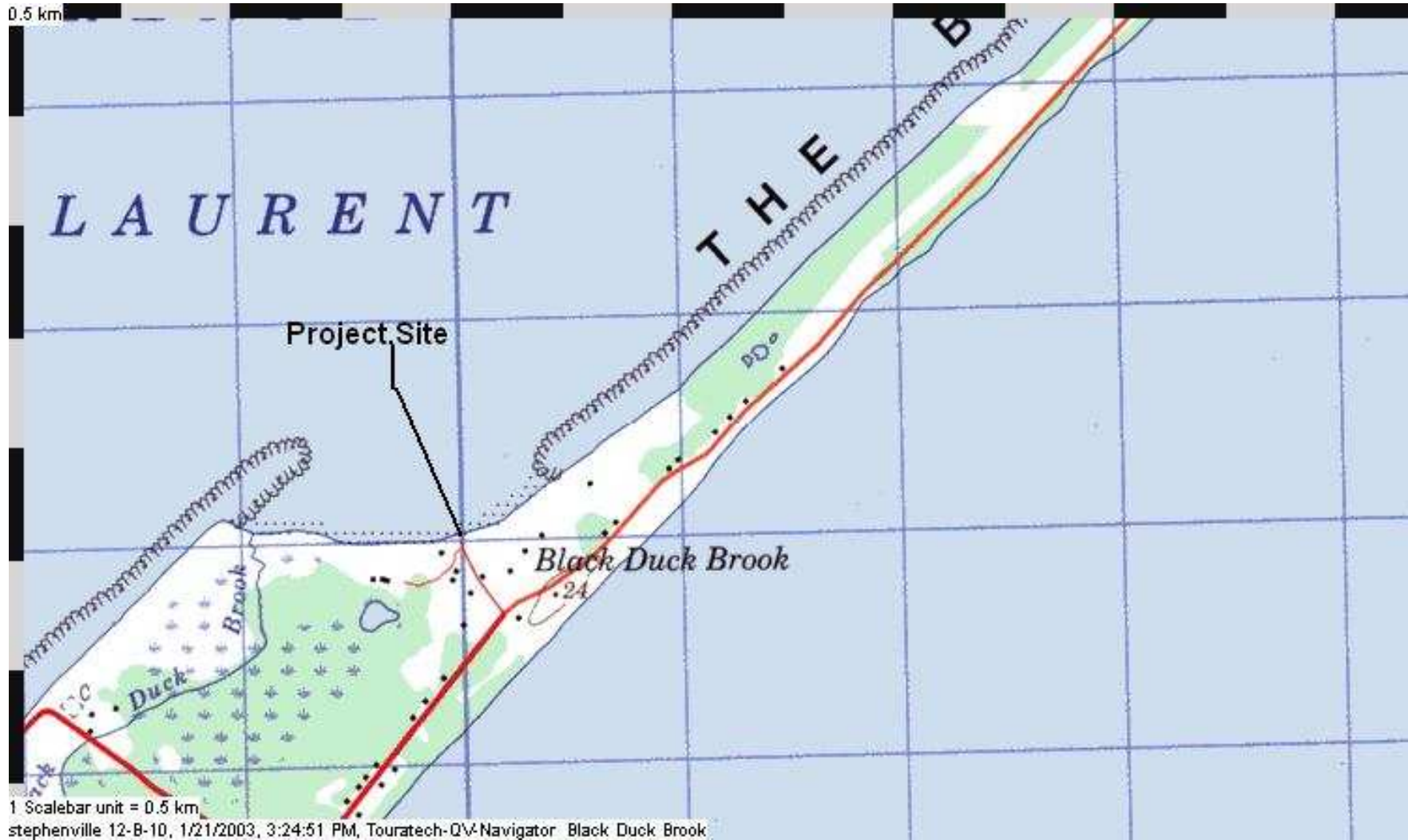


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Black Duck Brook.

Black Duck Brook



Black Duck Brook



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Black Duck Brook

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE ZONE À DRAGUER

PLAGE

RIVAGE RAMPE DE MISE À L'EAU ET ENTREPOSAGE DES BATEAUX

HANGAR (SHED)

HANGAR

HANGAR

HANGAR

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE

D.C.

LE 16 JANVIER 2002 1 DE 1

FICHER DE CDAO : BLACK DUCK BROOK

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Blue Beach, T.-N.-L.

Nom du site	Blue Beach, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Blue Beach, T.-N.-L. cf. carte : Shag Island 12 B 15.
Emplacement de la décharge principale	48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Blue Beach, T.-N.-L. cf. carte : Shag Island 12 B 15. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement surtout sur le bord de mer qui est adjacent. • Enlèvement dans le chenal de navigation de la pierre de protection qui sera remplacée le long des brise-lames. • Travaux exécutés à partir du quai, du brise-lames ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours
Composition des déblais de	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés sur le

dragage	<p>site dans des endroits appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • La pente est considérée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent deux quais brise-lames, un quai longitudinal, une aire d'entreposage des bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et un bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Blue Beach, notamment Lourdes (au sud-ouest) et Long Point (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.

Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle ne s'applique à ce site.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



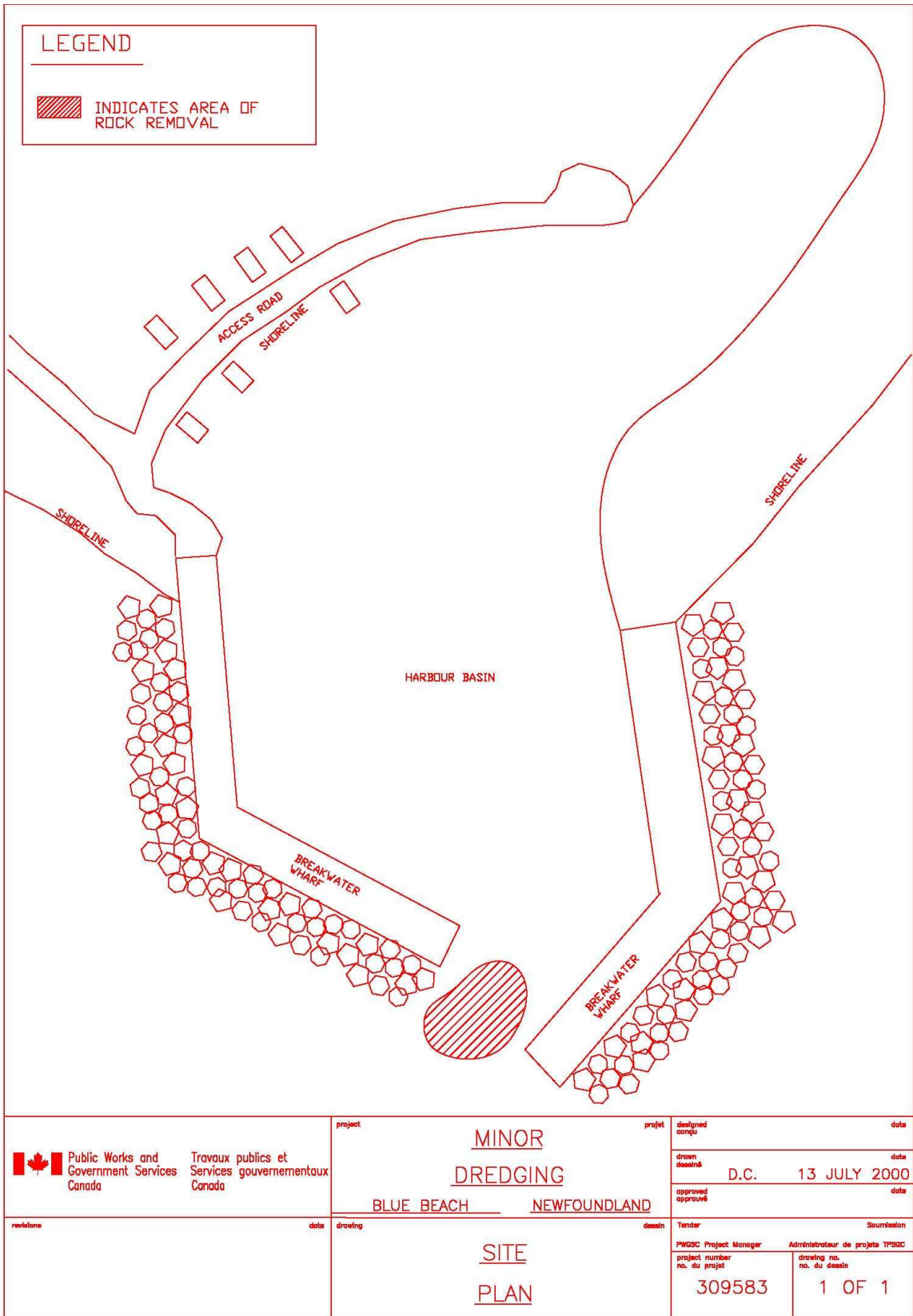
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Blue Beach.

Blue Beach



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Blue Beach .

Blue Beach



Blue Beach



Carte 1 : Carte topographique du site du projet

Unité de l'échelle graphique = 0,5 km

Blue Beach

LÉGENDE

Indique la zone d'enlèvement de la roche

Route d'accès

Rivage

Bassin du port

Quai brise-lames

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE

BLUE BEACH TERRE-NEUVE

D.C.. 13 JUILLET 2000 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Capstan Island, T.-N. -I.

Nom du site	Capstan Island, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	51° 34' N; 56° 44' O Capstan Island, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P.
Emplacement de la décharge principale	51° 34' N; 56° 44' O Capstan Island, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement et nivelés le long du rivage au nord du bassin. • Travaux exécutés du quai ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3-4 ans • 2½ à 3 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés le long du rivage au nord du bassin. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche

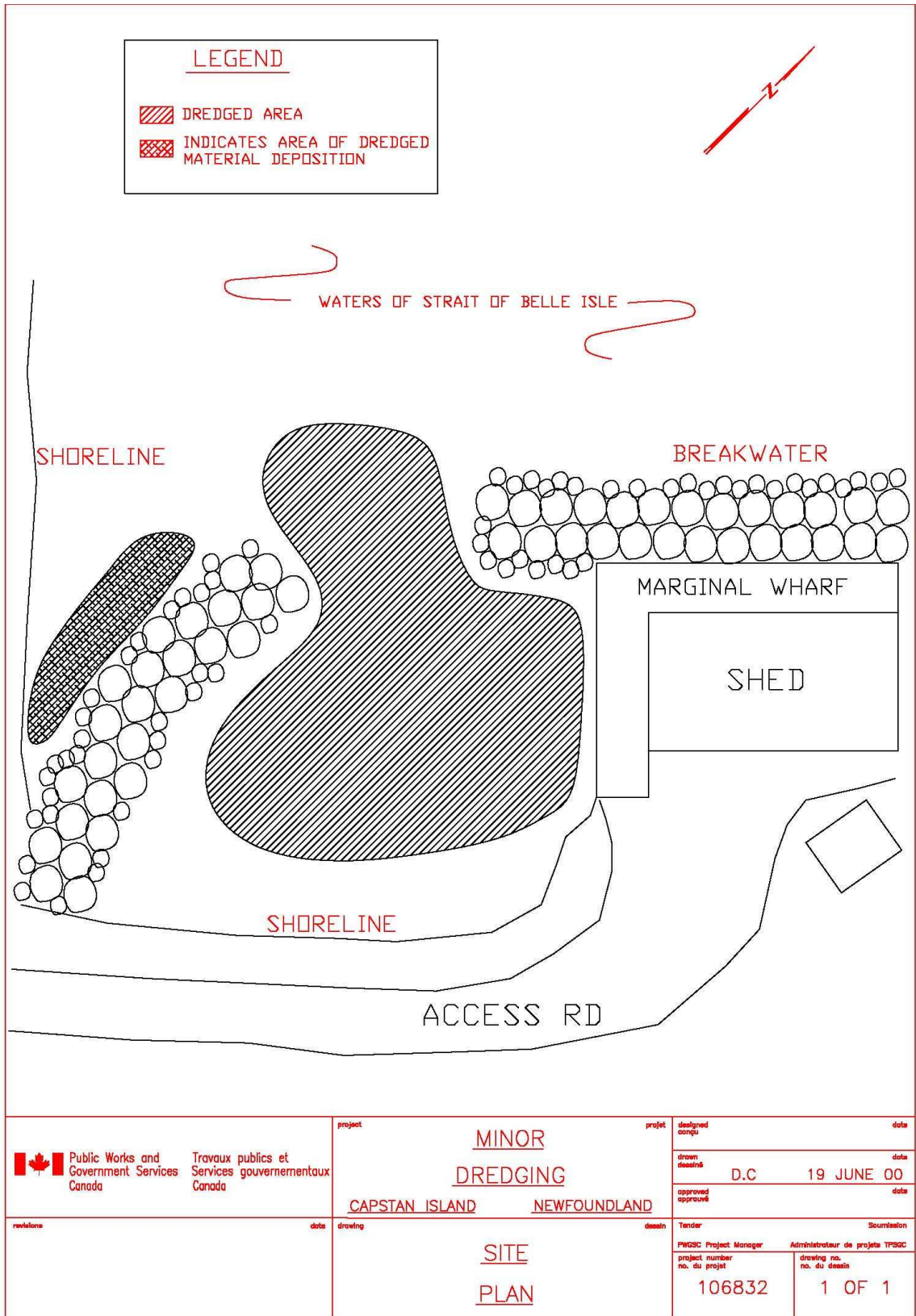
	<p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de cinq bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une digue à talus, un quai à encoffrement à charpente en bois traité de dimensions courantes, une aire d'entreposage de bateaux, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un chenal/bassin d'accès.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Capstan Island, notamment Pinware et West St. Modeste (au nord) et L'Anse au Diable (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Capstan Island.

Capstan Island





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
1 unité de l'échelle graphique = 2 km

Capstan Island

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
INDIQUE LA ZONE OÙ LES MATIÈRES DRAGUÉES SERONT DÉPOSÉES

EAUX DU DÉTROIT DE BELLE-ISLE
RIVAGE
BRISE-LAMES
QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)
HANGAR
RIVAGE

ROUTE D'ACCÈS
TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
CAPSTAN ISLAND TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.C. 19 JUIN 2000 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS PAR SITE DESTINÉS
À L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Codroy (T.-N.-L.)

Nom du site :	Codroy (T.-N.-L.)
Emplacement du site de dragage :	47° 52' 46" N; 59° 23' 55" O Codroy (T.-N.-L.) N° de carte : Codroy 11 O 14.
Emplacement du principal site d'élimination des déblais :	47° 52' 46" N; 59° 23' 55" O Codroy, NL Codroy (T.-N.-L.) N° de carte : Codroy 11 O 14. Les déblais de dragage seront redéposés sur place. L'élimination des déblais hors du site est autorisée dans une décharge approuvée seulement, sous réserve de permission préalable du MSG.
Méthode d'élimination :	<ul style="list-style-type: none"> • Une excavatrice ou une rétrocaveuse sera utilisée depuis la rive pour enlever les matériaux qui se sont déposés dans ce site. • Site accessible par la route de gravier existante. • Tous les travaux seront effectués depuis des endroits stables du littoral ou des quais, ou encore depuis un chemin d'extraction temporaire. Si nécessaire, une barge pourra être utilisée. • Les déblais de dragage seront redéposés dans le site sur la propriété de la DPPB du MPO. L'élimination des déblais hors du site est autorisée dans une décharge approuvée seulement, sous réserve de permission préalable du MSG. • Tous les travaux seront effectués au-dessus de

	<p>la laisse de haute mer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nécessaires de dépollution en cas de déversement d'hydrocarbures seront disponibles sur place.
Quantité de déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 m³ • 1-2 ans • Par le passé, les travaux ont nécessité de 2 à 3 jours environ.
Qualité des déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons de sédiments marins prélevés aux fins d'analyse chimique n'ont pas révélé la présence de contaminants quelconques. • Des échantillons de sédiments devraient être prélevés avant l'élimination des déblais. • Les matériaux à draguer se composent de sable, de gravier et de galets.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • La plage se compose de sable, de gravier et de galets. La pente serait considérée comme étant de minime à modérée.
Utilisations du port :	<ul style="list-style-type: none"> • En 2006, 43 entreprises exploitaient sur place 26 bateaux représentant une longueur totale de 204 mètres. • Le site se compose d'un quai longitudinal, d'une usine de poisson, de plusieurs quais de jetée, de plusieurs quais flottants et d'un épi.
Villes, localités et résidences avoisinantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Codroy se trouve à environ 40 km au nord-ouest de Channel-Port aux Basques. • D'après les cartes et les photographies, des résidences se trouvent à proximité du site.
Qualité de l'air et bruit :	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation devrait être minime, car seule une excavatrice ou une rétrocaveuse a été utilisée jusqu'ici pour procéder au dragage. Le site est considéré comme site industriel ou commercial avec une usine de poisson en

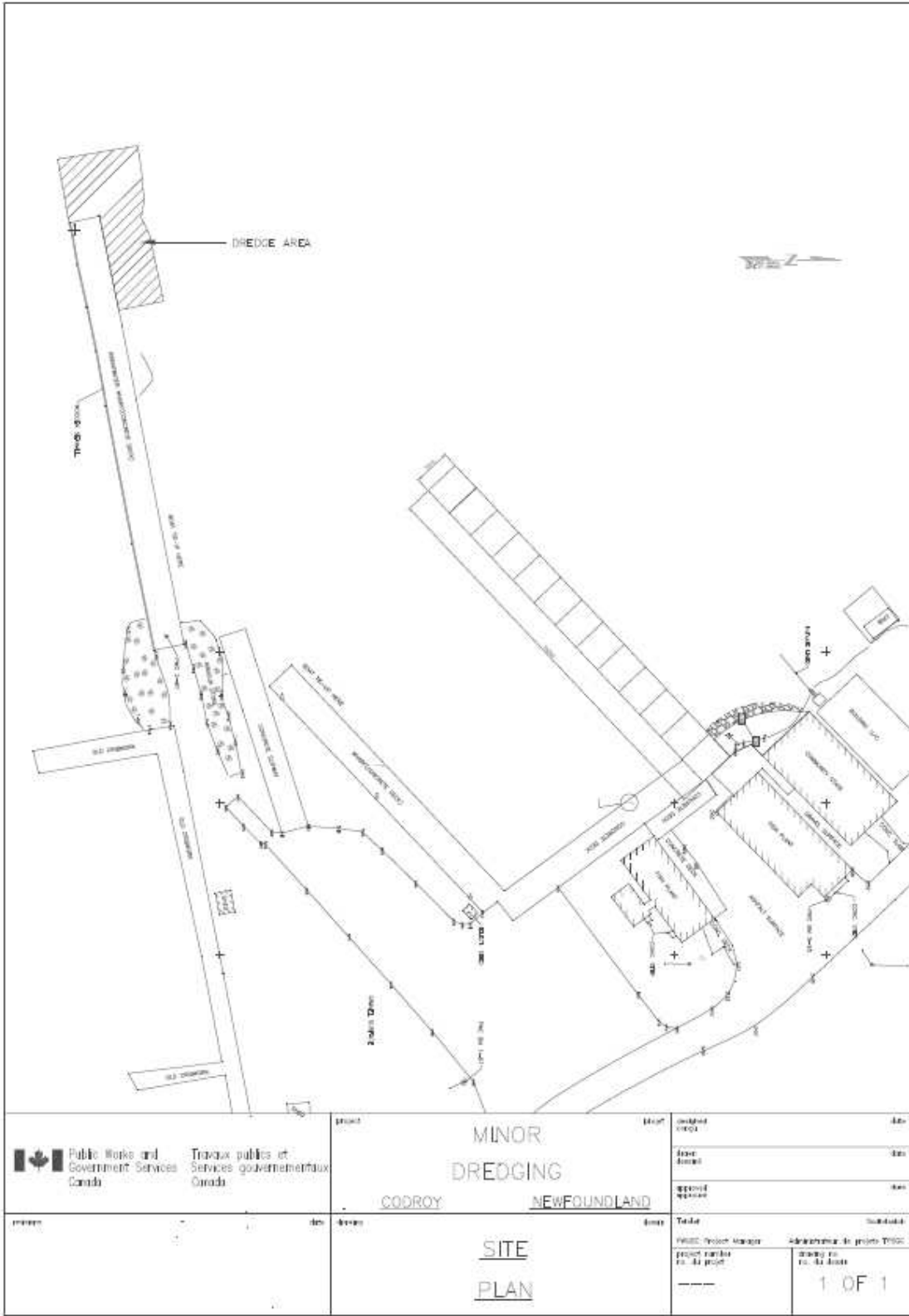
	activité.
Ressources patrimoniales et archéologiques :	<ul style="list-style-type: none"> • À ce qu'on sache, le site ne contient pas d'endroits d'importance historique. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet pouvant avoir une importance historique, les travaux seront suspendus et on en référera aux ministères compétents.
Oiseaux :	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, corneilles, guillemots, macareux, aigles, éperviers et balbuzards pêcheurs sont courants le long de certaines parties des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
Poisson et habitat du poisson :	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les poissons et autres espèces marines présents dans la région en général figurent le homard, la moule et l'oursin. Des mammifères marins comme les baleines et les phoques fréquentent probablement cette région.
Zones sensibles ou protégées :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, il n'y a pas de zone sensible ou protégée sur le site ou à proximité de celui-ci.
Espèces en péril :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, le site ne contient aucune espèce en péril.
Sol :	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le site, la plage se compose de sable, de gravier et de galets.
Qualité de l'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • Des interactions avec l'eau de mer sont possibles.
Restrictions temporelles applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle ne s'applique à ce site.
Renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage entrepris dans ce site

supplémentaires :	<p>visent à permettre aux pêcheurs d'accéder en toute sécurité aux lieux de pêche depuis le chenal d'accès et l'aire d'amarrage, que la dérive littorale remplit de matériaux.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes contiennent d'autres renseignements, notamment des photographies et une carte topographique du site.
-------------------	---



Dredge Area = Zone à draguer

Photographie du site : Vue aérienne du site de dragage de Codroy.



	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project MINOR DREDGING CODROY NEWFOUNDLAND	sheet sheet sheet	sheet sheet sheet
	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	title project number project name	title sheet no. of sheets
			SITE PLAN	1 OF 1	



Project Location : Lieu du projet

Carte 1: Carte topographique du site du projet.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Daniel's Harbour, T.-N.-L.

Nom du site	Daniel's Harbour, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 16' 2" N; 57° 34' 3" O Daniel's Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04.
Emplacement de la décharge principale	50° 16' 2" N; 57° 34' 3" O Daniel's Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés à partir du quai ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3 to 4 ans • 3-4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; l'un des échantillons dépassait les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour leur teneur en benzo(a)pyrène. • Les déblais de dragage doivent être chargés dans des camions et transportés vers la

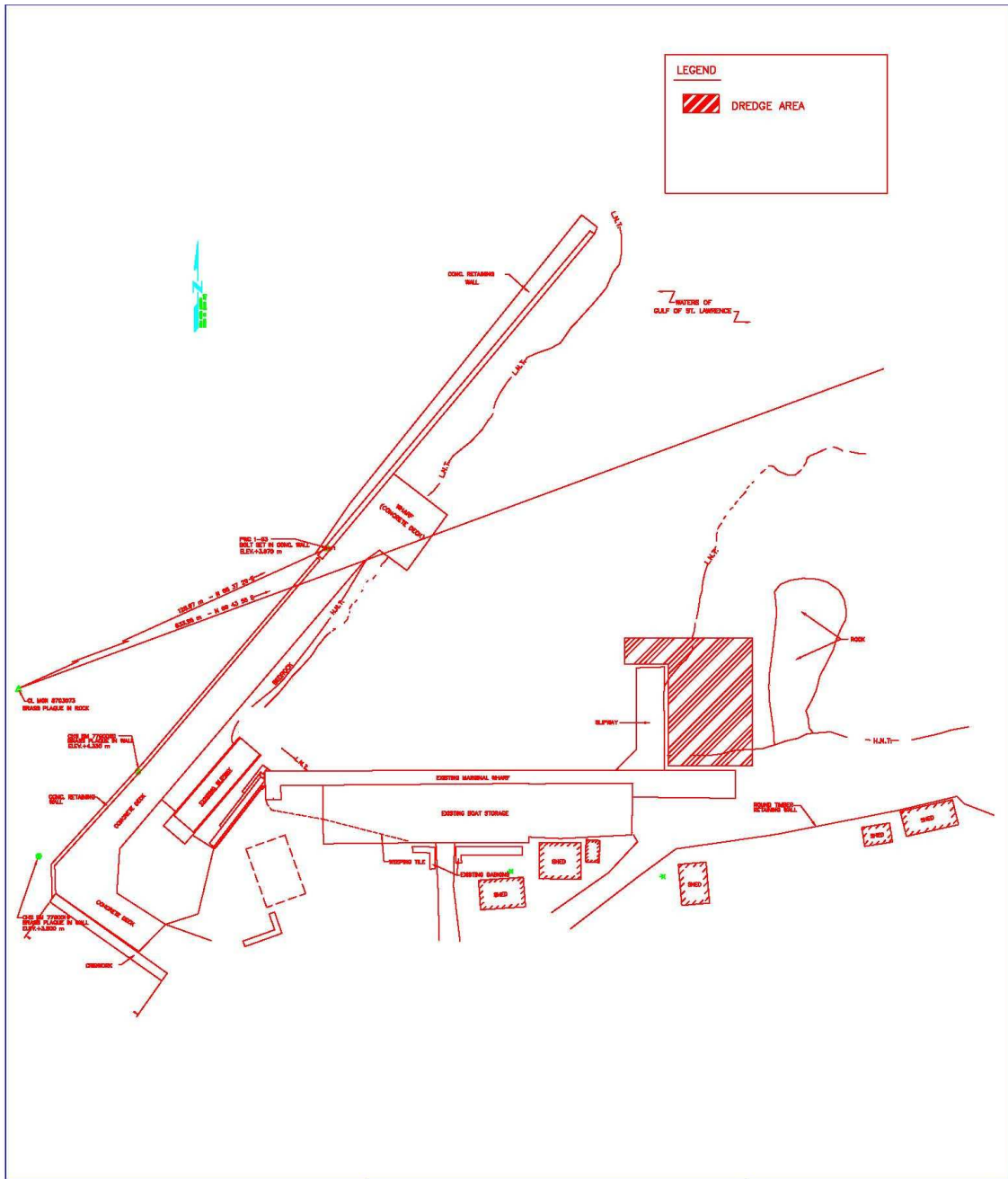
	<p>décharge autorisée la plus proche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de vingt et un bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un brise-lames en béton, un quai brise-lames, un quai longitudinal, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau, une aire d'entreposage de bateaux et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Daniel's Harbour compte environ 350 habitants. • Plusieurs petites collectivités entourent Daniel's Harbour, notamment Parson's Pond (au sud) et Bellburns (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, plusieurs maisons se trouvent dans le secteur au sud du quai.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson:	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées:	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; l'un des échantillons dépassait les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour la teneur en benzo(a)pyrène.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.

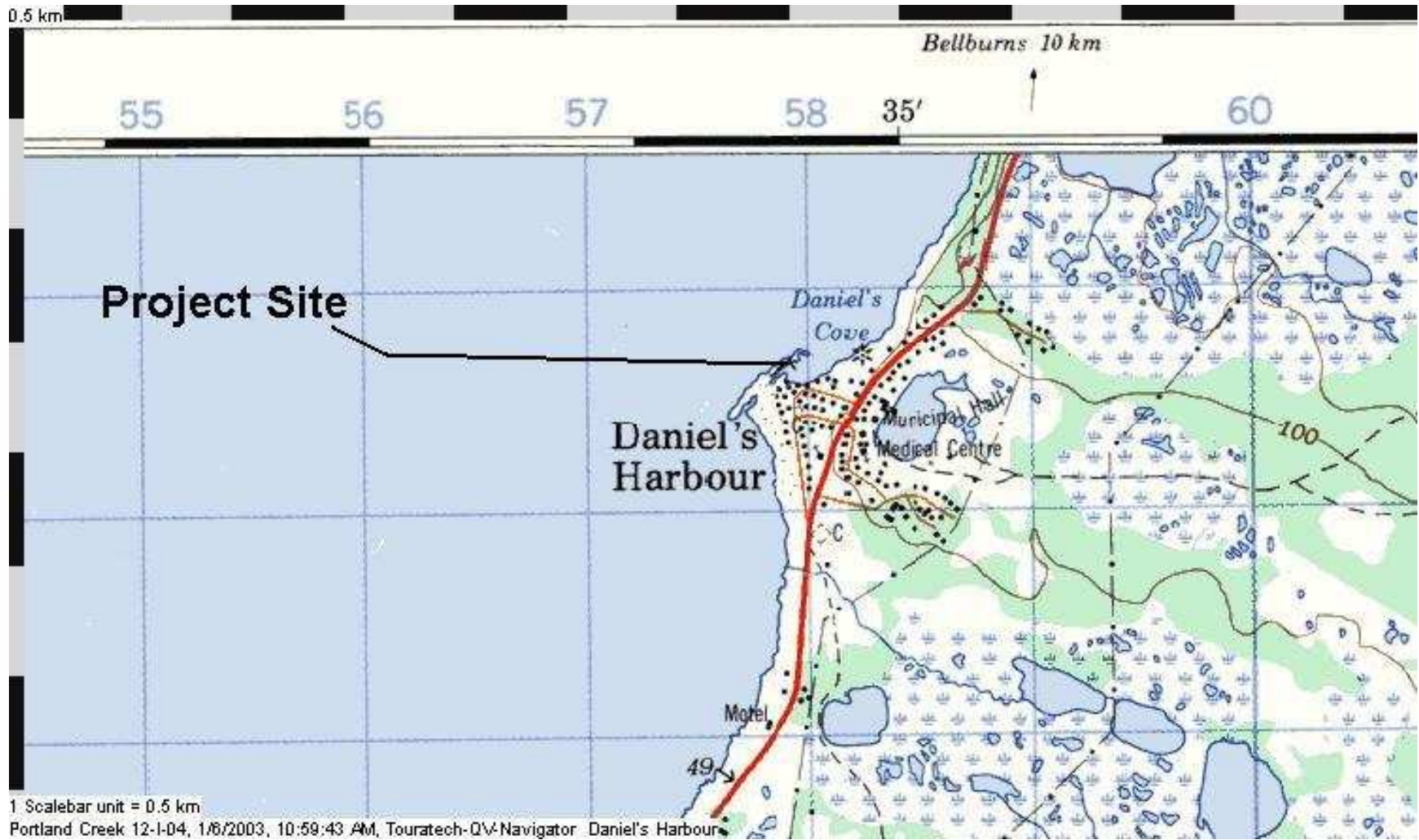


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Daniel's Harbour.

Daniel's Harbour



	project	<p style="text-align: center;">MINOR DREDGING</p> <p style="text-align: center;">Daniel's Harbour Newfoundland</p>	project	designed conçu	D.F.	date
			drawn dessiné	NOV1999	date	
			approved approuvé		date	
revisions	date	drawing	design	Tender	Source/leson	
				PWGSC Project Manager projet number no. du projet 309583	Administrateur de projets TPSGC drawing no. no. du dessin 1 of 1	



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

DANIEL'S HARBOUR TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. NOV. 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

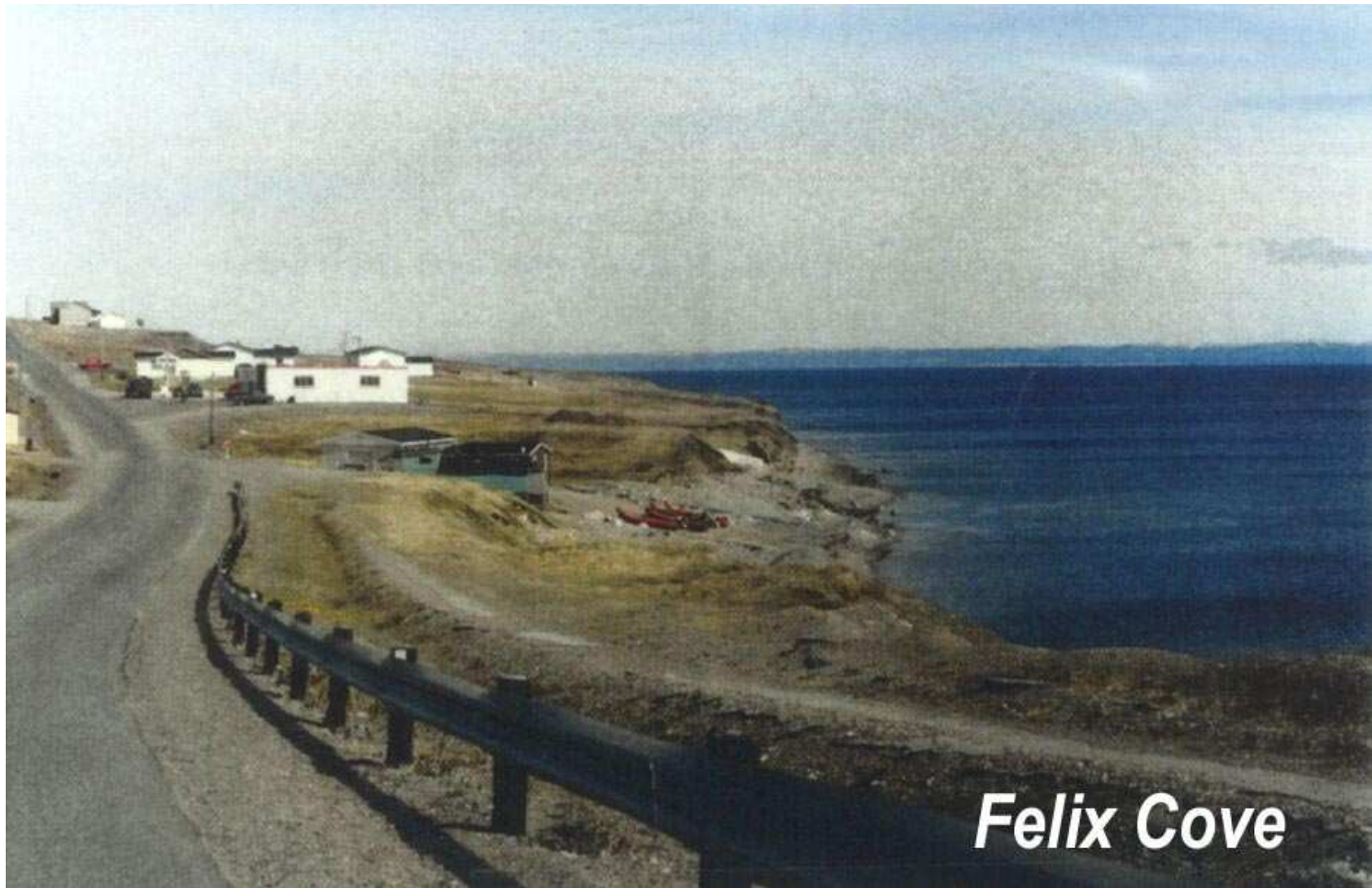
Felix Cove, T.-N.-L.

Nom du site	Felix Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 32' N; 58° 47' O Felix Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	48° 32' N; 58° 47' O Felix Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Aucun déchargement hors site; les remblais hors site sont cependant souvent utilisés pour améliorer l'accès au site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice pour le dragage et le nivellement de la berge. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (pierres plus ou moins grosses) déchargés latéralement sur le côté est de la rampe de mise à l'eau. • Travaux exécutés au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés juste à l'est de la zone de dragage et de nivellement de la plage. • Les déblais se composent de galets et de

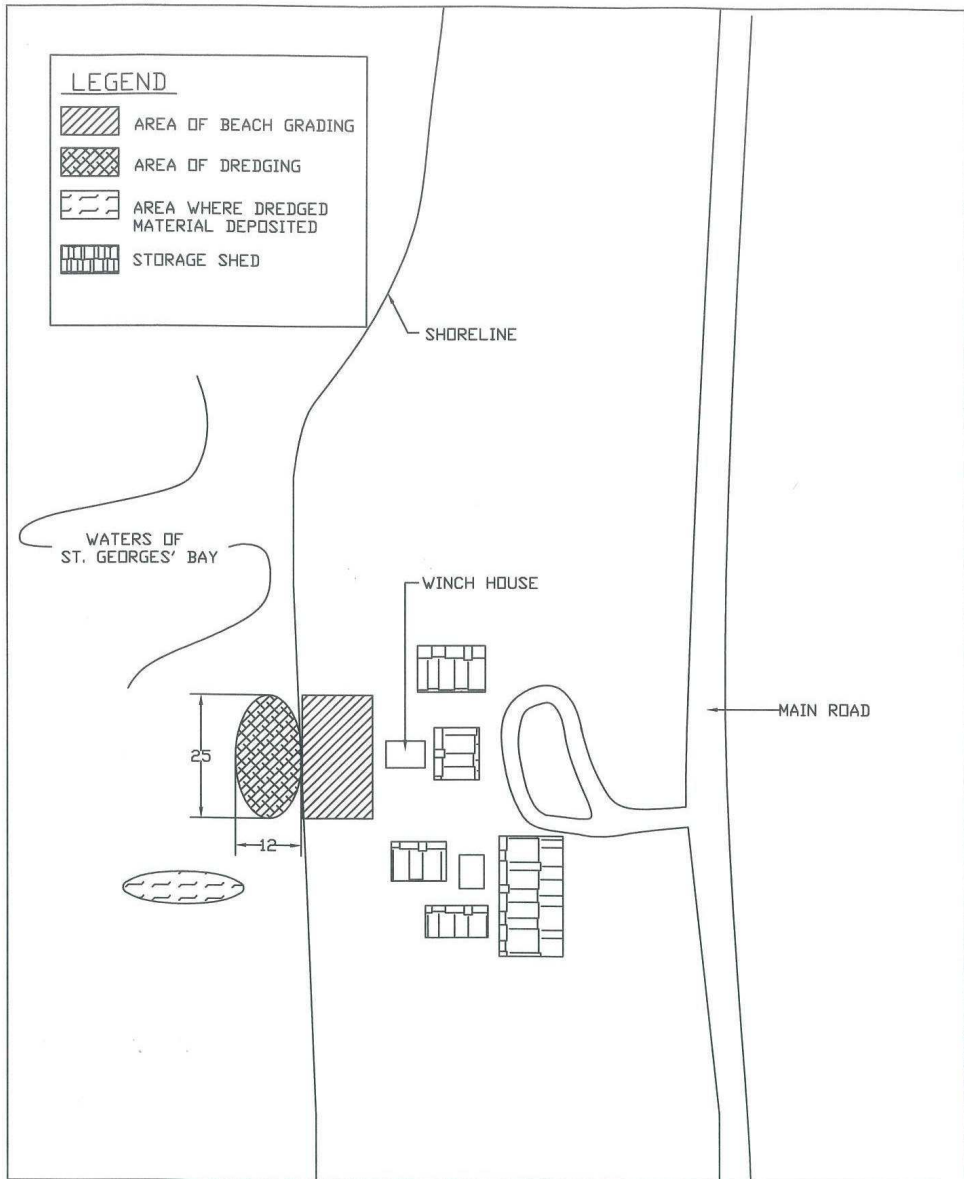
	<p>pierres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Huit entreprises de pêche utilisent ce site. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau, un hangar, et un abri à treuil.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Felix Cove est une collectivité éloignée située dans la péninsule Port-au-Port, à environ 90 km au sud-ouest de Corner Brook. Les petites collectivités de Campbell's Cove et Port-au-Port se trouvent à l'ouest et à l'est du site. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site; cependant, on trouve plusieurs maisons sur la route principale au nord du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage et le nivellement se feront uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots,

	<p>les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p>
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayage au capelan.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Felix Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Du sable, des pierres et des galets tendent à s'accumuler directement devant la rampe de mise à l'eau /l'aire d'entreposage de bateaux en raison de la dérive littorale, des tempêtes et de l'action des vagues le long du rivage. • Les matières qui s'accumulent gênent l'accès à la rampe par la plage, ce qui pose un danger. • Les pages suivantes renferment des

	renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--	---



Photographie du site.

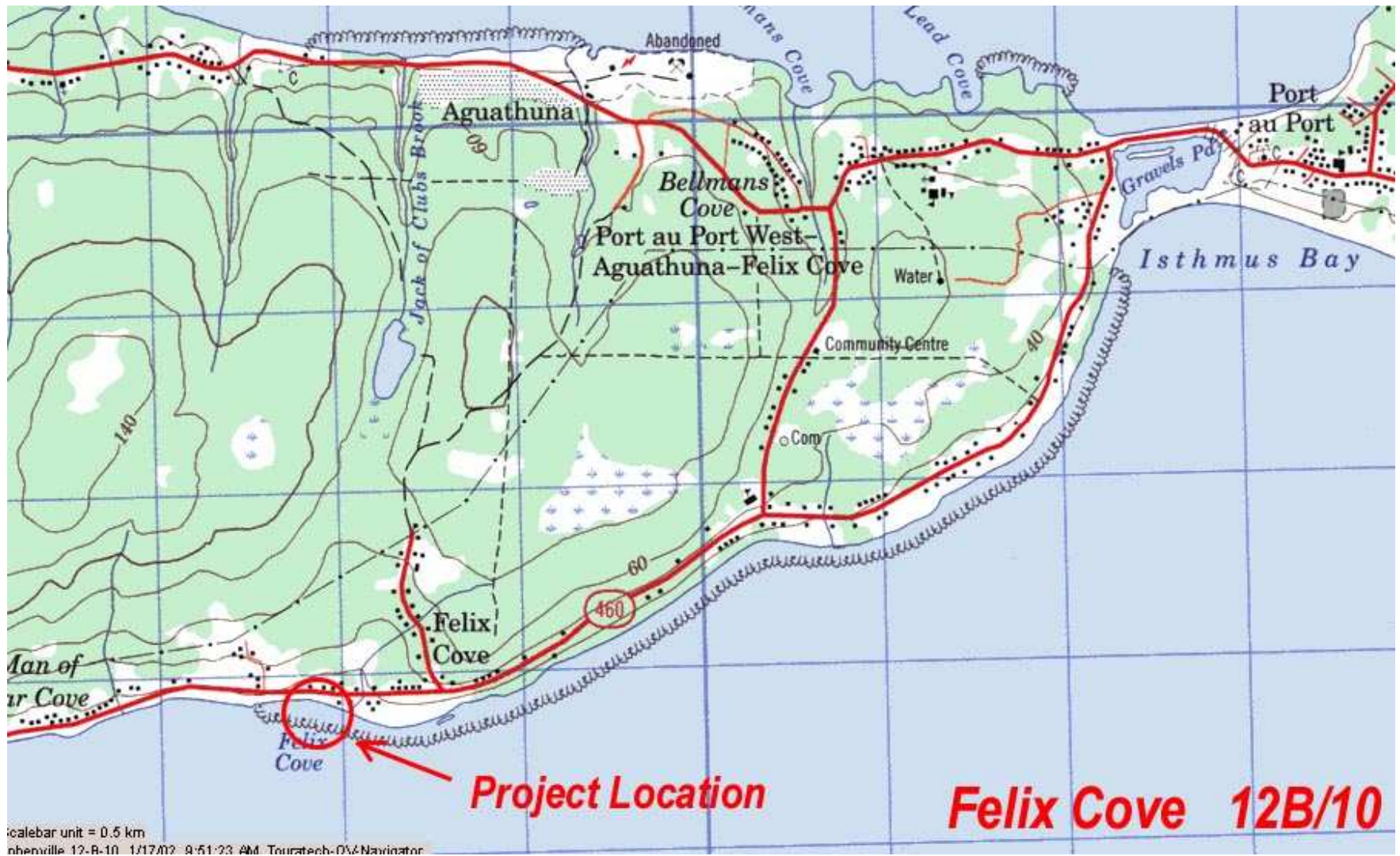


	Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project	MINOR DREDGING	project	design date	D.F. 01 FEB 1999
		FELIX COVE	NEWFOUNDLAND	approved date		
revision	date	drawing	SITE PLAN	design	Tender	Sourcebook
				PWSC Project Manager project number no. du projet	Administrateur de projets TPSC drawing no. no. du dessin	
				104026	1 OF 1	

SCALE 1: N.T.S.

PWGSC A4

CADD FILE: FELIX



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Felix Cove

EMPLACEMENT DU PROJET

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT DE LA PLAGE

ZONE DE DRAGAGE

ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

HANGAR

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST.GEORGE

ABRI À TREUIL

ROUTE PRINCIPALE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SITE DU PLAN

FELIX COVE TERRE-NEUVE

1^{ER} FÉVRIER 1999 1 DE 1

D.F.

FICHER DE CDAO : FELIX

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Fischells River, T.-N.-L.

Nom du site	Fischells, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 42' 34" N; 58° 19' 09" O Fischells, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07.
Emplacement de la décharge principale	48° 42' 34" N; 58° 19' 09" O Fischells, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés le long du rivage.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Deux excavatrices sont normalement utilisées pour enlever les matières qui se sont déposées à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante; il faudra néanmoins traverser la rivière à gué une fois pour accéder à la zone de l'autre côté de la rivière et une autre fois pour en revenir. • Déblais de dragage déchargés latéralement et répandus le long du rivage en respectant l'environnement. • Travaux à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Travaux exécutés au-dessus de la ligne d'eau sauf pour les deux passages à gué (voyage aller-retour). • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 m³

	<ul style="list-style-type: none"> • 1-2 ans • 5-7 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais servi d'entrepôt industriel. Les antécédents ne révèlent ni déversements ni entrepôts. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de petits blocs rocheux.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres, de galets et de petits blocs rocheux. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, onze entreprises exploitaient onze bateaux d'une longueur totale de 70 mètres. • Les installations comprennent un quai longitudinal avec aire d'entreposage de casiers à homard, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Fischells, notamment Journois (au nord) et Heatherton (au sud). Fischells River est à environ 90 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site même si certaines cabanes de pêche seront occupées pendant les travaux.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car auparavant le dragage a été exécuté avec deux excavatrices seulement.
Ressources archéologiques/	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu.

patrimoniales	Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • Le saumon de l'Atlantique migre dans le secteur immédiat du projet.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Fischells River est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Fischells lors de la migration.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, Fischells River est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir d'habitat essentiel à ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales

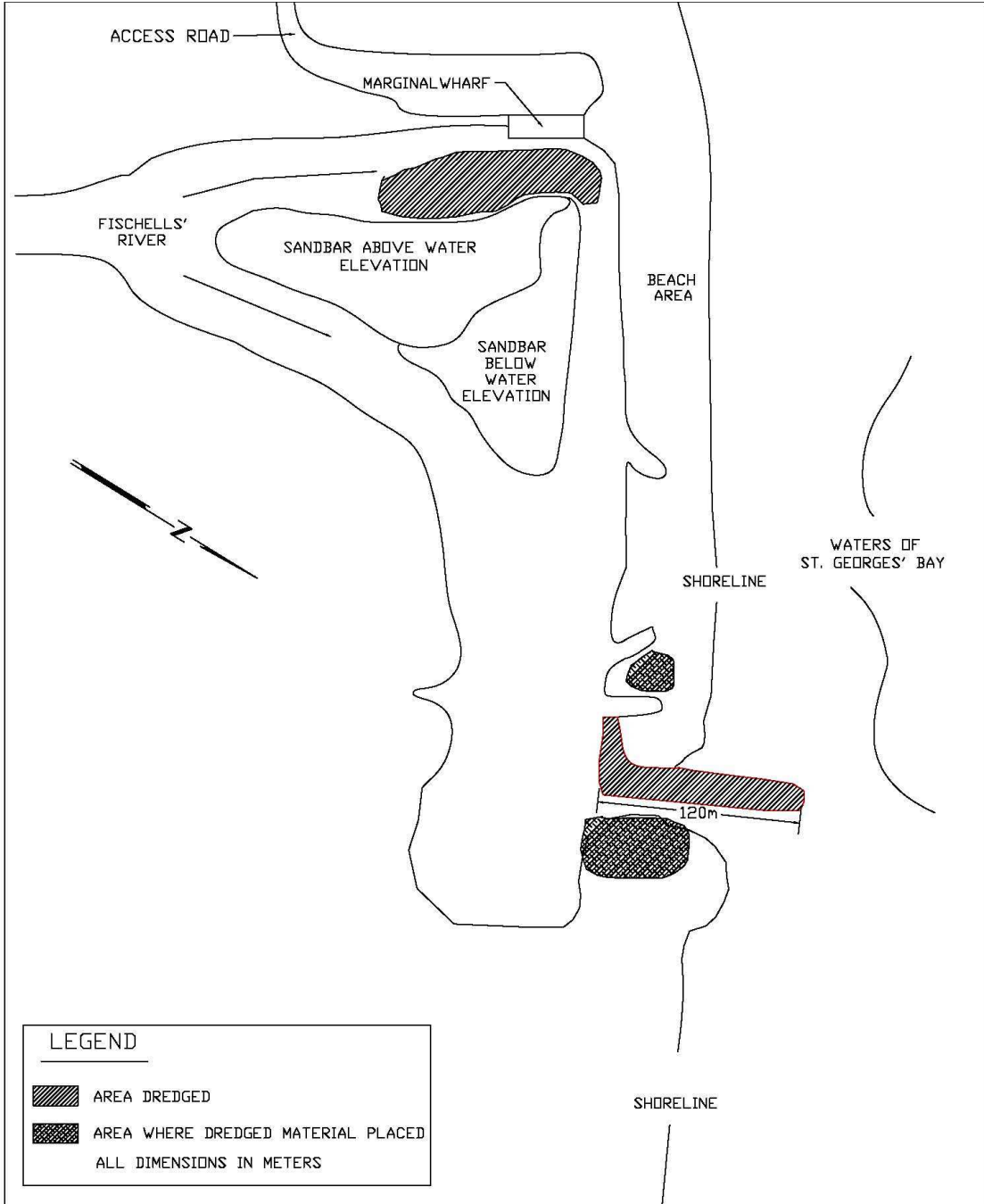
	du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets et de petits blocs rocheux.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux prévus doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau, sauf pour une partie de la rivière où il faut passer à gué pour terminer les travaux de dragage. • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les étendues d'eau douce (passage à gué de la rivière).
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage prévus doivent avoir lieu du 1^{er} avril au 1^{er} mai. Nous avons choisi ces dates pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage où des matières s'accumulent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.






Photographie du site 1. Fischells River, presque à marée basse.

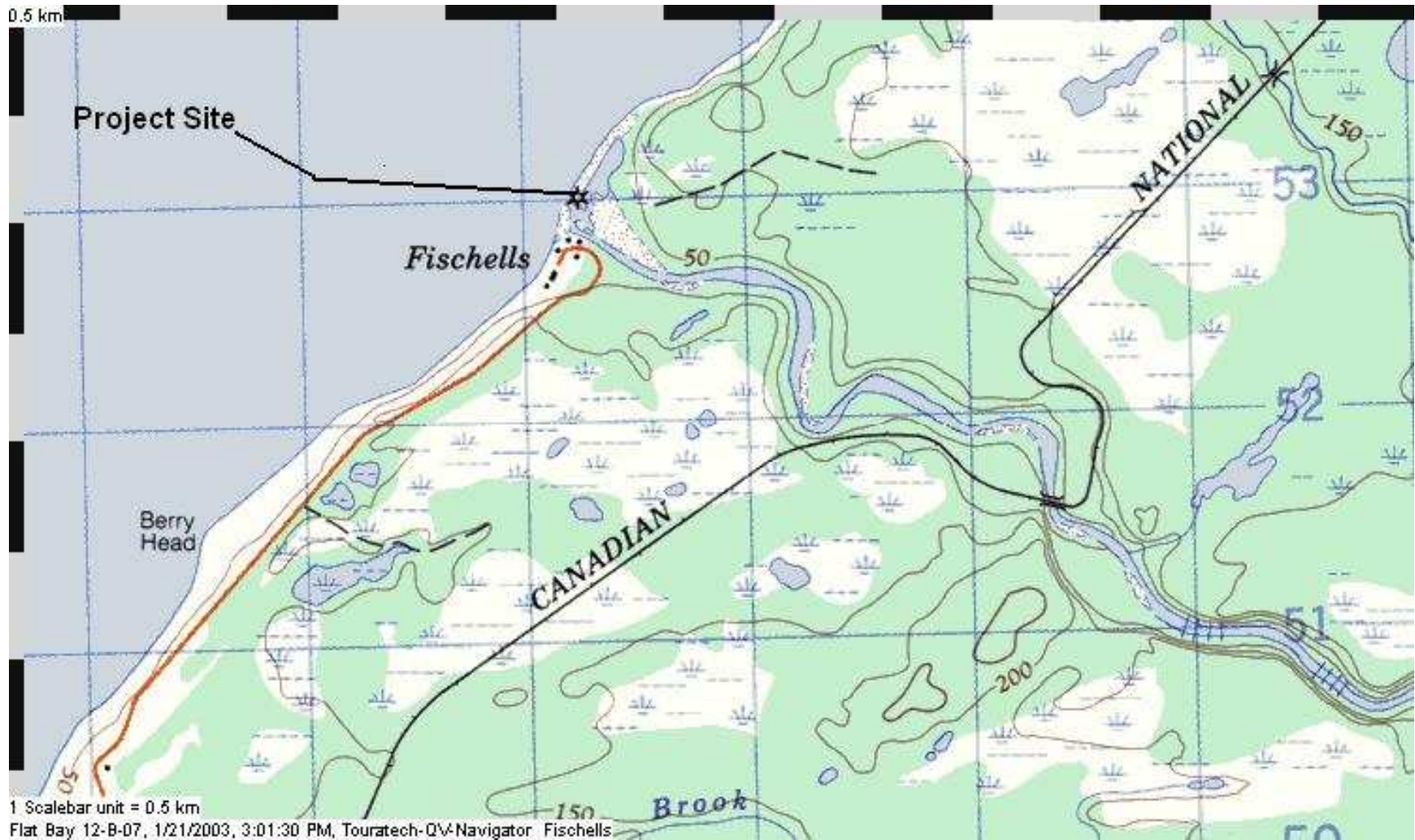


Photographie du site 2. Fischells River.



LEGEND	
	AREA DREDGED
	AREA WHERE DREDGED MATERIAL PLACED
ALL DIMENSIONS IN METERS	

 Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project	MINOR DREDGING FISHELLS' NEWFOUNDLAND		project	design/drawn	date
	date	drawing	design	Tender	approved	date
revisions	date	drawing	design	PNCSG Project Manager	Administrateur de projets TPSGC	
				project number no. du projet	drawing no. no. du dessin	
				302074	1_OF_1	



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Carte topographique de Fischells River.
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

ROUTE D'ACCÈS

QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)

FISCHELLS RIVER

BARRE DE SABLE AU-DESSUS DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE L'EAU
BARRE DE SABLE AU-DESSOUS DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE L'EAU
SECTEUR DE LA PLAGE

RIVAGE EAUX DE LA BAIE ST. GEORGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

TOUTES LES MESURES SONT EN MÈTRES

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

FISCHELLS RIVER TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F./D.C. 8 MAI 2001 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR
L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Forteau, T.-N.-L.

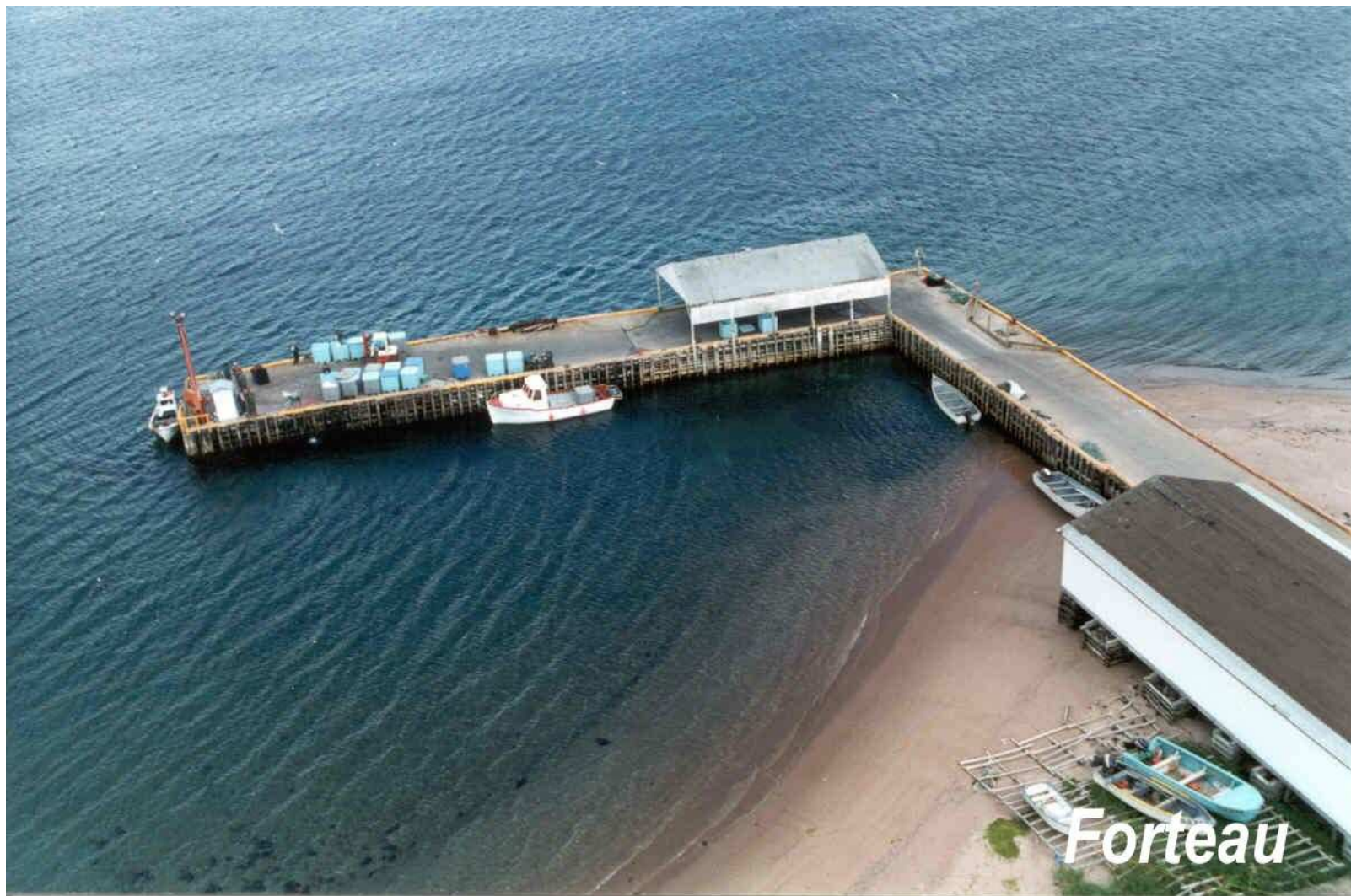
Nom du site	Forteau, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	51° 28' N; 56° 58' O Forteau, T.-N.-L. cf. carte : Flower's Cove 12 P 07.
Emplacement de la décharge principale	51° 28' N; 56° 58' O Forteau, T.-N.-L. cf. carte : Flower's Cove 12 P 07.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés à partir du quai ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 700 m³ • 2-3 ans • de 3 jours ½ à 4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres testés. • Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable. • Depuis longtemps, le site sert à la pêche côtière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de treize bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai brise-lames, une aire d'entreposage de bateaux, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une usine de transformation du poisson et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Forteau, notamment English Point (au nord-est) et L'Anse-Amour (à l'est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit:	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la

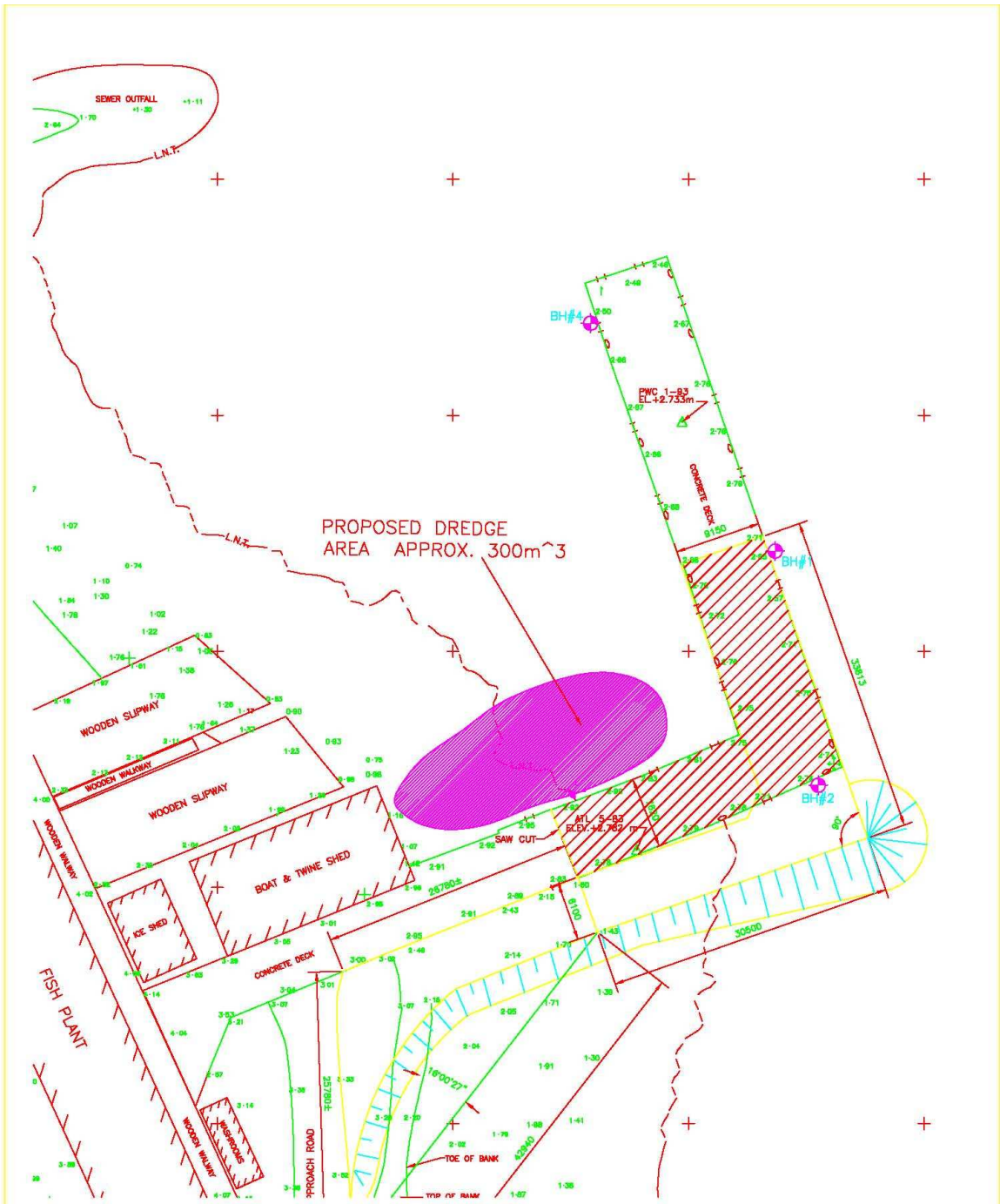
	<p>plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le saumon de l'Atlantique et la truite mouchetée anadrome montent et descendent la rivière Forteau lors de la migration.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La baie Forteau est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Forteau lors de la migration (DFO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres testés.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès et des bassins d'amarrage, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



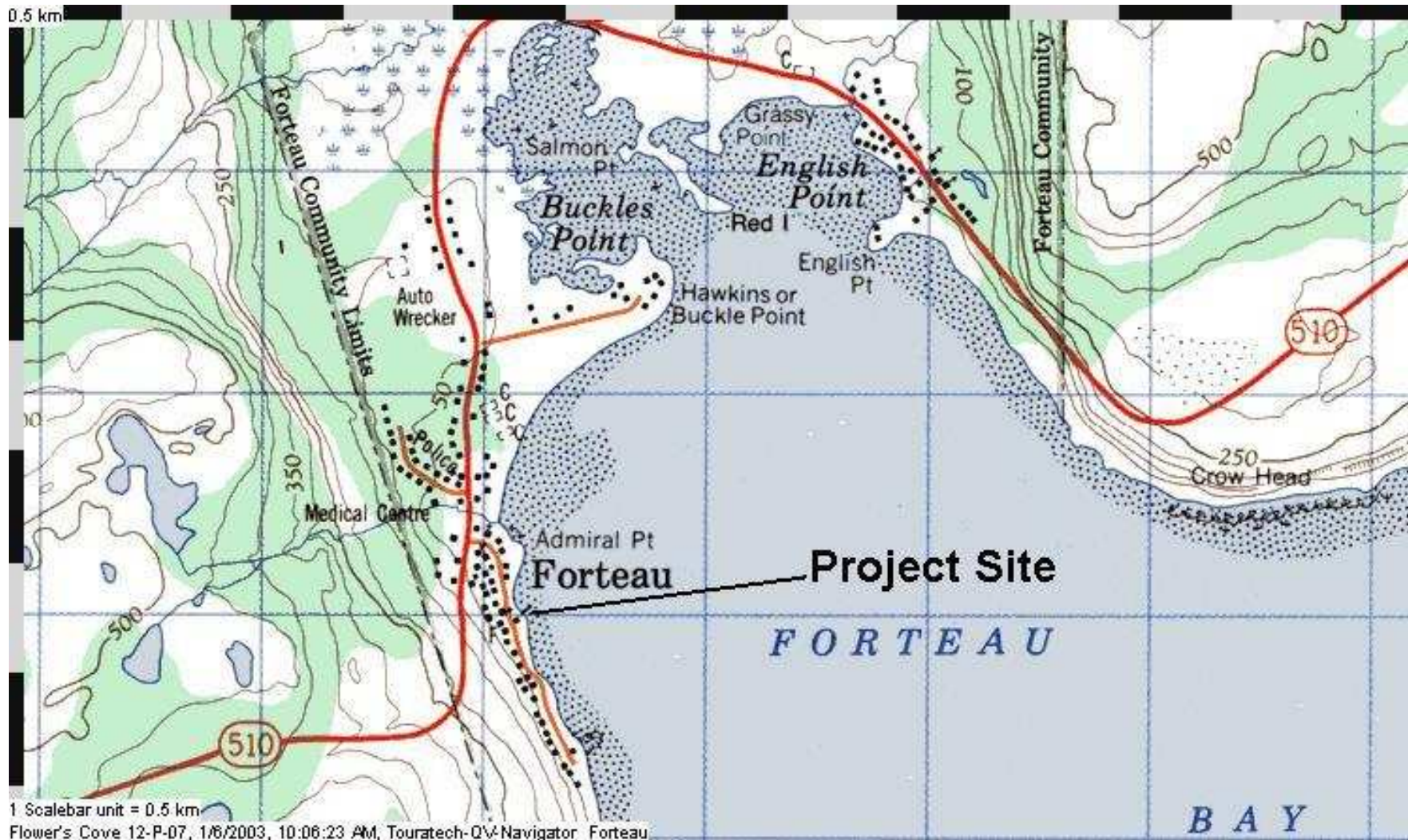
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Forteau Cove.



Photographie du site vue aérienne du site de dragage de Forteau Cove.



	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	designed by: _____ date: _____ conçu par: _____
	Drawing title: FORTEAU Titre du dessin: _____ scale: N.T.S. échelle: _____ date: JAN 2002	drawn by: D. COLEY dessiné par: _____ approved by: _____ approuvé par: _____ project no.: _____ no. du projet: _____ revisions: _____ dwg no.: _____ dessin no.: _____
MINOR DREDGING		



Carte 1 : Carte topographique du site du projet

Centre médical

Atelier de récupération des pièces de rechange (auto wrecker)

ZONE DE DRAGAGE PRÉVUE, ENVIRON 300 M³

Rampe d'accès à l'eau en bois

Hangar (bateaux et ficelle)

Rampe de mise à l'eau en bois

Pont en béton

Usine de transformation du poisson

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

JANVIER 2002

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Fox Island, T.-N.-L.

Emplacement du site	Fox Island, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 41' 42" N; 58° 40' 52" O Fox Island, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	48° 41' 42" N; 58° 40' 52" O Fox Island, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés le long du rivage.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles/pelle rétrocaveuse pour l'enlèvement des déblais qui se sont déposés à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Déblais de dragage déchargés latéralement et répandus le long du rivage en respectant l'environnement. • Travaux exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • 1-2 ans • De 2 à 3 jours environ par le passé pour terminer les travaux.

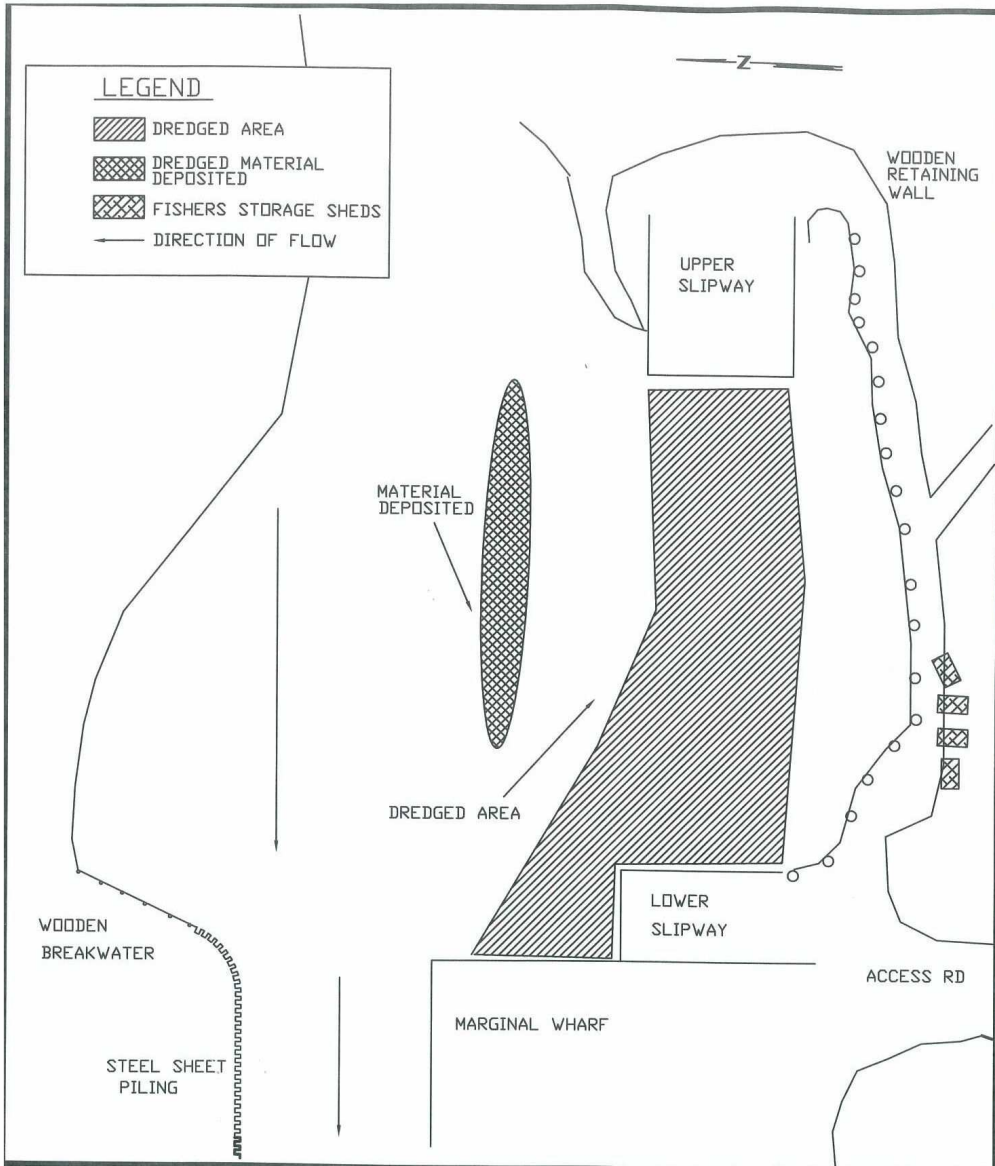
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse chimique des échantillons de sédiment marin recueillis sur le site indiquait des niveaux élevés de chrome et de nickel qui dépassaient les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les déblais de dragage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 11 bateaux d'une longueur totale de 89 mètres servaient aux activités de 18 entreprises. • Le site comprend un quai longitudinal, un brise-lames en palplanches d'acier, un brise-lames en bois d'œuvre non traité, deux rampes de mise à l'eau/aires d'entreposage de casiers à homard en béton et plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Fox Island se trouve à quelque 61 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, des gens habitent à proximité du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage a été exécuté uniquement avec une excavatrice/ pelle rétrocaveuse.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.

Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert parfois de frayère au capelan et le saumon de l'Atlantique migre dans la zone immédiate du projet.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La rivière Fox Island est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Fox Island lors de la migration.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Fox Island est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril. • Chaque année, le Service canadien de la faune fait des relevés du Pluvier siffleur (LEP,

	Annexe 1, en voie de disparition).(Les plages incluent Fox Island). Aucun Pluvier siffleur n'a été aperçu jusqu'ici.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de limon, de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les étendues d'eau douce.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le travaux de dragage prévus doivent avoir lieu entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai. Nous avons choisi ces dates pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons adultes de l'Atlantique ainsi que la période de frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage où des matières s'accumulent après la dérive littorale et les crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies et une carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Fox Island River.



	project MINOR DREDGING	project designed conçu	date
	FOX ISLAND RIVER NEWFOUNDLAND	drawn dessiné C.W.	date 25 JUNE 2002
revisions 	date 	approved approuvé	date
	drawing 	design 	Tender Submission
		PWSC Project Manager project number no. du projet 305974	Administrateur de projets TPSGC drawing no. no. du dessin 1 OF 1

WGSC A4

CADD FILE: FOXISLRV



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE
DEPÔT DES DÉBLAIS DE DRAGAGE
HANGAR DES PÊCHEURS
DIRECTION DU FLUX DE L'EAU

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU SUPÉRIEURE
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU INFÉRIEURE

MUR DE SOUTÈNEMENT EN BOIS (WOODEN RETAINING WALL)
BRISE-LAMES EN BOIS

DÉPÔT DES DÉBLAIS
ZONE DE DRAGAGE
QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)
PALPLANCHES D'ACIER (STEEL SHEET PILING)

ROUTE D'ACCÈS

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

C.W. LE 25 JUIN 2002

FOX ISLAND RIVER TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

1 DE 1
FICHIER DE CDAO : FOXISLRV

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Frenchman's Cove, T.-N.-L.

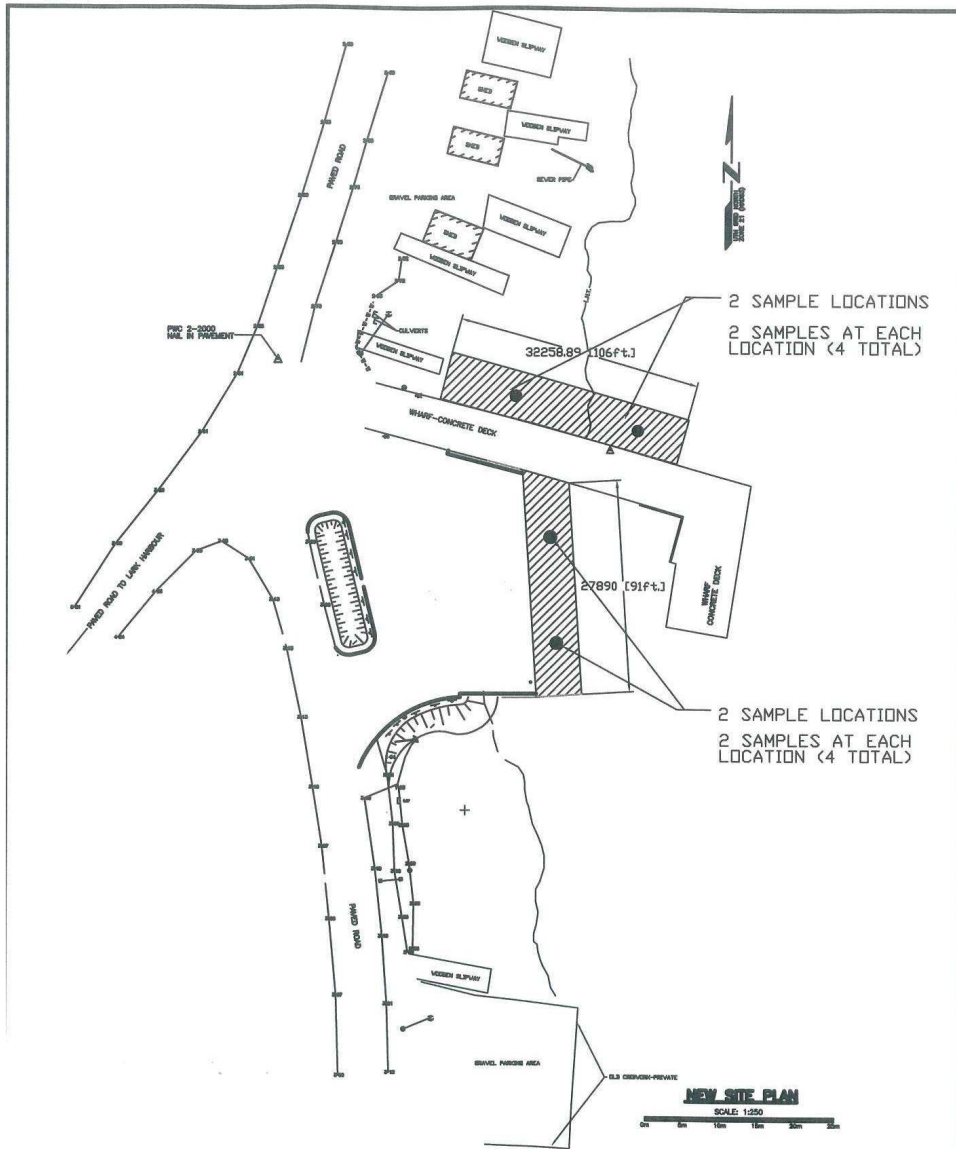
Emplacement du site	Frenchman's Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 3' 38" N; 58° 10' 42" O Frenchman's Cove, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 1E.
Emplacement de la décharge principale	Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres/galets) chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Travaux exécutés au-dessus de la laisse de haute mer. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 800 m³ • 3-4 ans • De 3 à 4 jours pour terminer les travaux.
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage doivent être chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Les déblais se composent de sable, de galets et de pierres. • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux

	Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable, de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, quinze bateaux occupaient le site. • Les installations sur le site incluent le quai principal, un quai avec musoirs, un quai longitudinal et un bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, 270 personnes vivaient dans la collectivité de Frenchman's Cove. • Frenchman's Cove se trouve près des petites collectivités de Benoit's Cove and York Harbour, qui sont situées au sud et à l'ouest du site. • Selon les cartes et les photographies du site, il y a plusieurs maisons sur la route principale à l'ouest du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage et le nivellement se feront uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des

	<p>espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p>
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de galets et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Du sable, des pierres et des galets se sont déposés dans le bassin le long du brise-lames en raison de la dérive littorale et de l'action des vagues. D'autres matières doivent également être enlevées le long du quai longitudinal pour permettre aux grands bateaux de mouiller. Des travaux mineurs de dragage sont exécutés au besoin dans ce site. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Frenchman's.



	Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	designed by: conçu par:	date:
	DREDGING FRENCHMAN'S COVE, NL	PROPOSED SAMPLE LOCATIONS	drawn by: dessiné par:
Drawing title:	scale: échelle:	approved by: approuvé par:	project no.: no. du projet:
date: JUNE_2005	revisions:	dwg no.: 1 OF 1	dessin no.:

*WGSC A4

TIDIS_DOC_NUM



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

HAUT-FOND (SHOAL)

2 échantillons

2 échantillons à chaque emplacement (4 au total)

DRAGAGE

FRENCHMAN'S COVE, T.-N.-L.

SITES PROPOSÉS POUR L'ÉCHANTILLONNAGE

JUIN 2005

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Gravels, T.-N.-L.

Emplacement du site	Gravels, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 31' N; 58° 44' O Gravels, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	48° 31' N; 58° 44' O Gravels, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 2-3 ans • de 1 à 1 journée ½
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau.

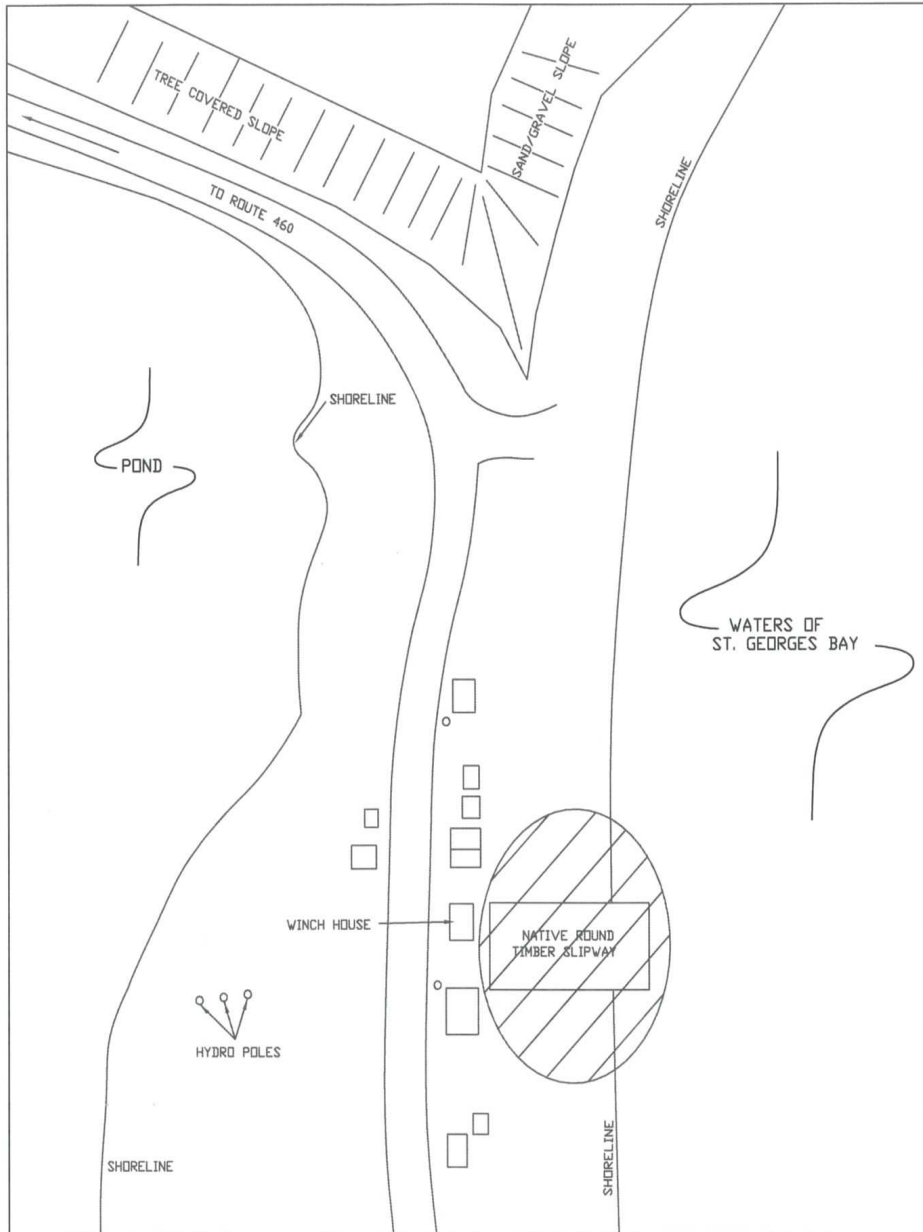
	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations comprennent des rampes d'accès à l'eau en bois d'oeuvre et un abri à treuil.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Gravels se trouve à quelque 71 km au sud-ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le

	<p>capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage pourrait correspondre à la période de migration/frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation saisonnière de rampes de mise à l'eau qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Gravels.

Gravels



SCALE 1: N.T.S.

	projet MINOR DREDGING GRAVELS NEWFOUNDLAND	projet designed conçu	date 16 JAN 2006
	date 16 JAN 2006	drawn dessiné	date 16 JAN 2006
	approved approuvé	date 16 JAN 2006	date 16 JAN 2006
rev/délevé LEGEND DREDGE/GRADED AREA	date dessin SITE PLAN	Tender PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPWGC	Soumission project number no. du projet PN drawing no. no. du dessin 1 OF 1

PWGSC A4

CADD FILE: GRAVELS



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

PENTE COUVERTE D'ARBRES

VERS LA ROUTE 460

PENTE EN SABLE/PIERRES

ÉTANG RIVAGE

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES

ABRI À TREUIL

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BOIS D'ŒUVRE INDIGÈNE

POTEAUX ÉLECTRIQUES

RIVAGE

LÉGENDE

ZONE À DRAGUER/NIVELER

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

GRAVELS TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

16 JANVIER 2006 1 DE 1

FICHER DE CDAO : GRAVELS

**RENSEIGNEMENTS PAR SITE DESTINÉS
À L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Green Island Cove (T.-N.-L.)

Nom du site :	Green Island Cove (T.-N.-L.)
Emplacement du site de dragage :	51° 23' 00" N; 56° 34' 45" O Green Island Cove (T.-N.-L.) N° de carte : Flowers Cove 12 P 07.
Emplacement du principal site d'élimination des déblais :	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront transportés par camion à une décharge approuvée.
Méthode d'élimination :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage seront réalisés à l'aide d'une excavatrice ou d'un tracteur utilisé depuis le rivage. • Pas de berme requise. • Site accessible par la route existante. • Les déblais de dragage (sable, gravier et galets) seront transportés par camion à une décharge approuvée. • Tous les travaux seront effectués au-dessus de la laisse de haute mer. • Des nécessaires de dépollution en cas de déversement d'hydrocarbures seront disponibles sur place.
Quantité de déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • Par le passé, les travaux ont nécessité de 2 à 3 jours environ.
Qualité des déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • Les échantillons de sédiments marins prélevés aux fins d'analyse chimique n'ont pas révélé la présence de contaminants quelconques. • Des échantillons de sédiments devraient être prélevés avant l'élimination des déblais. • Les matériaux à draguer se composent de

	sable, de gravier et de galets.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux de la plage consistent en du sable, du gravier et des galets. La pente serait considérée comme étant de minime à modérée.
Utilisations du port :	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, 49 entreprises exploitaient sur place 32 bateaux représentant une longueur totale de 244 mètres. • Le site comprend un quai brise-lames, une usine de poisson et une rampe de mise à l'eau.
Villes, localités et résidences avoisinantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Green Island Cove se trouve à environ 286 km au nord-est de Corner Brook. • D'après les cartes et les photographies, des résidences se trouvent très près du site.
Qualité de l'air et bruit :	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation devrait être minime, car seule une excavatrice ou une rétrocaveuse a été utilisée jusqu'ici pour procéder au dragage.
Ressources patrimoniales et archéologiques :	<ul style="list-style-type: none"> • À ce qu'on sache, le site ne contient pas d'endroits d'importance historique. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet pouvant avoir une importance historique, les travaux seront suspendus et on en référera aux ministères compétents.
Oiseaux :	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, corneilles, guillemots, macareux, aigles, éperviers et balbuzards pêcheurs sont courants le long de certaines parties des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
Poisson et habitat du poisson :	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les poissons et autres espèces marines présents dans la région en général figurent le lompe, la morue, les plies, le saumon atlantique, le capelan, le pétoncle et le buccin.

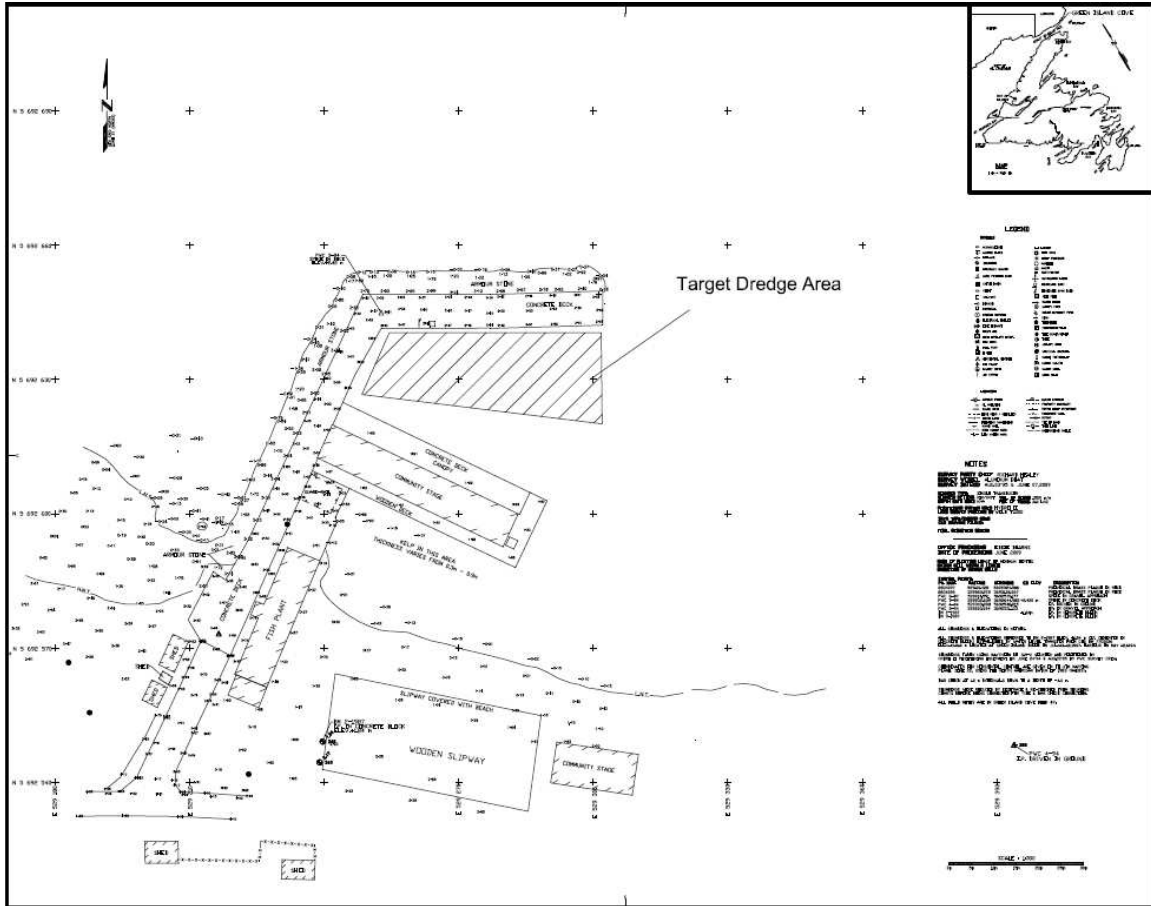
	<p>Des mammifères marins comme les baleines et les phoques fréquentent probablement cette région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le capelan utilise la plage pour frayer (voir les restrictions figurant ci-dessous).
Zones sensibles ou protégées :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, il n'y a pas de zone sensible ou protégée sur le site ou à proximité de celui-ci.
Espèces en péril :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, le site ne contient aucune espèce en péril. • Green Island Cove se trouve dans l'aire de répartition générale du garrot d'Islande, de l'arlequin plongeur, du bec-croisé des sapins, du loup atlantique et de l'astragale de Fernald. Bien qu'il se situe dans l'aire de distribution générale de ces espèces, il est peu probable que le site du projet constitue un habitat essentiel de ces dernières ou qu'il limite l'habitat qui est à leur disposition; le site ne contient pas non plus de composantes environnementales considérées comme importantes, vulnérables, menacées ou en voie de disparition et susceptibles d'être touchées par le projet.
Sol :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux de la plage consistent en du sable, du gravier et des galets.
Qualité de l'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • Des interactions avec l'eau de mer sont possibles.
Restrictions temporelles applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient entraver la migration et le frai du capelan. • En règle générale, les travaux sont effectués en un endroit situé loin de la frayère littorale.
Renseignements supplémentaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage entrepris dans ce site visent à permettre aux pêcheurs d'accéder en

	<p>toute sécurité à l'aire d'amarrage, que la dérive littorale remplit de matériaux.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes contiennent d'autres renseignements, notamment des photographies et une carte topographique du site.
--	---



Dredging Site = Site des travaux de dragage

Photographie du site : Vue aérienne du site de dragage à Green Island Cove.



Anse Green Island



Carte 1: Carte topographique du site de projet.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Heatherton, T.-N.-L.

Emplacement du site	Heatherton, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 17' N; 58° 45' O Heatherton, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07.
Emplacement de la décharge principale	48° 17' N; 58° 45' O Heatherton, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • de 1 à 1 journée ½
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les matières (sable et pierres) se trouvent au-

	<p>dessus de la ligne d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert à des bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Heatherton, notamment Robinsons (au sud-est) et Fischells (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans le voisinage immédiat du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau. • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin et les plans d'eau douce (petit ruisseau à l'est du site).
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



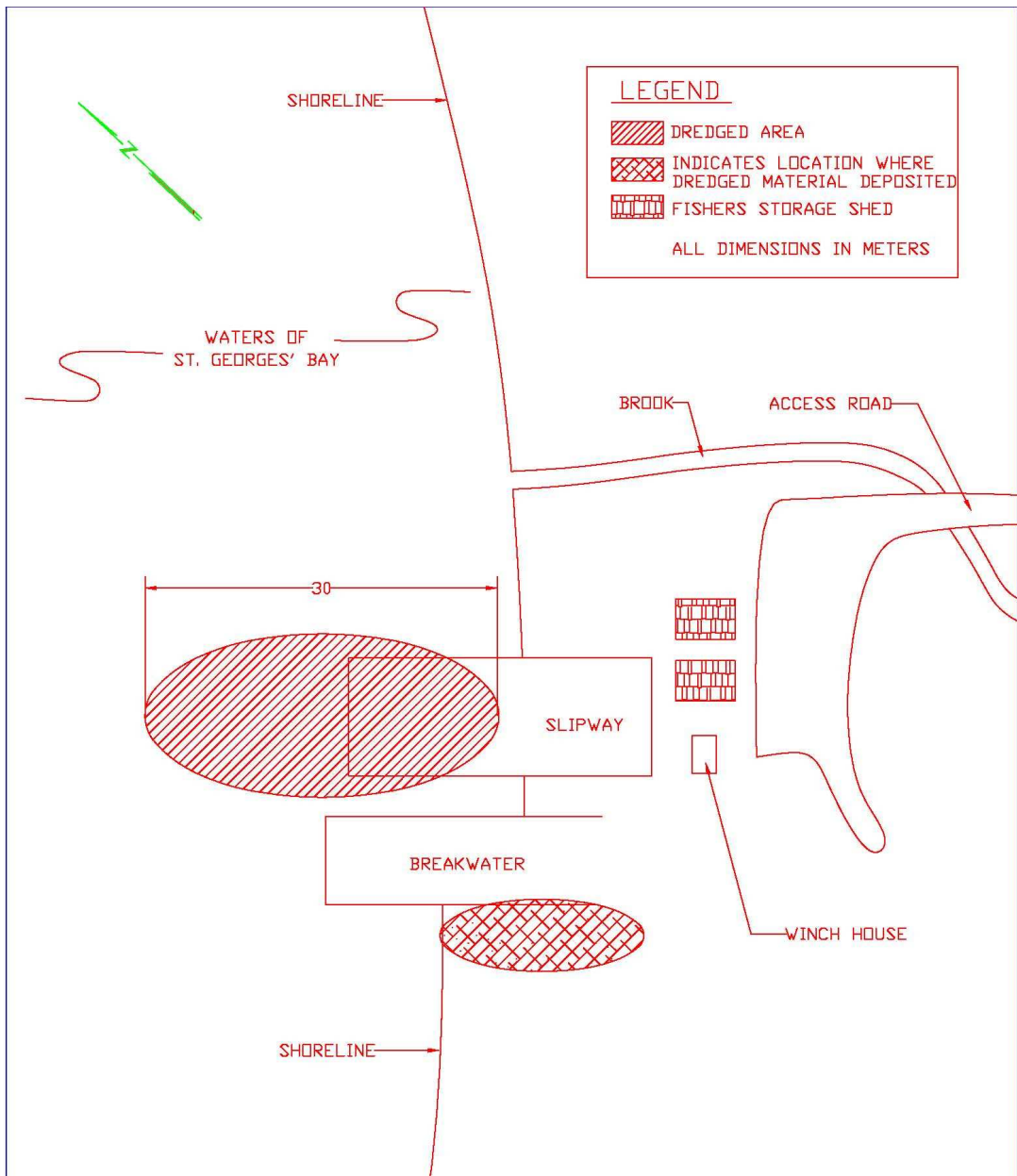
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage d'Heatherton.

Heatherton

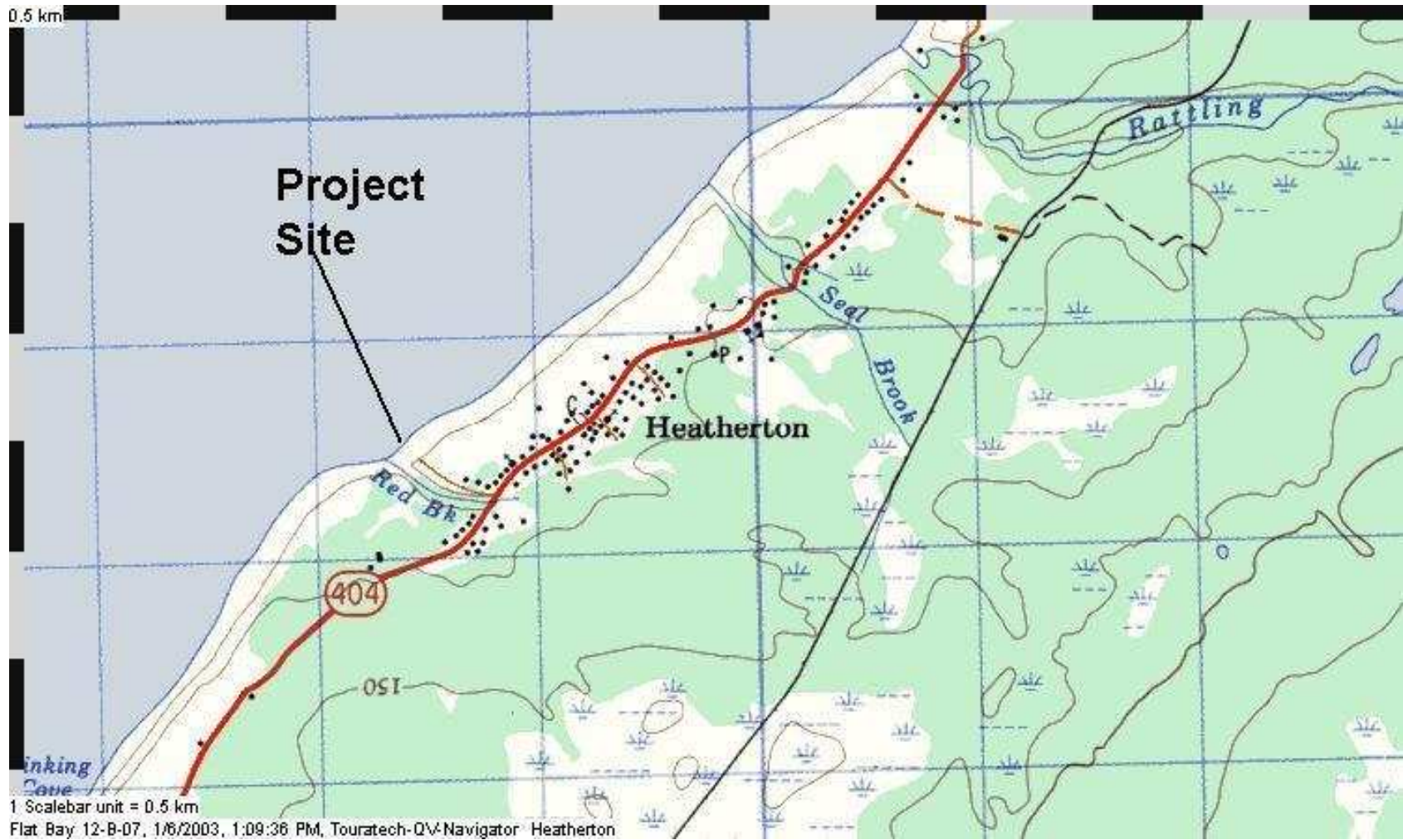


Photographie 1 : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Heatherton.

Heatherton



	project MINOR DREDGING HEATHERTON NEWFOUNDLAND	projet designed conçu date D. FOOTE 16 JULY 1999
	revisions date drawing	design SITE PLAN



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

**RIVAGE
EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES**

LÉGENDE
ZONE DRAGUÉE

INDIQUE L'ENDROIT OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

HANGAR DES PÊCHEURS
TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RUISSEAU
ROUTE D'ACCÈS

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

BRISE-LAMES
ABRI À TREUIL

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES
TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

HEATHERTON TERRE-NEUVE
RIVAGE
PLAN DU SITE

LE 16 JUILLET 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Highlands, T.-N.-L.

Nom du site	Highlands, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Highlands, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02.
Emplacement de la décharge principale	48° 10' 18" N; 58° 56' 8" O Highlands, T.-N.-L. cf. carte : Fintan's 12 B 02. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site. .
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • de 1 à 1 journée ½
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés dans le secteur entourant la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-

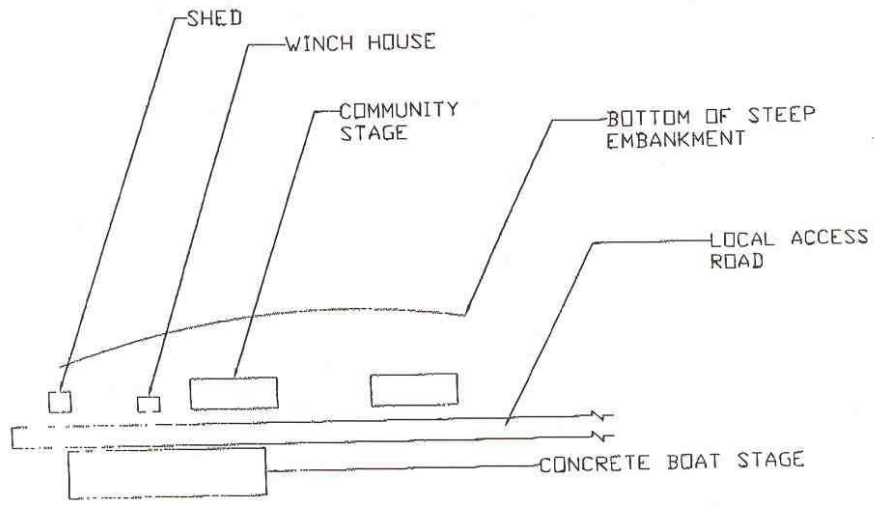
	<p>dessus de la ligne d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de vingt-quatre bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et un chenal/bassin le long du rivage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Highlands a une population d'environ 120 personnes. • Plusieurs petites collectivités entourent Highlands, notamment Maidstone et St. David's (au nord-est), Lockleven et St. Fintan's (à l'est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.

Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Highlands.

Highlands



WATER OF ST. GEORGES BAY

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

HIGHLANDS, NL

Drawing title: HIGHLANDS SITE PLAN

scale: date: JAN 30, 2004

designed by: drawn by: JS

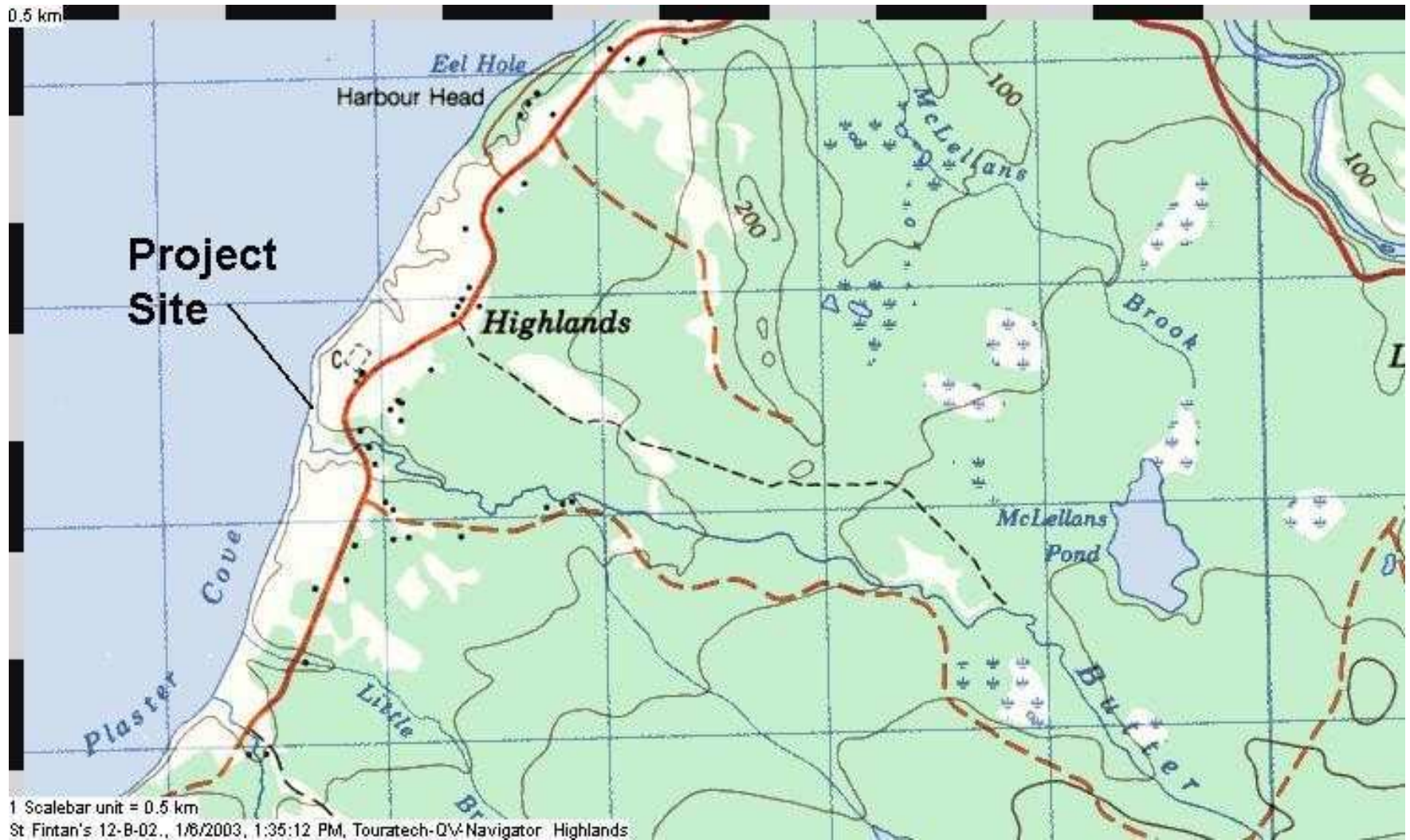
approved by: project no.: no. du projet:

revisions: dwg no.: dessin no.:

Plot Scale:

PW03C A4

T06 Document No. Not in System



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Highlands

HANGAR
ABRI À TREUIL
CHAFAUD COMMUNAUTAIRE
FOND D'UN REMBLAI ABRUPT
ROUTE D'ACCÈS LOCALE
PONTON EN BÉTON

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES
HIGHLANDS, T.-N.-L.
PLAN DU SITE DE HIGHLANDS

30 JUIN 2004

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Josephine's Cove, T.-N.-L.

Emplacement du site	Josephine's Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 47' 15" N; 57° 05' 45" O Josephine's Cove, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14.
Emplacement de la décharge principale	50° 47' 15" N; 57° 05' 45" O Josephine's Cove, T.-N.-L. cf. carte : St. John Island 12 I 14. Les déblais de dragage seront redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice à chenilles pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (galets, blocs rocheux et pierres) redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 300 m³ • 3-4 ans • 3-4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés sur le brise-lames dans le port et le long du rivage. • Les déblais se composent de galets, de blocs rocheux et de pierres.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de galets, de blocs rocheux et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Une vingtaine de petites embarcations non pontées enregistrées dans des ports voisins utilisent ce site pendant la saison de pêche du homard. • Les installations comprennent un petit bassin d'amarrage, un brise-lames en roches naturelles, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un chenal d'accès.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Josephine's Cove est un site de pêche saisonnière qui se trouve dans la péninsule Great Northern, à environ 210 km de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots,

	<p>les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p>
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Les saules des landes se trouvent uniquement au Canada, sur la côte nord-ouest de la péninsule Great Northern de Terre-Neuve. On peut les voir dans la région du détroit de Belle-Isle sur la côte au nord ouest de la pointe de la péninsule, à environ 200 km du site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de pierres, de galets et de blocs rocheux.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.

Renseignements supplémentaires

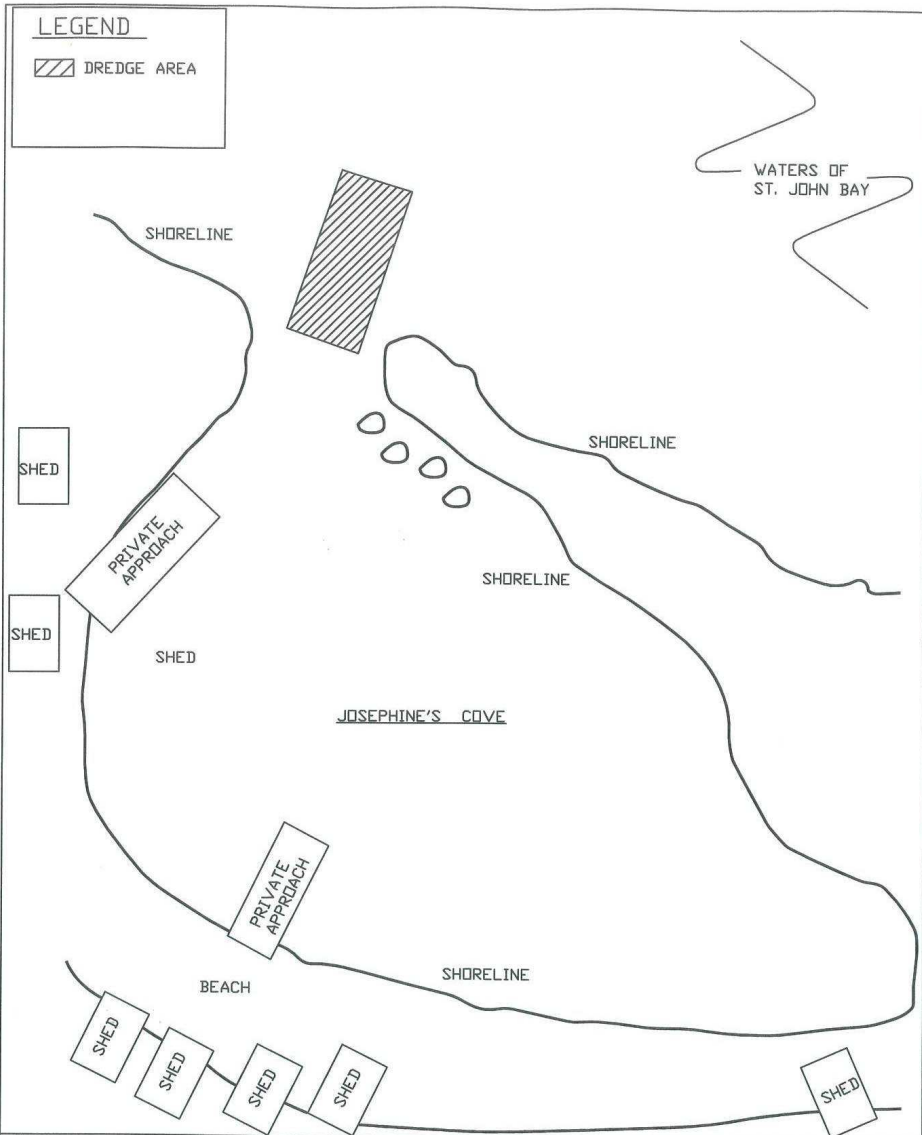
- Le dragage est nécessaire pour enlever les pierres, les blocs rocheux et les galets du bassin d'amarrage et du chenal d'accès.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Josephine's Cove.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Josephine's Cove.

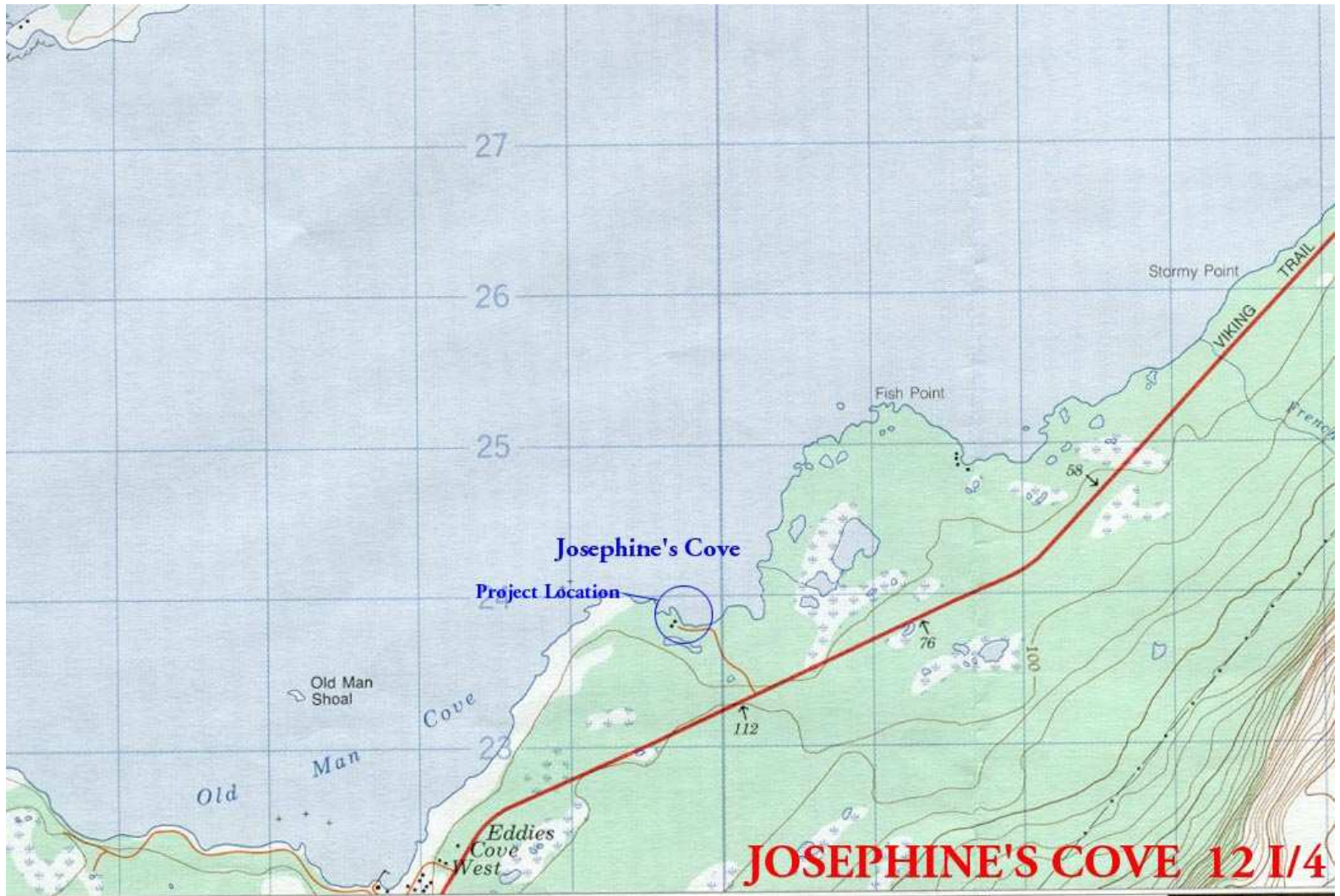


	project MINOR DREDGING JOSEPHINE'S COVE NEWFOUNDLAND	project designat nom date C.W. 5 AUG 2002
	revisions date drawing SITE PLAN	approved approved date Tender Submission PWGSC Project Manager project number no. du projet 309583

SCALE 1: N.T.S.

PWGSC A4

CADD FILE: JOSEPHINE'S COVE



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE ST.GEORGES

RIVAGE

HANGAR (SHED)

HANGAR

ACCÈS PRIVÉ

PLAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

JOSEPHINE'S COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. 5 AOÛT 2002

FICHER CDAO : JOSEPHINE'S COVE

**RENSEIGNEMENTS PAR SITE DESTINÉS
À L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

L'Anse au Clair (T.-N.-L.)

Nom du site :	L'Anse au Clair (T.-N.-L.)
Emplacement du site de dragage :	51° 25' 28" N; 57° 03' 59" O L'Anse au Clair (T.-N.-L.) N° de carte : Blanc Sablon 12 P 06.
Emplacement du principal site d'élimination des déblais :	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront transportés par camion à une décharge approuvée.
Méthode d'élimination :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage seront réalisés à l'aide d'une excavatrice à chenilles. • Pas de berme requise. • Site accessible par la route existante. • Les déblais de dragage (sable, gravier et galets) seront transportés par camion à une décharge approuvée. • Tous les travaux seront effectués au-dessus de la laisse de haute mer. • Des nécessaires de dépollution en cas de déversement d'hydrocarbures seront disponibles sur place.
Quantité de déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 m³ • 2-3 ans • 3½-4 jours
Qualité des déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse chimique des échantillons marins prélevés a révélé des concentrations excessives de plusieurs hydrocarbures aromatiques polycycliques. • Des échantillons de sédiments devraient être prélevés avant l'élimination des déblais. • Les matériaux à draguer se composent de

	<p>sable, de gravier et de galets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage (sable, gravier et galets) seront transportés par camion à une décharge approuvée.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux de la plage consistent en du sable, du gravier et des galets. • La pente serait considérée comme étant de minime à modérée.
Utilisations du port :	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de treize bateaux de pêche côtière accèdent à leurs bateaux à ce site. • Le site comprend un quai brise-lames, une zone d'entreposage des bateaux, une rampe de mise à l'eau des petits bateaux, une usine de poisson et un petit bassin d'amarrage.
Villes, localités et résidences avoisinantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a plusieurs petites localités alentour de L'Anse au Clair, notamment English Point (au nord-est) et L'Anse-Amour (à l'est). • D'après les cartes et les photographies, il n'y a pas de résidences dans les environs immédiats du site.
Qualité de l'air et bruit :	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation devrait être minime, car seule une excavatrice sera utilisée depuis le rivage pour procéder au dragage.
Ressources patrimoniales et archéologiques :	<ul style="list-style-type: none"> • À ce qu'on sache, le site ne contient pas d'endroits d'importance historique. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet pouvant avoir une importance historique, les travaux seront suspendus et on en référera aux ministères compétents.
Oiseaux :	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, corneilles, guillemots, macareux, aigles, éperviers et balbuzards pêcheurs sont courants le long de certaines parties des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

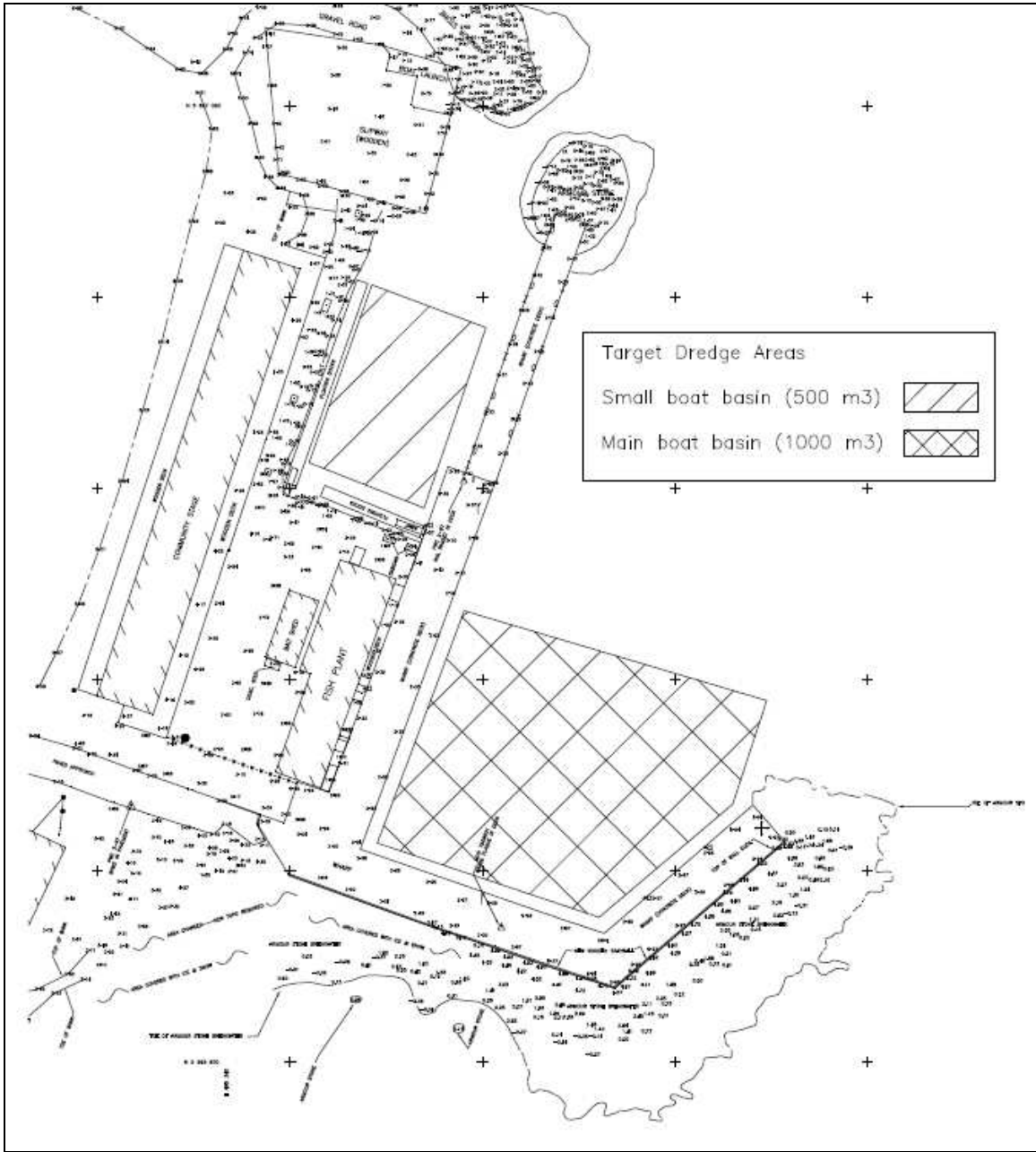
Poisson et habitat du poisson :	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les poissons et autres espèces marines présents dans la région en général peuvent figurer le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge. Des mammifères marins comme les baleines et les phoques fréquentent probablement les eaux locales. • Des saumons atlantiques et des truites de mer du ruisseau Eastern migrent entre la mer et la rivière L'Anse au Clair. • Le capelan utilise la plage pour frayer (voir les restrictions figurant ci-dessous).
Zones sensibles ou protégées :	<ul style="list-style-type: none"> • La baie de L'Anse au Clair est une zone marine sensible pour la protection et la conservation des saumons atlantiques et des truites de mer du ruisseau Eastern Brook, qui migrent entre la mer et la rivière L'Anse au Clair River.
Espèces en péril :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, le site ne contient aucune espèce en péril. • L'Anse au Clair se trouve dans l'aire de répartition générale de l'astragale de Fernald et du caribou des bois. Bien qu'il se situe dans l'aire de distribution générale de ces espèces, il est peu probable que le site du projet constitue un habitat essentiel de ces dernières ou qu'il limite l'habitat qui est à leur disposition; le site ne contient pas non plus de composantes environnementales considérées comme importantes, vulnérables, menacées ou en voie de disparition et susceptibles d'être touchées par le projet.
Sol :	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage du site se composent de sable, de gravier et de galets. • L'analyse chimique des échantillons marins prélevés a révélé des concentrations excessives de plusieurs hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Qualité de l'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • Toute interaction éventuelle toucherait l'eau de mer.
Restrictions temporelles applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage pourraient entraver la migration et le frai du capelan. • En règle générale, les travaux sont effectués en un endroit situé loin de la frange littorale.
Renseignements supplémentaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage entrepris dans ce site visent à retirer les sédiments charriés sur le fond qui se sont accumulés près du quai dans le bassin d'amarrage, pour permettre aux bateaux de pêche d'accéder à ce bassin en toute sécurité. • Les pages suivantes contiennent d'autres renseignements, notamment des photographies, un plan et une carte topographique du site.



Target dredge areas = Zones visées par les travaux de dragage

Photographie du site : Vue aérienne du site des travaux de dragage à L'Anse au Clair.



L'Anse au Clair



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

L'Anse au Clair

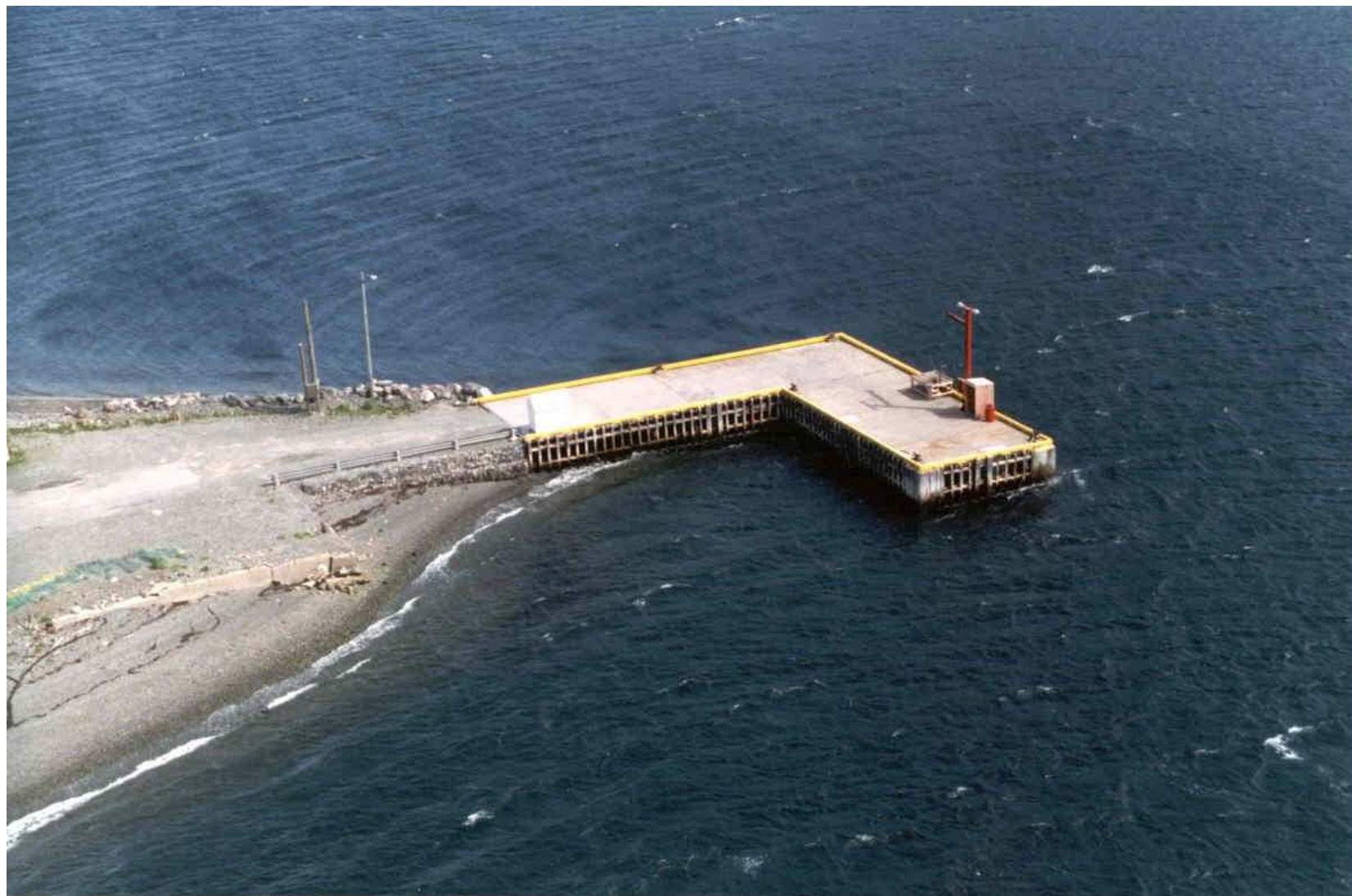
**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lark Harbour, T.-N.-L.

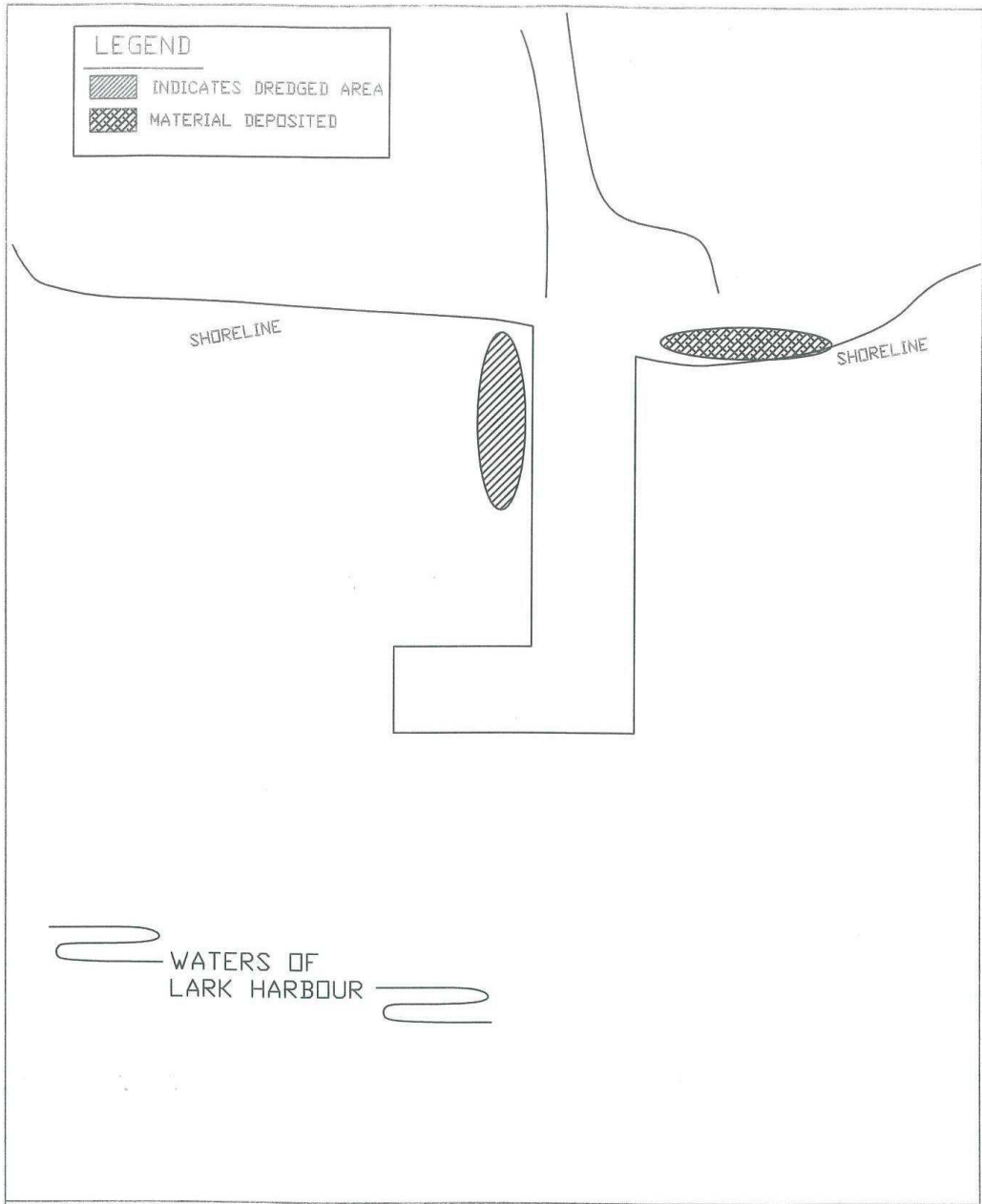
Emplacement du site	Lark Harbour, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 05' 57" N; 58° 22' 49" O Lark Harbour, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 01.
Emplacement de la décharge principale	Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre/pelle rétrocaveuse pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 500 m³ • Tous les 2 -3 ans, au besoin. • Environ 3 jours pour terminer les travaux.
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les matières se composent surtout de sable et de pierres.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les matières se composent surtout de sable,



	de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 43 entreprises et 30 bateaux menaient leurs activités à partir de ce site. • Le site comprend un quai brise-lames, un bassin d'amarrage et une rampe d'accès à l'eau.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, la population de Lark Harbour était d'environ 650 habitants. • Lark Harbour se trouve à environ 33 km à l'ouest de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage s'est fait seulement avec deux excavatrices.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson:	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.

Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • L'excavatrice/la pelle rétrocaveuse exécuteront les travaux de dragage au-dessus de la laisse de haute mer. • Il existe un risque d'interactions avec le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Du sable, des galets et des pierres se sont déposés dans le bassin du port en raison des tempêtes, de l'action des vagues et de la dérive littorale et le dragage est donc nécessaire pour permettre aux bateaux d'y accéder. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Lark Harbour.



LEGEND
 INDICATES DREDGED AREA
 MATERIAL DEPOSITED

SHORELINE

SHORELINE

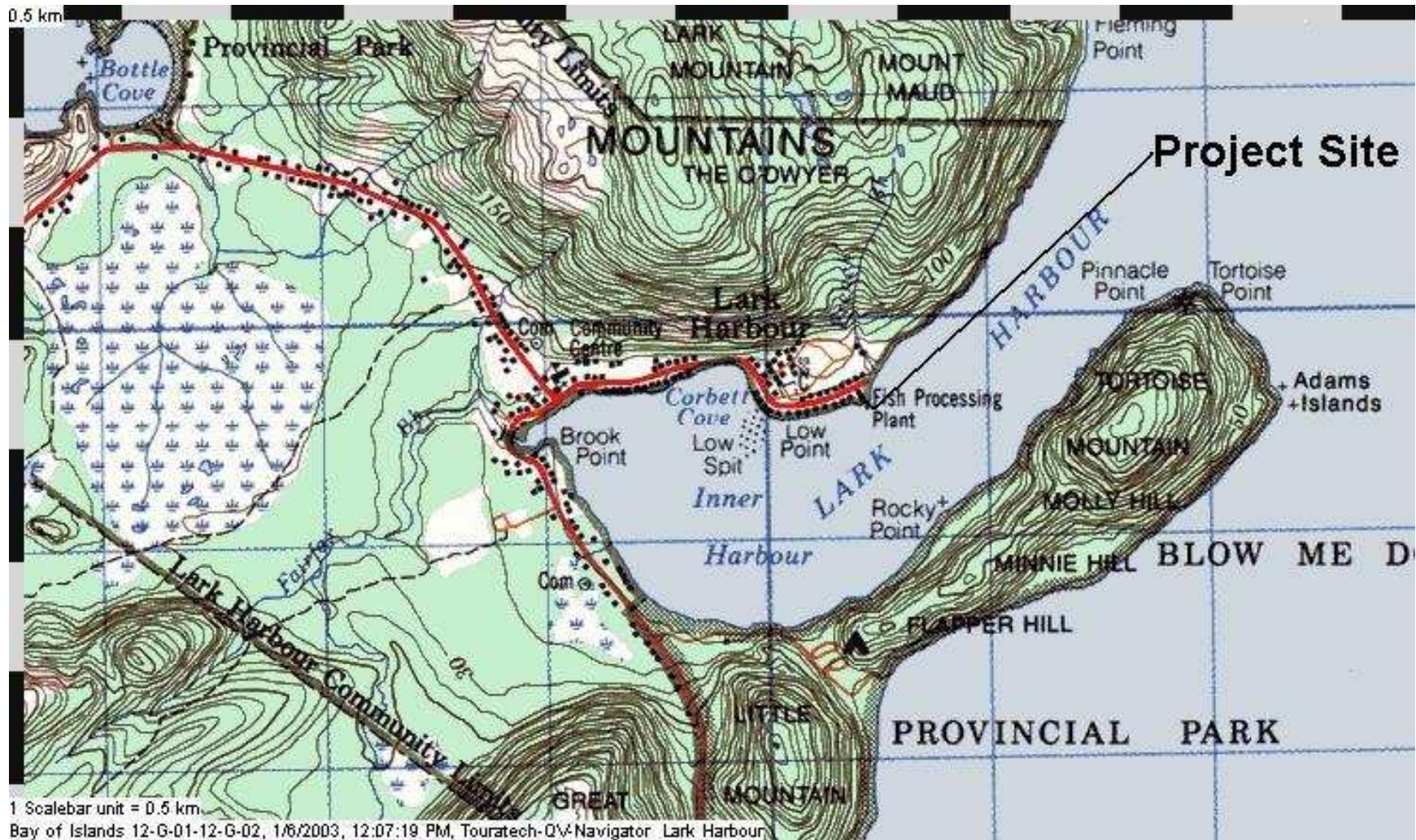
WATERS OF
LARK HARBOUR

SCALE 1: N.T.S.

 Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project MINOR DREDGING LARK HARBOUR NEWFOUNDLAND	project designed conçu date D.C. 20 JUNE 2000
	reference date drawing SITE PLAN	design Tender PWGSC Project Manager project number no. du projet 106832

PWGSC A4

CADD FILE: LARK HR



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

INDIQUE LA ZONE DE DRAGAGE

DÉPÔT DES DÉBLAIS

RIVAGE

EAUX DE LARK HARBOUR

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C. LE 20 JUIN 2000
FICHIER DE CDAO : LARK HARBOUR

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Little Port, Bay of Islands, T.-N.-L.

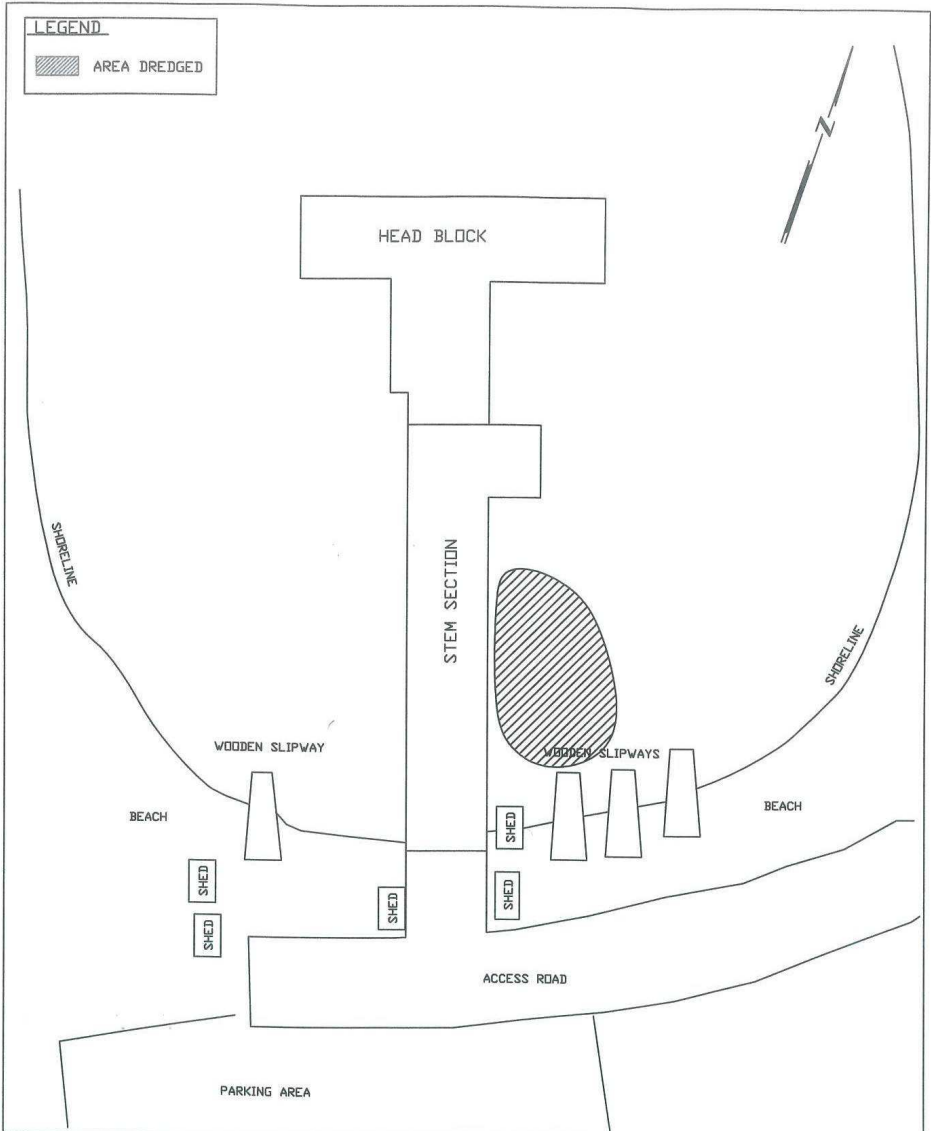
Emplacement du site	Little Port, Bay of Islands, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage:	49° 06' N; 58° 26' O Little Port, T.-N.-L. cf. carte : Bay of Islands 12 G 01.
Emplacement de la décharge principale	Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre/pelle rétrocaveuse pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route existante. • Les déblais de dragage seront chargés dans des camions et transportés vers une décharge autorisée. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 1000 m³ • 2-3 ans • 3-4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la planification préliminaire des projets, deux échantillons de sédiment marin ont été prélevés sur le site pour analyse chimique. Les résultats étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME. • Les déblais se composent surtout de sable et de pierres.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent surtout de sable, de

	galets et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> Le site comprend un quai des pêcheurs, une aire d'entreposage de bateaux, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux, un bassin d'amarrage et une aire d'entreposage de casiers à homard.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Little Port se trouve à environ 37 km à l'ouest de Corner Brook. Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> Effet minimal prévu car, par le passé, le dragage s'est fait seulement avec deux excavatrices.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministres compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson:	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site

Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> L'excavatrice/la pelle rétrocaveuse exécutera les travaux de dragage au-dessus de la laisse de haute mer. Il existe un risque d'interactions avec le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur devant les rampes d'accès à l'eau tend à se remplir en raison de l'action des vagues et des marées et le dragage est donc nécessaire pour l'accès des bateaux. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne de la zone de dragage de Little Port.

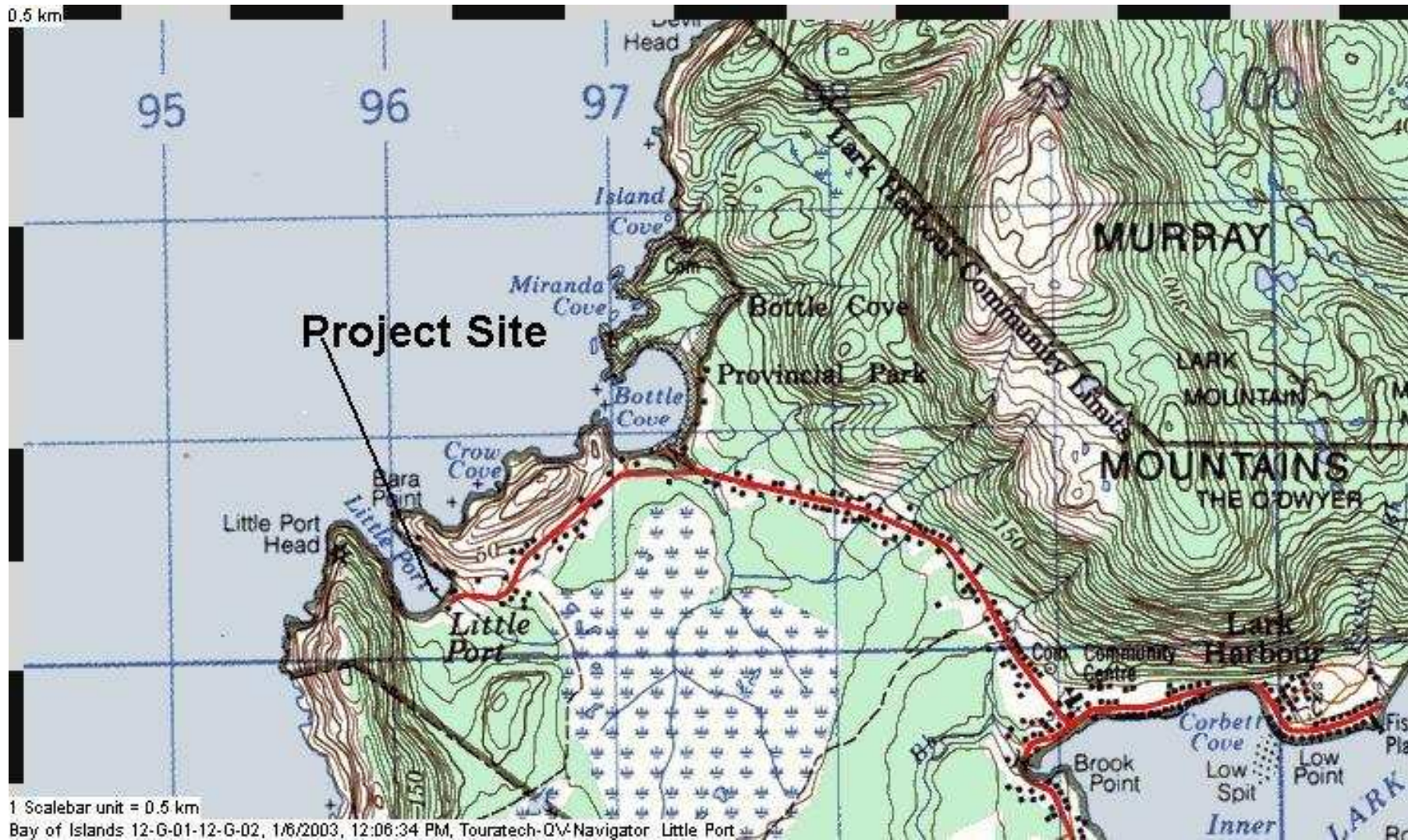


	project MINOR DREDGING	project designed conçu	date date
	LITTLE-PORT BAY-OF-ISLANDS	drawn dessiné D.C.	date NOV-2001
relations	date drawing	design Tender	date approved approuvé
PWGSC Project Manager projet number no. du projet 302074	Administreur de projets TPSCC drawing no. no. du dessin 1_OF_1	date date	date date

SCALE 1: N.T.S.

PWGSC A4

CADD FILE: LITTLEPORT



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

MUSOIR

APPROCHE PRINCIPALE DU QUAI
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BOIS

PLAGE

HANGAR

RIVAGE

ROUTE D'ACCÈS

STATIONNEMENT

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE 1 DE 1

FICHER DE CDAO : LITTLEPORT

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Little Port Harmon, T.-N.-L.

Emplacement du site	Little Port Harmon, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 5' 22" N; 58° 25' 25" O Little Port Harmon, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 02.
Emplacement de la décharge principale	49° 5' 22" N; 58° 25' 25" O Little Port Harmon, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 02. Les déblais de dragage seront chargés dans des camions étanches et transportés vers une décharge autorisée.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none">• Excavatrice terrestre (une seule) normalement utilisée pour l'enlèvement des matières qui se sont déposées à cet endroit.• Site accessible par la route en gravier existante.• Déblais dragués avec des excavatrices à partir d'une zone stable du rivage, du quai ou de la plate-forme de travail temporaire.• Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge locale.• Travaux exécutés pour la plupart au-dessus de la ligne d'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire.• Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none">• 2500 m³• 1 - 2 ans• De 7 à 10 jours ont été nécessaires par le

	<p>passé pour achever les travaux.</p>
<p>Composition des déblais de dragage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents en ce qui a trait à l'entreposage ou à des déversements accidentels près du site. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets.
<p>Rivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée.
<p>Utilisations du port</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 19 bateaux d'une longueur totale de 131 mètres servaient aux activités de 70 entreprises. • Le site comprend un quai longitudinal des pêcheurs, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, des quais flottants, un bâtiment de l'administration portuaire, une zone de stationnement et de service, une aire d'entreposage de casiers à homard et de bateaux et deux quais flottants en forme de T.
<p>Habitants et collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Little Port Harmon, notamment Stephenville (au nord) et Stephenville Crossing (à l'est). Little Port Harmon se trouve à environ 64 km au sud-ouest de Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site, bien que certaines structures de pêche seront occupées pendant la durée des travaux.

Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le dragage s'est fait avec une seule excavatrice.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage de Little Port Harmon est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Little Port Harmon est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale

	<p>de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p>
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés au-dessus du niveau de l'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la période de migration/ frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



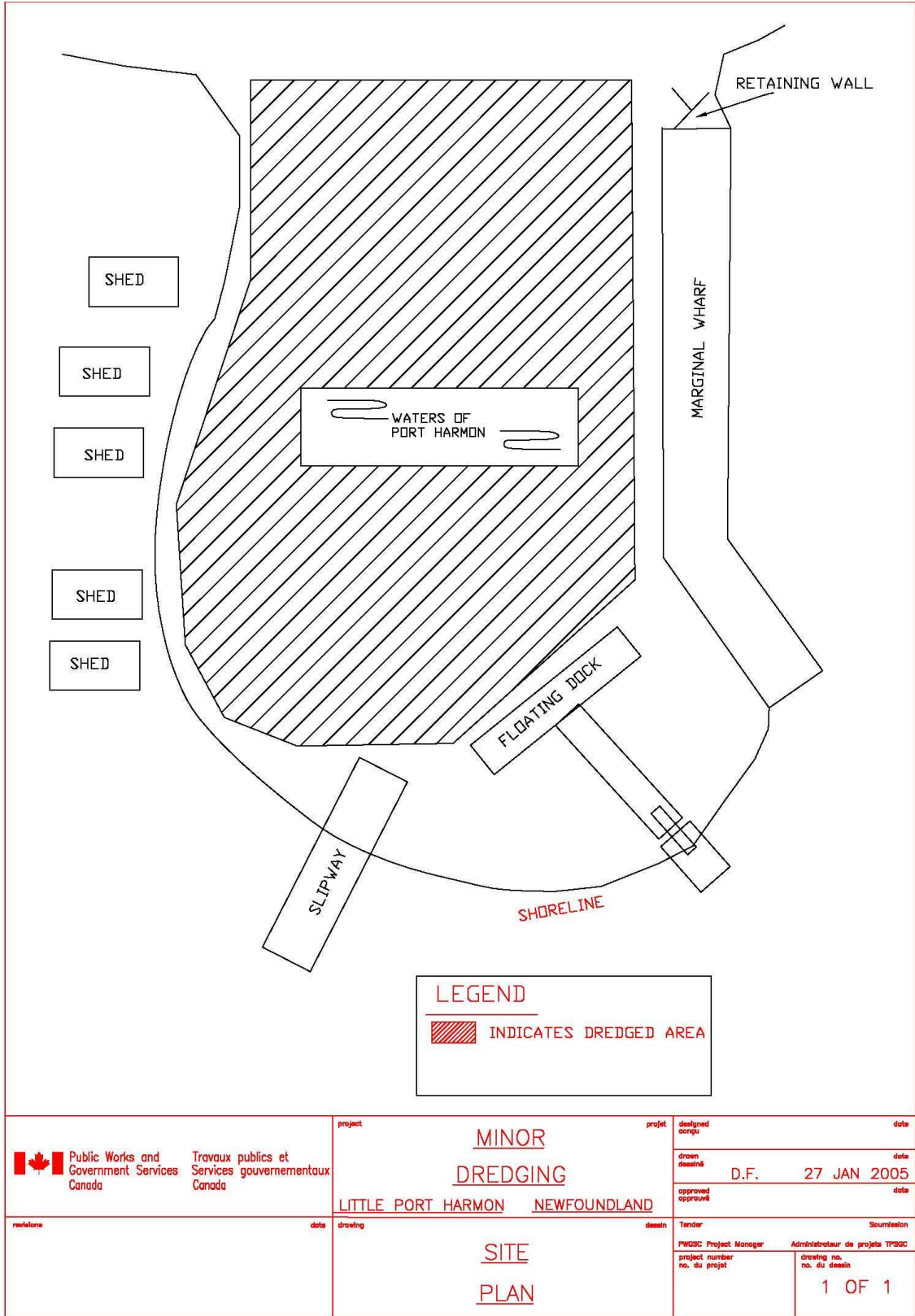
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Little Port Harmon.

Little Port Harmon

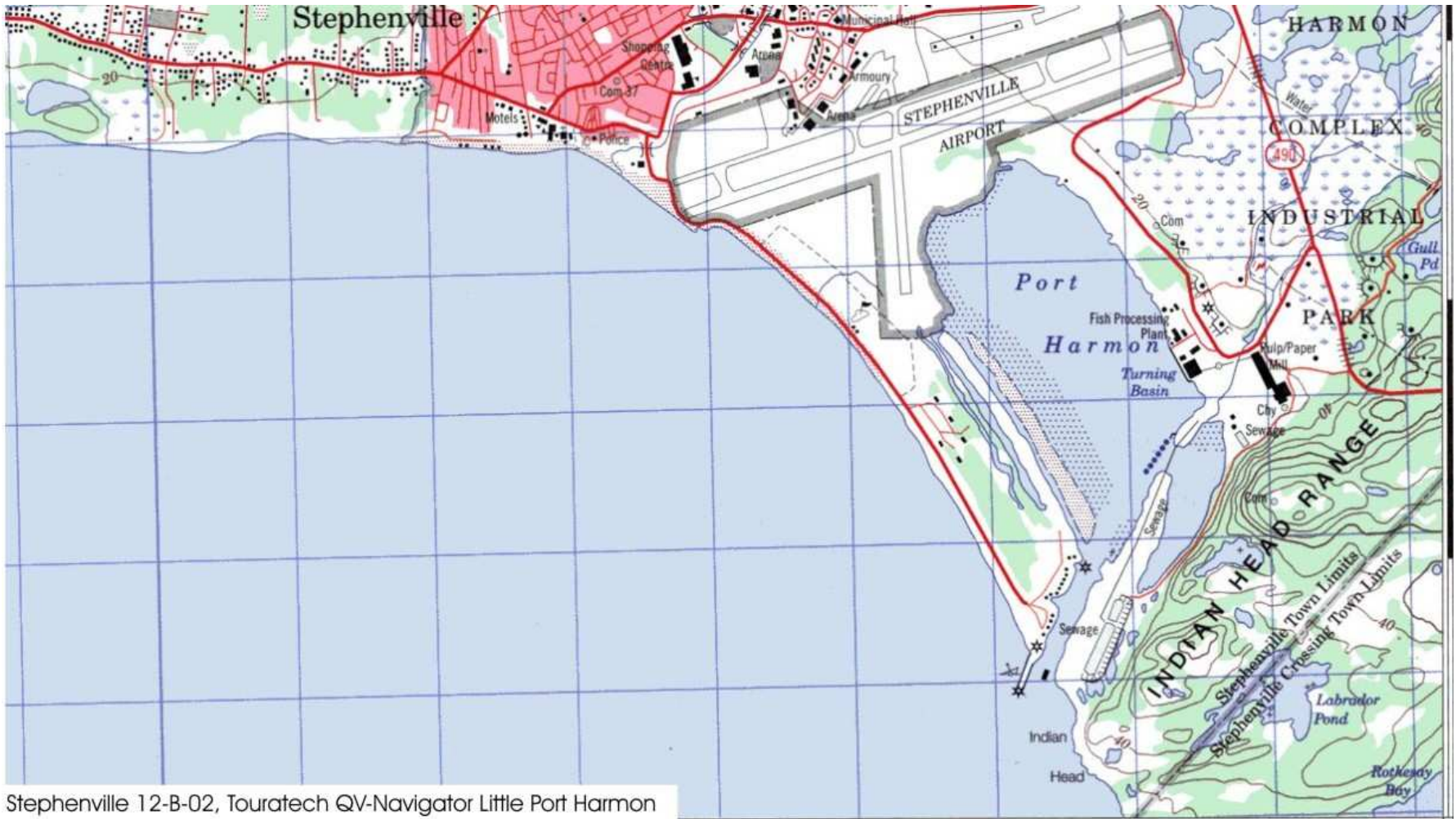
**Little Port Harmon
Basin Dredging**



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Little Port Harmon .



	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project MINOR DREDGING LITTLE PORT HARMON NEWFOUNDLAND	projet MINOR DREDGEAGE LITTLE PORT HARMON N.-OUEVOUS-FOUNDLAND	designed conçu D.F. 27 JAN 2005	date
	relations	date	drawing	design	Tender PWGSC Project Manager project number no. du projet	Submission Administrateur de projets TPWGC drawing no. no. du dessin 1 OF 1



Stephenville 12-B-02, Touratech QV-Navigator Little Port Harmon

**Carte 1 : Carte topographique du site du projet.
Little Port Harmon – Bassin de dragage ---Site de dragage**

LÉGENDE

HANGAR
MUR DE SOUTÈNEMENT
HANGAR
HANGAR
HANGAR
HANGAR

QUAI LONGITUDINAL
EAUX DE PORT HARMON

RAMPE DE MISE À L'EAU
QUAI FLOTTANT
RIVAGE

INDIQUE LA ZONE DRAGUÉE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
LITTLE PORT HARMON TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE
D.F. 27 JANVIER 2005 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lobster Cove, T.-N.-L.

Nom du site	Lobster Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 36' N; 57° 57' O Lobster Cove, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12.
Emplacement de la décharge principale	49° 36' N; 57° 57' O Lobster Cove, T.-N.-L. cf. carte : Gros Morne 12 H 12. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable et pierres plus ou moins grandes) déchargés latéralement sur le brise-lames naturel au sud du bassin et le long du rivage afin d'éviter un nouveau remplissage. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 100 m³ • 1-2 ans • De 1 à 1 jour ½
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Déblais de dragage déchargés latéralement sur le brise-lames naturel au sud du bassin et le long du rivage afin d'éviter un nouveau

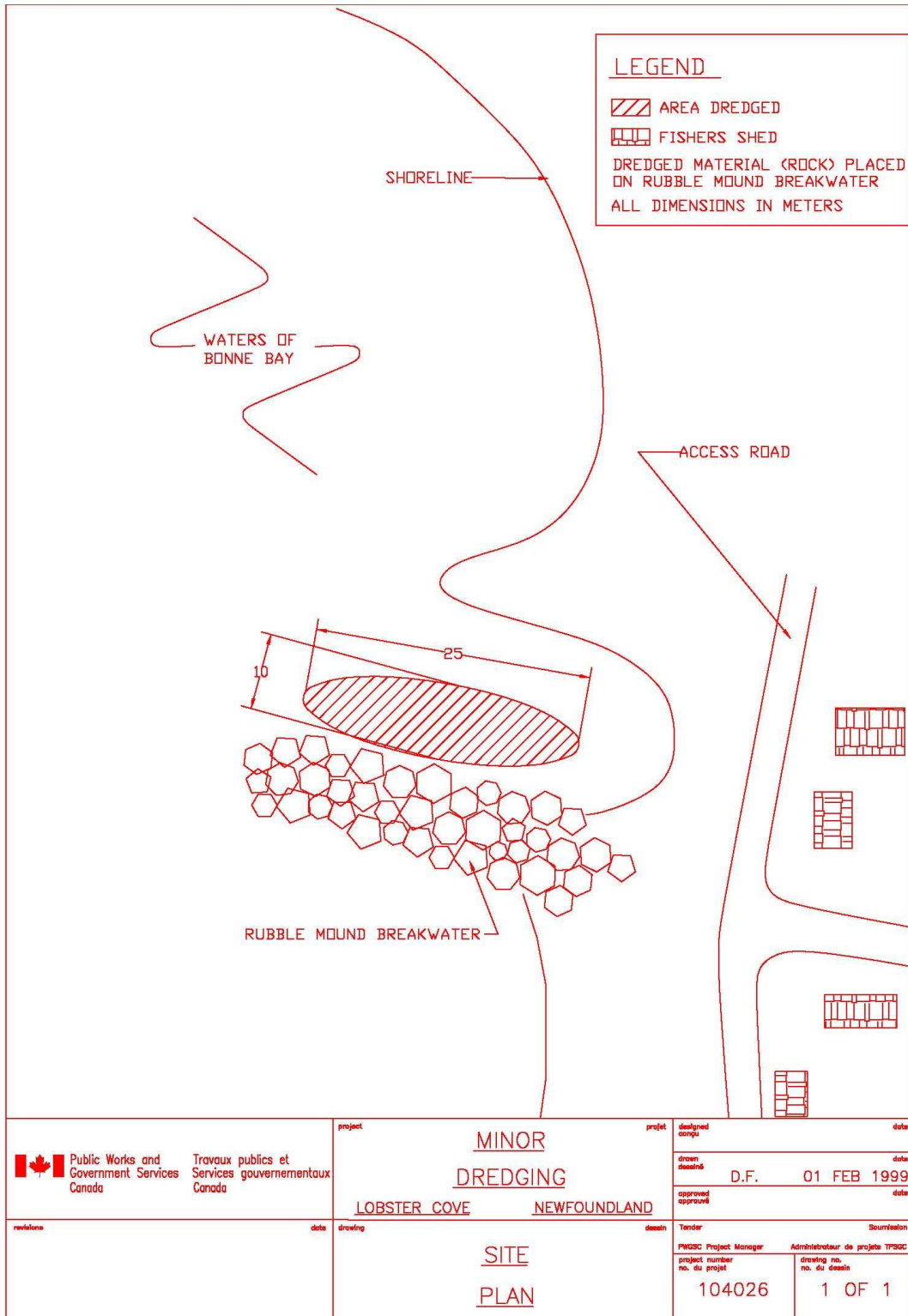
	<p>remplissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de galets, de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de galets, de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à de petits bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent une rampe pour la mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Lobster Cove, notamment Woody Cove (au sud), Rocky Harbour (au sud-est) et Sally's Cove (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Inconnu. • Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux seront suspendus et la question sera adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots,

	<p>les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.</p>
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de galets, de sable et pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.

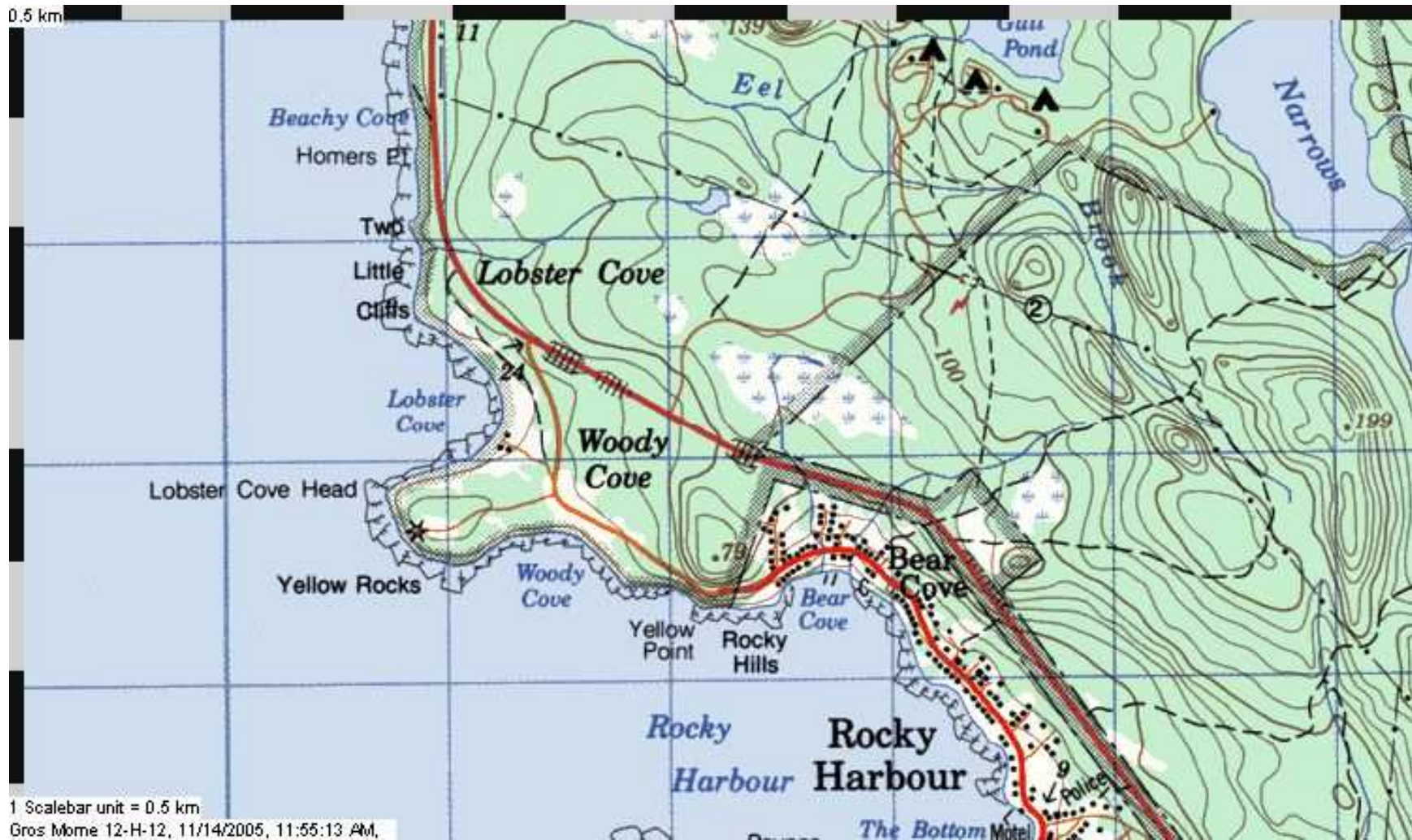


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Lobster Cove.

Lobster Cove



Lobster Cove



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Lobster Cove

LÉGENDE

ZONE DE DRAGAGE

HANGAR DES PÊCHEURS

DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) PLACÉS SUR LA DIGUE À TALUS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES.

RIVAGE

EAUX DE LA BAIE BONNE

ROUTE D'ACCÈS

DIGUE À TALUS

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{ER} FÉVRIER 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Lourdes, T.-N.-L.

Emplacement du site	Lourdes, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	<p>48° 38' 25" N; 59° 2' 59" O</p> <p>Lourdes, T.-N.-L.</p> <p>Trois sites : Wood's Landing, Bungay's Landing, Snook's Landing.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p>
Emplacement de la décharge principale	<p>48° 38' 25" N; 59° 2' 59" O</p> <p>Lourdes, T.-N.-L.</p> <p>Trois sites. Voir ci-dessus.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p> <p>Nivellement de la plage seulement.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p>
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ (trois sites) • 1-2 ans • de 2 jours ½ à 3 jours

Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de trente bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Rock Cove, notamment Salmon Cove et Three Rock Cove (au sud-ouest), West Bay (au sud) et Winterhouse (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être

	adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux prévus seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.

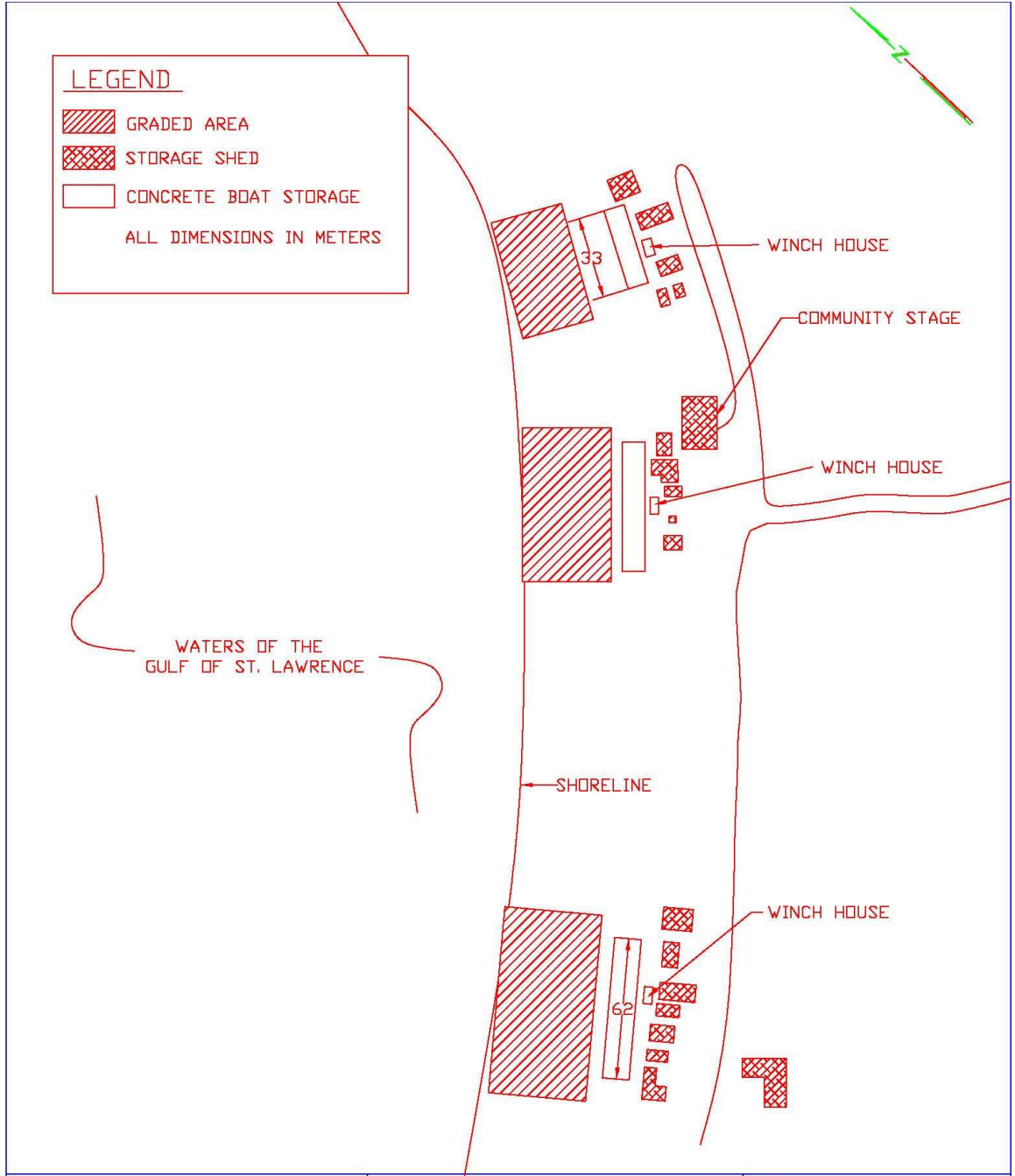
Renseignements supplémentaires

- Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.

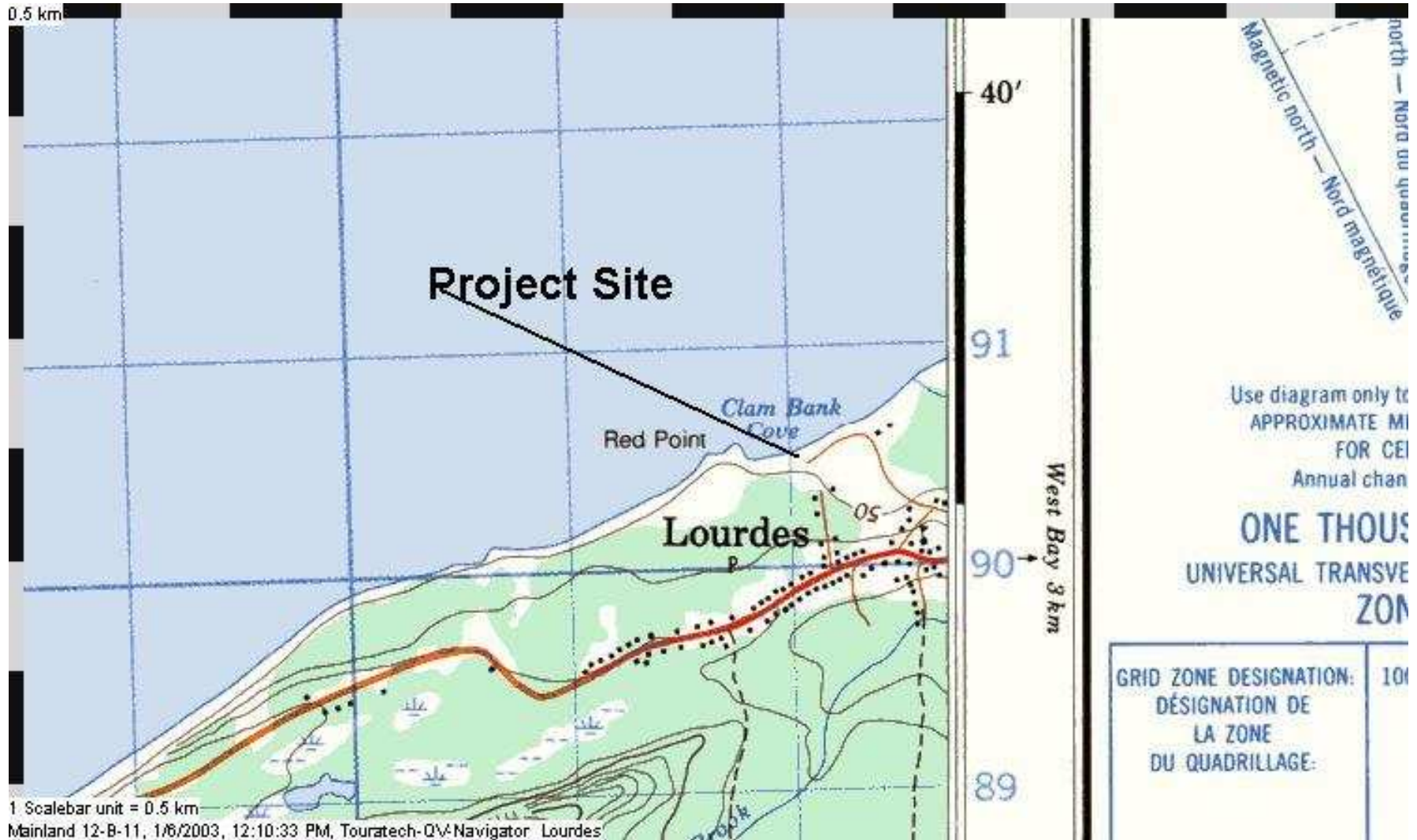


Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Lourdes.

Lourdes



	Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project	MINOR DREDGING LOURDES NEWFOUNDLAND		project	designer	date
		drawn	C.W.	25 JUNE 2002	approved		date
revisions	date	drawing	SITE PLAN		design	Tender	Source/Note
						PWGSC Project Manager project number no. du projet 104026	Administrateur de projets TP90C drawing no. no. du dessin 1 OF 1



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT

HANGAR

STRUCTURE EN BÉTON POUR L'ENTREPOSAGE DE BATEAUX

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

ABRI À TREUIL (WINCH HOUSE)

CHAFAUD COMMUNAUTAIRE (COMMUNITY STAGE)

ABRI À TREUIL

RIVAGE ABRI À TREUIL

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

C.W. LE 25 JUIN 2002

PLAN DU SITE 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Mainland, T.-N.-L.

Emplacement du site	Mainland, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	<p>48° 35' 59" N; 59° 8' 40" O</p> <p>Mainland, T.-N.-L.</p> <p>Cinq sites : Anatole's Landing, Benoit's Landing, LeCointre's Landing, Melvin Hink's Landing, Moraze's Landing.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p>
Emplacement de la décharge principale	<p>48° 35' 59" N; 58° 8' 40" O</p> <p>Mainland, T.-N.-L.</p> <p>Cinq sites. Voir ci-dessus.</p> <p>cf. carte : Mainland 12 B 11.</p> <p>Nivellement de la plage seulement.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p>
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 300 m³ (cinq sites) • 1-2 ans • 2 à 3 jours

Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de quatorze bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Mainland, notamment Three Rock Cove (au nord-est) et Marches Point (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans la zone immédiate des travaux.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout

	<p>objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.</p>
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage de Mainland est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus du niveau de l'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le nivellement de la plage a pour objet de

	<p>faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--	---



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Anatole’s Landing.

Mainland



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Benoit's Landing.

Mainland



Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de LeCointre’s Landing.

Mainland



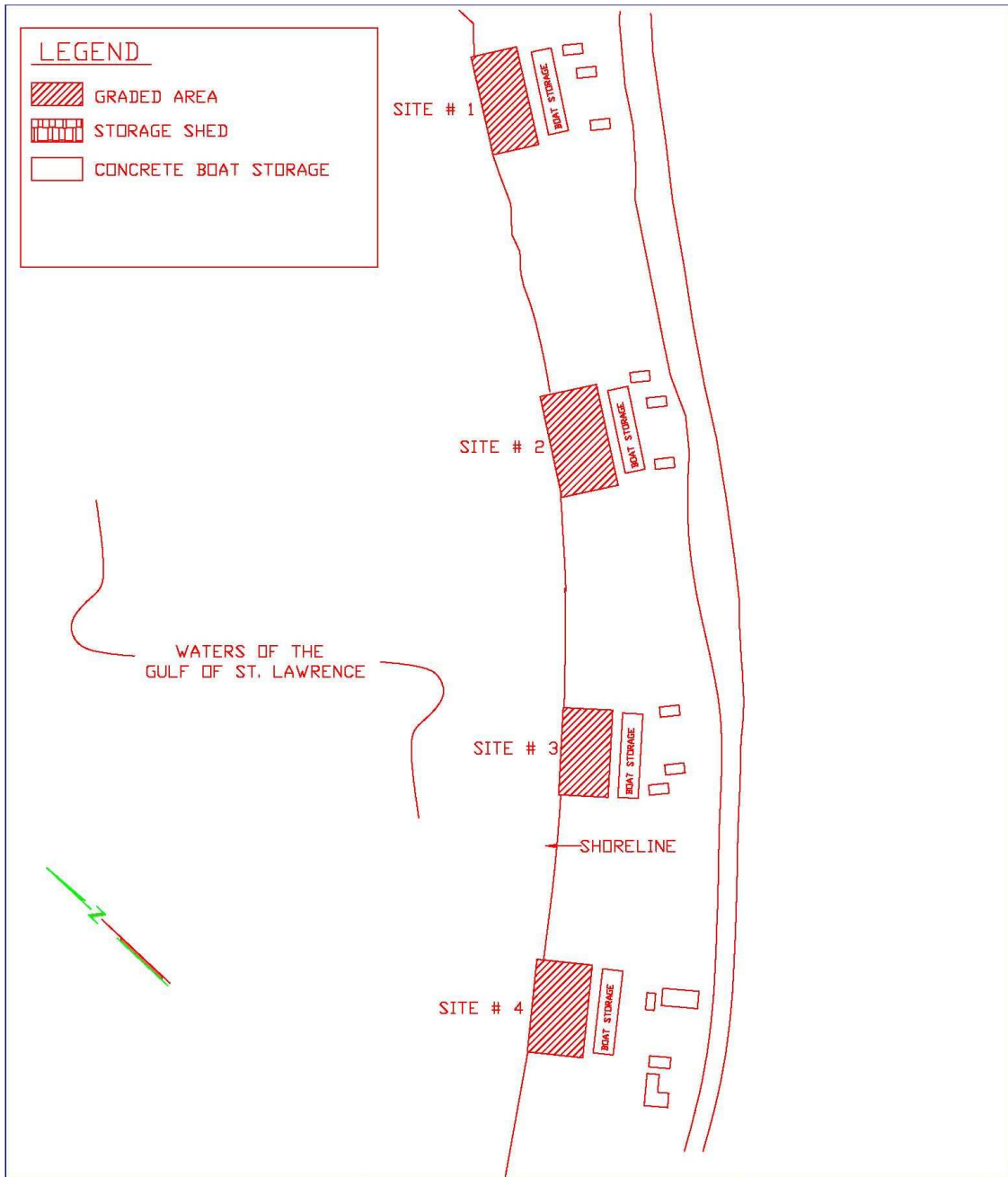
Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Melvin Hink's .

Mainland

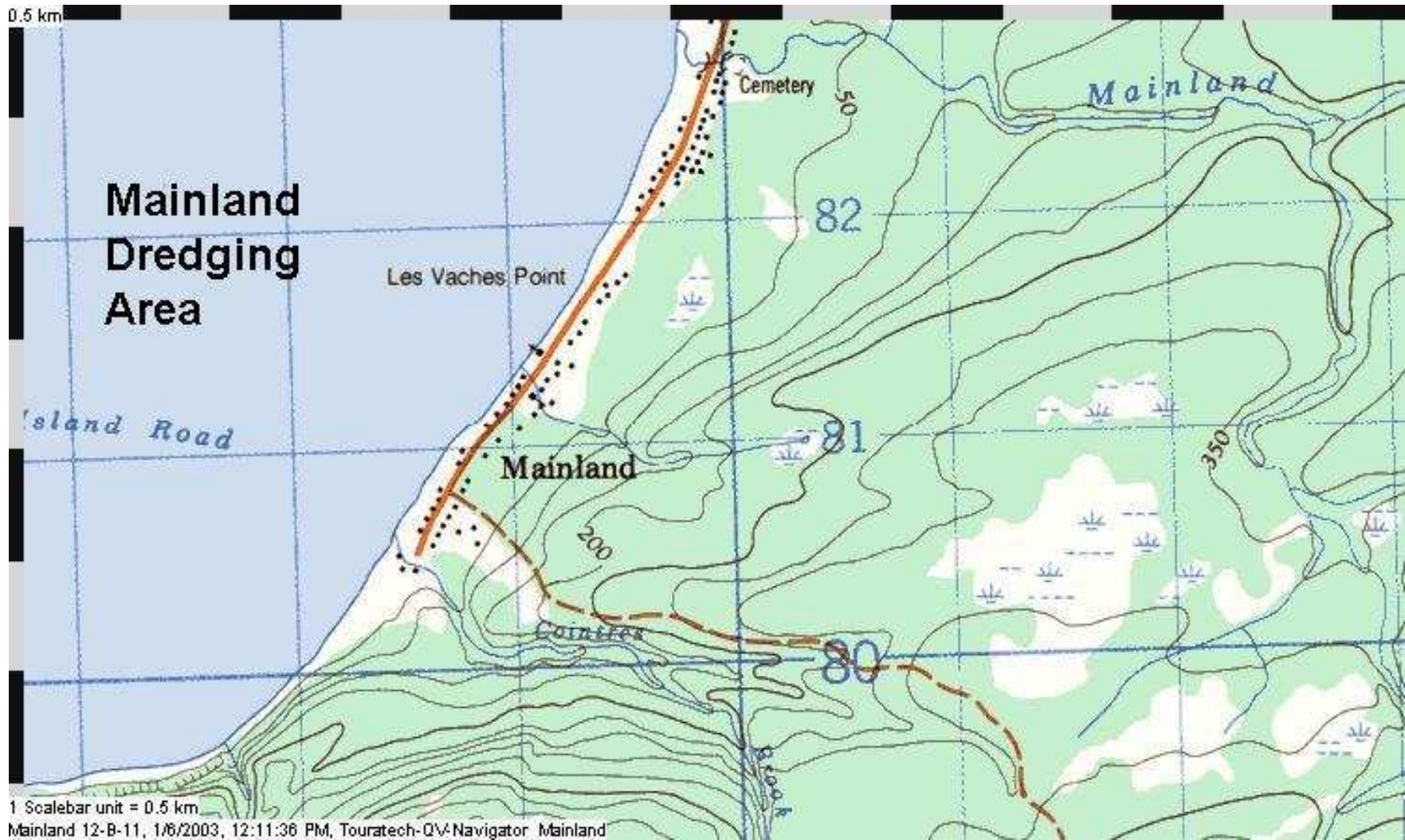


Photographie du site : vue aérienne de la plage de Mainland – du site de nivellement de la plage de Moraze’s Landing.

Mainland



	project MINOR DREDGING MAINLAND NEWFOUNDLAND	project designed conçu	date 25 JUNE 2002
	drawing SITE PLAN	Tender PWGSC Project Manager / Administrateur de projets TPSGC project number / no. du projet PN	date C.W. approved / approuvé date Soumission drawing no. / no. du dessin 1 OF 1



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

ZONE DE DRAGAGE DE MAINLAND

LÉGENDE

ZONE NIVELÉE

HANGAR

STRUCTURE EN BÉTON POUR L'ENTREPOSAGE DE BATEAUX

SITE 1

SITE 2

SITE3

SITE4

RIVAGE

ENTREPOSAGE DE BATEAUX

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Martin's Point, T.-N.-L.

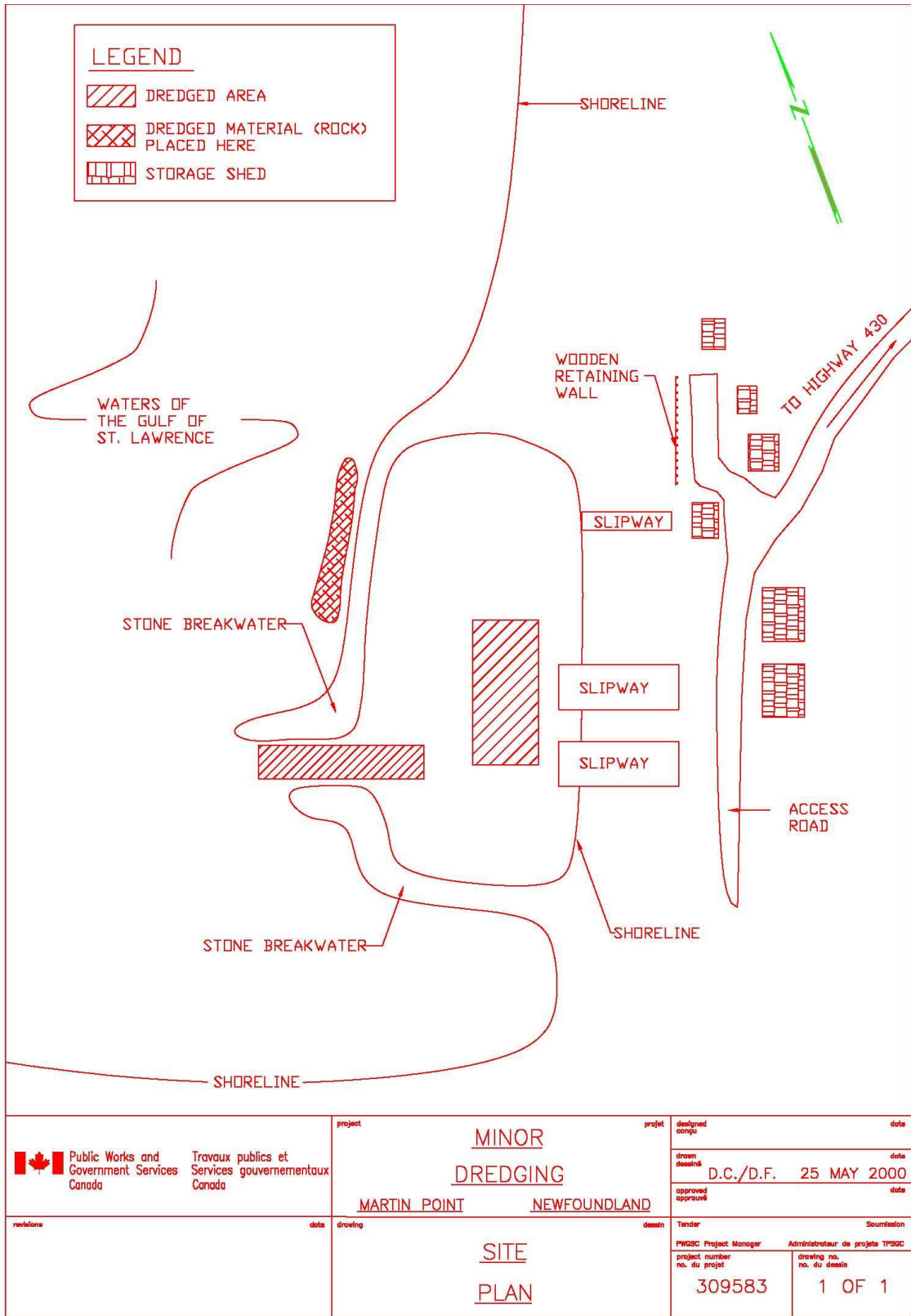
Emplacement du site	Martin's Point, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 46' N; 57° 54' O Martin's Point, T.-N.-L. cf. carte : St. Paul's Inlet 12 H 13.
Emplacement de la décharge principale	49° 46' N; 57° 54' O Martin's Point, T.-N.-L. cf. carte : St. Paul's Inlet 12 H 13. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour les travaux de dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage redéposés et nivelés à l'extrémité nord du chenal. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés et nivelés à l'extrémité nord du chenal. • Les déblais se composent de sable et de pierres avec quelques gros blocs rocheux qui

	<p>seront retirés à l'entrée du chenal et du bassin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres avec quelques gros blocs rocheux. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à des petits bateaux de pêche côtière saisonnière. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un chenal/bassin le long du rivage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Martin's Point, notamment St. Paul's (au nord-est) et Sally's Cove (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et

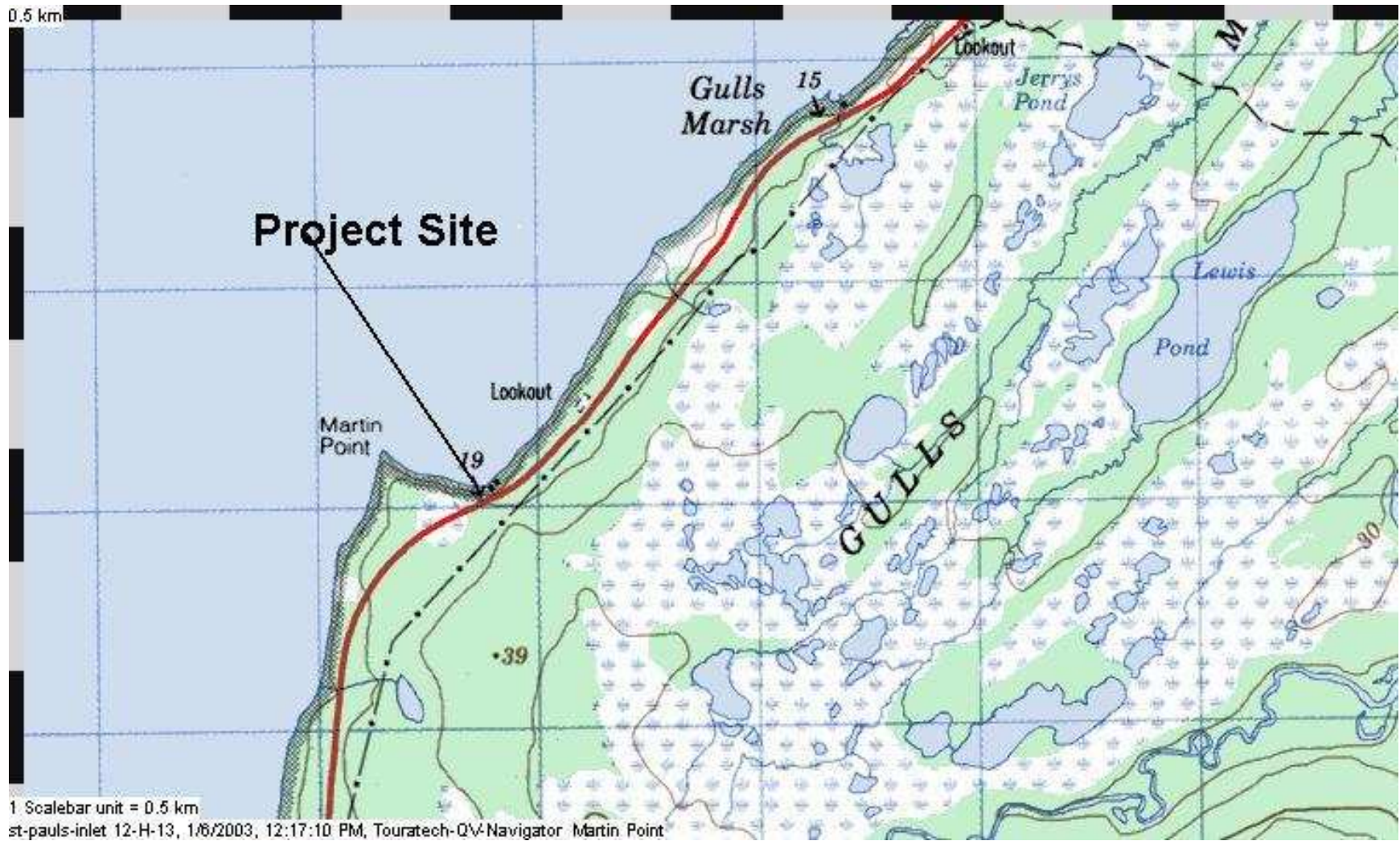
	les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de quelques gros blocs rocheux.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Martin's Point.



Martin's Point



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

SITE DU PROJET
BELVÉDÈRE = LOOKOUT

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS ICI
HANGAR
RIVAGE

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

BRISE-LAMES EN PIERRE

BRISE-LAMES EN PIERRE

RIVAGE
RIVAGE

MUR DE SOUTÈNEMENT EN BOIS

VERS LA ROUTE 430
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

RIVAGE
ROUTE D'ACCÈS

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE
MARTIN POINT TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE
DC/DF LE 25 MAI 2000 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Old House Rocks, T.-N.-L.

Emplacement du site	Old House Rocks, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	<p>49° 53' 17" N; 57° 50' 23" O</p> <p>Old House Rocks, T.-N.-L.</p> <p>cf. carte : St. Pauls Inlet 12 H 13.</p> <p>Comprend trois (3) sites de dragage (Hickey's Site, Lower Cove (Pittman's) et Middle Site).</p> <p>Coordonnées non fournies (voir plan du site).</p>
Emplacement de la décharge principale	<p>49° 53' 17" N; 57° 50' 23 O</p> <p>Old House Rocks, T.-N.-L.</p> <p>cf. carte : St. Pauls Inlet 12 H 13.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p>
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour les travaux de dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déposés latéralement et nivelés sur les brise-lames du côté de l'océan. On utilisera un camion pour transporter les déblais. • Travaux exécutés à partir des brise-lames ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 1 journée ½ à 2 jours

Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur les brise-lames, du côté de l'océan. • Les déblais se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Des petits bateaux de pêche côtière saisonnière utilisent ce site. • Le site comprend un quai en bois rond indigène non traité, une aire d'entreposage de casiers à homard, un petit bassin d'amarrage et de petits brise-lames pour la protection.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Old House Rocks, notamment St. Pauls (au nord-est) et Sallies Cove (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être

	adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres, de galets, de blocs rocheux et de toute autre matière qui se serait détachée du brise-lames.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.

Old House Rocks, NF



PHOTO 1

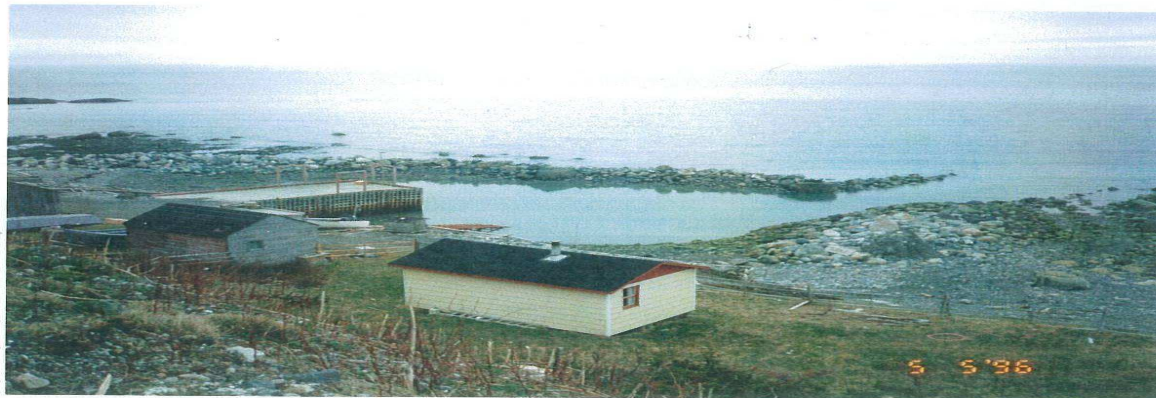


PHOTO 2

Photographie du site : vues du site de dragage de Old House Rocks.

OLD HOUSE ROCKS, NF

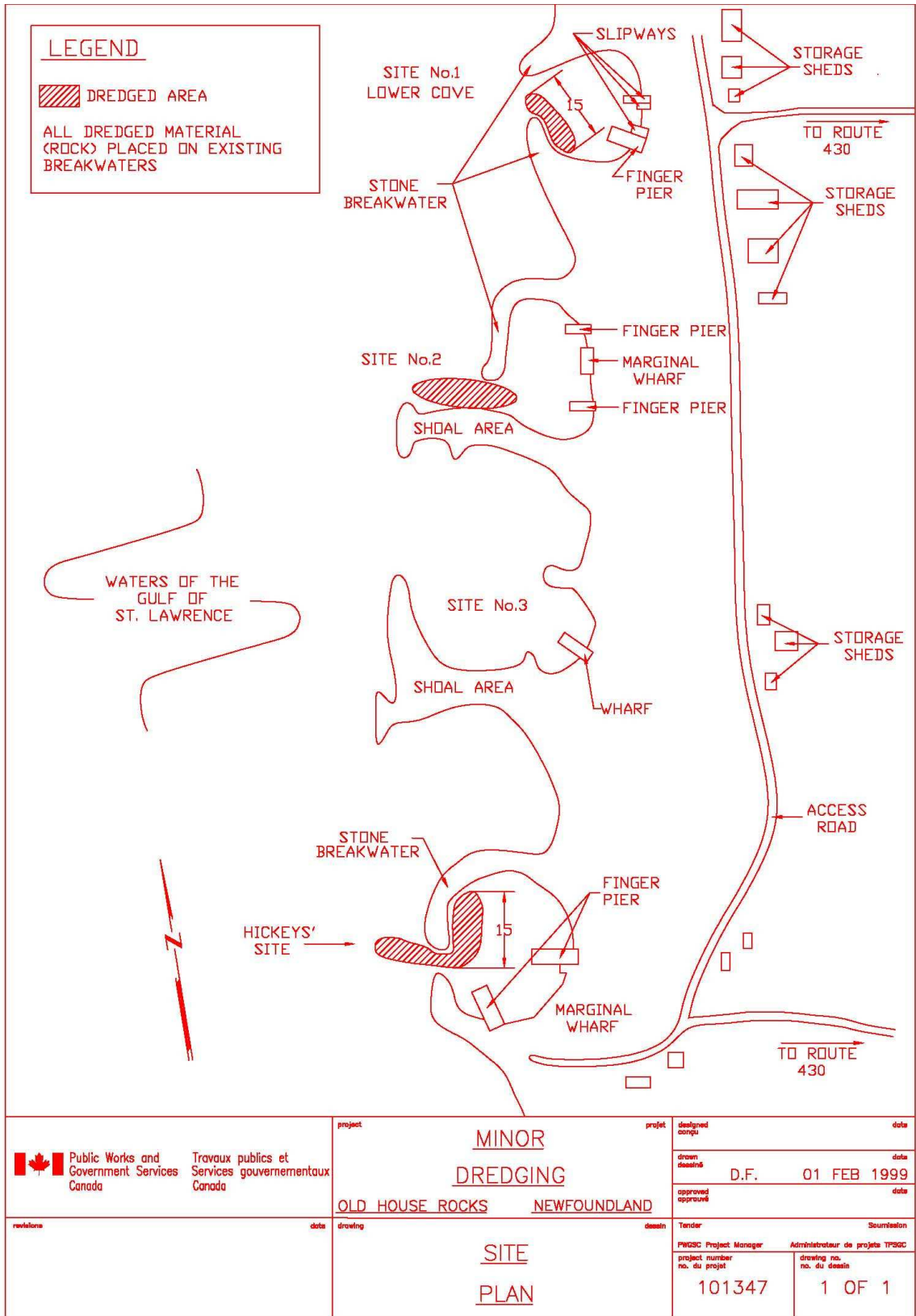


PHOTO 3 - BASIN DREDGING



PHOTO 4 - BASIN DREDGING

Photographie du site : vues du site de dragage de Old House Rocks.



	projet MINOR DREDGING OLD HOUSE ROCKS NEWFOUNDLAND	projet designé date
		date D.F. 01 FEB 1999
		date approved approved
rev. / date drawing	dessin SITE PLAN	Tender Seuritekon PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPSGC project number no. du projet 101347 drawing no. no. du dessin 1 OF 1



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

OLD HOUSE ROCK, T.-N.-L.

PHOTO 3 – DRAGAGE DU BASSIN

PHOTO 4 – DRAGAGE DU BASSIN

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

TOUS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS SUR LES BRISE-LAMES
EXISTANTS

SITE N° 1 ANSE (PARTIE INFÉRIEURE)

BRISE-LAMES EN PIERRE

SITE N° 2 HAUT-FOND (SHOAL AREA)

APPONTEMENT (FINGER PIER)

QUAI LONGITUDINAL (MARGINAL WHARF)

APPONTEMENT

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU (SLIPWAYS)

HANGARS (STORAGE SHEDS)

ROUTE D'ACCÈS

VERS LA ROUTE 430

EAUX DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

BRISE-LAMES EN PIERRE (STONE BREAKWATER)

SITE DES HICKEY (HICKEYS' SITE)

TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. 1^{ER} FÉVRIER 1999

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Parsons Pond, T.-N.-L.

Emplacement du site	Parsons Pond , T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 01' 45" N; 57° 42' 30" O Parsons Pond, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04.
Emplacement de la décharge principale	50° 01' 45" N; 57° 42' 30" O Parsons Pond, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04. Les déblais de dragage seront déchargés latéralement, répandus et nivelés sur le bord de la plage.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre habituellement utilisée pour enlever les matières qui se sont accumulées sur le site. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage redéposés sur le rivage du côté sud du chenal d'accès en respectant l'environnement. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plateforme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 m³ • 1-2 ans • de 5 à 7 jours environ ont été nécessaires par le passé pour achever les travaux.

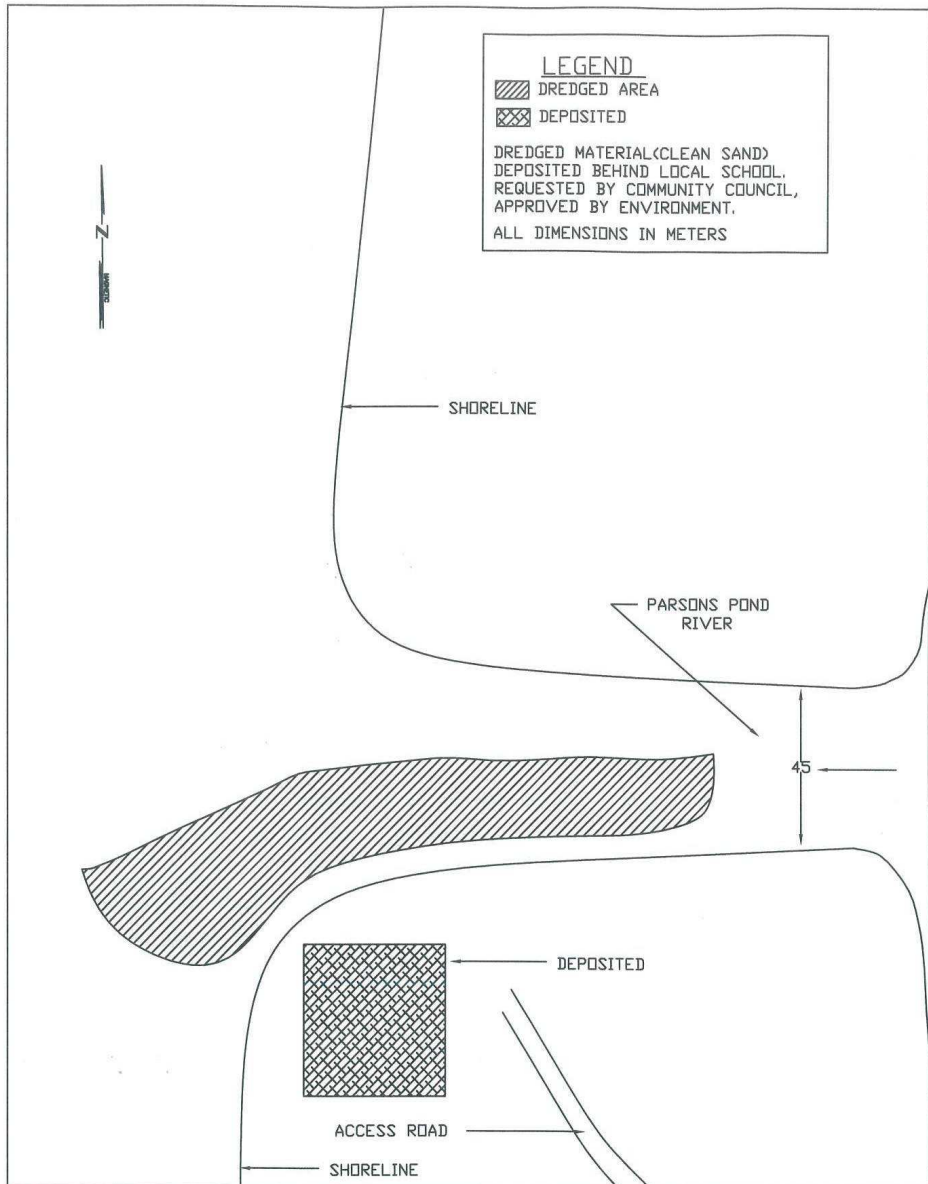
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents connus concernant l'entreposage ou des déversements accidentels près du site. • Trois échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 29 bateaux d'une longueur totale de 189 mètres servaient aux activités de 59 entreprises. • Le site comprend un quai d'escale, une aire d'entreposage de casiers à homard, des rampes de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, un chenal/bassin d'accès et une usine de transformation du poisson exploitée par des particuliers.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Parsons Pond, notamment Three Mile Rock (au sud-ouest) et Portland Creek (au nord-est). Parsons Pond est à environ 120 km au nord de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le dragage s'est fait avec une seule excavatrice.

Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • Le saumon de l'Atlantique migre dans le secteur immédiat du site.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Parson's Pond est une zone marine sensible pour la protection et la conservation du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée anadrome qui montent et descendent la rivière Parson's Pond lors de la migration.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de Parsons Pond est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se

	<p>trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service canadien de la faune (SCF) effectue chaque année des relevés de Pluviers siffleurs (LEP, Annexe 1, en voie de disparition) (les plages incluent Parson's Pond). Jusqu'ici, on n'y a enregistré aucun Pluvier siffleur. • Les relevés d'oiseaux de rivage effectués par le SCF indiquent la présence de Bécasseaux maubèches à Parson's Pond. Cette espèce est fortement en déclin dans les provinces Maritimes et un rapport de situation du COSEPAC est actuellement à l'étude.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux doivent être exécutés à partir des zones stables du rivage ou d'une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que tous les travaux de dragage seront exécutés entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Ces dates ont été fixées pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique adultes.

Renseignements supplémentaires

- Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage qui se remplissent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



	project MINOR DREDGING PARSONS' POND NEWFOUNDLAND	project designed date D.C./D.F 25 MAY 2000
	relations date drawing SITE PLAN	design Tender PWSC Project Manager / Administrateur de projets TPSC project number / no. de projet 106832 drawing no. / no. de dessin 1 OF 1

SCALE 1: N.T.S.

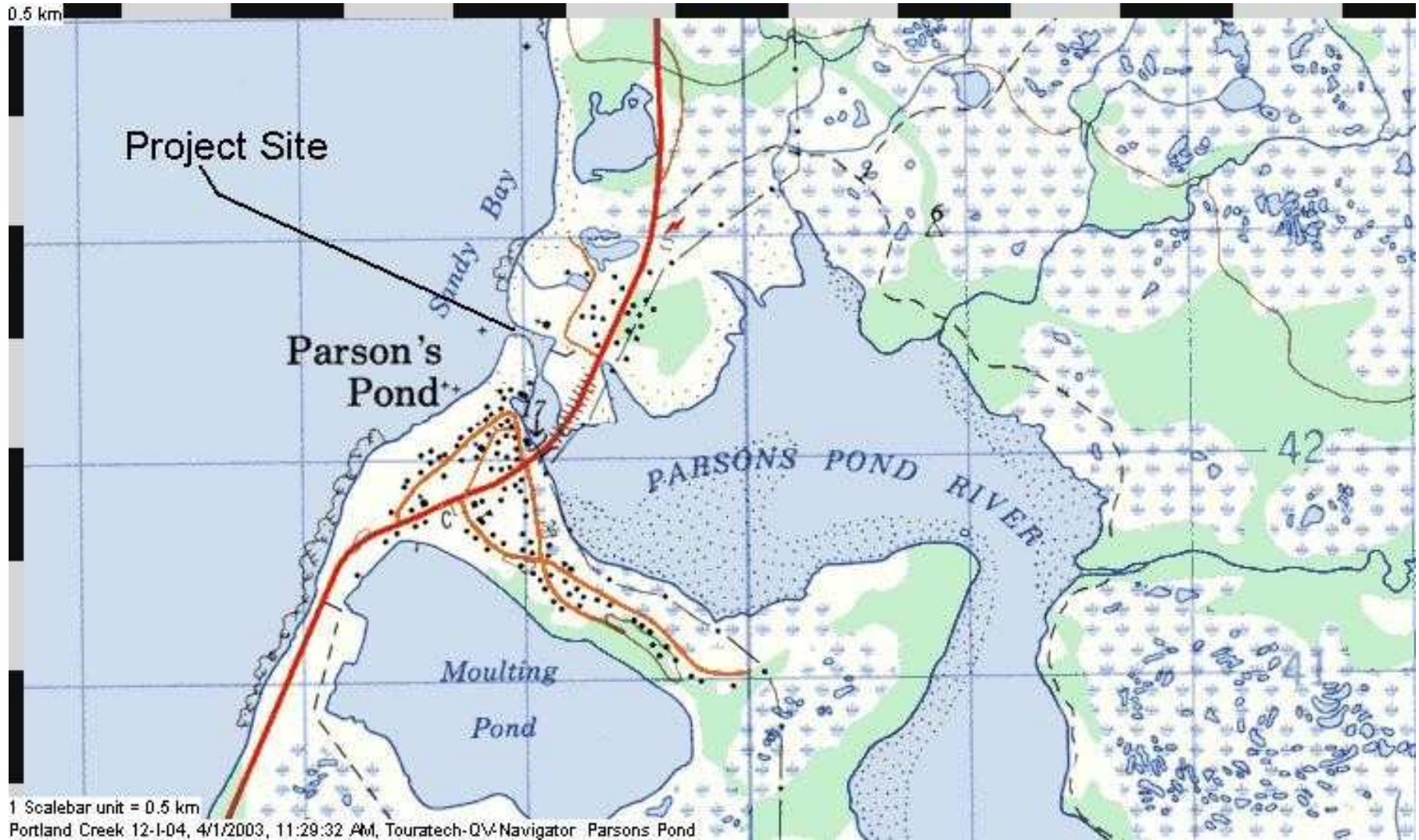
PWGSC A4

CADD FILE: PARSONS



Photographie du site : vue aérienne de la zone de dragage de Parsons Pond.

Parson's Pond



Carte 1 : Carte topographique de Parsons Pond

Parson's Pond

BASSIN DE MUE (MOULTING POND)

1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉPÔT

DÉBLAIS DE DRAGAGE (SABLE PROPRE) DÉPOSÉS DERRIÈRE L'ÉCOLE
LOCALE. DEMANDE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APPROUVÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RIVAGE

RIVIÈRE PARSONS POND

DÉPÔT

ROUTE D'ACCÈS

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C/D.F LE 25 MAI 2000

FICHER CDAO : PARSONS

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Pinware, T.-N.-L.

Emplacement du site	Pinware, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Pinware, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P.
Emplacement de la décharge principale	48° 47' 12" N; 58° 46' 4" O Pinware, T.-N.-L. cf. carte : Blanc Sablon 12 P. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais déchargés latéralement et nivelés sur place. • Travaux exécutés à partir d'une plate-forme de travail temporaire ou des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 3-4 ans • 3-4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place. • Les déblais se composent de pierres et de galets.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais de dragage seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de sept bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un quai et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Pinware, notamment West St. Modeste (au sud) L'Anse-au-Loup (au sud-ouest) et Red Bay (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec un tracteur/une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Pinware.

Pinware

Pinware, Labrador Dredging Site



Area to be Dredged

Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Pinware.

PINWARE, LABRADOR
SITE DE DRAGAGE

ZONE DE DRAGAGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
INDIQUE LA ZONE OÙ SERONT DÉPOSÉS LES DÉBLAIS DE DRAGAGE

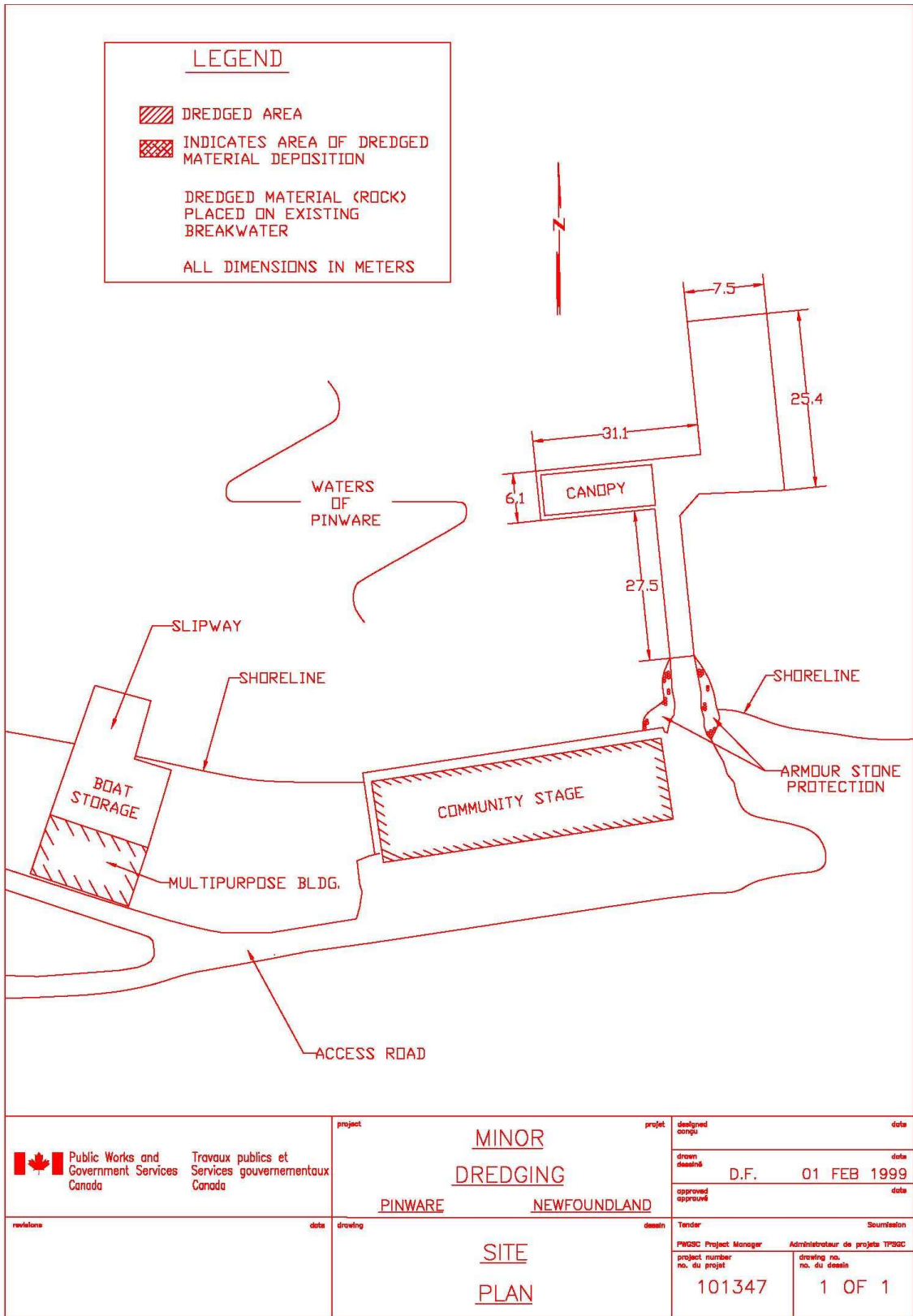
DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) PLACÉS SUR LE BRISE-LAMES EXISTANT

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DE PINWARE
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU
RIVAGE
ENTREPOSAGE DE BATEAUX
IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL
CHAFAUD COMMUNAUTAIRE
ROUTE D'ACCÈS

TOIT-ABRI (CANOPY)
PROTECTION EN PIERRES DE CARAPACE (ARMOUR STONE PROTECTION)
TRAVAUX MINEURS DE DRAGAGE
TERRE-NEUVE
PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{er} FÉVRIER 1999





Carte 1: Carte topographique du site du projet.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

River of Ponds, T.-N.-L.

Nom du site	River of Ponds, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 31' 30" N; 57° 24' 43" O River of Ponds, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11.
Emplacement de la décharge principale	50° 31' 30" N; 57° 24' 43" O River of Ponds, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (sable/pierres) déchargés latéralement sur le bord de la plage adjacente. • Enlèvement d'une pierre de carapace tombée dans le petit bassin d'amarrage. Cette pierre sera remplacée le long des brise-lames. • Travaux exécutés à partir du brise-lames ou des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 400 m³ • 3-4 ans • 5 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront redéposés dans des endroits appropriés.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de trente-quatre bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux et une aire d'entreposage de casiers à homard.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent River of Ponds, notamment Bellburns (au sud-ouest) et Spirit Cove (au nord). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots,



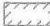

	<ul style="list-style-type: none"> • les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque. • La plage sert de frayère au capelan (voir ci-dessous).
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • River of Ponds est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002)
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres plus ou moins grandes.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage pourrait correspondre à la migration/période de frai du capelan. • En général, les travaux sont exécutés avant la migration/le frai du capelan.

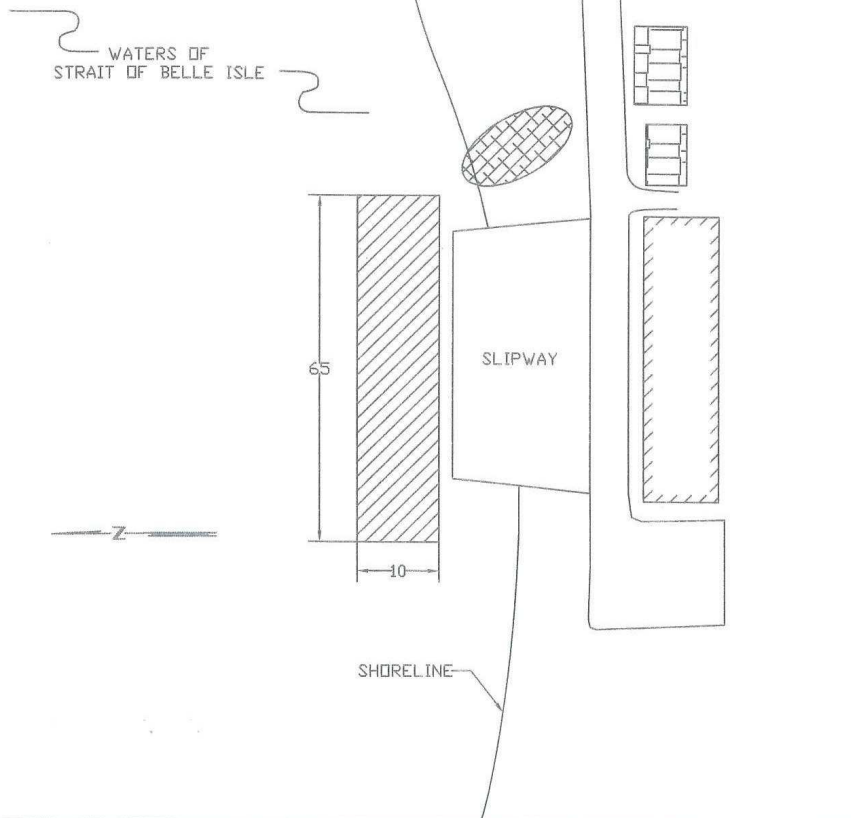
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès et des bassins, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--------------------------------	--




Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de River of Ponds.

River of Ponds

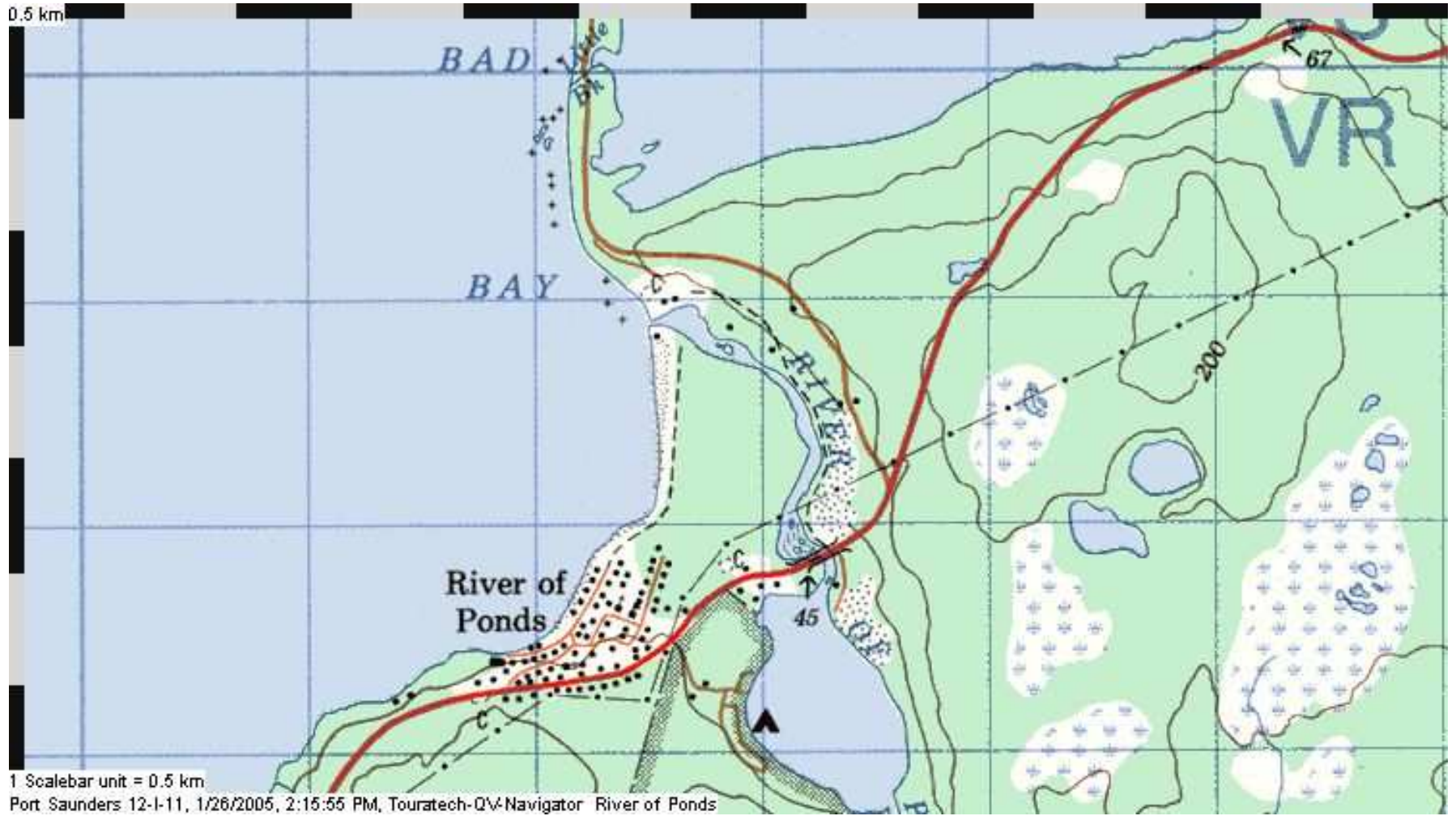
LEGEND	
	DREDGED AREA
	DREDGED MATERIAL PLACED HERE
	COMMUNITY STAGE
	STORAGE SHED
ALL DIMENSIONS IN METERS	



 Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project	MINOR DREDGING		project	designed dessiné	date
		RIVER OF PONDS NEWFOUNDLAND				D. C. 01 JAN 2002	date
revisions	date	drawing	SITE PLAN		dessin	approved approuvé	date
					Tender	Source/estimation	
					PWGS Project Manager	Administrateur de projets TPSGC	
					project number no. du projet	drawing no. no. du dessin	
					PN	1 OF 1	

WGSC A4

CADD FILE: ROP



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

L.ÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI
ROUTE D'ACCÈS
CHAFAUD COMMUNAUTAIRE
HANGAR
TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DU DÉTROIT DE BELLE-ISLE

RIVAGE
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
RIVER OF PONDS TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE
D.C. Le 1^{er} JANVIER 2002

1 DE 1

FICHER DE CDAO : ROP

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Sally's Cove, T.-N.-L.

Emplacement du site	Sally's Cove, T.-N.-L
Emplacement du site de dragage	<p>49° 44' 49" N; 57° 55' 3" O</p> <p>Sally's Cove, T.-N.-L</p> <p>cf. carte : Gros Morne 12 H 12.</p> <p>Les travaux de dragage seront exécutés dans deux endroits. Voir plan du site.</p>
Emplacement de la décharge principale	<p>49° 44' 49" N; 57° 55' 3" O</p> <p>Sally's Cove, T.-N.-L</p> <p>cf. carte : Gros Morne 12 H 12.</p> <p>Aucun déchargement hors site.</p>
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (blocs rocheux, galets, pierres) déchargés latéralement et nivelés sur le côté nord-ouest du chenal. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 200 m³ • 1-2 ans • 2-3 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche

	<p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de vingt-quatre bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent une aire d'entreposage de casiers à homard, un abri à treuil, une rampe d'accès à l'eau, une aire d'entreposage de bateaux et un chenal d'accès le long du rivage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Sally's Cove, notamment St. Paul's (au nord), Green Point, Baker's Brook, Lobster Cove, Woody Cove et Rocky Harbour (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/ patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de blocs rocheux, de galets et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.

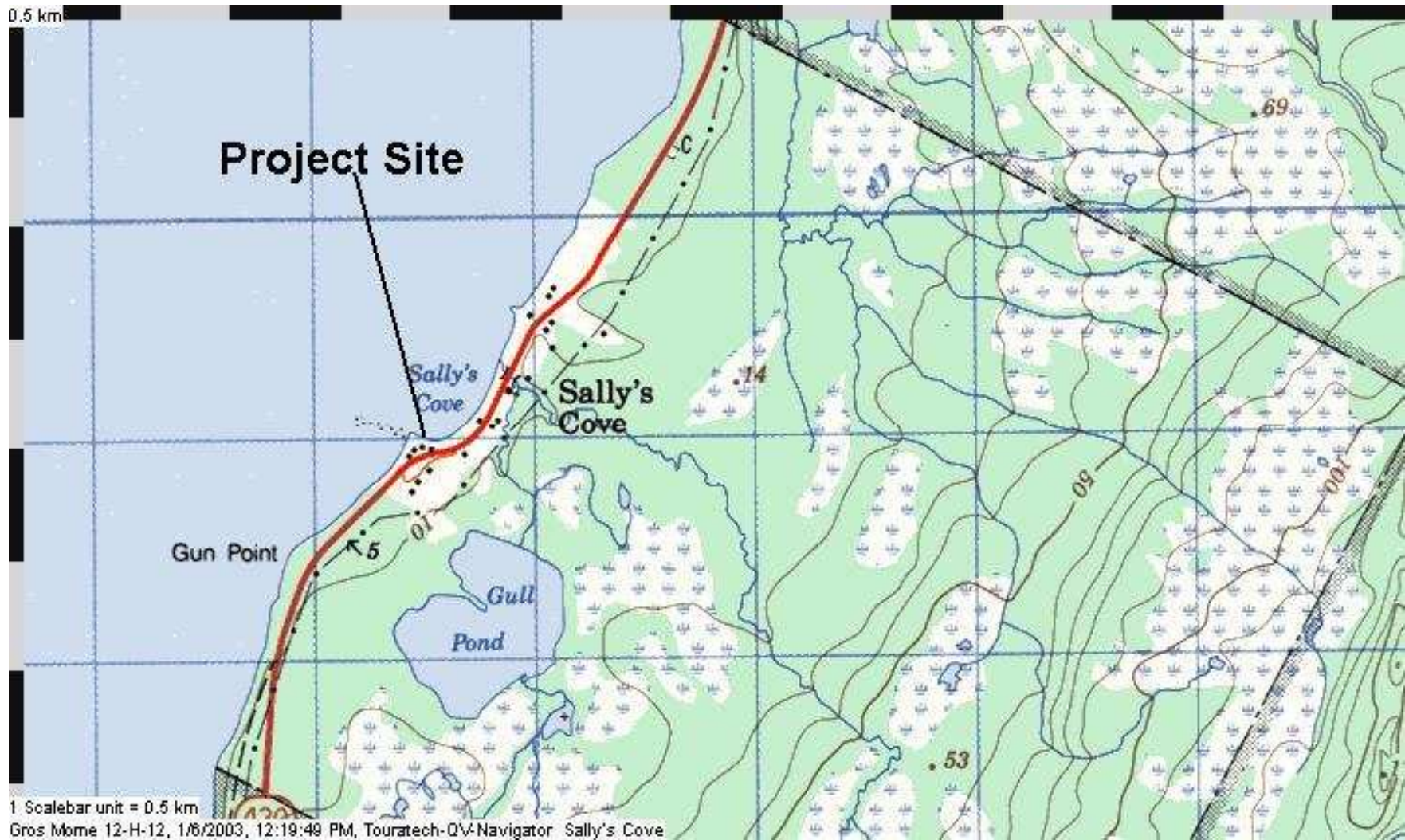


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Sally's Cove.

Sally's Cove



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Sally's Cove.



Carte 1: Carte topographique du site du projet.

SITE DU PROJET

LÉGENDE

HANGAR

ZONES DE DRAGAGE

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS SUR LA DIGUE À TALUS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU DU SITE N° 3

DIGUE À TALUS (RUBBLE MOUND BREAKWATER)

RIVAGE

SITE N° 2

HAUT-FOND (SHOAL) RAMPE D'ACCÈS À L'EAU (SLIPWAY)

SITE N° 1

DIGUE À TALUS

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

ROUTE PRINCIPALE

(ROUTE 430)

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SALLY'S COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. LE 1^{ER} JUIN 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Seal Cove, T.-N.-L.

Emplacement du site	Seal Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 16' N; 58° 45' O Seal Cove, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07.
Emplacement de la décharge principale	48° 16' N; 58° 45' O Seal Cove, T.-N.-L. cf. carte : Flat Bay 12 B 07. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge nécessaire non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • ½ journée
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront déposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche

	<p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de petits bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Seal Cove, notamment Heatherton (au sud-est) et Fischells (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des

	<p>espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.</p>
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes de mise à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Seal Cove.

Seal Cove

SEAL COVE, NE

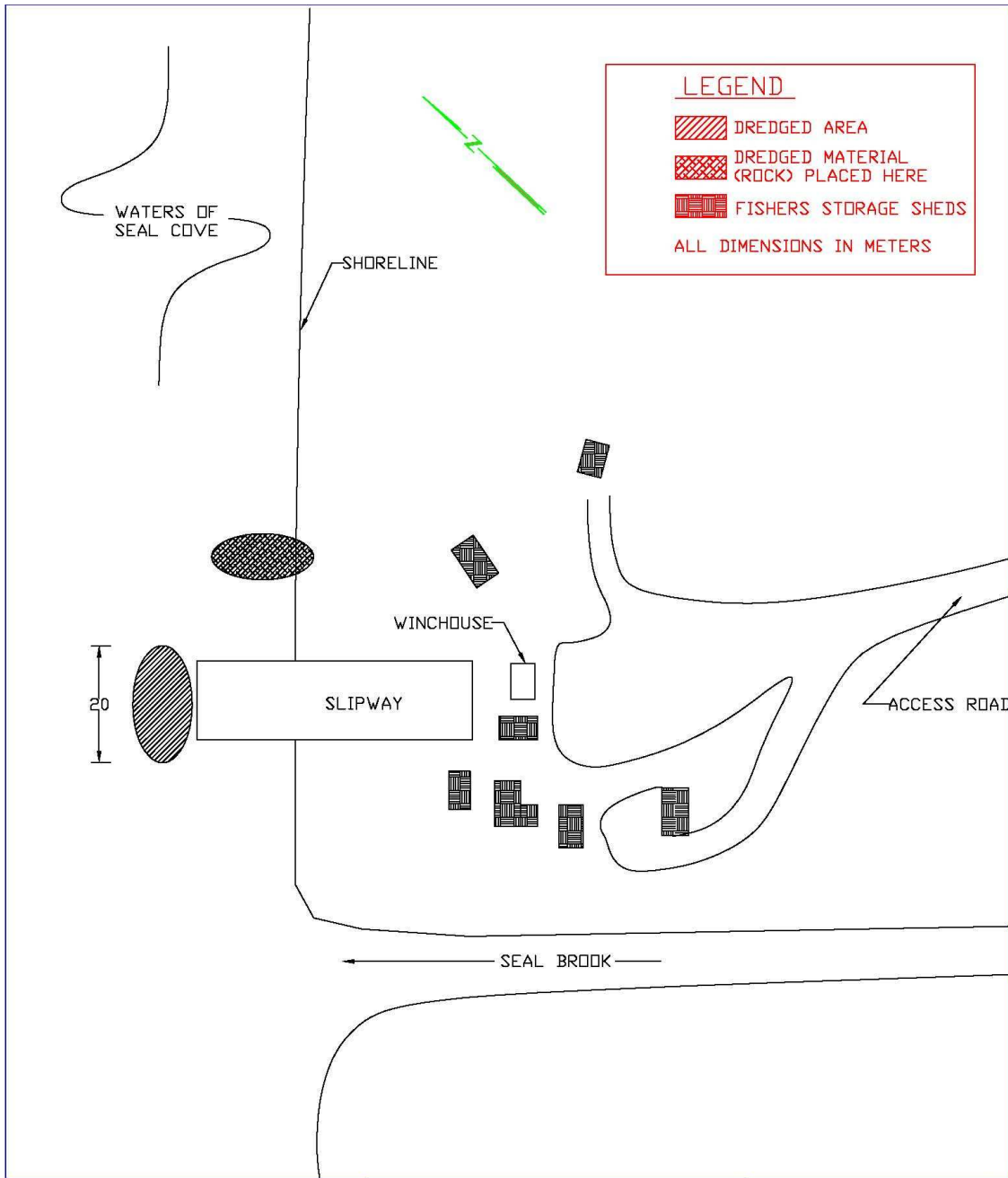


PHOTO 1 SEAL BROOK BEACH GRADING

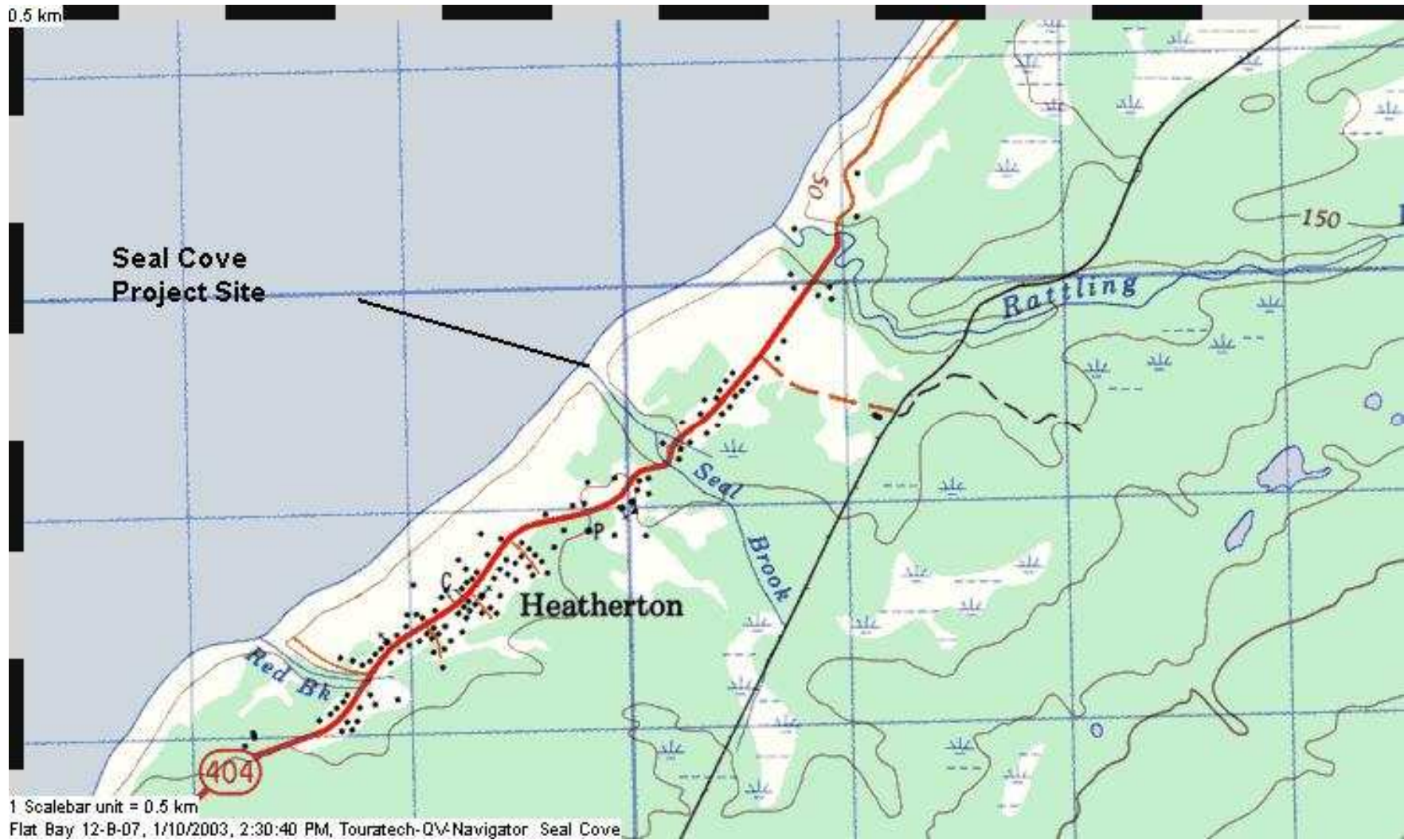


PHOTO 2 SEAL BROOK DREDGING BASIN

Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Seal Cove.



	project MINOR DREDGING SEAL COVE NEWFOUNDLAND	project designed conçu	date
	revisions	date	drawn dessin D.F.
approved approuvé	date	Tender PWGSC Project Manager no. du projet 104026	Soumission Administrateur de projets TPSGC no. du dessin 1 OF 1



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

PHOTO 1 – SEAL BROOK – NIVELLEMENT DE LA PLAGE
PHOTO 2 – SEAL BROOK – BASSIN DE DRAGAGE

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
DÉBLAIS DE DRAGAGE (ROCHE) DÉPOSÉS ICI
HANGAR DES PÊCHEURS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

EAUX DE SEAL COVE
RIVAGE
ABRI À TREUIL (WINCH HOUSE)
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

ROUTE D'ACCÈS
SEAL BROOK

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SEAL COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE
D.F. LE 8 NOVEMBRE 1999

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Sheaves Cove, T.-N.-L.

Non du site	Sheaves Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 29' 2" N; 59° 11' 5" O Sheaves Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11.
Emplacement de la décharge principale	48° 29' 2" N; 58° 11' 5" O Sheaves Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. Nivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable, pierres et galets) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de six bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Sheaves Cove, notamment Lower Cove (à l'est) et Marches Point (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage de Sheaves Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan.

Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes d'accès à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--------------------------------	--

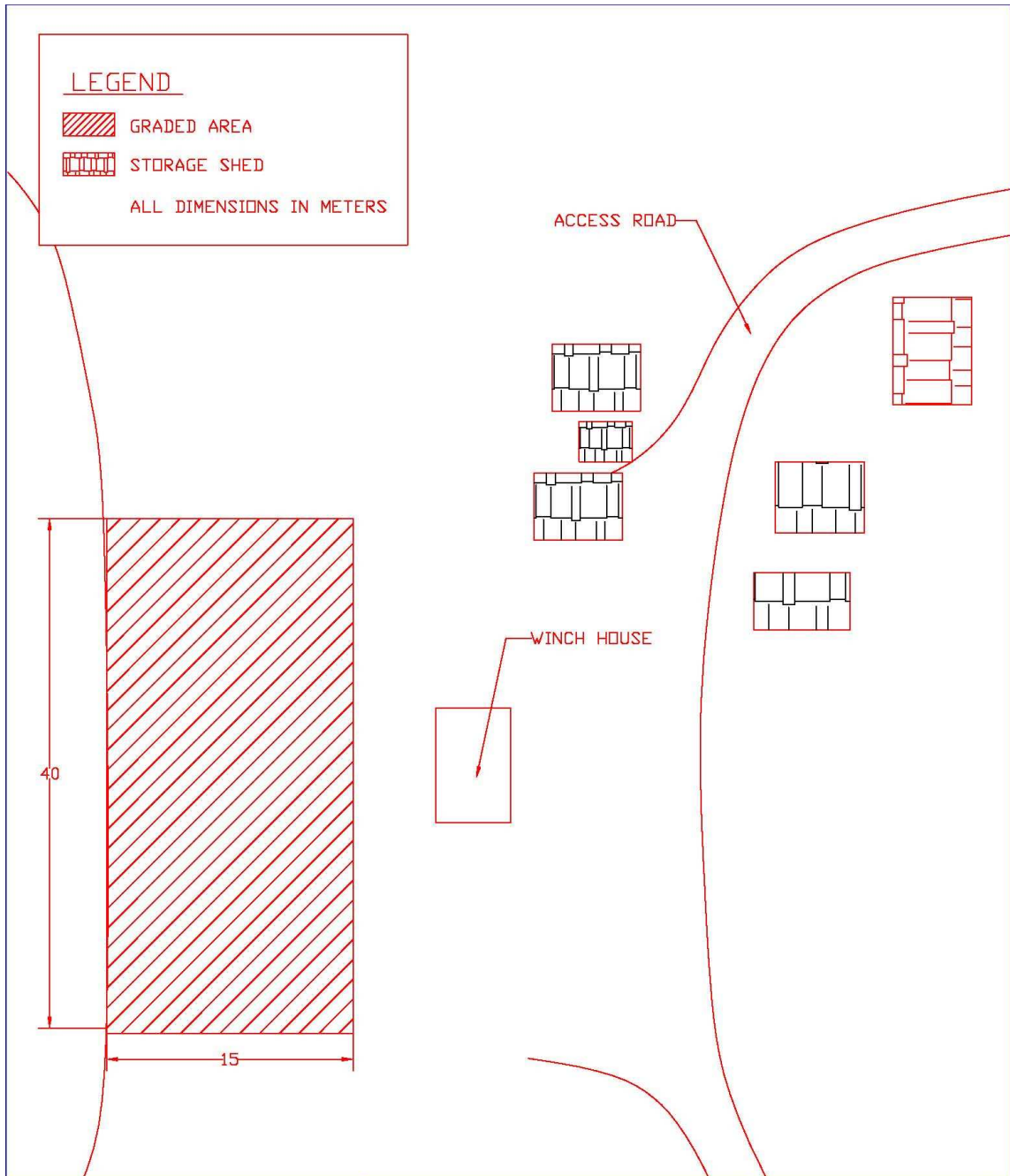


Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Sheaves Cove.

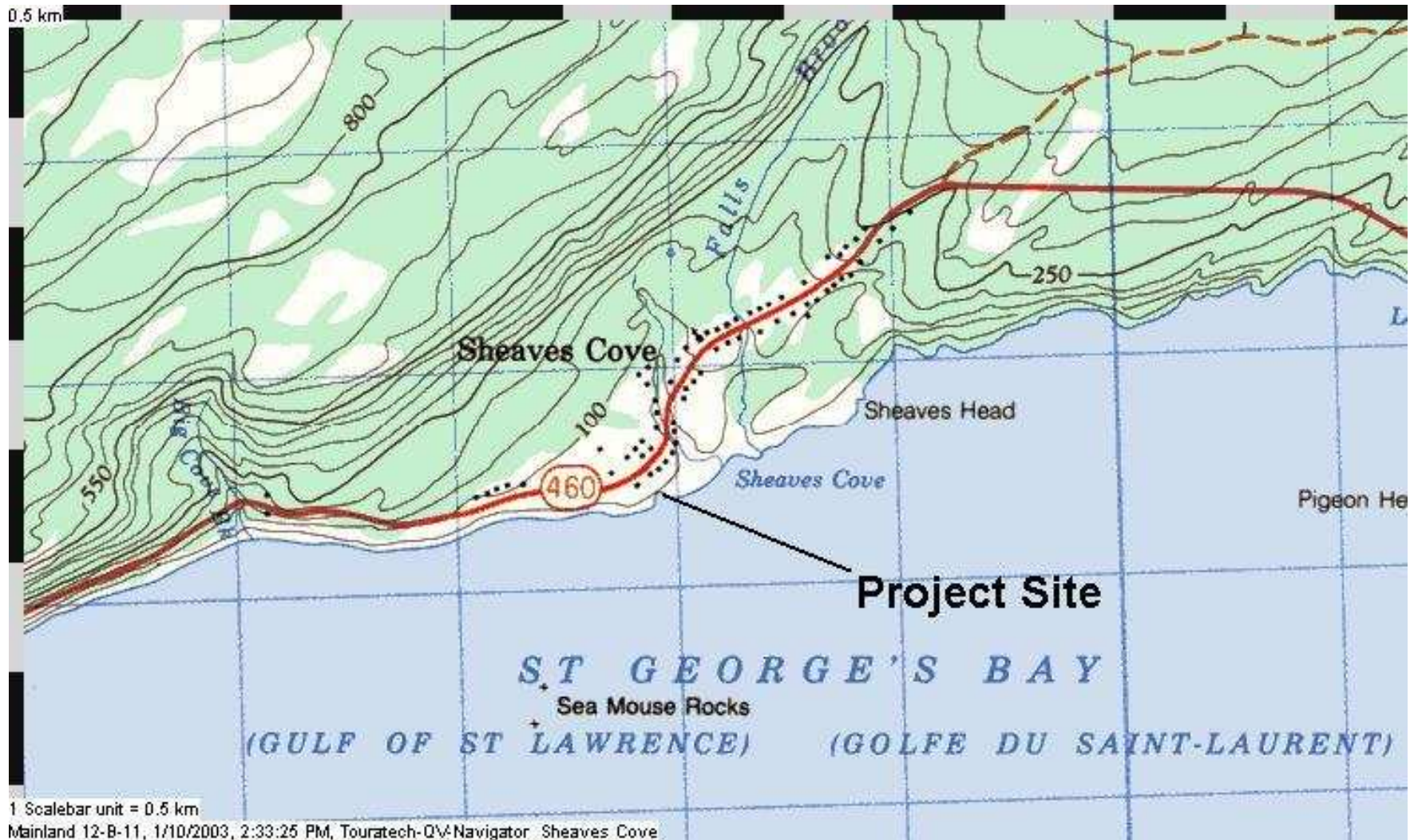
Sheaves Cove



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Sheaves Cove.



	project MINOR DREDGING SHEAVES COVE NEWFOUNDLAND	project designed comp.	date
	revisions date drawing	design SITE PLAN	drawn dessin D. FOOTE 16 JULY 1999
Tender PWGSC Project Manager / Administrateur de projets TPSGC		project number no. du projet 104026	drawing no. no. du dessin 1 OF 1



Carte 1 : Carte topographique du site du projet

Sheaves Cove

SITE DU PROJET BAIE ST. GEORGE

1 unité de l'échelle graphique =0,5 km

LÉGENDE

ZONE DE NIVELLEMENT

HANGAR

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

ROUTE D'ACCÈS

ABRI À TREUIL

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SHEAVES COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D. FOOTE LE 16 JUILLET 1999

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Ship Cove, T.-N.-L.

Nom de l'emplacement	Ship Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 31' 02" N; 59° 3' 12" O Ship Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10.
Emplacement de la décharge principale	48° 31' 02" N; 59° 3' 12" O Ship Cove, T.-N.-L. cf. carte : Stephenville 12 B 10. Renivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 50 m³ • 1-2 ans • de ½ à 1 journée
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés aux alentours de la plage. • Les déblais de dragage (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière saisonnière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Ship Cove, notamment Abraham's Cove (à l'est), Piccadilly (au nord-est) et Lower Cove (à l'ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • La plage de Ship Cove est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de la migration/de frai du capelan. • Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan.

Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Le nivellement de la plage de ce site a pour objet de faciliter l'installation de rampes d'accès à l'eau saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--------------------------------	--



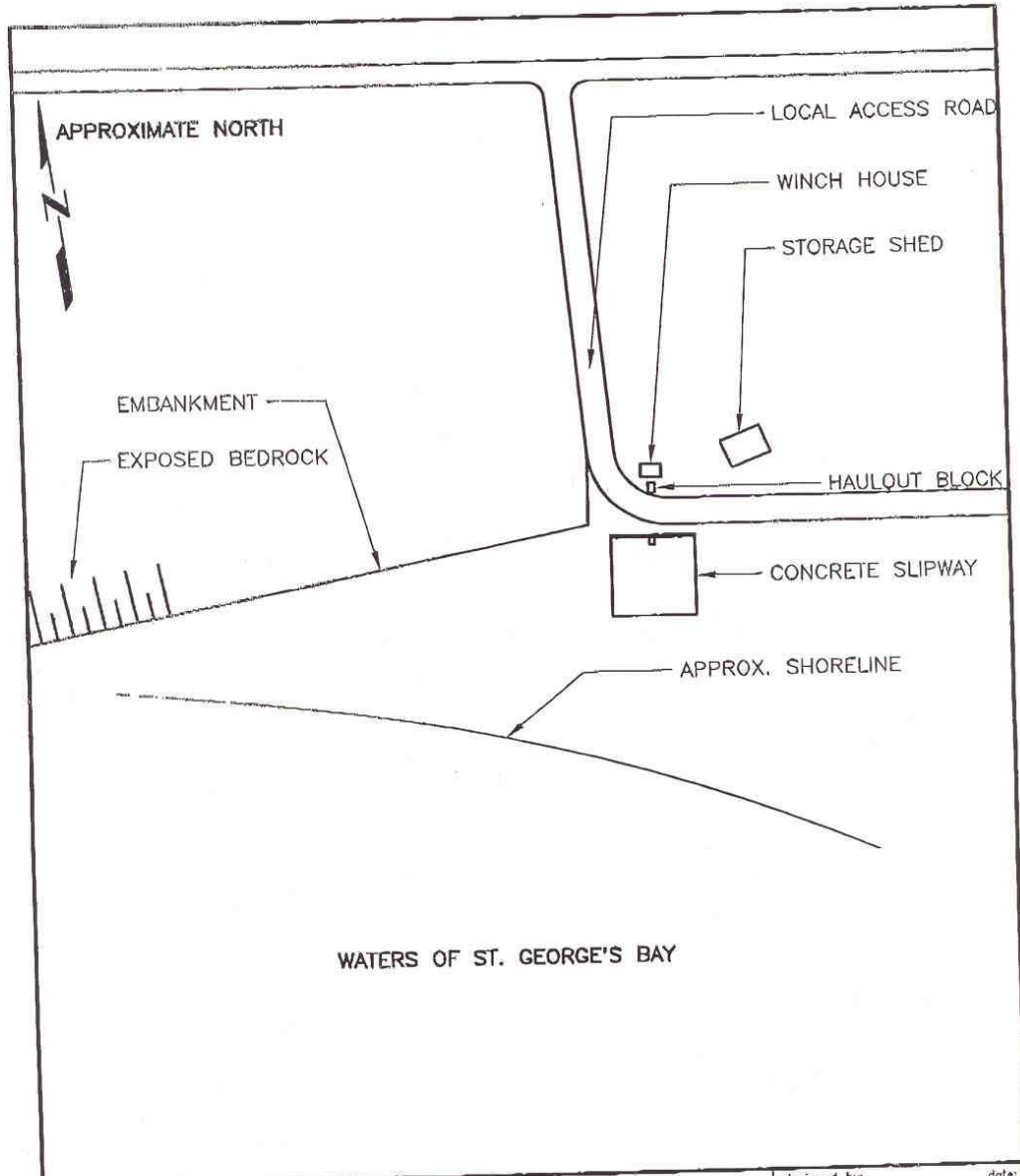
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Ship Cove.

Ship Cove



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Ship Cove.

Ship Cove



	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	designed by: _____ date: _____ conçu par: _____
	SHIP COVE PORT AU PORT, NL	Drawing title: SHIP COVE SITE PLAN Titre du dessin: SHIP COVE SITE PLAN
scale: _____ échelle: _____	date: JAN 30, 2004	approved by: _____ approuvé par: _____
Plot Scale: _____	revisions: _____	project no.: _____ no. du projet: _____
PWGSC A4	_____	dwg no.: _____ dessin no.: _____

YD/S Document No. Not in System



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Ship Cove

ZONE DE DRAGAGE DU PROJET
1 unité de l'échelle graphique = 0,5 km

NORD (APPROXIMATION)

DIGUE

SECTION EXPOSÉE DE ROCHE-MÈRE

ROUTE D'ACCÈS LOCALE

ABRI À TREUIL

HANGAR

INSTALLATION DE HALAGE (HAULOUT BLOCK)

RAMPE D'ACCÈS À L'EAU EN BÉTON

RIVAGE (APPROXIMATION)

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGE

SHIP COVE

PORT AU PORT, T.-N.-L.

PLAN DU SITE DE SHIP COVE

LE 30 JANVIER 2004

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Spirity Cove, T.-N.-L.

Nom du site	Spirity Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	50° 36' 27" N; 57° 21' 30" O Spirity Cove, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11.
Emplacement de la décharge principale	50° 36' 27" N; 57° 21' 30" O Spirity Cove, T.-N.-L. cf. carte : Port Saunders 12 I 11. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage déchargés latéralement le long du rivage. • Travaux exécutés à partir des zones stables du rivage ou selon la méthode de la plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 700 m³ • 1-2 ans • de 3 jours ½ à 4 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement le long du rivage. • Les déblais se composent de sable et de pierres. • Le site sert depuis longtemps à la pêche

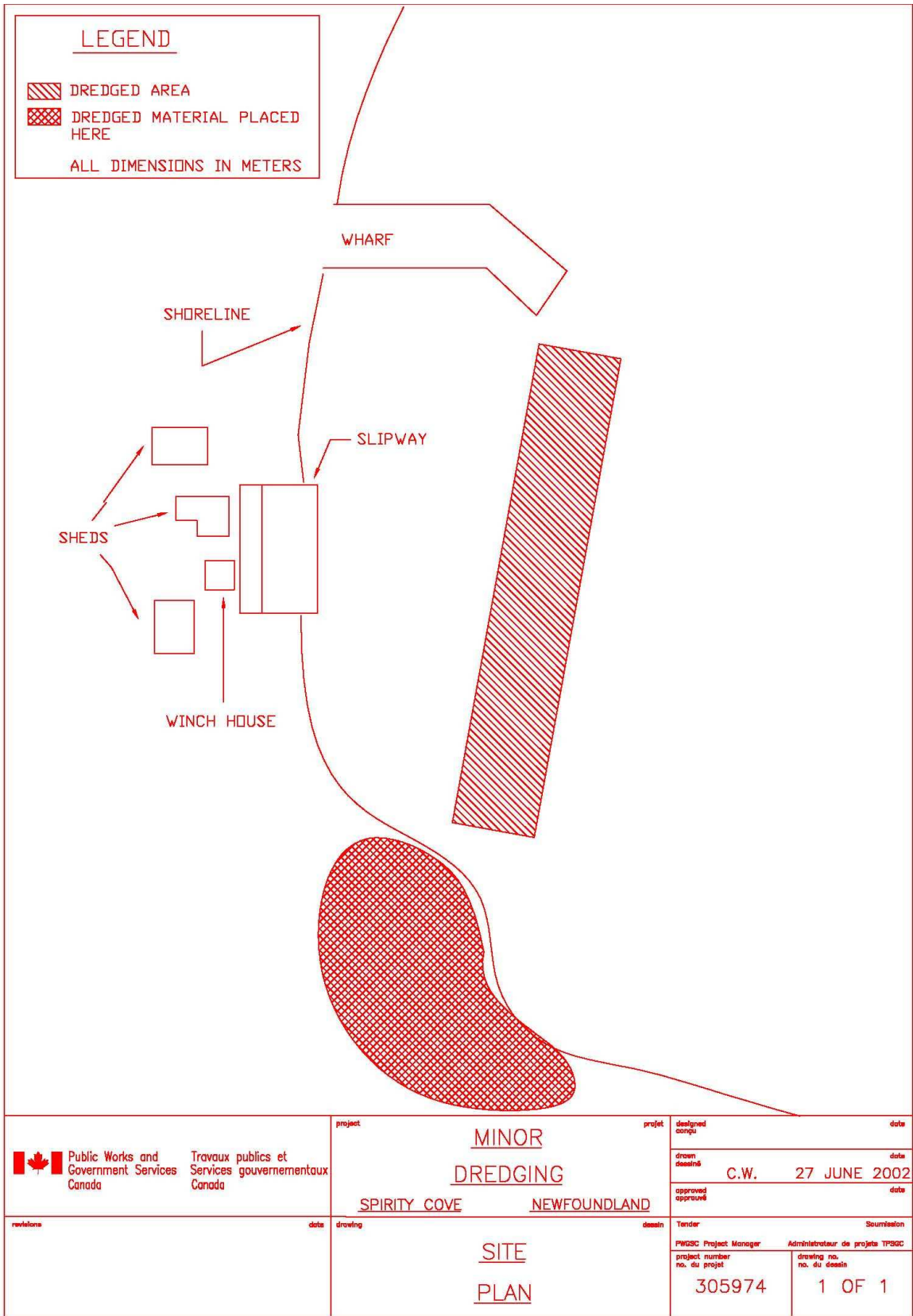
	<p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de deux bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, un quai brise-lames, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, une aire d'entreposage de casiers à homard et un petit bassin d'amarrage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Spirit Cove, notamment Hawkes Bay (à l'est) et River of Ponds (au sud). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.

Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais de dragage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction temporelle.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche. Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Spirity Cove.

Spirity Cove



Spirity Cove



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

Spirity Cove

SITE DU PROJET

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS ICI

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

QUAI

RIVAGE

HANGARS

RAMPES D'ACCÈS À L'EAU

ABRI À TREUIL

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

SPIRITY COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 27 JUIN 2002

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

St. David's, T.-N.-L. (Crabbes River)

Non du site	Crabbes River, St. David's, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	48° 11' 55" N; 58° 53' 23" O Crabbes River, St. David's, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02.
Emplacement de la décharge principale	48° 11' 55" N; 58° 53' 23" O Crabbes River, St. David's, T.-N.-L. cf. carte : St. Fintan's 12 B 02. Les déblais de dragage seront chargés dans des camions étanches et transportés vers la décharge autorisée la plus proche.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Deux excavatrices terrestres normalement utilisées pour l'enlèvement des matières qui se sont déposées à cet endroit. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais dragués avec des excavatrices à partir d'une zone stable du rivage, du quai ou de la plate-forme de travail temporaire. • Déblais de dragage chargés dans des camions et transportés vers une décharge locale. • Travaux exécutés pour la plupart au-dessus de la ligne d'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 2000 m³ • 1-2 ans • de 5 à 7 jours environ ont été nécessaires

	<p>par le passé pour achever les travaux</p>
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et n'a jamais été utilisé pour l'entreposage industriel. Il n'existe pas d'antécédents connus concernant l'entreposage ou des déversements accidentels près du site. • Des échantillons de sédiment marin ont été recueillis en 2001; tous les échantillons étaient conformes aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sols du CCME pour tous les paramètres analysés. • Les déblais se composent de sable propre, de pierres et de galets.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable, de pierres et de galets. • La pente est jugée de minimale à modérée
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • En 2003, 11 bateaux d'une longueur totale de 72 mètres servaient aux activités de 7 entreprises. • Le site comprend une aire d'entreposage de casiers à homard, un quai des pêcheurs, un bassin d'amarrage à côté du quai, une aire d'entreposage de bateaux, un chafaud communautaire et un chenal d'accès le long du rivage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent St. David's, notamment St. Fintan's (au sud) et Jeffrey's et McKay's (au nord-est). St. David's est à environ 107 km de Corner Brook. • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site, même si certaines structures de pêche seront occupées pendant la durée des travaux.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car antérieurement le

	<p>dragage s'est fait avec seulement deux excavatrices.</p>
<p>Ressources archéologiques/patrimoniales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
<p>Oiseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons, les balbuzards pêcheurs et plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs sont communs sur les côtes de T.-N.-L
<p>Poisson et habitat du poisson:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
<p>Zones sensibles/protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crabbes River est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
<p>Espèces en péril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site. • Comme nous l'avons déjà signalé dans des examens préalables antérieurs, la collectivité de St. David's est comprise dans l'aire de distribution générale de plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces en péril. Ces espèces incluent le Hibou des marais, la Morue franche, le Loup d'Atlantique, le Roqual à bosse, la Tortue luth, le Caribou des bois, le Arlequin plongeur, le Loup d'Atlantique, et le Braya de Fernald. Même si le site du projet se trouve dans l'aire générale de distribution de ces espèces, il est peu susceptible de servir à l'habitat essentiel de

	<p>ces espèces ou de le limiter et il est peu probable que les travaux nuisent à des composantes environnementales du site considérées comme importantes, sensibles, menacées ou en péril.</p>
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de sable, de pierres et de galets.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • La majeure partie des travaux doit être exécutée au-dessus du niveau de l'eau, sauf si l'on utilise une plate-forme de travail temporaire. • Il existe une possibilité d'interactions avec le milieu marin et les plans d'eau douce.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que tous les travaux de dragage seront exécutés entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Ces dates ont été fixées pour éviter la migration normale des saumoneaux et des saumons de l'Atlantique adultes.
Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le dragage vise à assurer un accès sûr aux pêcheurs par le chenal d'accès et la zone de mouillage qui se remplissent en raison de la dérive littorale et des crues de la rivière. • Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes).

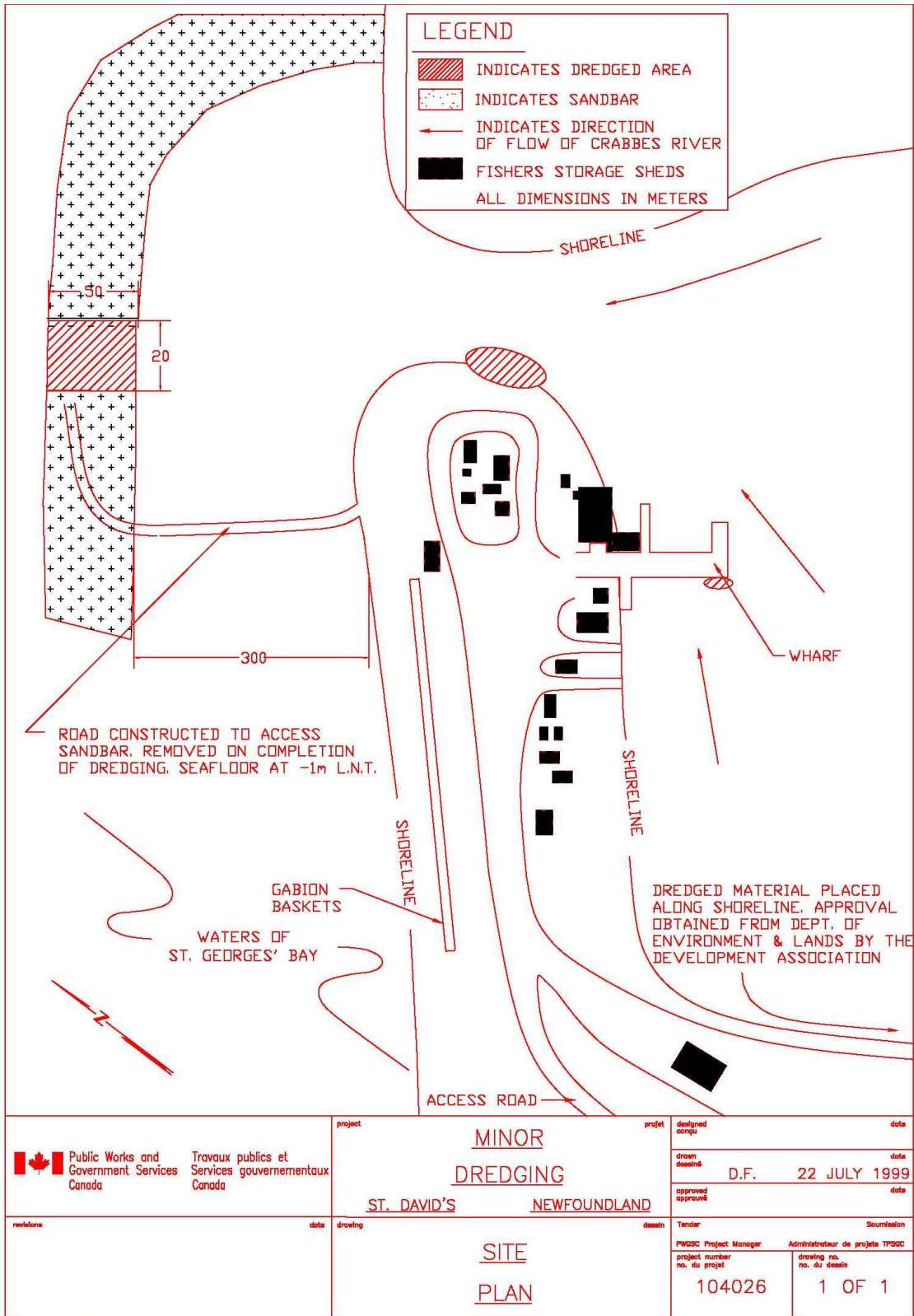


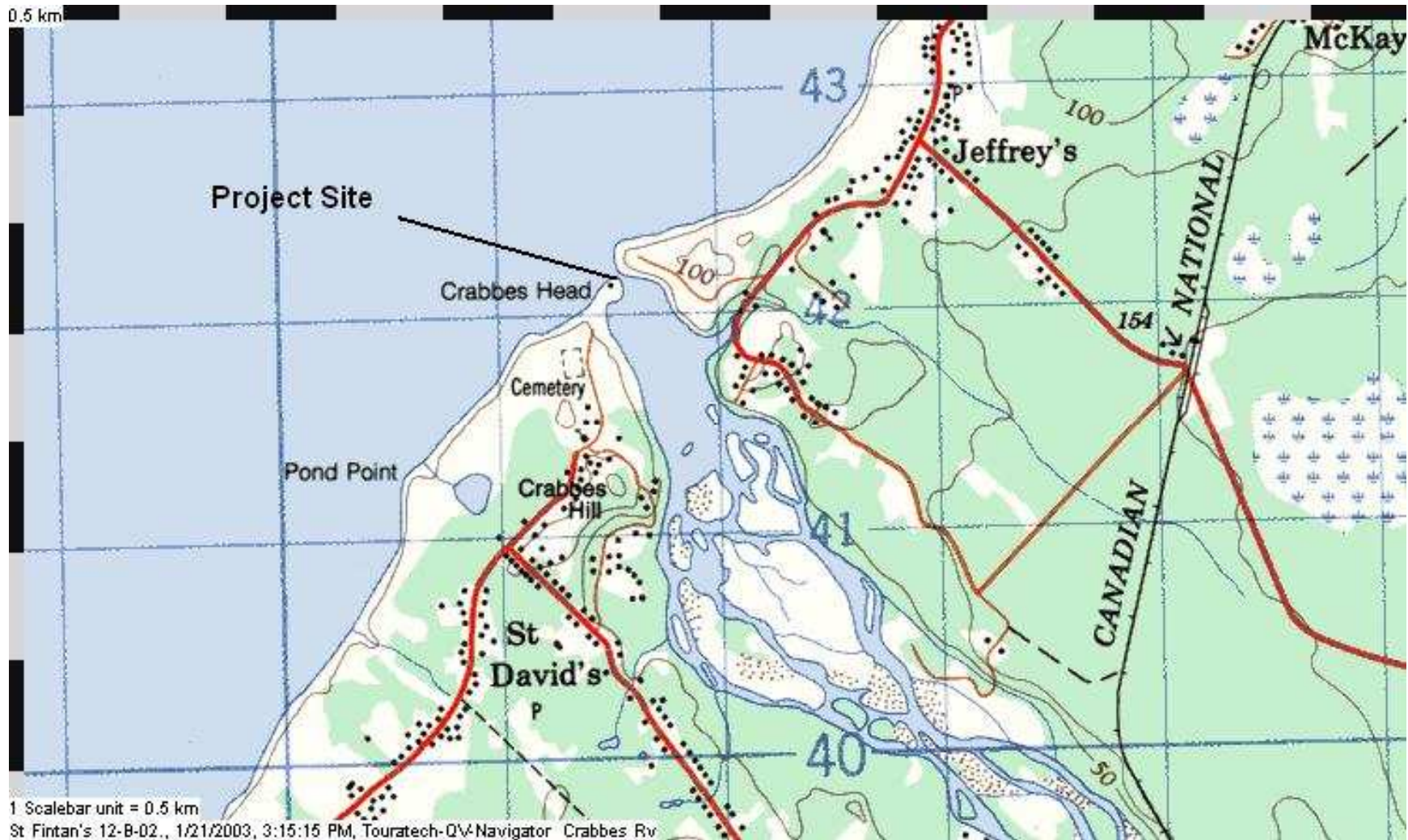
Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes).

St. David's



Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de St. David's (Rivière Crabbes..





Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

St. David's

LÉGENDE

SITE DU PROJET

CIMETIÈRE

ZONE DE DRAGAGE A

ZONE DE DRAGAGE B

ZONE DE DRAGAGE C

ST. DAVID'S (Rivière C.) – DRAGAGE

INDIQUE LA ZONE DRAGUÉE

INDIQUE LA BARRE DE SABLE

INDIQUE LA DIRECTION DU DÉBIT DE L'EAU DE LA RIVIÈRE CRABBES

HANGARS DES PÊCHEURS

TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES

RIVAGE

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS À LA BARRE DE SABLE, QUI SERA ENLEVÉE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, PLANCHER OCÉANIQUE À - 1 m À MARÉE BASSE

GABIONS (GABION BASKETS)

EAUX DE LA BAIE ST. GEORGES

ROUTE D'ACCÈS

QUAI

DÉBLAIS DE DRAGAGE DÉPOSÉS LE LONG DU RIVAGE. L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT A OBTENU L'APPROBATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TERRES.

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.F. 22 JUILLET 1999 1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Three Mile Rock, T.-N.-L.

Nom du site	Three Mile Rock, T.-N.-L.
Emplacement du site de dragage	49° 49' 12" N; 57° 52' 25" O Three Mile Rock, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04
Emplacement de la décharge principale	49° 49' 12" N; 57° 52' 25" O Three Mile Rock, T.-N.-L. cf. carte : Portland Creek 12 I 04 Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Excavatrice terrestre pour le dragage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Déblais de dragage (roches/sable/pierres) déchargés latéralement du côté nord du chenal. • Travaux exécutés à partir des brise-lames ou des zones stables du rivage. Enlèvement d'une pierre de carapace tombée dans le chenal d'accès. Cette pierre sera replacée le long des brise-lames. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 150 m³ • 1-2 ans • de 2 jours à 2 jours ½
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage seront déchargés latéralement sur le côté nord du chenal.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais se composent de roches, de sable et de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • Le site sert depuis longtemps à la pêche côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination. • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de roches, de sable, de pierres et de toute pierre de carapace qui se serait détachée. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipages de trois bateaux de pêche côtière se servent de ce site. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, une rampe de mise à l'eau de petits bateaux, une aire d'entreposage de bateaux, deux petits brise-lames et un chenal/bassin d'accès le long du rivage.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Mile Rock, notamment Parsons Pond (au nord) et Spirit Cove (au sud-ouest). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. On y trouve cependant des cabanes de pêche occupées de façon saisonnière.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le dragage se fera uniquement avec une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.

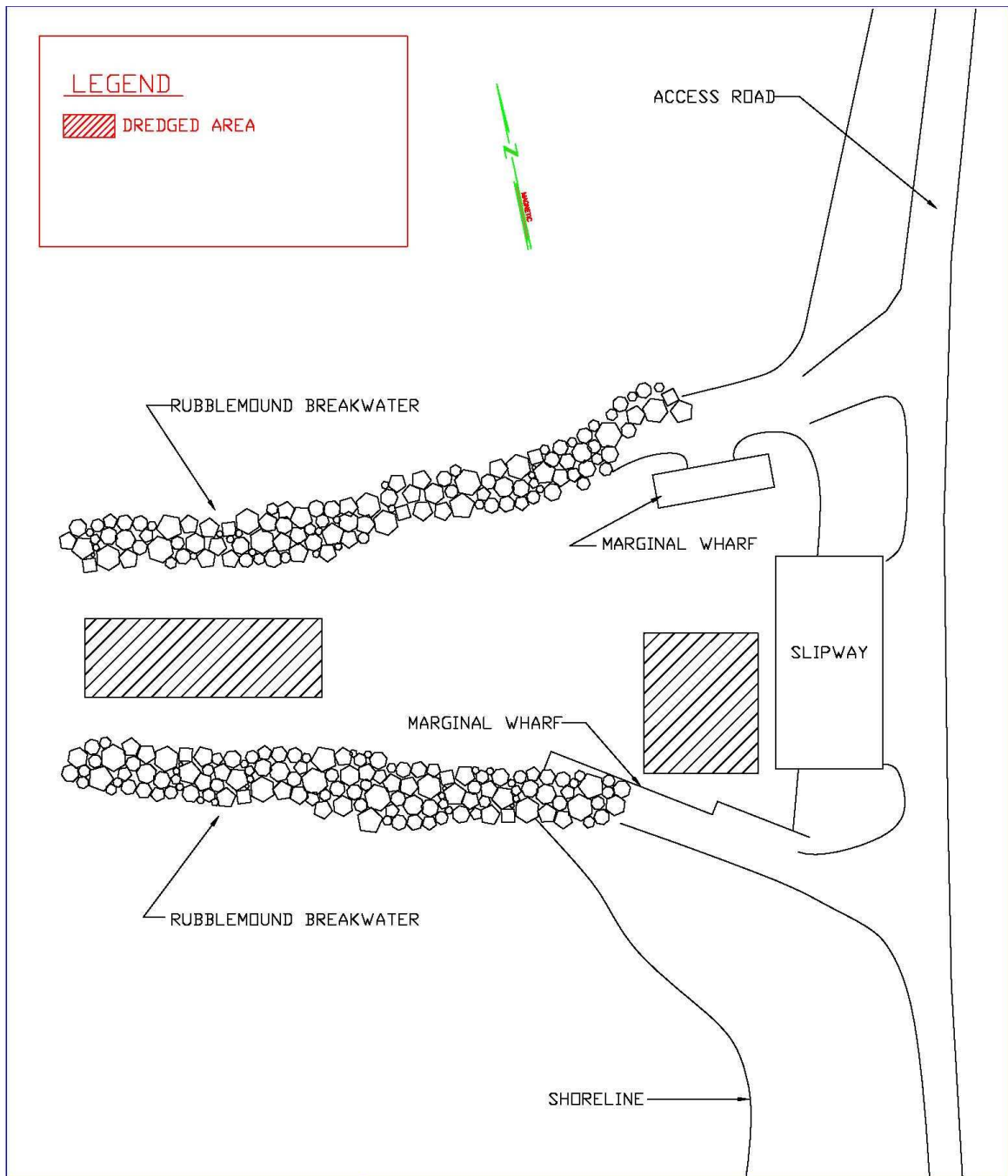
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson:	<ul style="list-style-type: none"> • On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, le capelan, la tanche-tautogue, le poulamon et la plie rouge, ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune zone sensible ou protégée dans ce site ou près de ce site.
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais de dragage se composent de roches, de sable, de pierres et de pierres de carapace. • De grosses roches ou des pierres de carapace qui sont tombées dans le chenal d'accès seront aussi enlevées.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes interactions éventuelles incluraient le milieu marin.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle.

Renseignements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Le dragage vise à enlever les sédiments charriés sur le fond des chenaux d'accès, afin d'assurer un accès sûr aux bateaux de pêche.• Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.
--------------------------------	--

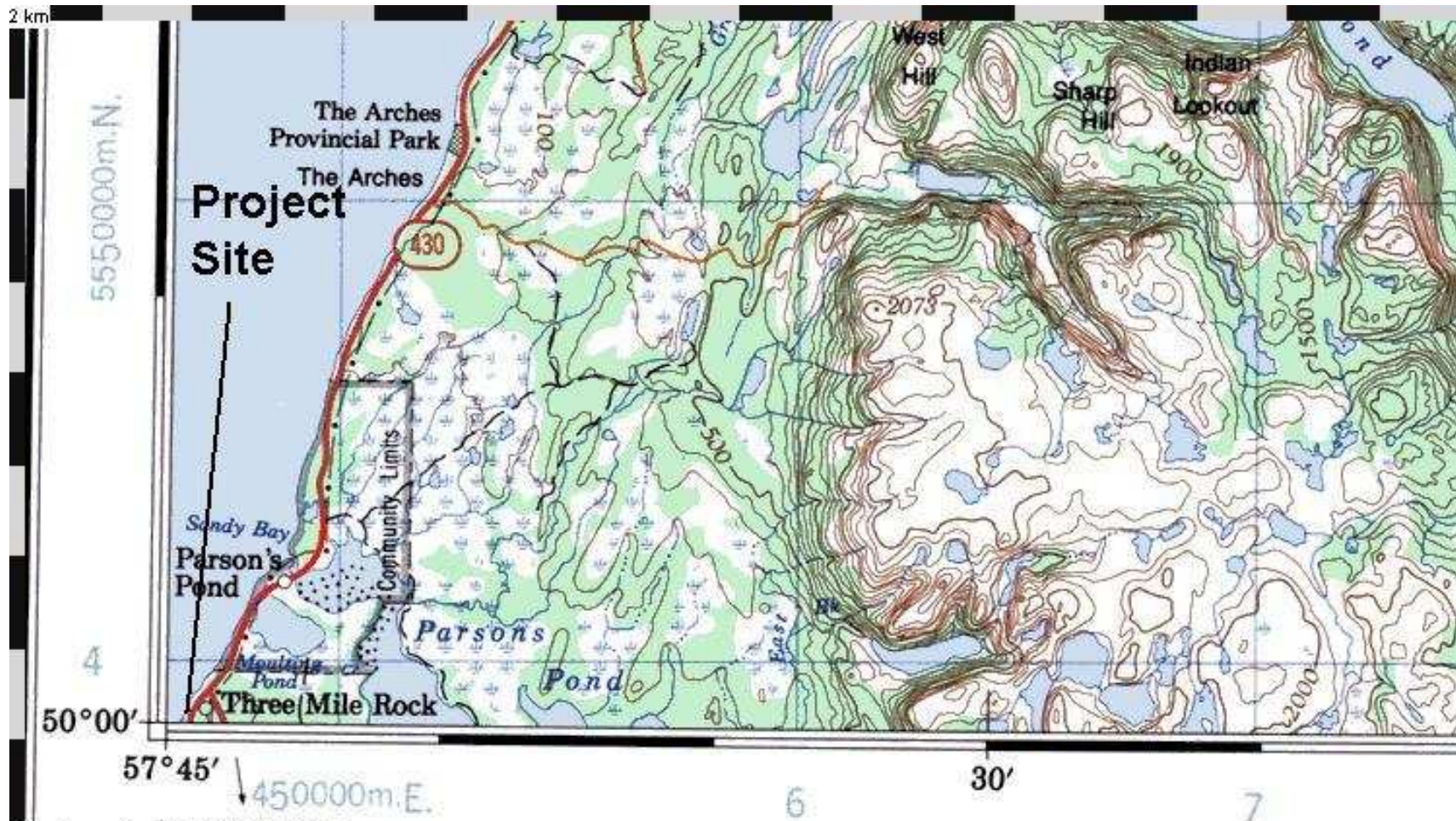


Photographie du site : vue aérienne du site de dragage de Three Mile Rock.

Three Mile Rock



	project MINOR DREDGING THREE MILE ROCK NEWFOUNDLAND	project designed conçu date D.C./D.F 25 MAY 2000
	revisions date drawing SITE PLAN	approved approuvé date Tender PWGSC Project Manager Administrateur de projets TPBGC project number no. du projet 106832



1 Scalebar unit = 2 km Head 10 km
 port-saunders 12-I-02-L, 1/8/2003, 10:23:10 AM, Touratech-QV-Navigator Three Mile Rock

Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

1 unité de l'échelle graphique = 2 km²

LÉGENDE

ZONE DRAGUÉE
ROUTE D'ACCÈS

QUAI LONGITUDINAL
RAMPE D'ACCÈS À L'EAU

DIGUE À TALUS (RUBBLE MOUND BREAKWATER)

RIVAGE

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS

THREE MILE ROCK TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

D.C./D.F. LE 25 MAI 2000

1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Three Rock Cove, T.-N.-L.

Nom de l'emplacement	Three Rock Cove, T.-N.-L.
Emplacement du site de nivellement de la plage	48° 37' 7" N; 59° 6' 37" O Three Rock Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11.
Emplacement de la décharge principale	48° 37' 7" N; 59° 6' 37" O Three Rock Cove, T.-N.-L. cf. carte : Mainland 12 B 11. Renivellement de la plage seulement. Aucun déchargement hors site.
Mode d'élimination	<ul style="list-style-type: none"> • Tracteur ou excavatrice terrestre pour le nivellement de la plage. • Bermes non requises. • Site accessible par la route en gravier existante. • Décharge non requise. • Travaux exécutés sur la plage, au-dessus de la ligne d'eau. • Équipement de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disponible sur place.
Quantité de déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • 150 m³ • 1-2 ans • 1-2 jours
Composition des déblais de dragage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage seront redéposés et nivelés autour de la plage. • Les déblais (sable et pierres) se trouvent au-dessus de la ligne d'eau. • Le site sert depuis longtemps à la pêche

	<p>côtière saisonnière et nous n'avons donc aucune raison de craindre la contamination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons recueilli aucun échantillon de sédiment marin pour analyse chimique puisque les déblais seront déchargés latéralement et nivelés sur place.
Rivage	<ul style="list-style-type: none"> • Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres. • La pente est jugée de minimale à modérée.
Utilisations du port	<ul style="list-style-type: none"> • L'emplacement sert à l'équipage de dix bateaux de pêche côtière. • Les installations comprennent un abri à treuil, une aire d'entreposage de casiers à homard, plusieurs rampes saisonnières de mise à l'eau de petits bateaux et une aire d'entreposage de bateaux.
Habitants et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs petites collectivités entourent Three Rock Cove, notamment Mainland (au sud-est), Salmon Cove et Lourdes (au nord-est). • Selon les cartes et les photographies du site, personne n'habite près du site. Il y a des maisons dans le secteur mais pas dans le secteur immédiat des travaux.
Qualité de l'air/bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Effet minimal prévu car le nivellement se fera uniquement avec un tracteur ou une excavatrice terrestre.
Ressources archéologiques/patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun site d'importance historique reconnu. Si le projet entraîne la découverte de tout objet de valeur historique, les travaux doivent être suspendus et la question doit être adressée aux ministères compétents.
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, les corneilles, les guillemots, les macareux moines, les aigles, les faucons et les balbuzards pêcheurs sont des oiseaux

	communs le long des côtes de T.-N.-L.
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> On peut trouver dans le secteur général des espèces de poissons telles que le homard, la tanche-tautogue, le poulamon, la plie rouge et le capelan (voir ci-dessous), ainsi que des mammifères marins tels que la baleine et le phoque.
Zones sensibles/protégées	<ul style="list-style-type: none"> La plage de Three Rock est une zone marine sensible, car elle protège aussi bien le capelan pendant la période de frai que les œufs pondus, et ce, du 1^{er} juin au 31 août (MPO, août 2002).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> Nos recherches n'ont révélé aucune espèce en péril dans ce site.
Sol	<ul style="list-style-type: none"> Les déblais qui proviennent de la plage se composent de sable et de pierres.
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux proposés seront exécutés au-dessus de la ligne d'eau.
Restrictions temporelles applicables	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux de nivellement de la plage pourraient correspondre à la période de migration/frai du capelan. Normalement, les travaux sont terminés avant la migration/le frai du capelan.

Renseignements supplémentaires

- Le nivellement de la plage a pour objet de faciliter l'installation de rampes saisonnières qui permettront aux pêcheurs exploitant de petits bateaux d'accéder chaque jour aux lieux de pêche en toute sécurité.
- Les pages suivantes renferment des renseignements supplémentaires tels que des photographies, le plan et la carte topographique du site.



Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Collier’s Landing.

Three Rock Cove



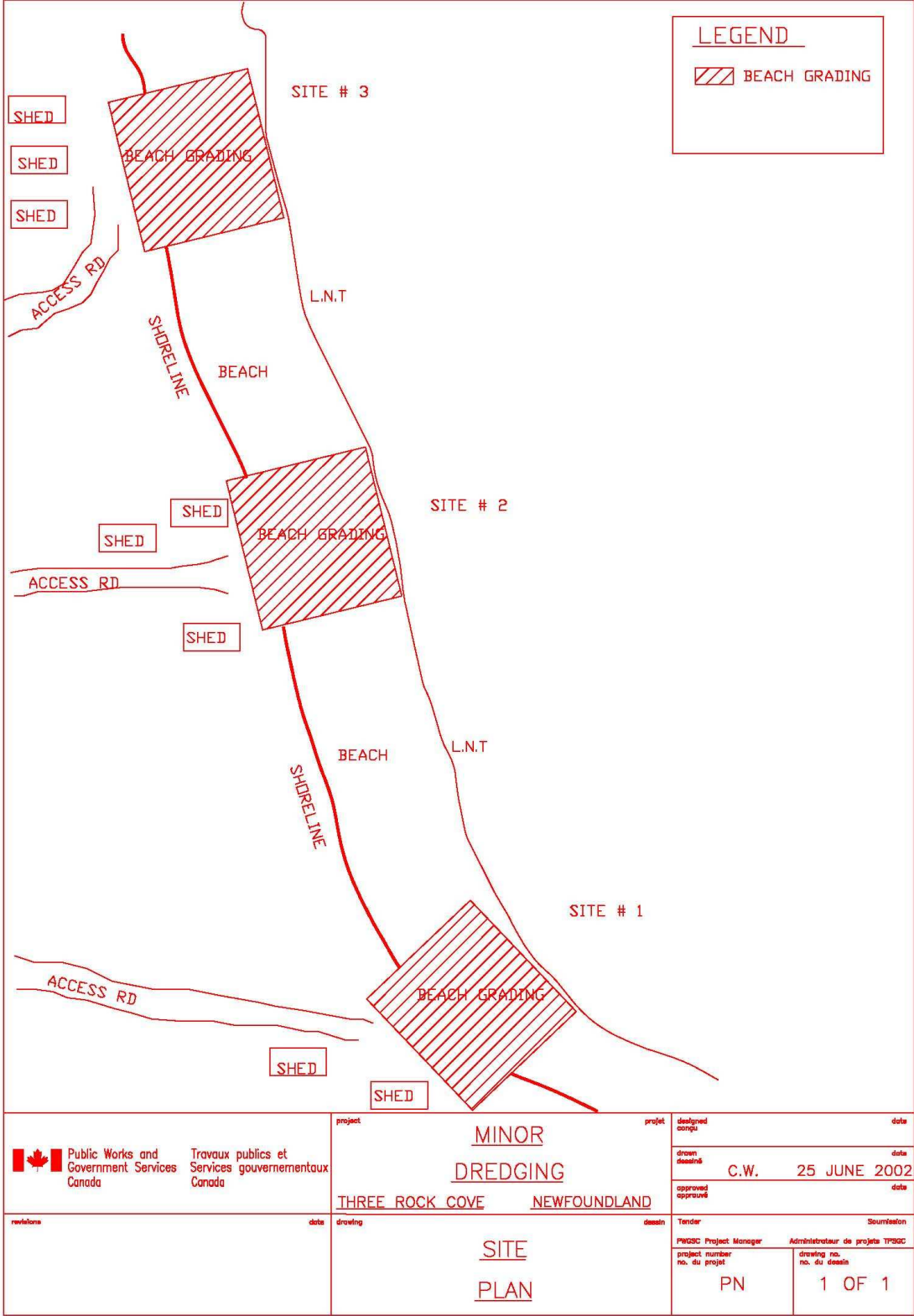
Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Jesso's Landing.

Three Rock Cove

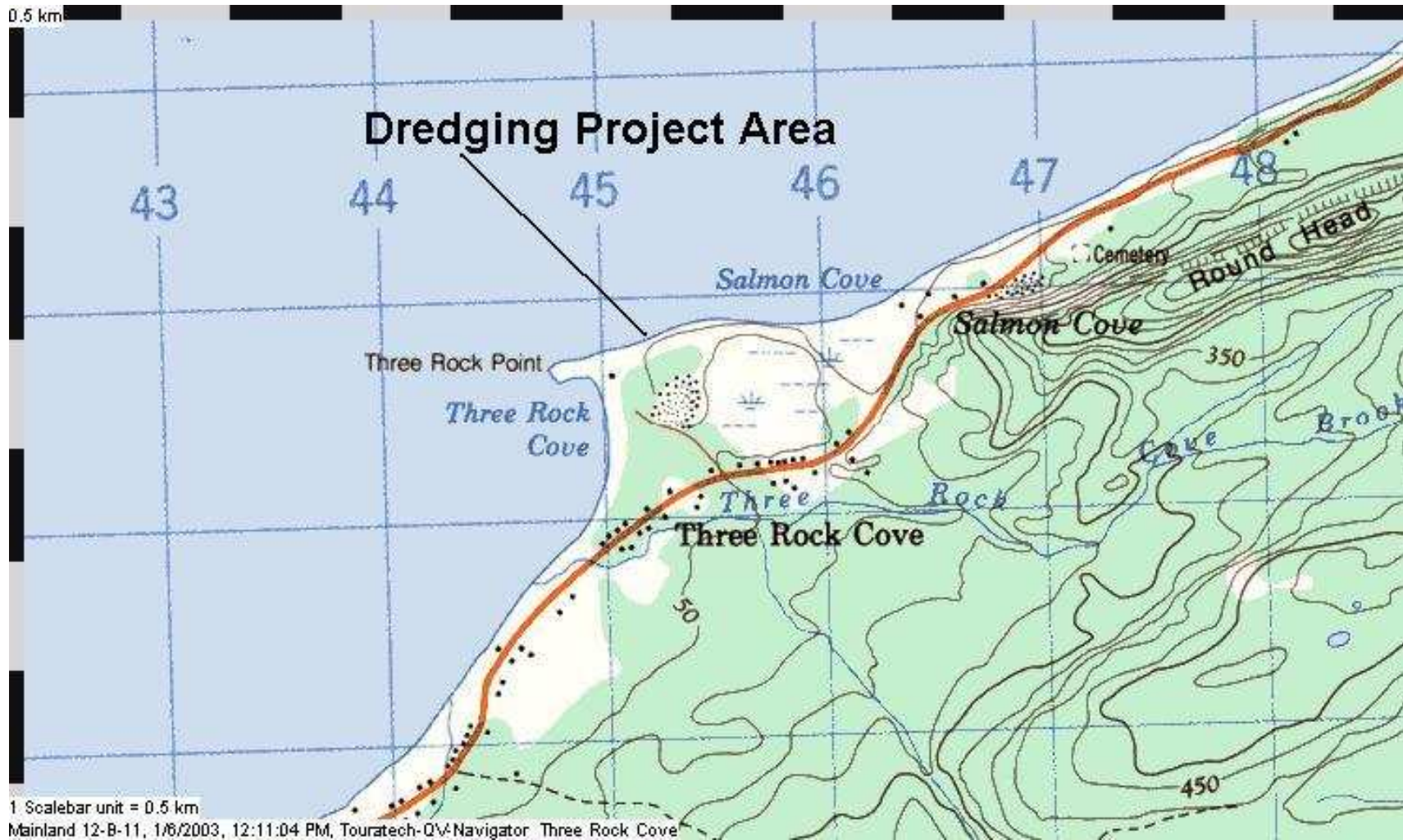


Photographie du site : vue aérienne du site de nivellement de la plage de Three Rock Cove – Penney’s Landing.

Three Rock Cove



Three Rock Cove



Carte 1 : Carte topographique du site du projet.

ZONE DU PROJET DE DRAGAGE

LÉGENDE

NIVELLEMENT DE LA PLAGES

SITE N° 3

HANGAR
HANGAR
HANGAR

NIVELLEMENT DE LA PLAGES

ROUTE D'ACCÈS
RIVAGE
MARÉE BASSE (L..N.T)

PLAGES

TRAVAUX DE DRAGAGE MINEURS
THREE ROCK COVE TERRE-NEUVE

PLAN DU SITE

C.W. LE 25 JUIN 2002
1 DE 1

**RENSEIGNEMENTS PAR SITE DESTINÉS
À L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT**

Trout River (T.-N.-L.)

Nom du site :	Trout River (T.-N.-L.)
Emplacement du site de dragage :	49° 28' 49" N; 58° 07' 56" O Trout River (T.-N.-L.) N° de carte : Trout River 12 G 8.
Emplacement du principal site d'élimination des déblais :	L'élimination des déblais hors du site est autorisée dans une décharge approuvée seulement, sous réserve de permission préalable du MSG.
Méthode d'élimination :	<ul style="list-style-type: none"> • Une excavatrice ou une rétrocaveuse à chenilles sera utilisée depuis le rivage pour enlever les matériaux qui se sont déposés dans ce site. • Site accessible par les routes goudronnées existantes. • Tous les travaux seront effectués depuis des endroits stables du littoral ou des quais, ou encore depuis un chemin d'extraction temporaire. Si nécessaire, une barge pourra être utilisée. • Les déblais de dragage seront chargés dans des camions étanches et transportés jusqu'à une décharge approuvée. L'élimination des déblais hors du site est autorisée dans une décharge approuvée seulement, sous réserve de permission préalable du MSG. • Tous les travaux seront effectués au-dessus de la laisse de haute mer. • Des nécessaires de dépollution en cas de déversement d'hydrocarbures seront disponibles sur place.
Quantité de déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • 700 m³ • 1-2 ans • Par le passé, les travaux ont nécessité de 3 à

	4 jours environ.
Qualité des déblais de dragage :	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse chimique des échantillons marins prélevés a révélé des concentrations excessives de chrome et de nickel. On a déterminé que ces fortes concentrations sont vraisemblablement naturelles, vu les concentrations également élevées présentes dans le substratum rocheux serpentinique. • Des échantillons de sédiments devraient être prélevés avant l'élimination des déblais. • Les matériaux à draguer se composent de sable et de gravier.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux de la plage consistent en du sable et du gravier. La pente serait considérée comme étant de minime à modérée.
Utilisations du port :	<ul style="list-style-type: none"> • En 2007, 80 entreprises exploitaient sur place 66 bateaux représentant une longueur totale de 461 mètres. • Le site se compose d'un quai longitudinal, d'une aire de service et de stationnement, de plusieurs quais privés et d'une rampe de mise à l'eau.
Villes, localités et résidences avoisinantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Trout River se trouve à environ 60 km au nord de Corner Brook. • D'après les cartes et les photographies, des résidences se trouvent très près du site.
Qualité de l'air et bruit :	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation devrait être minime, car seule une excavatrice ou une rétrocaveuse a été utilisée jusqu'ici pour procéder au dragage.
Ressources patrimoniales et archéologiques :	<ul style="list-style-type: none"> • À ce qu'on sache, le site ne contient pas d'endroits d'importance historique. Si le projet aboutit à la découverte de tout objet pouvant avoir une importance historique, les travaux seront suspendus et on en référera aux

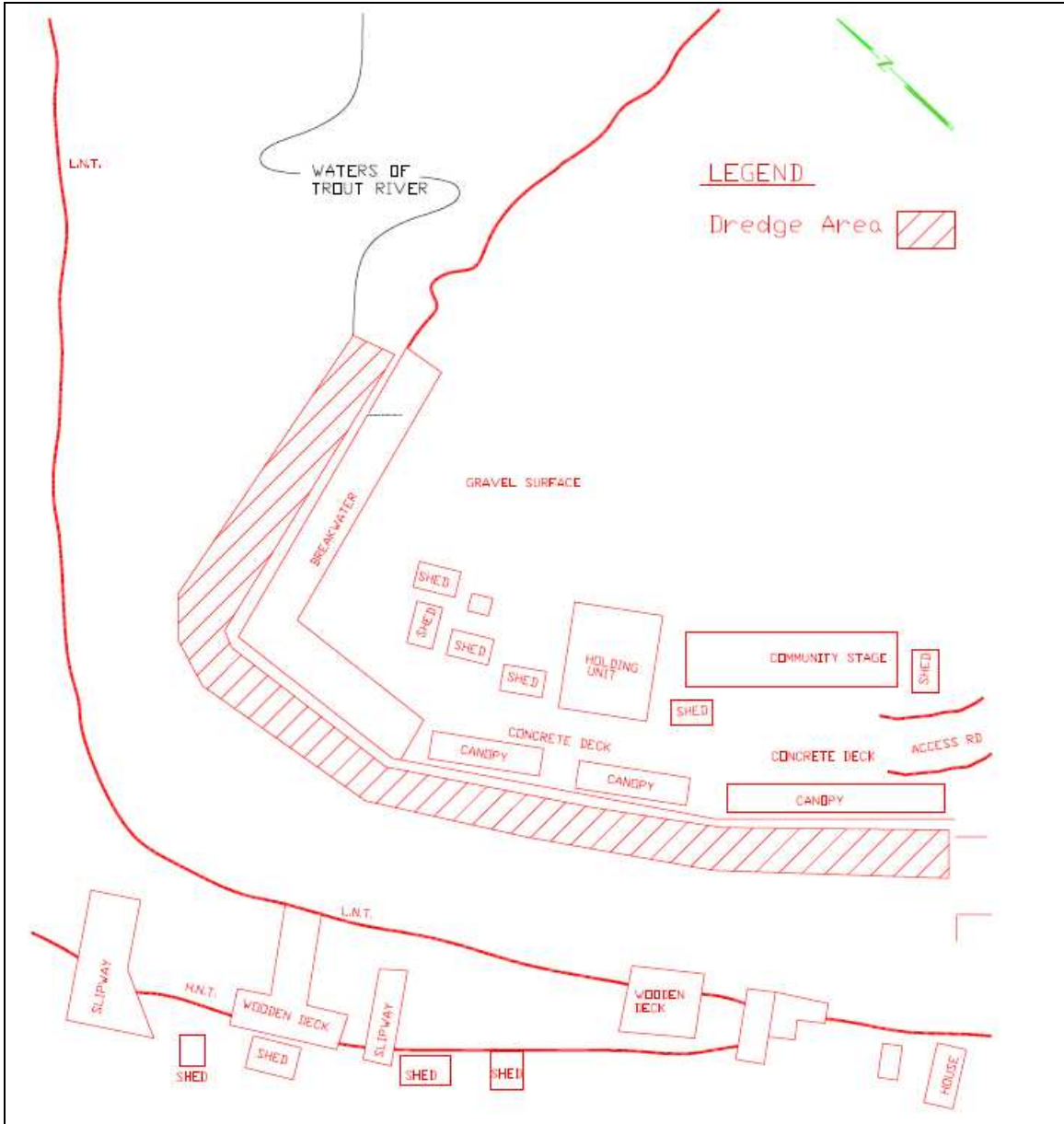
	ministères compétents.
Oiseaux :	<ul style="list-style-type: none"> • Les goélands, corneilles, guillemots, macareux, aigles, éperviers et balbuzards pêcheurs sont courants le long de certaines parties des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
Poisson et habitat du poisson :	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les poissons et autres espèces marines présents dans la région en général figurent le homard, la moule et l'oursin. Des mammifères marins comme les baleines et les phoques fréquentent probablement les eaux de cette région.
Zones sensibles ou protégées :	<ul style="list-style-type: none"> • Trout River se trouve à plusieurs kilomètres de la limite du parc national du Gros-Morne. • Trout River est une zone marine sensible pour la protection et la conservation des saumons atlantiques et des truites de mer du ruisseau Eastern Brook qui migrent entre la mer et la rivière Trout.
Espèces en péril :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la recherche effectuée, le site ne contient aucune espèce en péril. • Trout River se trouve dans l'aire de répartition générale du hibou des marais, du courlis eskimau, du garrot d'Islande, de la grive à joues grises, du moucherolle à côtés olive, du bec-croisé des sapins et du quiscale rouilleux. Bien qu'il se situe dans l'aire de distribution générale de ces espèces, il est peu probable que le site du projet constitue un habitat essentiel de ces dernières ou qu'il limite l'habitat qui est à leur disposition; le site ne contient pas non plus de composantes environnementales considérées comme importantes, vulnérables, menacées ou en voie de disparition et susceptibles d'être touchées par le projet.
Sol :	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux de la plage consistent en du

	sable et du gravier.
Qualité de l'eau :	<ul style="list-style-type: none"> • Des interactions avec l'eau de mer sont possibles.
Restrictions temporelles applicables :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction temporelle ne s'applique à ce site.
Renseignements supplémentaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de dragage entrepris dans ce site visent à permettre aux pêcheurs d'accéder en toute sécurité aux eaux depuis le chenal d'accès et l'aire d'amarrage, que la dérive littorale remplit de matériaux. • Les pages suivantes contiennent d'autres renseignements, notamment des photographies et une carte topographique du site.

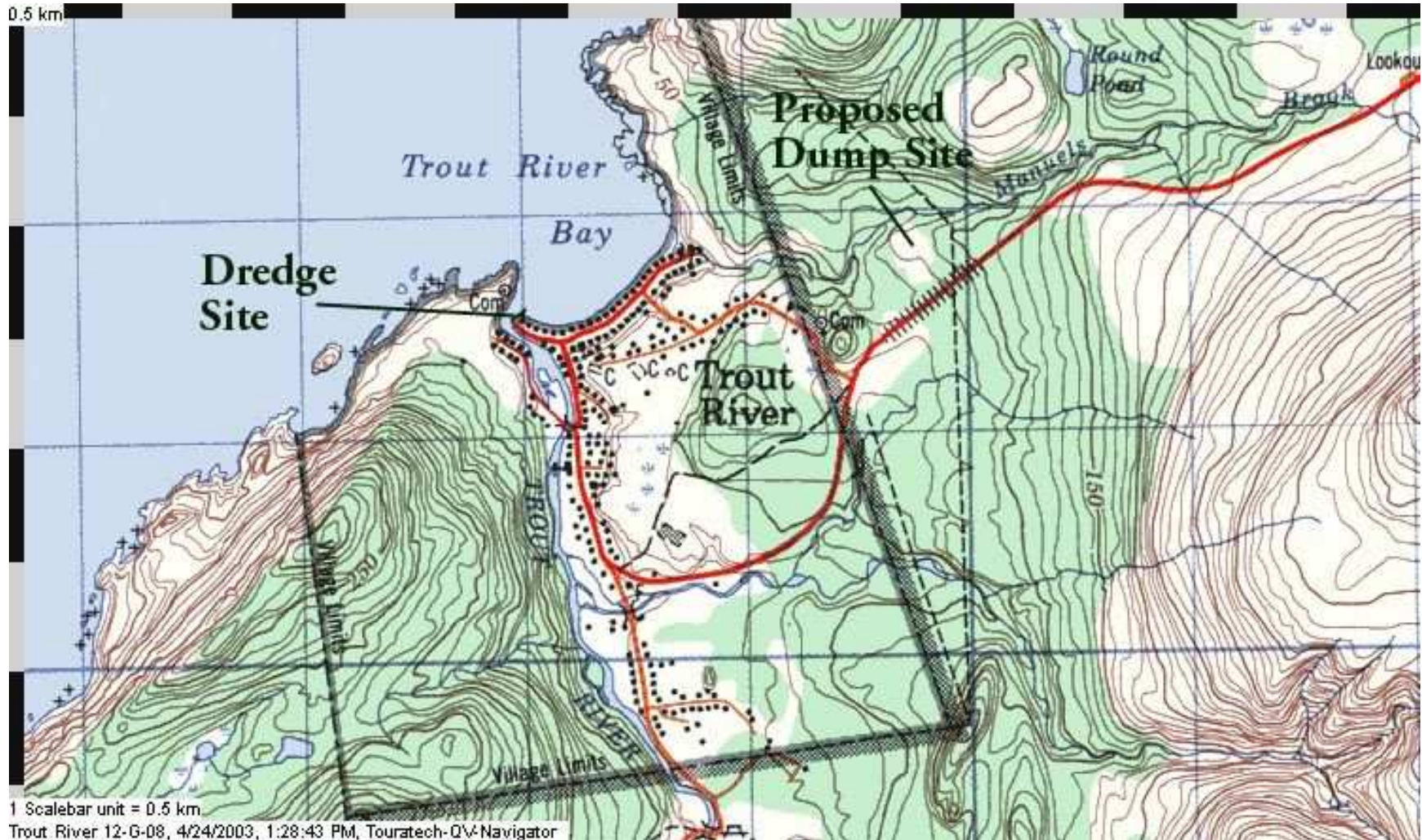


Trout River Dredge Area = Zone à draguer à Trout River

Photographie du site : Vue aérienne du site des travaux de dragage à Trout River.



Trout River



Carte 1: Carte topographique du site du projet.

**ANNEXE B : ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL DU MPO - T.-N.-L. : DRAGAGE
D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE**



DRAGAGE D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Pêches et Océans Canada
Énoncé opérationnel de
Terre-Neuve-et-Labrador

Version 3.0

Le dragage d'entretien périodique a pour but d'enlever les sédiments accumulés au fond d'un chenal afin de conserver la profondeur nominale des installations existantes destinées à l'utilisation du public comme les voies de navigation, les ports, les marinas, les rampes de mise à l'eau, les installations portuaires et les ouvrages de prise d'eau (fixes) permanents. Il ne comprend pas le dragage d'un chenal à d'autres fins, par exemple pour l'installation de drains agricoles ou de prises d'eau. Ce type de dragage s'effectue à intervalles réguliers (p. ex., au moins une fois tous les cinq ans) et ne prévoit aucun agrandissement de la zone draguée. Habituellement, le dragage se fait par des moyens mécaniques, comme une benne à traction, une pelle à benne traînante ou encore une rétrocaveuse. La menace la plus importante pour l'habitat du poisson provient de l'augmentation de la quantité des sédiments en suspension dans la colonne d'eau durant le dragage.

Pêches et Océans Canada (MPO) est responsable de la protection des poissons et de leur habitat au Canada. En vertu de la *Loi sur les pêches*, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins que cette DDP n'ait été autorisée par le MPO au préalable. Si vous respectez les conditions et prenez les mesures décrites ci-dessous, vous agirez conformément au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*.

Le présent énoncé opérationnel décrit les conditions d'application et les mesures à intégrer à un programme de dragage d'entretien périodique pour éviter les effets négatifs pour l'habitat du poisson. Vous pouvez procéder au dragage d'entretien sans soumettre votre projet à un examen du MPO si les conditions suivantes sont respectées :

- les activités de dragage ne sont effectuées qu'aux fins de navigation ou les ouvrages de prise d'eau (fixes) permanents;
- le site a déjà été dragué par le passé, conformément aux résultats d'un examen antérieur du gouvernement, et aucun agrandissement de la zone draguée n'est prévu;
- les sédiments à retirer ne sont pas contaminés;
- la matière draguée ne sera pas utilisée pour remplir les rives ou les terres humides adjacentes; et
- les *Mesures visant à protéger le poisson et son habitat lors du dragage d'entretien périodique*, décrites ci-dessous dans le présent énoncé opérationnel sont appliquées.

Si vous ne pouvez pas respecter toutes les conditions susmentionnées ou prendre toutes les mesures décrites ci-dessous, la poursuite de votre projet pourrait constituer une infraction aux termes du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les*

pêches, et des accusations pourraient être portées contre vous. Si vous vous trouvez dans cette situation, vous devriez communiquer avec le bureau du MPO de votre région pour obtenir du Ministère des solutions possibles pour éviter de contrevenir à la *Loi sur les pêches*.

Vous devez également observer toute législation municipale, provinciale, territoriale ou fédérale qui s'applique aux travaux faisant l'objet du présent énoncé opérationnel. Tout travail entrepris en vertu de cet énoncé opérationnel doit aussi respecter les articles de la *Loi sur les espèces en péril* (www.registrelep.gc.ca). Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau du MPO de votre région (consultez la liste reproduite à la deuxième page).

Nous vous prions d'aviser le MPO au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux en remplissant et en envoyant le formulaire de déclaration (http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/modernizing-moderniser/epmp-pmpe/nl/form_f.asp) de Terre-Neuve-et-Labrador au bureau du MPO de votre région. Cette information nous permettra d'évaluer l'efficacité des mesures incluses dans cet énoncé opérationnel.

Mesures visant à protéger le poisson et son habitat lors du dragage d'entretien périodique

1. Utiliser les routes, les bandes défrichées ou les sentiers existants dans la mesure du possible, afin de ne pas perturber la végétation riveraine.
2. Réduire la zone riveraine temporairement perturbée par les activités d'accès le long de la propriété adjacente, et préserver les arbres, les arbustes et les herbes à proximité du rivage.
3. Planifier le dragage d'entretien périodique de manière à ne pas perturber les étapes sensibles de vie du poisson en respectant les périodes établies par la province ou le territoire (du 1^{er} juin au 30 septembre sur l'île et du 15 juin au 15 septembre au Labrador).
4. Avant de commencer les travaux, mettre en place des mesures efficaces de contrôle des sédiments afin d'éviter le transport de matières en suspension vers l'aval. Inspecter ces ouvrages régulièrement et tout au long des travaux et, au besoin, apporter toutes les mesures correctives qui s'imposent. Retirer toute barrière à sédiment de manière à éviter le transport des sédiments hors du site de dragage.

- 4.1 Procéder au dragage lorsque l'eau est calme afin de réduire au minimum la mise en suspension des sédiments fins dans la colonne d'eau et pour assurer l'efficacité des mesures de contrôle des sédiments.
5. Limiter le dragage à la superficie et à la profondeur nécessaires pour la navigation.
 - 5.1. Éviter l'emplage dans le fond ou le dragage avec dépôt adjacent.
6. Utiliser la machinerie sur la terre ou l'eau (c.-à-d., à partir d'une barge ou d'un navire) de façon à perturber le moins possible les berges ou le lit du plan d'eau.
 - 6.1. S'assurer que la machinerie est propre et exempte de fuites à son arrivée sur le chantier, et la maintenir dans cet état par la suite.
 - 6.2. Faire le nettoyage, l'entretien et le ravitaillement de la machinerie de chantier et entreposer les hydrocarbures et les autres produits dangereux dans un endroit éloigné du plan d'eau afin de prévenir l'introduction de substances nocives dans l'eau.
 - 6.3. Garder sur le chantier une trousse de lutte contre les déversements pour être en mesure d'intervenir en cas de fuites ou de déversements.
 - 6.4. Ramettre dans leur état initial les berges perturbées par les travaux.
7. Stabiliser tous les déchets retirés du chantier de façon à empêcher qu'ils ne soient entraînés vers le plan d'eau. Cela peut inclure le recouvrement des matériaux empiétés avec une natte ou une bâche biodégradable ou le repiquage de graminées ou d'arbustes sur ces matériaux.
8. Rétablir toute la végétation sur les zones qui ont été perturbées en y semant de l'herbe ou en y plantant des arbres et des arbustes, de préférence indigènes, et recouvrir d'un paillis les surfaces semées et végétalisées afin d'empêcher l'érosion et de favoriser la germination. Si la saison de croissance est trop avancée, il faut stabiliser le terrain (p. ex., recouvrir les zones exposées de matelas anti-érosion pour empêcher le mouvement du sol et l'érosion) et attendre au printemps suivant pour rétablir la végétation.
 - 8.1. Maintenir des mesures efficaces de contrôle de la sédimentation et de l'érosion jusqu'à ce que les zones perturbées soient entièrement remises en végétation.

BUREAUX DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO) À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

District de l'Est - MPO

1144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T.-N.-L.) A1N 5E8
Tél. : (709) 772-5597
Télééc. : (709) 772-2659

District du Centre - MPO

4 A Bayley Street, bureau 200
Grand Falls-Windsor (T.-N.-L.) A2A 2T5
Tél. : (709) 292-5197
Télééc. : (709) 292-5205

District du Sud - MPO

1144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T.-N.-L.) A1N 5E8
Tél. : (709) 772-7345
Télééc. : (709) 772-2659

District de l'Ouest - MPO

1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6
Tél. : (709) 637-4349
Télééc. : (709) 637-4445

District de Labrador - MPO

C.P. 7003, Station C
202 Kelland Dr.
Happy Valley-Goose Bay (T.-N.-L.) A0P 1C0
Tél. : (709) 896-6151
Télééc. : (709) 896-8419

Also available in English

http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/modernizing-moderniser/epmp-pmpe/index_e.asp

MPO/2007-1283

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2007

Le présent énoncé opérationnel (Version 3.0) peut faire l'objet d'une mise à jour au besoin par le ministère des Pêches et des Océans. Il vous incombe d'utiliser la version la plus récente. Veuillez consulter le site Web affichant les énoncés opérationnels afin de vérifier si une version plus récente a été publiée : http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/modernizing-moderniser/epmp-pmpe/index_f.asp.



FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Pêches et Océans Canada
Terre-Neuve-et-Labrador Énoncé opérationnel

Version 3.0

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR

NOM : _____ ADRESSE : _____
VILLE/MILLAGE : _____ PROVINCE/TERRITOIRE : _____ CODE POSTAL : _____
N° DE TÉL. (RÉSIDENT) : _____ N° DE TÉL. (TRAVAIL) : _____
N° DE TÉLÉCOPIEUR : _____ COURRIEL : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR (veuillez fournir ces renseignements si un entrepreneur travaille au nom du promoteur)

NOM : _____ ADRESSE : _____
VILLE/MILLAGE : _____ PROVINCE/TERRITOIRE : _____ CODE POSTAL : _____
N° DE TÉL. (RÉSIDENT) : _____ N° DE TÉL. (TRAVAIL) : _____
N° DE TÉLÉCOPIEUR : _____ COURRIEL : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Choisir les énoncés opérationnels utilisés (cocher toutes les cases pertinentes):

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aménagement de lotissements pour chalets | <input type="checkbox"/> Enlèvement de la végétation aquatique | <input type="checkbox"/> Franchissements à ciel ouvert d'un cours d'eau isolé ou asséché |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une plage pour usage résidentiel | <input type="checkbox"/> Enlèvement d'une digue de castor | <input type="checkbox"/> Franchissement par perforation et perçage |
| <input type="checkbox"/> Ancrages | <input type="checkbox"/> Entretien de la végétation riveraine dans les emprises existantes | <input type="checkbox"/> Franchissements temporaires des cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Câbles sous-marins | <input type="checkbox"/> Entretien des plages publiques | <input type="checkbox"/> Ponts à portée libre |
| <input type="checkbox"/> Construction d'étangs isolés | <input type="checkbox"/> Entretien des pontceaux | <input type="checkbox"/> Ponts de glace et le remplissage de neige |
| <input type="checkbox"/> Construction de lignes aériennes | <input type="checkbox"/> Entretien des ponts | <input type="checkbox"/> Récupération des bilots immergés |
| <input type="checkbox"/> Construction de quais et de hangars à bateaux | <input type="checkbox"/> Forage dirigé haute pression | |
| <input type="checkbox"/> Dragage d'entretien périodique | | |

Déterminer le type de plan d'eau ou de cours d'eau situé à proximité de votre projet

- Rivière ou ruisseau Environnement marin (océan ou mer) Étangs ou terre humide (moins de 8 hectares)
 Lac (8 hectares ou plus) Estuaire

EMPLACEMENT DU PROJET (veuillez noter : compléter cette section si l'emplacement diffère de celui indiqué dans les renseignements sur le promoteur. Veuillez annexer les divers emplacements du projet sur une feuille supplémentaire si nécessaire)

Nom du plan d'eau ou du cours d'eau	Coordonnées du projet (coordonnées UTM ou en degrés, minutes, secondes), si disponible Vers l'est: _____ Vers le nord: _____ Latitude: _____ Longitude: _____
Description officielle (plan, bloc, terrain, concession, canton, section)	Route d'accès à l'endroit proposé des travaux (c.-à-d. route rurale ou numéro d'autoroute)
Date proposée du début des travaux (aaaa/mm/jj):	Date proposée de la fin des travaux (aaaa/mm/jj):

Nous vous prions d'aviser le Ministère des Pêches et Océans (MPO), de préférence, 10 jours ouvrables avant le début des travaux en remplissant et en envoyant le formulaire de déclaration par télécopieur ou par la poste au bureau du MPO de votre région. Cette information nous permettra d'évaluer l'efficacité des mesures incluses dans cet énoncé opérationnel.

Je, _____ atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire, au meilleur de mes connaissances, sont exacts et complets.

Signature _____ Date _____

Remarque : Si vous ne pouvez pas satisfaire à toutes les conditions et que vous ne pouvez pas intégrer l'ensemble des mesures énumérées dans l'énoncé opérationnel, votre projet pourrait contrevenir au paragraphe 35(1) de la Loi sur les pêches, et une mesure d'application de la loi pourrait être prise contre vous. Dans ce cas, vous devriez communiquer avec le bureau du MPO de votre région et vous soumettrez obtenir l'aide du MPO sur les options possibles que vous devriez envisager afin de ne pas contrevenir à la Loi sur les pêches.

Les renseignements en ce qui concerne les travaux et les ouvrages proposés dans le présent formulaire sont recueillis par le MPO en vertu de la Loi sur les pêches afin de faire respecter les dispositions de cette loi qui portent sur la protection de l'habitat du poisson. Les renseignements personnels seront protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et seront conservés dans le fichier de renseignements personnels DFO-EG-905. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, toute personne a le droit d'accéder à l'information d'un fichier de renseignements personnels qui la concerne. Les consignes à suivre pour faire une demande d'accès à des renseignements personnels se trouvent

**BUREAUX DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA
(MPO) À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

District de l'Est - MPO

1144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T.-N.-L.) A1N 5E8
Tél. : (709) 772-5597
Télééc. : (709) 772-2659

District du Centre - MPO

4 A Bayley Street, bureau 200
Grand Falls-Windsor (T.-N.-L.) A2A 2T5
Tél. : (709) 292-5197
Télééc. : (709) 292-5205

District du Sud - MPO

1144 Topsail Rd.
Mt. Pearl (T.-N.-L.) A1N 5E8
Tél. : (709) 772-7345
Télééc. : (709) 772-2659

District de l'Ouest - MPO

1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6
Tél. : (709) 637-4349
Télééc. : (709) 637-4445

District de Labrador - MPO

C.P. 7003, Station C
202 Kelland Dr.
Happy Valley-Goose Bay (T.-N.-L.) A0P 1C0
Tél. : (709) 896-6151
Télééc. : (709) 896-8419

Also available in English

http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/modernizing-moderniser/epmp-pmpe/index_e.asp

MPO/2007-1263

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2007

Le présent énoncé opérationnel (Version 3.0) peut faire l'objet d'une mise à jour au besoin par le ministère des Pêches et des Océans. Il vous incombe d'utiliser la version la plus récente. Veuillez consulter le site Web affichant les énoncés opérationnels afin de vérifier si une version plus récente a été publiée : http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/modernizing-moderniser/epmp-pmpe/index_f.asp.

**ANNEXE C : APPROBATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES
EAUX NAVIGABLES - SITES DES TRAVAUX DE REDRAGAGE DE CHENAUX DE
NAVIGATION**

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (L.R.C. [1985] ch. N-22)
modifiée par la partie 7 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. (2009), ch. 2 (*Loi sur la protection des eaux navigables*), PARTIE I

Paragraphe 5(1) et 5(3) – Obstacle autre qu'important.

8200-00-1062

Approbation

DEMANDEUR : M^{me} Sharon Branton
Pêches et Océans Canada
1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6

OUVRAGE : Dragage

EMPLACEMENT DU SITE : À environ 48° 45' 56" de latitude nord et 58° 47' 24" de longitude ouest dans les eaux de Blue Beach, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

AVIS IMPORTANT : Le présent document a pour objet d'approuver l'ouvrage, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, eu égard à ses effets sur la navigation maritime. La construction, l'emplacement, l'entretien, l'exploitation, l'utilisation et le retrait de l'ouvrage doivent être conformes au(x) plan(s) approuvé(s), à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements qui en découlent, ainsi qu'aux conditions de l'approbation. Il incombe au demandeur d'obtenir les approbations de toute autre forme, y compris les permis de construction, qui seraient requises en vertu des lois applicables.

ATTENDU QUE le demandeur précité a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités une demande d'approbation en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* de l'ouvrage indiqué ci-dessus situé au site susmentionné et conforme au(x) plan(s) ci-joint(s);

ATTENDU QUE l'on estime souhaitable d'approuver ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour une période de trente ans, en application des dispositions de l'annexe citée au paragraphe 3(1) *du Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables*.

À CES CAUSES, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités approuve par la présente, en vertu des paragraphes 5(1) et 5(3) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ledit ouvrage au site indiqué et les plans

correspondants pour la période susmentionnée, cela aussi souvent que nécessaire, sous réserve des conditions suivantes :

1. Un « Avis à la navigation » doit être émis dix jours avant l'amorce de tout ouvrage (y compris tout ouvrage subséquent) et de nouveau après l'achèvement de cet ouvrage, afin d'informer les exploitants de bateaux de la région. Pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin, il faut communiquer avec les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), en téléphonant au 709-772-2083.
2. L'ouvrage doit être réalisé de manière conforme aux plans approuvés.
3. Tous les déblais de dragage doivent être éliminés au-dessus de la laisse de haute mer ou dans une décharge approuvée.
4. Toute barge ou tout matériel utilisé dans la réalisation de l'ouvrage doit être constamment visible et marqué conformément au *Règlement sur les abordages* découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
5. Les bateaux doivent pouvoir franchir à tout moment et en toute sécurité le site de l'ouvrage, en étant aidés au besoin.

(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)

Dan Shea
Gestionnaire

Programme de protection des eaux navigables
Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des

Collectivités

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (L.R.C. [1985] ch. N-22)
modifiée par la partie 7 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. (2009), ch. 2 (*Loi sur la protection des eaux navigables*), PARTIE I
Paragraphe 5(1) et 5(3) – Obstacle autre qu'important.

8200-03-1105

Approbation

DEMANDEUR : Pêches et Océans Canada
Ports pour petits bateaux
1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6

OUVRAGE : Dragage

EMPLACEMENT DU SITE : À environ 48°13' 26" de latitude nord et 058°52' 01" de longitude ouest, dans la rivière Crabbes, à St. David's, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador

AVIS IMPORTANT : Le présent document a pour objet d'approuver l'ouvrage, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, eu égard à ses effets sur la navigation maritime. La construction, l'emplacement, l'entretien, l'exploitation, l'utilisation et le retrait de l'ouvrage doivent être conformes au(x) plan(s) approuvé(s), à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements qui en découlent, ainsi qu'aux conditions de l'approbation. Il incombe au demandeur d'obtenir les approbations de toute autre forme, y compris les permis de construction, qui seraient requises en vertu des lois applicables.

ATTENDU QUE le demandeur précité a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités une demande d'approbation en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* de l'ouvrage indiqué ci-dessus situé au site susmentionné et conforme au(x) plan(s) ci-joint(s);

ATTENDU QUE l'on estime souhaitable d'approuver ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour une période de trente ans, en application des dispositions de l'annexe citée au paragraphe 3(1) *du Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables*.

À CES CAUSES, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités approuve par la présente, en vertu des paragraphes 5(1) et 5(3) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour la période susmentionnée, sous réserve des conditions suivantes :

1. La réalisation de l'ouvrage doit débuter dans les six mois et se terminer dans les trois mois suivant la date de l'approbation.

2. L'ouvrage doit être réalisé conformément aux plans approuvés.
3. Un « Avis à la navigation » doit être émis dix jours avant l'amorce de tout ouvrage (y compris tout ouvrage subséquent) et de nouveau après l'achèvement de cet ouvrage, afin d'informer les exploitants de bateaux de la région. Pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin, il faut communiquer avec les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), en téléphonant au 709-772-2083.
4. Tous les déblais de dragage doivent être éliminés dans une décharge approuvée.
5. Tout câble, tout matériel ou tout ce qui représente un danger temporaire résultant de la réalisation de l'ouvrage doit être clairement marqué de manière à être visible pour les bateaux circulant dans la région.
6. Toute barge ou tout matériel utilisé dans la réalisation de l'ouvrage doit être constamment visible et marqué conformément au *Règlement sur les abordages* découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

St. John's (T.-N.-L.)

Date : _____

Dan Shea

_____ navigables

Gestionnaire
Programme de protection des eaux

Sécurité maritime
Transports Canada
Atlantique, Terre-Neuve
Pour le ministre des Transports, de
l'Infrastructure et des Collectivités

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (L.R.C. [1985] ch. N-22)
modifiée par la partie 7 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. (2009), ch. 2 (*Loi sur la protection des eaux navigables*), PARTIE I

Paragraphe 5(1) et 5(3) – Obstacle autre qu'important.

8200-03-1111

Approbation

DEMANDEUR : M^{me} Sharon Branton
Pêches et Océans Canada
1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6

OUVRAGE : Dragage

EMPLACEMENT DU SITE : À environ 47° 19' 05" de latitude nord et 58° 42' 32" de longitude ouest dans les eaux de la rivière Fischell's, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

AVIS IMPORTANT : Le présent document a pour objet d'approuver l'ouvrage, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, eu égard à ses effets sur la navigation maritime. La construction, l'emplacement, l'entretien, l'exploitation, l'utilisation et le retrait de l'ouvrage doivent être conformes au(x) plan(s) approuvé(s), à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements qui en découlent, ainsi qu'aux conditions de l'approbation. Il incombe au demandeur d'obtenir les approbations de toute autre forme, y compris les permis de construction, qui seraient requises en vertu des lois applicables.

ATTENDU QUE le demandeur précité a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités une demande d'approbation en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* de l'ouvrage indiqué ci-dessus situé au site susmentionné et conforme au(x) plan(s) ci-joint(s);

ATTENDU QUE l'on estime souhaitable d'approuver ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour une période de trente ans, en application des dispositions de l'annexe citée au paragraphe 3(1) *du Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables*.

À CES CAUSES, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités approuve par la présente, en vertu des paragraphes 5(1) et 5(3) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ledit ouvrage au site indiqué et les plans

correspondants pour la période susmentionnée, cela aussi souvent que nécessaire, sous réserve des conditions suivantes :

1. Un « Avis à la navigation » doit être émis dix jours avant l'amorce de tout ouvrage (y compris tout ouvrage subséquent) et de nouveau après l'achèvement de cet ouvrage, afin d'informer les exploitants de bateaux de la région. Pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin, il faut communiquer avec les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), en téléphonant au 709-772-2083.
2. L'ouvrage doit être réalisé de manière conforme aux plans approuvés.
3. Tous les déblais de dragage doivent être éliminés au-dessus de la laisse de haute mer ou dans une décharge approuvée.
4. Toute barge ou tout matériel utilisé dans la réalisation de l'ouvrage doit être constamment visible et marqué conformément au *Règlement sur les abordages* découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
5. Les bateaux doivent pouvoir franchir à tout moment et en toute sécurité le site de l'ouvrage, en étant aidés au besoin.

(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)

Dan Shea
Gestionnaire

Programme de protection des eaux navigables
Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des

Collectivités

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (L.R.C. [1985] ch. N-22)
modifiée par la partie 7 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. (2009), ch. 2 (*Loi sur la protection des eaux navigables*), PARTIE I

Paragraphe 5(1) et 5(3) – Obstacle autre qu'important.

8200-00-1106

Approbation

DEMANDEUR : M^{me} Sharon Branton
Pêches et Océans Canada
1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6

OUVRAGE : Dragage

EMPLACEMENT DU SITE : À environ 48°41' 42" de latitude nord et 58°40' 52" de longitude ouest dans les eaux de Fox Island River, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

AVIS IMPORTANT : Le présent document a pour objet d'approuver l'ouvrage, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, eu égard à ses effets sur la navigation maritime. La construction, l'emplacement, l'entretien, l'exploitation, l'utilisation et le retrait de l'ouvrage doivent être conformes au(x) plan(s) approuvé(s), à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements qui en découlent, ainsi qu'aux conditions de l'approbation. Il incombe au demandeur d'obtenir les approbations de toute autre forme, y compris les permis de construction, qui seraient requises en vertu des lois applicables.

ATTENDU QUE le demandeur précité a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités une demande d'approbation en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* de l'ouvrage indiqué ci-dessus situé au site susmentionné et conforme au(x) plan(s) ci-joint(s);

ATTENDU QUE l'on estime souhaitable d'approuver ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour une période de trente ans, en application des dispositions de l'annexe citée au paragraphe 3(1) *du Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables*.

À CES CAUSES, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités approuve par la présente, en vertu des paragraphes 5(1) et 5(3) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ledit ouvrage au site indiqué et les plans

correspondants pour la période susmentionnée, cela aussi souvent que nécessaire, sous réserve des conditions suivantes :

1. Un « Avis à la navigation » doit être émis dix jours avant l'amorce de tout ouvrage (y compris tout ouvrage subséquent) et de nouveau après l'achèvement de cet ouvrage, afin d'informer les exploitants de bateaux de la région. Pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin, il faut communiquer avec les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), en téléphonant au 709-772-2083.
2. L'ouvrage doit être réalisé de manière conforme aux plans approuvés.
3. Tous les déblais de dragage doivent être éliminés au-dessus de la laisse de haute mer ou dans une décharge approuvée.
4. Toute barge ou tout matériel utilisé dans la réalisation de l'ouvrage doit être constamment visible et marqué conformément au *Règlement sur les abordages* découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
5. Les bateaux doivent pouvoir franchir à tout moment et en toute sécurité le site de l'ouvrage, en étant aidés au besoin.

(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)

Dan Shea
Gestionnaire

Programme de protection des eaux navigables
Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des

Collectivités

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (L.R.C. [1985] ch. N-22)
modifiée par la partie 7 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. (2009), ch. 2 (*Loi sur la protection des eaux navigables*), PARTIE I

Paragraphe 5(1) et 5(3) – Obstacle autre qu'important.

8200-00-1197

Approbation

DEMANDEUR : M^{me} Sharon Branton
Pêches et Océans Canada
1 Regent Square
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7K6

OUVRAGE : Dragage

EMPLACEMENT DU SITE : À environ 50° 01' 59" de latitude nord et 57° 42' 42" de longitude ouest dans les eaux de Parson's Pond, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

AVIS IMPORTANT : Le présent document a pour objet d'approuver l'ouvrage, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, eu égard à ses effets sur la navigation maritime. La construction, l'emplacement, l'entretien, l'exploitation, l'utilisation et le retrait de l'ouvrage doivent être conformes au(x) plan(s) approuvé(s), à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et aux règlements qui en découlent, ainsi qu'aux conditions de l'approbation. Il incombe au demandeur d'obtenir les approbations de toute autre forme, y compris les permis de construction, qui seraient requises en vertu des lois applicables.

ATTENDU QUE le demandeur précité a présenté au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités une demande d'approbation en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* de l'ouvrage indiqué ci-dessus situé au site susmentionné et conforme au(x) plan(s) ci-joint(s);

ATTENDU QUE l'on estime souhaitable d'approuver ledit ouvrage au site indiqué et les plans correspondants pour une période de trente ans, en application des dispositions de l'annexe citée au paragraphe 3(1) *du Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables*.

À CES CAUSES, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités approuve par la présente, en vertu des paragraphes 5(1) et 5(3) de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, ledit ouvrage au site indiqué et les plans

correspondants pour la période susmentionnée, cela aussi souvent que nécessaire, sous réserve des conditions suivantes :

1. Un « Avis à la navigation » doit être émis dix jours avant l'amorce de tout ouvrage (y compris tout ouvrage subséquent) et de nouveau après l'achèvement de cet ouvrage, afin d'informer les exploitants de bateaux de la région. Pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin, il faut communiquer avec les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), en téléphonant au 709-772-2083.
2. L'ouvrage doit être réalisé de manière conforme aux plans approuvés.
3. Tous les déblais de dragage doivent être éliminés au-dessus de la laisse de haute mer ou dans une décharge approuvée.
4. Toute barge ou tout matériel utilisé dans la réalisation de l'ouvrage doit être constamment visible et marqué conformément au *Règlement sur les abordages* découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
5. Les bateaux doivent pouvoir franchir à tout moment et en toute sécurité le site de l'ouvrage, en étant aidés au besoin.

(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)

Dan Shea
Gestionnaire

Programme de protection des eaux navigables
Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des

Collectivités